



RAPPORT D'ACTIVITÉ
2014

Introduction

Le rapport des activités mises en œuvre par les services du Département en 2014, témoignera une nouvelle fois de la diversité et de la richesse des missions d'un Conseil général, mais sera aussi un formidable outil d'information pour les conseillers départementaux installés le 2 avril 2015.

A l'heure où le parlement s'interroge sur l'organisation territoriale de la République et où les notions de mutualisation et de proximité s'entrechoquent dans les débats portant sur de nouvelles répartitions de compétences entre les collectivités territoriales, force est de constater, au travers d'un tel rapport, combien le Département joue pleinement son rôle d'acteur de terrain et de fédérateur d'initiatives.

S'il est en effet incontestable que les différentes questions sociales ne peuvent raisonnablement – c'est-à-dire en efficience – être traitées autrement qu'à un niveau infra-régional, mais aussi supra-communal, il est également pertinent de considérer que la gestion des routes et des bâtiments répond aux mêmes impératifs d'économie et de territorialité.

Quoiqu'il en soit, ce résumé des actions conduites par les services en 2014 traduit l'implication de l'Assemblée départementale dans tous les domaines relevant de ses responsabilités, il va de soi, mais répondant également à des choix délibérés, forgeant des actions volontaires telles qu'elles ont été organisées autour de la stratégie de développement « *Marne 2020* ».

Aussi, je ne saurais recommander à chacun, nouvel élu du Conseil départemental mais aussi cadre de nos services, de parcourir attentivement ce document, qui permet de comprendre et de mesurer les enjeux et les contraintes auxquels nous devons faire face, pour l'intérêt de nos concitoyens.

En 2014, la gestion du Département de la Marne a été gratifiée d'un 20/20 par une association nationale des contribuables et tous les analystes financiers configurent la bonne tenue de nos comptes, cela n'est possible que grâce à cette homothétie entre Assemblée et services, que je souhaite remercier pour la place que chacun a prise pour l'obtention de ce résultat et naturellement encourager à poursuivre inlassablement la démarche.

René-Paul SAVARY

Président du Conseil départemental

Sénateur de la Marne

Sommaire

➤ SERVICES COMMUNS	5
➤ Service de l'Assemblée.....	7
➤ Direction de la communication.....	10
➤ Maison du Département.....	15
➤ DIRECTION DES FINANCES, DES MARCHES ET DE L'INFORMATIQUE	19
➤ Service des finances.....	23
➤ Service achats.....	32
➤ Service des marchés publics.....	35
➤ Service informatique.....	40
➤ Le Guichet unique.....	45
➤ Chargé de mission FSE.....	48
➤ DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES	51
➤ Service des recrutements et de la gestion des effectifs.....	54
➤ Service de la gestion des carrières et des rémunérations.....	56
➤ Service de la formation, de la gestion des compétences et de la vie au travail.....	60
➤ Service des affaires juridiques.....	65
➤ Service de l'imprimerie, de la reprographie, du courrier et du standard-accueil	73
➤ DIRECTION DES ROUTES DEPARTEMENTALES.....	79
➤ Observatoire de la sécurité routière.....	83
➤ Mission insertion des équipements dans leur milieu.....	85
➤ Service maîtrise d'ouvrage routière.....	88
➤ Service de l'ingénierie routière.....	90
➤ Service soutien administratif et budgétaire des routes (SSABR).....	91
➤ Service de l'exploitation des routes et du matériel.....	98
➤ Service des affaires foncières routières et de l'urbanisme	105
➤ Service des ouvrages d'art	107
➤ Service d'information géographique.....	109
➤ Circonscriptions des infrastructures et du patrimoine.....	113
➤ Service d'appui pour l'entretien des routes départementales.....	119

➤	DIRECTION DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX	121
	➤ Service des études et des travaux de bâtiment.....	124
	➤ Service de la gestion du patrimoine.....	127
	➤ Service de la maintenance du patrimoine	131
	➤ Service logistique.....	137
➤	DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE.....	139
	➤ Service de la protection maternelle et infantile	142
	➤ Service de l'aide sociale à l'enfance	145
	➤ Foyer départemental de l'enfance	153
	➤ Service social départemental et de la prévention.....	159
	➤ Service insertion et logement social	168
	➤ Service solidarité grand âge et handicap.....	179
	➤ Service des affaires sanitaires.....	195
➤	DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET DE LA PROSPECTIVE	199
	➤ Développement économique	202
	➤ Aménagement du territoire	204
	➤ Environnement et cadre de vie	209
	➤ Développement durable	213
	➤ Enseignement supérieur et recherche scientifique.....	217
➤	DIRECTION DE L'AMENAGEMENT	219
➤	DIRECTION DE L'EDUCATION, DES LOISIRS ET DE LA MOBILITE	229
	➤ L'éducation.....	233
	➤ Le transport et la mobilité.....	241
	➤ Le sport, la jeunesse et le tourisme.....	247
	➤ La culture.....	256
➤	EFFECTIF ET ORGANIGRAMME DES SERVICES DU DEPARTEMENT	273

Services communs

- **Service de l'Assemblée**
- **Direction de la communication**
- **Maison du Département**

Service de l'Assemblée

Le service de l'assemblée comprend trois personnes travaillant à temps complet.

Il assure trois principales missions :

- l'organisation et le suivi des réunions institutionnelles,
- la gestion administrative de la vie du service de l'assemblée,
- le secrétariat du Président et des élus.

I - L'organisation et le suivi des réunions institutionnelles

⇒ de l'Assemblée départementale

L'Assemblée départementale doit se réunir au moins quatre fois par an en formation plénière et définir les politiques départementales adaptées aux attentes de la population marnaise dans des secteurs essentiels de la vie quotidienne.

Elle était composée des 44 Conseillers généraux du Département. Au titre de l'année 2014, 124 délibérations ont été adoptées par l'Assemblée départementale.

En 2014, l'Assemblée départementale s'est réunie six fois en séances plénières :

- janvier : vote du budget primitif ;
- mai : vote du compte administratif et décision modificative n°1 (Rapport d'activités des Services du Conseil général 2013, Marne 2020) ;
- juin : examen de dossiers particuliers, rapport d'activité des services de l'Etat ;
- septembre : taxe sur la consommation finale d'électricité ;
- octobre : vote de la décision modificative n° 2 du budget départemental ;
- décembre : débat d'orientations budgétaires.

Dans ce cadre, l'organisation et le suivi des sessions départementales se déroulaient comme suit :

▸ envoi des convocations et de l'ordre du jour des réunions aux Conseillers généraux et aux Directeurs.

▸ réalisation du rapport du Président

- élaboration du dossier (classement des dossiers par commission, vérification des annexes, numérotation, pagination et préparation de la table des matières) pour l'envoi par voie postale ainsi que par voie dématérialisée.

▸ recueil de l'avis des commissions

- préparation et dactylographie des projets de délibérations ;
- confection du recueil des avis des commissions remis sur table lors de la séance plénière.

▸ Gestion des délibérations de l'Assemblée

- secrétariat des séances plénières : prise de notes des décisions, des amendements, suivi des débats, distribution de documents divers ;
- relecture par les rapporteurs, les services et mise en forme définitive des délibérations ;
- transmission au contrôle de légalité. Les actes sont transmis par voie dématérialisée au contrôle de légalité à l'aide du dispositif SPL-XDEMAT. Il s'agit d'une plate-forme sécurisée d'échanges, développée par le Conseil général de l'Aube ;

- classement et archivage des délibérations ;
- mise en forme du procès-verbal de chaque séance à partir du document retranscrit par la sténotypiste.

⇒ **des commissions de travail**

Organes de propositions et de réflexions, les commissions ont pour fonction essentielle de donner un avis sur chaque rapport présenté au Conseil général et de préparer les décisions de l'Assemblée départementale.

L'Assemblée départementale était organisée en cinq commissions de travail qui correspondaient aux différents champs d'intervention du Département.

Elles se réunissaient régulièrement pendant les périodes de session et pouvaient auditionner toutes personnes qualifiées sur les sujets relevant de leurs compétences afin de proposer les évolutions et modifications de la politique départementale.

En complément des cinq commissions thématiques, la commission dite « *plénière* » réunissait l'ensemble des 44 Conseillers généraux. Les sujets abordés par cette commission en 2014 concernaient :

- Sécurité routière ;
- Actions du département pour le développement du tourisme ;
- Centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale ;
- Bicentenaire – Campagne de France ;
- Plan climat ;
- Réforme territoriale ;
- Campus Universitaire ;
- Site Internet du Conseil général.

⇒ **de la Commission Permanente**

La Commission permanente assure la continuité de l'action départementale entre les sessions. Elle agit par délégation de l'Assemblée pour une gestion rapide des dossiers courants.

Elle était composée du Président et de l'ensemble des Conseillers généraux, *depuis le renouvellement triennal 2011*. Elle a siégé six fois en 2014. En 2014, lors de chaque Commission Permanente 43 dossiers en moyenne ont été examinés, soit 265 délibérations.

Le service de l'assemblée assure les missions suivantes :

- Préparation : classement et numérotation des dossiers par rapporteur, vérification des annexes et des notifications, envoi des convocations, de l'ordre du jour, élaboration du dossier de Commission permanente pour l'envoi par voie postale et voie dématérialisée.
- Gestion des réunions :
 - secrétariat des Commissions permanentes : prise de notes des décisions, des amendements ;
 - élaboration des délibérations ;
 - transmission au contrôle de légalité. Les actes sont transmis par voie dématérialisée au contrôle de légalité à l'aide du dispositif SPL-XDEMAT. Il s'agit d'une plate-forme sécurisée d'échanges, développée par le Conseil général de l'Aube ;
 - classement et archivage des délibérations ;
 - élaboration du compte-rendu de chaque séance.

⇒ du Bureau

Le Bureau permet au Président de préparer en amont, sur la base d'un travail collectif et de concertation, l'ensemble des orientations et propositions qui seront soumises aux Conseillers généraux, d'organiser le travail de l'Assemblée (ordre du jour, calendrier des réunions) et d'assurer une mise en œuvre efficace des actions départementales.

Il était composé du Président et de treize vice-présidents du Conseil général. Il a siégé onze fois en 2014.

II - La gestion administrative de la vie du service de l'assemblée

▸ Recueil des actes administratifs (18 recueils pour l'année 2014). Toutes les décisions officielles de la collectivité y sont insérées : les arrêtés portant classement et déclassé dans le domaine public routier départemental, réglementation de la circulation routière, les prix de journée d'établissements sanitaires et sociaux, les délégations de signature, les délibérations de session et de Commission Permanente, Il assure la publicité des actes de la collectivité auprès du public.

- Tenue du registre d'inscription des actes administratifs (1 056 actes enregistrés pour l'année 2014) ;
- Gestion et mise à jour des fichiers des Conseillers généraux ;
- Gestion des indemnités des élus et des frais de déplacements via le logiciel e-mission ;
- Gestion de la formation des élus ;
- Désignation des élus et préparation des arrêtés de désignation pour siéger au sein des commissions extérieures ;
- Suivi de la participation des élus aux réunions ;
- Préparation des renouvellements triennaux ;
- Intendance téléphonique du Cabinet ;
- Intendance administrative des élus ;
- Suivi du contrat « assurance-retraite » des Conseillers généraux ;
- Vérification et envoi des notifications de la Commission permanente (environ 2 500 notifications pour l'année 2014) ;
- Relation avec le service de contrôle de légalité ;
- Actions de transversalité avec l'ensemble des acteurs : Services du Département – Conseillers généraux – organismes extérieurs.

Secrétariat de la Fondation du site Paris-Reims : créée le 20 décembre 1990 et soutenue par le Conseil général et la Ville de Reims, elle a pour but de développer un pôle d'enseignement et de recherche agricole pour la valorisation des agro-ressources régionales en soutenant la dynamique et les actions d'Europol'Agro. Le secrétariat est assuré par le service de l'Assemblée : invitation, compte-rendu des conseils d'administration, suivi des actions de la Fondation et organisation des conférences.

III - Le secrétariat du Président

- Gestion du courrier entrant (environ soixante courriers reçus/jour) ;
 - ouverture du courrier ;
 - tri ;
 - enregistrement sur support informatique ;
 - diffusion dans les services.
- Courriers divers du Président (correspondances, notes, dossiers spécifiques, ...).

Direction de la communication

La mission de la direction de la communication demeure l'information et la valorisation des services offerts, des réalisations et des projets de la collectivité. Son rôle est d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie de communication de la collectivité en adéquation avec les choix politiques de l'Assemblée départementale.

Elle doit veiller à la cohérence globale et à l'unité des messages émis par tous les acteurs de la collectivité. Elle prend en charge la communication externe de la collectivité et fournit un soutien logistique aux actions de communication interne engagées par la direction des ressources humaines.

Fonction transversale par définition, elle travaille en étroite collaboration avec les élus et les services de la collectivité auxquels elle apporte conseils et assistance dans leurs projets spécifiques de communication. Elle doit enfin assurer l'évaluation des actions entreprises.

La direction de la communication est organisée en trois pôles opérationnels :

▸ le pôle Relations publiques prend en charge la promotion, la communication événementielle (cérémonies, inaugurations, salons, foire, ...) et la publicité. Il est chargé également de l'animation de la Maison du Département à Reims ;

▸ le pôle Editions conçoit et réalise l'ensemble des supports de communication éditoriale (magazine, plaquettes, dépliants, ...) ;

▸ le pôle Multimédia s'attache au développement de la communication numérique (site internet, conseils et assistance aux contributeurs, réseaux sociaux, développements futurs de médias numériques).

Il est à noter que le pôle Relations presse, qui assurait jusqu'ici les relations avec les médias, disparaît. En effet, au cours de l'année 2014, cette mission, assurée par l'attaché de presse, a été transférée au cabinet à la faveur de la nomination de ce dernier au poste de chef de cabinet.

La direction de la communication s'appuie, en outre, sur deux fonctions supports nécessaires à la mise en œuvre de ses actions et productions :

▸ la fonction « Graphisme » qui assure la création et la réalisation des supports graphiques de communication (édition et multimédia) ;

▸ la fonction « Assistante » qui réalise la revue de presse quotidienne, prend en charge le suivi administratif et financier de la direction et la gestion du protocole et des réceptions.

La direction est placée sous la responsabilité d'une directrice, membre du comité de direction.

Deux axes essentiels servent depuis plusieurs années de fil conducteur à nos actions de communication :

▸ l'affirmation d'un positionnement de proximité en direction du grand public :

- création d'un magazine départemental « *La Marne>le mag* » ;
- renforcement de notre présence à la foire de Châlons-en-Champagne ;
- refonte complète du site marne.fr et développement progressif des e-services ;
- ouverture de la Maison du Département à Reims.

▸ l'amélioration de la visibilité de la collectivité :

- actualisation de notre identité visuelle, adoption d'une charte graphique globale et création d'une ligne graphique unifiant l'ensemble de nos publications ;
- déploiement progressif de ces normes graphiques sur nos supports de communication et sur la signalétique ;
- optimisation de la visibilité de la collectivité grâce à des partenariats privilégiés.

Notre politique de communication s'est structurée autour de plusieurs objectifs : renforcer la notoriété de la collectivité, consolider un positionnement de proximité, promouvoir l'excellence du département de la Marne (ses réussites).

L'activité en 2014

L'année 2014 a été marquée par l'application des dispositions de la loi sur la communication en période préélectorale, par la réforme territoriale et les incertitudes qu'elle fait peser sur l'avenir des Départements, mais aussi par le Centenaire de la Grande Guerre et les manifestations commémoratives qui y sont liées. Des événements qui, chacun à leur manière, ont affecté la communication de notre collectivité.

▸ le Centenaire de la Grande Guerre

En étroite collaboration avec le service culturel qui a assuré la rédaction et l'iconographie des supports, un volumineux travail d'édition a été réalisé autour du centième anniversaire de la guerre 14-18.

Ont ainsi vu le jour : l'agenda et la carte du Centenaire, les deux expositions itinérantes, « *La Marne dans la Grande Guerre* » et « *Visages marnais de la Grande Guerre* », les outils de promotion du colloque des Archives départementales « *Le soldat et la mort* » et de plusieurs spectacles de la BDP.

Notons également la présence de 2 000 collégiens aux côtés du Premier Ministre, le 12 septembre dernier à Mondement, pour commémorer la 1^{ère} bataille de la Marne.

Le catalogue de l'exposition « *La Marne dans la Grande Guerre* » verra le jour dès le début de l'année 2015, ainsi qu'une brochure consacrée aux ressources documentaires proposées par le service éducatif des Archives départementales aux établissements scolaires.

▸ la communication numérique

Le nouveau site marne.fr a été mis en ligne en août 2014, à l'issue d'une vaste refonte engagée pour développer l'interactivité, l'accessibilité et l'information pratique de ce support numérique.

Le site bénéficie aujourd'hui de nouvelles fonctionnalités et sa conception en responsive design offre à l'internaute un confort de consultation accru sur terminaux mobiles (smartphones et tablettes).

Une attention particulière a été accordée à l'accessibilité. Un audit a été lancé en fin 2014 pour valider la conformité du site au RGAA. Cette conformité avoisine actuellement les 85 %.

Une rubrique consacrée aux élections départementales a été ouverte fin 2014 pour informer les internautes sur ce rendez-vous électoral.

▸ le magazine :

Pour la seconde année consécutive, la périodicité du magazine est trimestrielle. Ces quatre numéros parus en 2014 ont été successivement consacrés à la restauration scolaire et aux circuits courts, au tourisme, au Plan climat énergie territorial et au sport-santé.

Si l'on peut se féliciter de la notoriété du magazine, attestée par des demandes de parutions toujours plus nombreuses qui émanent des communes autant que des associations, il est à regretter que nombre d'entre elles considère la parution de leurs informations comme une évidence. Rappelons que la pagination du magazine est limitée puisque fixée à 32 pages. Aussi, n'est-il pas possible de donner satisfaction à toutes.

Notons enfin que le marché public du magazine arrivera à échéance en 2015. L'opportunité de son renouvellement sera soumise à l'examen et à la décision de la nouvelle Assemblée départementale.

▸ la foire-exposition de Châlons-en-Champagne

Comme chaque année, le Conseil général était présent sur l'évènement. La configuration du stand a été repensée et simplifiée pour en fluidifier la circulation et affirmer la modernité de la collectivité à travers un nouvel univers graphique et un recours au support audiovisuel. Le dispositif d'animation a été également étoffé et dynamisé. Le concept « *Le Département, son avenir s'écrit au quotidien* », a été déployé pour illustrer concrètement, à travers le stand et des animations thématiques journalières, l'utilité du Département dans la vie quotidienne des Marnais.

Il conviendra, à l'avenir, de développer l'interactivité du stand au-delà du seul jeu-concours qui l'anime.

▸ le sponsoring

Signalons la poursuite de notre partenariat sportif avec le CCRB. Aux côtés de plusieurs autres actions ciblées, ce partenariat permet chaque saison l'accueil d'environ 400 collégiens aux rencontres disputées par l'équipe départementale de basketteurs.

▸ l'édition

Comme rappelé plus haut, une grande partie de la production éditoriale était cette année, dédiée au Centenaire de la Grande Guerre. De nouvelles publications sectorielles ont néanmoins vu le jour pour compléter l'information mise à la disposition du public. Comme toujours, le domaine social est fortement représenté à travers l'actualisation de plusieurs publications, l'édition de la brochure « *Aider mon enfant à grandir* » ou celle du « *Guide technique enfance en danger* », destinée au public interne et la mise à jour de la brochure « *Guide référence : sécurité / confort / hygiène* ».

Rappelons aussi la création d'outils d'information (affiches, flyer) sur la généralisation de la carte Vitale ainsi que la conception de l'exposition « *éco-énergie* » pour accompagner l'opération de sensibilisation co-animée par les CSD Châlons Rive droite et Rive gauche. Enfin, des supports promotionnels (affiche, flyer) ont accompagné le recrutement de bénévoles via la Mission locale de Châlons pour assurer un soutien scolaire aux enfants de l'ASE, initiative de la CSD Châlons Rive droite.

▸ le développement durable

Notons, en 2014, l'élaboration d'une stratégie de communication qui fait suite à la rédaction et à l'adoption du Plan Climat Energie Territorial de notre collectivité. Elle a permis de définir les cibles concernées et les messages que nous souhaitons leur transmettre. Cette stratégie servira de base au plan de communication annuel qui accompagne la mise en œuvre et le suivi du PCET.

▸ la communication culturelle

Comme chaque année depuis 2012, date de la reprise en régie directe de l'organisation du festival *Itinéraires* par la collectivité, la direction de la communication s'est chargée du plan média et des relations presse de cet évènement. Ce festival nomade remporte un véritable succès auprès du public comme en témoignent les chiffres de fréquentation des spectacles.

Les perspectives 2015

L'année 2015 verra le renouvellement intégral de l'Assemblée départementale et une répartition nouvelle des compétences départementales issues de la réforme territoriale et de la loi NOTRe.

Si le programme d'actions 2015 s'inscrit dans la stricte continuité des actions antérieures et dans un contexte budgétaire nécessairement contraint, il semble nécessaire de se fixer les objectifs opérationnels suivants :

▸ actualiser l'identité visuelle du Département pour prendre en compte le changement de patronyme de la collectivité ;

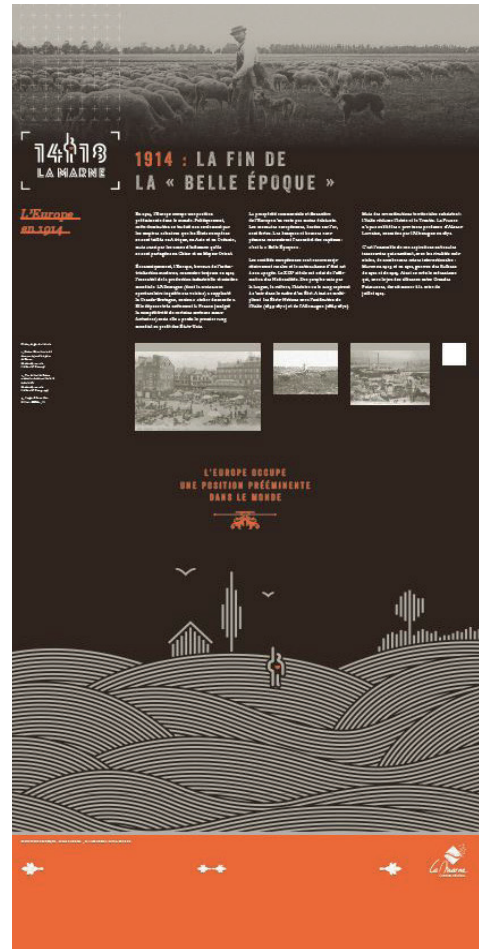
▸ conduire une réflexion sur l'évolution de nos supports éditoriaux de communication à la faveur du renouvellement du marché public du magazine, des compétences qui seront in fine confiées au Département et du développement des médias numériques ;

▸ poursuivre le développement du site et de son accessibilité, dynamiser notre présence sur les réseaux sociaux ;

▸ produire de l'image et de la vidéo pour coller aux usages actuels du web (internet et externe) où la production et la consultation de contenus photographiques et audiovisuels se développent et supplantent les contenus écrits.

Quelques réalisations 2014

► Centenaire de la Grande Guerre



► La Marne > LeMag 2014



► Exemples de réalisations éditoriales



► Marne Mobilité



► Foire de Châlons-en-Champagne, nouvel univers graphique



Maison du Département

Ouverte en mai 2009, suite à la délibération prise par le Conseil général de la Marne en janvier 2009, la Maison du Département située à Reims a pour objectif d'accroître la visibilité de la collectivité départementale sur Reims, ville et agglomération rassemblant près de 40 % de la population marnaise.

La Maison du Département (MDD) est un lieu d'accueil, d'orientation et d'information du public. Elle facilite l'accès aux services du Département et constitue également la vitrine de la collectivité départementale sur l'agglomération rémoise.

L'accueil est assuré par deux personnes dont l'encadrement a été confié à la responsable des relations publiques de la Direction de la communication, qui en assure par ailleurs l'animation (organisation d'expositions et animations attachées aux missions de la collectivité, recherche de partenariats, ...).

L'année 2014 constitue la cinquième année complète de fonctionnement (avec des interruptions de trois semaines pendant la période estivale et une semaine en fin d'année).

Depuis mai 2011, l'activité de la MDD s'est trouvée renforcée par la mise en place de permanences, assurées par le personnel de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), à raison de trois jours par semaine.

Une fréquentation en constante augmentation

Années	2014	2013	2012	2011	2010
Nb total de personnes accueillies	<u>12 738</u>	<u>10 676</u>	10 281	10 169	4 280
Nb de personnes accueillies lors de visites (Demandes d'informations, retrait de documentations, expositions)	<u>7 838</u>	<u>5 692</u>	4 333	5 286	-
Dont nb de personnes intéressées par les expositions	1 866	1 828	-	-	-
Dont nb de personnes sollicitant des renseignements dépendant de la MDPH	3 309	2 182	-	-	-
Nb de personnes accueillies lors de réunions organisées par les services, les partenaires, vernissages ou autres sessions de formation et rendez-vous	<u>2 691</u>	<u>2 695</u>	2 527	2 808	-
Nb de personnes accueillies au titre de la MDPH (traitement de dossier et rendez-vous médicaux)	<u>2 209</u>	<u>2 289</u>	3 421	2 075 (sur 8 mois)	-

⇒ **analyse des visites de particuliers – 7 838 personnes**

Celles-ci se déroulent du lundi au vendredi de 9h à 18h. Les motivations de ces visites se répartissent selon les quatre grandes orientations ci-dessous :

▸ **demandes d'informations et renseignements divers** : aides sociales (aides d'urgence, financières, alimentaires : renvois vers les CSD ou les assistantes sociales des secteurs concernés), informations sur la procédure d'agrément d'assistantes maternelles, aides à la scolarité et aux étudiants (essentiellement en août, septembre, octobre), aides pour personnes handicapées, aides financières diverses ... ;

▸ **retraits de documentations** institutionnelles, informations culturelles, sportives et touristiques (recherches pratiques : circuits de randonnées pédestres, cyclistes, ...) essentiellement de la part d'un public local à la recherche d'informations sur les activités locales ;

▸ **visites des expositions** : rappelons que l'objectif des expositions est double : faire connaître au public la Maison du Département et démontrer la richesse et la diversité du vivier artistique marnais en les accueillant pour une période de cinq à six semaines en moyenne. L'année 2014 s'est déroulée de la façon suivante :

- 6 janvier au 14 février : « *Le Front invisible* », avec la collaboration du service des Affaires culturelles ;
- 18 février au 28 mars : « *Les fables de la Fontaine* » de Jean-Pierre Surugue, sculpteur sur bois, artiste de Pargny-sur-Saulx, Chevalier des Arts et des Lettres ;
- 31 mars au 28 mai : « *Cabanes de Vignes* », avec la collaboration du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims ;
- 2 au 6 juin : Semaine de la Solidarité Active, organisée par le Service Insertion Logement Social ;
- 10 juin au 4 juillet : « *Comment vas-tu ?* », de Alain Hatat, photographe rémois ;
- 7 au 31 juillet : « *Allégorie et romantisme* » de Guy Géhu, peintre rémois (a annulé très peu de temps avant la date prévue), l'exposition de Alain Hatat a par conséquent été prolongée ;
- 25 août au 31 octobre : « *Flâneries acadiennes* » de Claude Jacquesson, peintre de Villevénard
- 3 au 28 novembre : Aquarelles de l'association « *Aquarelle à Bétheny* », présidée par Claude Carretta ;
- 2 au 21 décembre : Huiles et Aquarelles de Sylvette Ammann Chanel, peintre de Merfy, fêtant soixante années de pratique artistique.

A noter : deux expositions ont permis de mettre en exergue les champs de compétence du Conseil général (le Service des Affaires Culturelles et le Service Insertion Logement Social présentant l'exposition en partenariat avec l'association des Maisons de Quartier de Reims).

Par ailleurs, une exposition a pu être organisée en partenariat avec le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims. Une conférence adossée à cette exposition a également été organisée autour du thème « *Vivre ensemble entre Ville et Campagne, la mobilité, un enjeu pour demain ?* » Elle a rassemblé une vingtaine de personnes, issues essentiellement des communes de la Montagne de Reims.

Quelques animations ont été mises en place, dont deux liées aux commémorations du conflit 14-18, en complément des expositions :

- 18 avril : Spectacle avec la Compagnie Eutectic, « *écrits de tranchée, ils écrivaient des poèmes* » ;
- 26 mai : « *14-18* » lecture *Vue d'Ailleurs*, par le Théâtre du Lin, avec la collaboration de la Bibliothèque Départementale de Prêt ;
- 15 octobre : Spectacle, dans le cadre de la tournée organisée par la Bibliothèque Départementale de Prêt « *Le sacre de l'or bleu* » ;
- 6 décembre : Conte de Noël : « *La poupée oubliée* », proposé par la Compagnie Changer l'Air, le dimanche à raison de deux représentations : l'une à 15h et la seconde à 17h.

Cette formule rencontre une très bonne adhésion, puisque 190 personnes ont été accueillies sur l'ensemble des représentations.

Soit en termes quantitatifs :

- 9 expositions,
- 4 séances « *conte* ».

La Maison du Département au service du handicap : une vocation qui s'affirme

Le nombre de personnes venant à la Maison du Département afin d'obtenir des renseignements concernant l'instruction de leur propre dossier en tant que personne handicapée a considérablement augmenté au cours de cette année 2014 (3 309 contre 2 182 en 2013).

Ceci s'explique par les difficultés rencontrées par la MDPH à traiter les dossiers eu égard au grand nombre de demandes, allongeant par conséquent les délais de notification. Cet état de fait engendre une impatience très forte de la part de ces personnes (avec des répercussions négatives au niveau de l'accueil de la MDD). Pour pallier ces inconvénients, les usagers de la MDPH sont désormais reçus sur rendez-vous.

⇒ **analyse des visites dans le cadre de réunions – 2 691 personnes**

Celles-ci peuvent être réparties de la façon suivante :

- rendez-vous du président ;
- la cérémonie des vœux aux Corps Constitués ;
- réunions du syndicat mixte du Nord rémois (dont le siège se situait à la MDD – déplacé à Reims Métropole suite au changement de présidence en juin 2014) ;
- rendez-vous et réunions organisés par les services (sport, routes, communication, culture, SGAH, PMI, MDPH, ...) ;
- organisation des 20 ans du Service Départemental de Prévention ;
- accueil d'assemblées générales d'associations («*Bien traitance*», SAVS du GPEAJH de Reims...) ;
- accueil de permanences de la Permanence du Jard ;
- accueil des réunions mensuelles de l'Académie Nationale de Reims, de l'association pour la Défense de la Langue française ;
- sessions de formations (allaitement, assistantes maternelles niveaux 1 et 2, cadres CG) ;
- vernissages d'expositions ;
- accueil du public lors de séances de contes organisées.

Soit en termes quantitatifs :

- 107 réunions et autres rendez-vous,
- 82 sessions de formation représentant 104 jours de formation dispensée,
- 10 conférences,
- 2 séances de Don du sang.

⇒ **analyse des visites dans le cadre des permanences MDPH – 2 209 personnes**

Les permanences se déroulent selon deux axes :

▸ les mardis, mercredis et jeudis, uniquement sur rendez-vous : les personnes sont reçues par un agent de la MDPH pour des dépôts de dossiers, des demandes de renseignements. Certes, la mise en place de rendez-vous a fait chuter le nombre de personnes reçues (constat réalisé sur les années 2014 et 2013) mais elle a permis de réguler davantage le flux des visites ;

▸ le mercredi et/ou le jeudi : les personnes sont convoquées et reçues par les médecins de la MDPH (dans le cadre de l'instruction de leur dossier suite à une demande de la Commission ou lors de recours).

Observations

▸ L'accueil des personnes handicapées revêt une importance très grande, et représente 43,30 % de fréquentation globale (3 309 personnes venant pour de simples renseignements ajoutées aux 2 209 accueillies lors des permanences, sur un total de fréquentation de 12 738 personnes). Cela risque à terme d'engendrer une visibilité erronée de la Maison du Département, nous éloignant de l'objectif premier : accroître la notoriété et l'image de la collectivité. Par conséquent, le développement de partenariats et l'organisation de réunions et rencontres thématiques en lien avec les missions (santé, sport, alimentation, jeunesse, culture, ...) est à renforcer. Des actions en direction de la jeunesse sont à l'étude avec la Direction de la Solidarité.

▸ L'année 2014 a permis de poursuivre le recentrage progressif des animations proposées sur les activités et services du Département (Affaires culturelles, BDP, SDP, SILS ...). Il est à noter que suite à l'inauguration du nouveau bâtiment des Archives Départementales à Reims, les expositions organisées avec la collaboration de ce service ne sont plus présentées à la Maison du Département. Par ailleurs, les actions en interne sont à poursuivre afin d'utiliser davantage les locaux pour les séances de formation entre autres.

▸ L'organisation des permanences MDPH mobilise fortement le personnel de la MDD en termes d'accueil physique et téléphonique et limite par conséquent sa disponibilité pour les autres activités de la structure. L'accueil téléphonique est également fortement phagocyté par de nombreux appels d'usagers n'arrivant pas à joindre le siège de la MDPH de Châlons. Ce problème devrait être résolu cette année par la mise en place d'un nouveau standard à la MDPH.

Direction des finances, des marchés et de l'informatique

- **Service des finances**
- **Service achats**
- **Service des marchés publics**
- **Service informatique**
- **Guichet unique pour les demandes de subventions déposées par les collectivités locales**
- **Chargé de mission FSE**

Direction des finances, des marchés et de l'informatique

En 2014, la direction des finances, des marchés et de l'informatique a poursuivi son action transversale au sein de la collectivité en vue d'offrir aux agents, conseils ou matériels permettant d'améliorer leurs conditions de travail et d'exécuter le budget de la collectivité de manière optimale.

Pour ce qui concerne les effectifs de la direction, la décision de l'Assemblée départementale de maîtriser l'augmentation de charges salariales, compte tenu des contraintes budgétaires, a conduit, depuis plusieurs années, au non-remplacement d'agents partis soit pour mobilité, soit pour départ en retraite. C'est ainsi que l'effectif de la direction a ainsi diminué de 13% entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2014. (1 nouveau départ par mobilité en 2014).

L'année 2014 restera marquée, sans conteste, par la diminution pour la première fois de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités au titre de la participation des collectivités à l'effort de réduction du déficit public. D'un montant de 4,2 M€ pour le département de la Marne, cette réduction doit se poursuivre et s'accroître sur la période 2015 – 2017.

Les principaux projets conduits par les services de la direction se sont inscrits dans ce changement durable de paradigme autour de deux axes : la poursuite de recherche de **rationalisation** par la dématérialisation, entre autre, des procédures **et la sensibilisation** des services sur la nouvelle donne budgétaire.

Rationalisation :

Face à la réduction de personnel et l'accroissement des contraintes budgétaires sous le double effet de la diminution des dotations d'Etat et de l'augmentation des dépenses sociales, la recherche de rationalisation est également une recherche d'efficacité. Celle-ci s'effectue, entre autre, par la poursuite de chantier mis en œuvre en 2013 :

- mis en place, au 1^{er} octobre 2013, la plateforme de gestion électronique des données pour les pièces des marchés publics attribués a été utilisée quotidiennement en 2014 par les services du Département et la paierie départementale. Outre la réduction du nombre de copies, elle a permis un gain de temps en mettant un terme aux demandes répétitives de pièces formulées par la paierie départementale ;

- le projet portant sur le changement de protocole d'échange d'informations avec la paierie départementale dénommé PES V2 s'est également poursuivi. En 2014, les directions opérationnelles ont été moins impliquées qu'en 2013. En effet, l'année a été essentiellement consacrée à l'évolution du logiciel comptable et des modalités de télétransmissions. Après des essais concluant au cours du dernier trimestre 2014, les premiers flux aux normes PES V2 devraient être transmis à la paierie en janvier 2015, respectant ainsi la date butoir fixée par la réglementation ;

- la diminution des coûts de gestion passe, entre autre, par la diminution des mandats de faible montant initiée en 2013 par le regroupement sous trois contrats des multiples factures EDF, ainsi que l'intégration des remboursements des frais de missions dans la chaîne de la paie, cette démarche s'est poursuivie en 2014 avec la DRD pour les factures de carburants automobile ;

- la mutualisation avec d'autres départements pour la création et la gestion commune de la société publique locale SPL-Xdemat fait partie de cette recherche de rationalisation. C'est ainsi que grâce à cette coopération un logiciel de suivi des transports scolaires Xopticar a pu être développé à moindre coût. Il a été mis en production en 2014 et équipe désormais l'ensemble des cars. Les données recueillies permettront à terme d'optimiser les circuits ;

▸ dans un autre domaine, mais toujours dans la perspective de rationalisation et de modernisation des pratiques de la collectivité, le service informatique a poursuivi le déploiement d'une solution permettant de répondre au besoin de mobilité de certains agents de la collectivité tout en réduisant les coûts d'équipement et de fonctionnement.

Sensibilisation :

La diminution des dotations avait été annoncée dès 2013, aussi le service des finances a pu dès la clôture de la gestion 2013 sensibiliser les services sur ses conséquences au niveau budgétaire et accompagner les services dans l'identification de marges de manœuvre :

▸ une étude sur les trois derniers exercices a été réalisée sur le taux de consommation des crédits de la section de fonctionnement. Celle-ci a permis de mettre en évidence la récurrence de certains excédents et des propositions d'économie ont été faites aux services, afin qu'ils puissent en tenir compte pour l'établissement des orientations budgétaires.

Pour leur part, les services achats et informatique ont intégré le besoin accru de recherche d'économie et sensibiliser les services utilisateurs sur cet aspect.

Service des finances

Au niveau externe, l'année 2014 a été, pour le service des finances, marquée par :

- le suivi de la mise en œuvre de l'accord-cadre signé, en juillet 2013, entre le gouvernement et les Départements visant une plus grande compensation des prestations APA, RSA et PCH ;
- la recherche de marge de manœuvre afin de faire face à l'accroissement de la diminution des concours financiers de l'Etat sur la période 2015 – 2017 ;
- l'étude des conséquences financières et budgétaires des projets de loi relatifs à la réforme territoriale (nouvelles délimitations régionales et nouvelle répartition des compétences).

Au niveau interne, le fait principal à noter est la nomination en novembre du nouveau chef de service, suite au départ à la retraite en 2013 du précédent, et d'une nouvelle adjointe. Ces départs non remplacés ont conduit à une nouvelle répartition des tâches essentiellement au sein du pôle prospective, suivi et analyse budgétaire.

En 2014, la clarification des missions confiées aux pôles prospective, suivi et analyse budgétaire, d'une part, et exécution budgétaire, d'autre part, s'est poursuivie. La nomination de deux nouvelles responsables devrait permettre, en 2015, de stabiliser le dispositif.

En dehors de ces faits notables, le service des finances a poursuivi ses actions pour :

- fiabiliser les comptes de la collectivité ;
- moderniser le fonctionnement des services ;
- accompagner les services sur la fonction comptable ;
- produire des outils d'aide à la décision.

I - Fiabilité des comptes

Le service des finances continue à mener des actions en interne ou avec les différents partenaires de la chaîne comptable pour apporter toujours plus de qualité au quotidien dans les échanges ou procédures comptables.

I.1 - La coordination avec le payeur départemental

La première convention de services comptable et financier signée avec la Direction Régionale des Finances Publiques DRFiP et le payeur départemental a pris fin en 2013. Le bilan global de l'exécution de cette convention triennale est positif. Parmi les actions réalisées, nous retiendrons l'optimisation du recouvrement des recettes en donnant aux usagers la possibilité de pouvoir régler les titres via internet et l'édition précoce du compte de gestion grâce aux échanges réguliers avec la paierie départementale.

Une nouvelle convention a donc été établie pour la période 2014 à 2016. Celle-ci s'inscrit dans la continuité de la première et engage de nouvelles actions en tenant compte des évolutions réglementaires et informatiques. Elle s'articule autour de 11 actions regroupées en 5 axes. Ces axes de travail s'orientent autour de l'optimisation de la chaîne des dépenses et des recettes en intégrant la dématérialisation des échanges. Parallèlement, des pointages mensuels des comptes continuent à s'effectuer entre le service des finances et la paierie départementale et des réunions régulières sont menées avec le payeur pour s'entretenir sur la bonne exécution du budget.

I.2 - L'émission des mandats et des titres

Le service des finances, à la recherche d'efficacité dans ses fonctions de contrôle et visa des mandats, a rédigé des fiches ou notes thématiques à l'attention des services gestionnaires leur rappelant les changements réglementaires et ainsi les aider dans les différentes étapes de la chaîne comptable.

⇒ le rappel des règles de l'achat public

Au moment du visa des propositions de mandats, il a été constaté un non-respect des règles de l'achat public au niveau de la commande ou de la facture. Une note a été diffusée sur intr@marne à destination de l'ensemble des services. Elle rappelle les procédures d'achat soit par le recours de marchés existants conclus par un autre service, soit par le biais d'un bon de commande. De plus, elle indique les mentions obligatoires qui doivent figurer sur la facture.

⇒ la Gestion Electronique des Données marchés

Depuis fin 2013, l'ensemble des documents des marchés publics passés par la collectivité est enregistré sur une plateforme accessible par tous les services via la page d'accueil intr@marne rubrique « *espaces collaboratifs* ». La paierie départementale a également accès à ces données numérisées. Le payeur dispose ainsi à tout moment des pièces du marché, ce qui évite la retransmission de pièces annexées au premier paiement et réduit ainsi les délais de paiement.

⇒ le Vade-mecum des natures comptables

Un recensement a été réalisé avec les services gestionnaires sur les mandats et titres émis sur une année afin de mettre en place un guide pratique des imputations budgétaires utilisées dans la collectivité. Le document ainsi élaboré offre la possibilité de rechercher l'imputation soit par service grâce à une synthèse de toutes les natures comptables utilisées dans un service, soit par mots-clés classés par ordre alphabétique.

Après validation par la paierie départementale, ce guide pratique a été mis en place à partir du 1^{er} janvier 2014 pour aider les services dans le choix de l'imputation de leurs dépenses et leurs recettes.

La mise à jour de ce document se fera une fois par an après concertation des services concernés et de la paierie départementale.

⇒ le changement des taux de TVA

Des nouveaux taux de TVA sont à prendre en considération depuis le 1^{er} janvier 2014. Une fiche technique a été mise en ligne pour accompagner les services dans leurs démarches.

Cette note rappelle les nouveaux taux de TVA, indique le principe général d'application en précisant le fait générateur et se termine par des cas pratiques pour faciliter la compréhension aux services.

⇒ les titres émis après encaissement

Le payeur départemental envoie deux fois par mois au service des finances une liste des sommes reçues sur notre compte bancaire, sans émission préalable d'un titre de notre part. Ces sommes sont enregistrées sur un compte d'attente en attendant que nous identifions cette recette en interne et que nous saisissons le titre qui lui permettra de transférer cette recette sur un compte de produits. En 2014, ces recettes représentent 10% des titres émis.

Cette année, le service des finances avec la paierie départementale a cherché un mode opératoire facilitant les échanges, l'objectif étant de titrer rapidement, pour ne pas laisser plus de deux mois des sommes sur le compte d'attente. Pour ce faire, le payeur nous envoie dorénavant les informations regroupées dans un fichier Excel, afin que le service des finances puisse retraiter plus rapidement et facilement ces informations et les adresser aux services concernés. En interne, nous avons mis en place des réunions avec certains services concernés, comme les ressources humaines pour les remboursements des mutuelles et les indemnités journalières avec la CPAM, puis arrêté une procédure et fixé des délais de transmission des données. Ce travail sera poursuivi en 2015 avec les autres services essentiellement de l'aide sociale.

⇒ **le système d'autoliquidation de la TVA**

Afin d'intensifier la lutte contre la fraude dans le secteur du bâtiment et de mettre fin à une distorsion de concurrence au détriment des entreprises sous-traitantes respectueuses de leurs obligations fiscales, la loi n° 2013-1278 instaure un dispositif d'auto liquidation de la TVA pour certains types de travaux, effectués en relation avec un bien immobilier par une entreprise sous-traitante pour le compte d'un preneur assujéti. Dans ce cas précis, la TVA afférente à ces opérations est acquittée par le preneur.

Dans le respect de cette réglementation, des réunions ont eu lieu avec les services gestionnaires concernés et ensuite avec le payeur pour arrêter un circuit de validation de ces mandats. Une note a été diffusée à l'ensemble des services leur rappelant la réglementation, le circuit, cette note a été aussi accompagnée d'exemples pour faciliter la compréhension.

I.3- Rationaliser le nombre de mandats

Dans le but de réduire les délais de paiement, le service des finances a recherché à diminuer la multitude de mandats générés par des dépenses récurrentes.

Après EDF l'année dernière, cette année un travail a été mené avec la DRD et la société Total. La flotte automobile a été regroupée par fonction comptable selon l'affectation des véhicules aux services permettant de regrouper ainsi les factures mensuellement par type de prestations et par fonctions, nous évitons alors d'avoir autant de factures qu'il n'y a de véhicule.

I.4 - L'assujettissement à la TVA de l'activité transports scolaires

Conformément, au vote de l'Assemblée départementale, l'assujettissement de l'activité transports à la TVA a été étendu aux transports des collégiens en situation de handicap et nécessitant un transport spécialisé. En 2014, cette activité dans son ensemble a enregistré un crédit d'impôt de 984 521 €.

II - Le système d'information financier

Le suivi fonctionnel de ce système est assuré par le service des finances. Les agents remplissant ces fonctions doivent s'assurer au quotidien du bon fonctionnement du système d'information et suivre les évolutions techniques et réglementaires pour le mettre à jour.

II.1 - L'administration fonctionnelle des logiciels du système d'information financier

Deux personnes rattachées au service des finances assurent au quotidien l'administration fonctionnelle des logiciels de gestion financière Coriolis de la société Bull, du suivi financier des marchés publics Lilia de la société Ordiges, du suivi des subventions Progos de la société Mgdiss et du suivi financier des prêts et dette garantie Windette de la société Seldon. Ces personnes dispensent également la formation auprès des nouveaux arrivants ou auprès des agents déjà en poste lors de prise de fonction et lors d'évolutions techniques ou réglementaires majeures. A côté de cette aide, ces correspondants assurent le bon fonctionnement des outils en faisant régulièrement des tests. Ils restent en contact permanent avec les correspondants du service informatique de ces produits ainsi que les prestataires informatiques afin d'échanger sur les problèmes rencontrés en vue d'une prochaine correction ou amélioration dans les versions futures. Ils participent également à l'installation des nouvelles versions. En 2014, ces personnes ont surtout travaillé sur le projet de la dématérialisation de la chaîne comptable PES.

II.2 - La dématérialisation de la chaîne comptable

L'équipe technique du projet PES dont le service des finances fait partie intégrante, s'est réunie régulièrement avec les différents référents des directions ou services pour travailler ensemble sur plusieurs étapes préliminaires à ce projet : nommage des documents qui seront stockés dans la Gestion Electronique des Données (GED), recensement des pièces justificatives qui seront enregistrées dans la GED, définition d'un circuit commun de validation qui court de l'enregistrement des pièces justificatives dans la GED par les services jusque l'envoi du flux dématérialisé signé au payeur.

Une note de cadrage nationale a été signée avec les représentants de la DRFiP et le payeur départemental. Ce document a pour objectif de définir la stratégie et les modalités de passage à la dématérialisation de la chaîne comptable, financière et budgétaire entre l'ordonnateur et le comptable. Il recense également les tests à mener pour l'adoption du nouveau protocole PES V2. Ces tests ont été réalisés et le taux de réussite est atteint pour le passage réglementaire en production au 31 décembre 2014.

En ce qui concerne les logiciels, les différents outils ont été achetés et installés. Ces logiciels concernent la GED, la gestion financière, la production des flux, la signature électronique des bordereaux et la transmission par un tiers digne de confiance dans l'outil Hélios de la paie. Les produits pris indépendamment fonctionnent, restent encore quelques développements dans la GED afin de pouvoir dématérialiser également l'ensemble des pièces justificatives. Le plus complexe est de connecter l'ensemble de ces logiciels.

II.3 - Modernisation des moyens de paiement

Cette année, toujours dans le souci de moderniser l'image de la collectivité auprès des usagers et pour faciliter l'inscription des élèves aux transports scolaires, nous avons recherché une solution permettant aux familles de finaliser leur inscription par internet en payant leur participation.

Ces encaissements sont enregistrés dans le fichier comptable de la régie ouverte aux transports scolaires. Dans le respect de la confidentialité et sécurité, nous avons choisi le produit Titres Payables sur Internet TIPI Régie de la DGFiP, étant déjà utilisateur depuis un an du produit TIPI. Une convention a été signée avec la DRFiP et le payeur pour rendre opérationnel cet outil.

Pour la deuxième année de fonctionnement de la solution de paiement en ligne sur le site internet du Département, le système semble être apprécié, puisque 17 % du total des titres émis sur l'exercice 2014 ont été encaissés par ce moyen de paiement contre 11 % l'an passé.

II.4 – Evolution de l’outil d’aide à la décision DWH

Après installation de l’univers Business Object (BO) de la société Bull et de la nouvelle version du logiciel BO, le service des finances a participé à la validation des états migrés dans ce nouveau dispositif.

Le nombre de personnes formées à l’utilisation de l’outil a augmenté dans le service afin de pouvoir répondre à des demandes ponctuelles et précises dans le cadre de l’analyse et rétrospective financière.

En fin d’année, après s’être assuré que les données étaient correctement saisies dans le logiciel financier, le service des finances a réalisé les requêtes nécessaires pour effectuer les bilans cantonaux sur la mandature en vue de les remettre aux conseillers généraux.

III – Accompagnement des services

A côté de l’assistance quotidienne auprès des services gestionnaires, le service des finances met à leur disposition un certain nombre d’outils notamment par le biais de l’espace direction sous l’intr@marne. Puis, suivant les évolutions techniques et réglementaires, le service des finances rencontre leurs collègues gestionnaires pour les accompagner dans leurs démarches concernant la partie financière.

III.1 - Les conventions avec les associations

Le versement de subvention de fonctionnement aux organismes hors communes et structures intercommunales, supérieures ou égales à 23 000 €, est soumis à la signature d’une convention entre les deux parties. Un travail a donc été mené pour s’assurer du respect de cette réglementation.

Au vu du compte administratif 2013, 53 associations étaient concernées. Certaines conventions ont été retrouvées jointes à une délibération de session plénière ou de Commission permanente. Pour celles manquantes, les services devaient les fournir.

A l’avenir, il a été demandé aux services d’annexer les projets de convention au rapport de session ou de Commission permanente. Ces projets devront respecter le plan de trésorerie mis en place dans la collectivité et soumettre les versements à la fourniture des bilans financiers des structures. Un modèle type de convention a été proposé.

De plus, une mutualisation de ces bilans pour éviter les doublons des demandes est envisagée sur le réseau sharepoint.

III.2 - Le Fonds Social Européen

Suite à l’arrivée d’un nouveau chargé de mission FSE, un travail de mise au point sur les dossiers des chantiers d’insertion a été conduit.

Ainsi, tous les chiffres ont été repointé entre le service des finances et le chargé de mission. Des mandats et titres complémentaires ont dû être faits pour se mettre en concordance avec la déclaration « *Présage* » afin d’avoir les recettes attendues.

Par ailleurs, un contrôle de la DRFIP a révélé des dysfonctionnements dans notre pratique de régularisation des référents uniques d’insertion en fin d’année par un seul mandat et titre. A leur demande, un tableau récapitulatif de toutes les paies des référents par mois, sur l’année, a été construit pour valider la recette programmée pour l’année 2012. Ce document devient un modèle pour les années suivantes car l’attente des services de l’Etat est d’avoir d’une manière précise la réalité de la dépense et non une seule écriture de régularisation.

III.3 - La répartition des charges de personnel par fonction

Pour être au plus proche du coût réel des domaines d'actions départementales, un travail commun entre le service des ressources humaines et le service des finances a été effectué pour répartir le personnel par fonction comptable. De plus, la réglementation de l'instruction comptable M52 impose également d'utiliser ce niveau de répartition.

Maintenant, chaque agent est affecté à une fonction comptable qui correspond à son domaine d'intervention au Conseil général de la Marne. Les fonctions doivent être revues constamment selon la mobilité des agents.

Cette nouvelle répartition des charges de personnel a permis de mieux répartir lors de l'élaboration du BP 2015 les crédits nécessaires à chaque ligne budgétaire concernée et éviter ainsi des virements de crédits dès le début de l'année budgétaire.

III.4 - Le suivi des régies

Le payeur départemental, le service des finances, les différents régisseurs titulaires et suppléants se sont réunis pour se remémorer la réglementation des régies. Des contrôles réguliers sont ensuite réalisés par le payeur, surtout dans le but d'aider les régisseurs dans leur travail et de corriger les éventuelles erreurs dans leur façon de fonctionner. Dans cette même perspective, des tableaux de suivi mensuels, notamment pour la régie ouverte à l'ASE, ont été créés sous Excel et envoyés pour vérification mensuellement au payeur.

IV - Exécution financière et suivi budgétaire

IV.1 - Tableau d'activité

Budget	Principal	Zacs Vatry
Nombre de mandats émis	47 044	21
Nombre de mandats annulation émis	682	1
Nombre de titres émis	24 846	4
Nombre de titres annulation émis	358	-
Nombre d'engagement CP	11 206	25
Nombre d'engagement AP	2 508	-

IV.2 - Paiement des subventions diverses

A côté de la mission essentiellement de contrôle et de visa des mandats, un agent rattaché à la direction des finances, des marchés et de l'informatique assure le suivi administratif et effectue le paiement de certaines subventions de fonctionnement inférieures à 1 500 € et des subventions de fonctionnement aux clubs de 3^{ème} âge. L'agent en charge de ces dossiers instruit les dossiers de demande de subvention, contrôle les pièces et assure le suivi des dossiers. Il saisit ces dossiers dans le logiciel de subventions Progos. Il prépare les rapports présentés à la Commission permanente après avoir complété les demandes de même nature gérées par d'autres directions (direction de l'éducation, des loisirs et de la mobilité et direction de la solidarité départementale) afin de les regrouper dans un même rapport. Après chaque Commission permanente, il assure le paiement des subventions accordées.

En 2014, 31 dossiers de subventions inférieures à 1 500 € ont été présentés pour un montant total de 21 387 € et 97 clubs de 3^{ème} âge ont bénéficié d'une subvention de fonctionnement pour un montant total de 19 425 €.

IV.3 - Le suivi du stock d'AP/AE

Un tableau sur les anciennes enveloppes jusque 2011 a été donné aux services afin d'apurer leur stock d'AP/AE. La baisse a porté sur un montant de 2,6 M€.

Pour rappel, les AP/AE doivent correspondre à de réels engagements de la part de la collectivité.

IV.4 - Les excédents budgétaires de fonctionnement

Dans la perspective de trouver des marges de manœuvre, au regard des baisses annoncées en recettes sur les dotations de l'Etat, un tableau de synthèse a été réalisé, pour indiquer le taux de consommation des crédits par service, pour la section de fonctionnement sur les trois dernières années. En complément, une étude a été effectuée sur la récurrence de ces excédents et des propositions d'économie ont été faites aux services, afin qu'ils puissent en tenir compte pour l'établissement des orientations budgétaires.

IV.5 - Le suivi de l'inventaire

Depuis 2000, les Départements ont une obligation de tenir un inventaire. C'est devenu un cadre habituel dans notre activité financière : création de fiches inventaire, transfert des comptes « 203 » en « 21 ou 23 » et des comptes « 23 » en « 21 » en accord avec les services gestionnaires, écritures de sorties des biens de l'actif.

Une collaboration plus étroite avec la paierie départementale a conduit à une meilleure concordance entre leur suivi et le nôtre.

En effet, concernant les collègues, un groupe de travail avec la paierie, le service des finances et le service des bâtiments a permis de déterminer si la collectivité était propriétaire ou non du bien. Ainsi, la prochaine mission est d'intégrer tous les collègues en pleine propriété pour respecter la loi de décentralisation de 2004 relative au transfert de compétence.

IV.6 - Gestion de la dette et de la trésorerie

⇒ le plan de trésorerie

Le service des finances en collaboration avec les services veille au respect du plan de trésorerie validé en 2013 pour faire coïncider le paiement de subventions avec l'encaissement de nos recettes mensuelles. Ce plan a permis la non utilisation pour une seconde année de la ligne de trésorerie et le décalage de son renouvellement aux mois de septembre/octobre au lieu de mai/juin. La contractualisation a été faite avec la Société Générale pour une somme de 20 M€. Depuis la signature, la collectivité ne l'a pas utilisé.

⇒ le travail avec nos partenaires bancaires – financements 2014

Une négociation de prêt a été entamée avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour les trois derniers collègues restant à réhabiliter sur les 44 de notre patrimoine. Du fait de l'incertitude concernant l'évolution des compétences des Départements, ce projet d'emprunt n'a pas été finalisé.

Notre partenaire « *finance active* » est toujours présent pour nous conseiller sur les marchés financiers et gérer notre dette. Un accès sécurisé à leur site permet de visualiser nos prêts, de faire des simulations et de réaliser nos annexes de dette pour les étapes budgétaires.

Conformément à la réglementation, la collectivité est désormais identifiée comme intervenant sur les marchés financiers par le biais du LEI France (Legal Entity Identifier) régit par l'INSEE. Ce dispositif d'identifiant unique validé par le G2, a pour objectif de faciliter la gestion et le contrôle des risques. Il est imposé par le règlement européen EMIR dans l'usage de certains produits bancaires dérivés depuis février 2014.

⇒ **le suivi de la dette structurée : la possibilité d'un réaménagement sur SWAP**

Soucieux de sécuriser l'encours de la dette de la collectivité et dans le but d'améliorer son classement selon la chartre « *Gissler* », le service des finances a étudié la possibilité de renégocier ou de résilier notre seul contrat de couverture (SWAP) souscrit auprès de RBS (The Royal Bank of Scotland), celui-ci permet l'échange d'un taux contre un autre pour un même capital de référence.

Ce Swap, souscrit en 2006, nous a aidé à faire face à une dégradation de taux concernant un emprunt souscrit en 2004 auprès du Crédit Agricole pour 6 Millions d'Euros. Mais, depuis 2009, ce contrat semble moins attractif du fait des valeurs actuelles des index utilisés.

De plus, la circulaire du 25 juillet 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales déconseille fortement certains types de produits et en particulier ceux à effet de structure cumulatif. Ce qui est le cas de ce Swap.

Après étude de diverses propositions des deux banques et consultation de notre partenaire conseil « *finance active* », il est apparu que la renégociation simultanée des deux contrats s'avérait difficile et peu avantageuse. Aussi a-t-il été décidé de suspendre pour l'instant cette démarche.

⇒ **l'état des placements détenus par le Conseil général**

Un point sur ces placements a été réalisé en 2013. Il a été présenté à la Commission des finances à la session budgétaire de mai 2014 afin d'évaluer si la collectivité devait se dessaisir de tout ou partie de ceux-ci. Lors de cette présentation, la Commission a entériné le fait qu'aucune cession ne serait effectuée.

V – Les documents d'aide à la décision

Comme depuis plusieurs années, le service des finances a actualisé les documents de référence mis à disposition de l'exécutif portant sur la fiscalité des Départements, les compensations financières des A.I.S et la comparaison de la Marne avec les autres Départements de sa strate. De plus, dans la perspective d'un redécoupage du « *millefeuille français* » et des élections prochaines, le service des finances a dû par diverses simulations, montrer la situation financière actuelle et future du Département.

V.1 - L'acquisition de logiciels de rétrospective et prospective budgétaire

Après avoir utilisé uniquement l'outil « *Excel* » pour réaliser des études financières rétrospectives et prospectives, la collectivité s'est dotée de deux logiciels auprès de la Société Ressources Consultants Finances : « *Repères* » pour la partie rétrospective et « *Regards* » pour la partie prospective. La particularité de ces deux logiciels est de combiner nos données budgétaires avec celles nationales collectées par la société et d'avoir une perspective d'évolution avec leur regard d'experts. Une reprise des chiffres antérieurs de nos budgets, dette et fiscalité fut nécessaire et opérée par Ressources Consultant Finances. Une formation a été dispensée en deux temps sur ces logiciels à trois agents du service des finances pour l'année 2014.

V.2 - L'analyse sur les conséquences de la loi « NOTRe »

La Loi « NOTRe » a pour objet de transférer des compétences (collèges, transports scolaires et interurbains et les routes départementales) du Département à la Région en 2017. Ce transfert conduit au versement d'une dotation par le Département à la Région.

Une première évaluation des charges de fonctionnement et d'investissement à transférer par la collectivité a été faite en interrogeant les fonctions comptables concernées. Le montant transféré en fonctionnement est basé sur la moyenne des trois dernières années et en investissement sur la moyenne des dix dernières années.

Pour l'investissement, cette méthode d'évaluation n'est pas pertinente car elle pénalise la collectivité qui a réalisé un programme important de réhabilitation sur les dernières années. La région serait ainsi compensée sur un patrimoine en bon état sans travaux à prévoir pour de nombreuses années. Deux solutions alternatives se sont dégagées : limiter la compensation aux investissements récurrents, au montant de la dotation annuelle aux amortissements pour ces équipements.

Au vu de la compensation globale à donner de 103 M€, le Département se retrouverait dans une impasse budgétaire pour faire face à ses dépenses de fonctionnement, son remboursement de capital de dette et avec une baisse effective de ses recettes de fonctionnement d'environ 20 M€.

V.3 – L'étude rétrospective sur les investissements

Une étude rétrospective a été réalisée sur les investissements faits par la collectivité de 1982 à 2013. Au-delà de son aspect financier, cette enquête a servi de base à l'exposition présentée sur le stand de la foire de Châlons cette année.

Service achats

Effectif

Depuis novembre 2012, l'effectif de ce service est composé de :

- 1 personne à 100 %,
- 1 personne à 80 %,
- 1 personne à 50 %.

Missions

Le service achats recense, synthétise et centralise l'ensemble des besoins exprimés par les services départementaux. A l'issue de l'instruction des demandes, le service procède à la préparation des orientations budgétaires en tenant compte notamment des contraintes budgétaires. Conformément aux dispositions du code des marchés publics, le service élabore puis analyse les différents marchés nécessaires aux achats annuels. Dès lors, les commandes peuvent être effectuées auprès des fournisseurs concernés.

En ce qui concerne les fournitures de bureau (152 commandes), les consommables informatiques (169 commandes), le papier et les enveloppes (70 commandes), les tampons (75 commandes) et les produits d'entretien (124 commandes), le service achats réceptionne les demandes émanant des services et procède aux vérifications nécessaires (quantités, références, budget, ...). Les commandes sont ensuite transmises aux différents titulaires de marchés.

S'agissant des acquisitions pour les collèges publics, le service des collèges transmet les besoins exprimés par les établissements scolaires en matière d'investissement (mobiliers, matériels et informatique) au service achats qui procède au chiffrage des demandes. Dès notification des décisions, le service achats organise les acquisitions tout au long de l'année.

Lorsqu'il s'agit de matériels importants, d'aménagement ou d'agencement de bureaux, de salles de classe, de cuisine, d'entretien, de réfectoire, de gymnase, les titulaires des marchés doivent effectuer des visites sur sites afin d'établir des propositions de prix correspondant aux besoins des utilisateurs. Dès réception des devis, le service achats procède à la passation des commandes et à la notification de la dépense auprès des établissements concernés.

A ces tâches s'ajoutent certaines opérations récurrentes telles que la liquidation des factures (1 248 mandats pour 2014) ainsi que les inscriptions à l'inventaire des mobiliers et matériels.

Quelques chiffres 2014

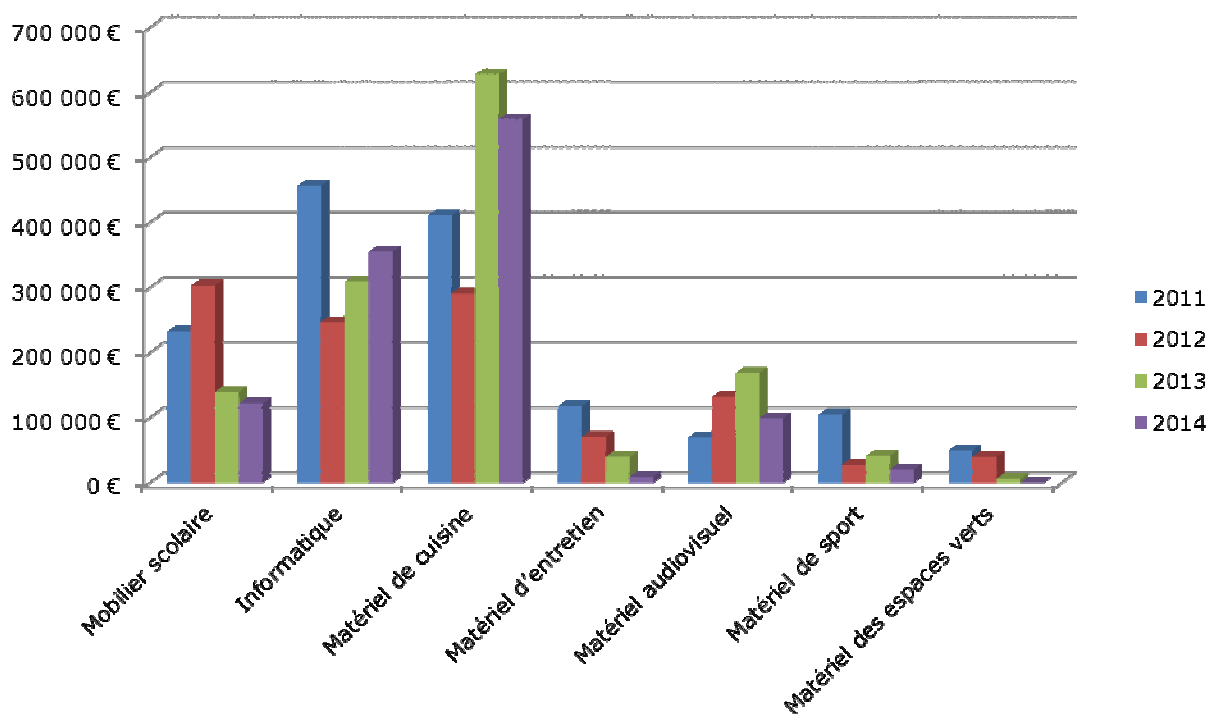
Compte tenu des contraintes budgétaires, l'objectif était de **maitriser les dépenses** tant en fonctionnement qu'en investissement. Au cours de l'année 2014, le service « achats » a réalisé :

- trois appels d'offres ouverts : prestations de nettoyage des locaux (quatorze lots), matériels informatiques dans les collèges publics et la fourniture d'enveloppes et de pochettes administratives pour le service imprimerie.
- un MAPA (marché à procédure adaptée) : location et maintenance de machines à affranchir pour les services du Conseil général de la Marne.

Les principaux postes de dépenses de l'année 2014 se répartissent comme suit :

⇒ investissement collèges	2012	2013	2014
▶ Mobilier scolaire	303 000 €	139 200 €	122 000 €
▶ Informatique	247 000 €	309 500 €	355 500 €
▶ Matériel de cuisine	290 700 €	627 000 €	558 000 €
▶ Matériel d'entretien	70 600 €	39 900 €	9 100 €
▶ Matériel audiovisuel	132 000 €	168 900 €	99 300 €
▶ Matériel de sport	27 400 €	41 600 €	20 400 €
▶ Matériel d'entretien des espaces verts	39 500 €	6 000 €	0 €

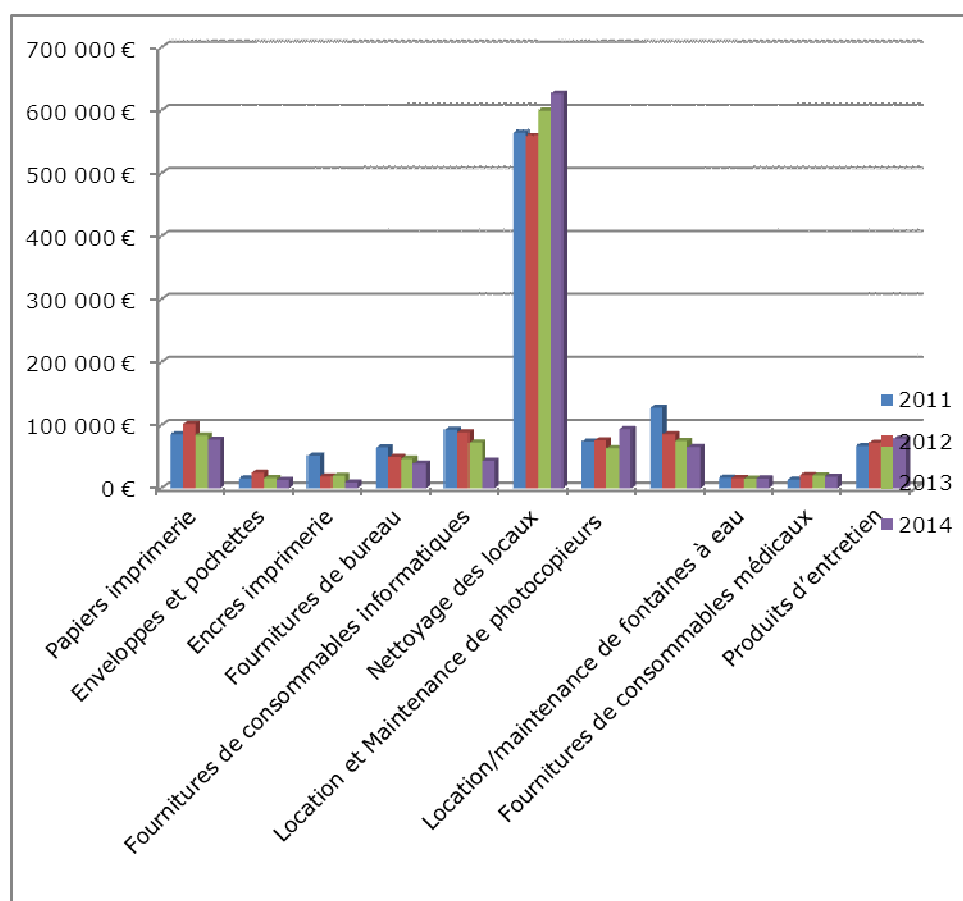
Evolution des principaux postes de dépenses d'investissement pour les collèges publics



⇒ investissement services départementaux	2012	2013	2014
▶ Mobilier/Matériel de bureau	28 700 €	82 100 €	25 100 €
▶ Matériel audiovisuel	1 200 €	1 200 €	1 330 €

⇒ fonctionnement (quelques grandes lignes)	2012	2013	2014
▶ Papiers imprimerie (2 lots)	102 200 €	84 000 €	77 400 €
▶ Enveloppes et pochettes administratives (3 lots)	24 700 €	16 100 €	13 200 €
▶ Encres imprimerie	19 000 €	19 900 €	9 300 €
▶ Fournitures de bureau	49 600 €	47 000 €	39 100 €
▶ Consommables informatiques	88 900 €	72 800 €	43 500 €
▶ Nettoyage des locaux (19 lots)	559 300 €	599 600 €	627 000 €
▶ Location maintenance de photocopieurs	76 100 €	63 700 €	94 000 €
▶ Location et maintenance des matériels pour l'imprimerie	86 000 €	75 300 €	65 400 €
▶ Location et maintenance de fontaines à eau	16 300 €	15 100 €	15 500 €
▶ Fournitures de consommables médicaux	20 900 €	20 500 €	18 300 €
▶ Fournitures d'appareils de timbrage	1 900 €	2 100 €	1 580 €
▶ Produits d'entretien	72 000 €	74 600 €	78 800 €

Evolution des principales dépenses de fonctionnement



De par leurs missions, les personnes du service achats doivent dans la mesure du possible être polyvalentes, disponibles, rester à l'écoute de chacun, assurer l'accueil, le relationnel entre fournisseurs et utilisateurs et être réactives aux sollicitations de tous.

Service des marchés publics

Le service des marchés publics est composé d'un chef de service et d'un adjoint au chef de service, catégorie A, de deux gestionnaires de marchés publics, catégorie B et d'une secrétaire, catégorie C.

Le service des marchés publics assure assistance et conseils sur :

- les procédures à engager, les clauses à insérer, les éléments négociables dans le cadre de marchés négociés et des MAPA, mais aussi des conseils en matière de marchés formalisés,
- la régularité juridique des marchés, tant sur la forme que sur le fond,
- les rapports d'analyse des offres, avant présentation en Commission d'appel d'offres ou Commission des marchés,
- la passation des marchés publics et des actes y afférents.

Outre le secrétariat, une assistance juridique est également apportée aux membres de la Commission d'appel d'offres et des jurys de concours, auxquels participent les agents du service des marchés publics.

Le nombre de marchés conclus en 2014 est moins élevé que celui de l'année 2013.

Les informations correspondant au nombre des marchés sont disponibles dans les tableaux ci-après.

L'année 2014 a vu :

I - Au niveau national :

- ⇒ **parution du décret du 26 septembre 2014 portant mesures de simplification, applicables aux marchés publics.**
Objectif: lever les barrières pour les candidats

L'article 5 du décret du 26 septembre 2014 portant mesures de simplification, applicables aux marchés publics – et modifiant l'article 45 du Code des marchés publics – apporte de réels allègements pour les entreprises

La transposition des directives européennes "*marchés publics*" démarre avec un premier décret adoptant les mesures jugées les plus urgentes. Il s'agit de faciliter la candidature des entreprises. Il est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2014.

Ce décret est le premier coup de pioche du chantier de transposition des directives « *marchés publics* » 2014/24/UE et 2014/25/UE, qui aboutira à une refonte complète du droit des contrats publics.

Ce décret du 26 septembre plafonne les exigences des acheteurs publics en termes de capacités financières des candidats.

Désormais, « *lorsque le pouvoir adjudicateur demande un chiffre d'affaires annuel minimal donné, ce niveau minimal ne peut être supérieur à deux fois le montant estimé du marché ou du lot, sauf justifications liées à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution* ».

Toujours dans l'optique de faciliter la candidature des entreprises, le décret énonce également que « *les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique* ».

Le Code des marchés publics modifié autorise enfin l'acheteur public à se dispenser (mais ce n'est pas une obligation) de demander les pièces ou renseignements qui lui ont déjà été fournis lors d'une précédente consultation et qui restent valables.

II - Au niveau des marchés publics du Conseil général :

⇒ la diminution du nombre de marchés conclus

L'activité, en termes de marchés publics, s'est réduite de 18 % entre 2013 et 2014.

Les marchés à procédure adaptée en matière de travaux de bâtiments ont baissé de près de 40 %.

Concernant les marchés d'infrastructures et marchés divers, leur nombre est resté quasiment constant.

En matière de marchés formalisés (conclus essentiellement sous forme d'appel d'offres. Rappel : marchés dont le montant est supérieur à 5 186 000 euros HT en matière de travaux et 207 000 euros HT en matière de marchés de fournitures et services), leur nombre a fortement augmenté pour les marchés de services et fournitures.

Il en est de même pour les marchés de la direction des routes départementales.

Cette croissance est notamment due à la conclusion de plusieurs marchés de transports scolaires et du « *renouvellement* » des procédures de marchés à bons de commandes ayant expiré.

Concernant les avenants, nous relevons une forte baisse de ceux-ci avec une diminution de 37 %.

⇒ la poursuite de la dématérialisation

▸ Utilisation de la GED marchés :

Dans le cadre de la notification des marchés publics, de nouvelles dispositions ont été mises en place dès septembre 2013 consistant à mettre en ligne sur la GED Marchés tous les marchés publics et actes rattachés tels que avenants, actes de sous-traitance, bordereaux de prix supplémentaires,

L'outil fonctionne très bien et est utilisé quotidiennement par notre service et ses destinataires à savoir les services du Conseil général et la Paierie départementale.

116 marchés ont été mis en ligne depuis la création de la GED en septembre 2013 dont 70 en 2014.

Concernant le fonctionnement, le service des marchés publics met en ligne les pièces ainsi que les avenants, les actes de sous-traitance et les services complètent par la suite ces données par la mise en ligne des ordres de services, décisions de réception,

La Paierie départementale va rechercher sur cet outil les pièces justificatives de paiement.

▸ Utilisation de XActes pour la transmission des marchés publics et actes connexes à la Préfecture de la Marne pour contrôle de légalité

En 2013, la Direction du Programme ACTES de la Direction Générale des Collectivités Locales a fait appel au Conseil général dans le cadre d'une expérimentation consistant, pour les émetteurs, à télétransmettre tous les documents dont la taille était supérieure à 20 Mo.

Cette expérimentation d'un an s'est très bien déroulée et il a été décidé de télétransmettre tous les marchés publics et actes connexes via cet outil jusqu'à 150 Mo.

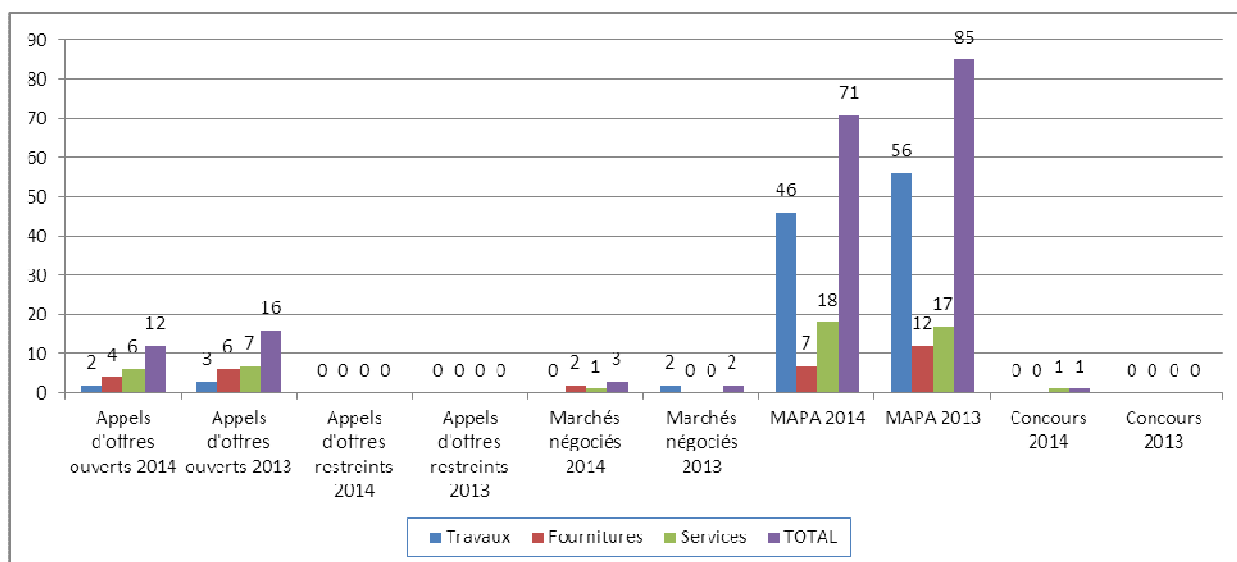
En 2014, nous avons procédé à un peu plus de 300 envois.

▸ Légère augmentation des téléchargements et baisse du nombre de dépôts de marchés sur la plate-forme de dématérialisation marchés-marne (SPL X-DEMAT) de la collectivité comme cela est démontré dans les tableaux et graphiques ci-dessous.

Consultations mises en ligne sur la plate-forme en 2014/2013

(Chiffres exprimés en termes de procédure et non en termes de lots)

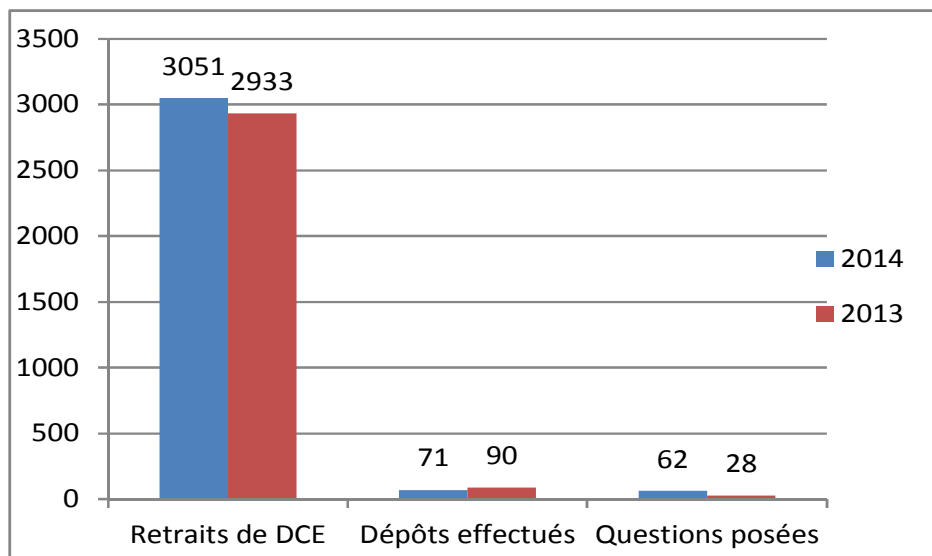
Répartition par procédure	Appels d'offres ouverts 2014	Appels d'offres ouverts 2013	Appels d'offres restreints 2014	Appels d'offres restreints 2013	Marchés négociés 2014	Marchés négociés 2013	MAPA 2014	MAPA 2013	Concours 2014	Concours 2013
Travaux	2	3	0	0	0	2	46	56	0	0
Fournitures	4	6	0	0	2	0	7	12	0	0
Services	6	7	0	0	1	0	18	17	1	0
TOTAL	12	16	0	0	3	2	71	85	1	0



Retraits de dossiers et dépôts d'offres dématérialisées en 2014/2013

Années/activités	Retraits de DCE	Dépôts effectués	Questions posées
2014	3 051	71	62
2013	2 933	90	28

(DCE : dossier de consultation des entreprises)



Total des marchés tout type de procédure

(Chiffres exprimés en termes de lots et non en termes de procédure; chaque lot est comptabilisé comme un marché)

ANNEE 2014		ANNEE 2013	
	Nombre		Nombre
TOUS TYPES DE MARCHES	153	TOUS TYPES DE MARCHES	187

Total des marchés à procédure adaptée

ANNEE 2014		ANNEE 2013	
MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE	92	MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE	130
DBD (direction des bâtiments départementaux)	44	DBD (direction des bâtiments départementaux)	75
DRD (direction des routes départementales)	28	DRD (direction des routes départementales)	32
Services divers	20	Services divers	23

Total des marchés à procédure formalisée

ANNEE 2014		ANNEE 2013	
TYPE DE PROCEDURE : Commissions d'appel d'offres/Jurys	Nombre	TYPE DE PROCEDURE : Commissions d'appel d'offres/Jurys	Nombre
MARCHES A PROCEDURE FORMALISEE	61	MARCHES A PROCEDURE FORMALISEE	49
DBD (direction des bâtiments départementaux)	14	DBD (direction des bâtiments départementaux)	23
DRD (direction des routes départementales)	6	DRD (direction des routes départementales)	3
Services divers	41	Services divers	23

Total des jurys, Commissions d'appel d'offres, divers

ANNEE 2014		ANNEE 2013	
TYPE DE PROCEDURE : Commissions d'appel d'offres/Jurys	Nombre	TYPE DE PROCEDURE : Commissions d'appel d'offres/Jurys	Nombre
JURYS DE CONCOURS	0	JURYS DE CONCOURS	0
COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES	16	COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES	12
COMMISSIONS DES MARCHES	16	COMMISSIONS DES MARCHES	11
AVENANTS	60	AVENANTS	96
Avenants en augmentation de + de 5 % du montant initial du marché	7	Avenants en augmentation de + de 5 % du montant initial du marché	19
Avenants - de 5 % et en diminution du montant initial du marché	37	Avenants en augmentation de - de 5 % du montant initial du marché	50
Avenants sans incidence financière sur le montant du marché	16	Avenants sans incidence financière sur le montant du marché	27
DIVERS : actes spéciaux de sous-traitance, délivrance d'exemplaire unique, motifs de rejet des offres, ...	271 dont : - 79 réponses de motifs de rejet et - 112 actes de sous-traitance	DIVERS : actes spéciaux de sous-traitance, délivrance d'exemplaire unique, motifs de rejet des offres, ...	303 Dont entre autres : - 111 courriers Expliquant les motifs de rejet suite à la demande des sociétés non retenues - 117 actes de sous-traitance

Service informatique

En 2014, l'activité du service informatique a principalement été de consolider l'architecture du système d'information pour améliorer la disponibilité et les outils de surveillance.

I - Organisation du service informatique

Effectif : quinze

Organisation : les missions du service informatique sont réparties sur **trois pôles** :

- **le pôle support (ou micro)**, composé de cinq personnes, chargé de l'assistance utilisateurs, du déploiement des postes (PC, portables, imprimantes et téléphones) et de la bonne gestion du parc informatique ;
- **le pôle architecture**, composé de trois personnes, chargé du suivi, de l'évolution et de la sécurité du réseau (local et sites distants), de la gestion des serveurs ;
- **le pôle projet**, composé de six personnes, chargées, avec les services, d'élaborer les appels d'offres, d'analyser les réponses et d'installer les progiciels utilisés au conseil général ;
- enfin, l'équipe est complétée par une comptable, qui répond également sur notre hotline, et le chef de service.

II - Les pôles « *micro et architecture* »

⇒ assistance utilisateurs, dépannage et déploiement

Notre parc informatique s'élève à plus de 1 000 PC et terminaux passifs et 200 portables.

En dehors des appels réglés rapidement (oubli de mot de passe, blocage de boîte mail) qui ne sont pas saisis dans notre logiciel, nous avons reçu 1 400 appels et 1 323 ont été clôturés.

Nous avons déployé, renouvelé ou changé suite à une panne, trente PC, vingt portables et quatre imprimantes.

Concernant la gestion des moyens d'impression, nous avons favorisé la mise en place de matérielles multifonctions afin de permettre de faciliter la dématérialisation des documents nécessaires au traitement des dossiers.

Ces appareils facilitent l'envoi de documents scannés vers Sharepoint, qui gère ensuite de la vie des documents (validation, classement, archivage).

L'avenir sera de travailler sur des documents électroniques, signés numériquement, et non imprimés. Pour y arriver, la modernisation des méthodes de notre collectivité est obligatoire, ainsi que l'adhésion de tous, à tous niveaux.

⇒ messagerie

L'outil de messagerie Web E-groupware est maintenant couramment utilisé.

Pour mémoire, cet outil offre en mode Web une gestion des mails, des agendas et des contacts. Il peut être utilisé à partir de n'importe quel PC du département, à partir du moment où l'utilisateur ouvre une session Windows sous son nom.

Le taux de spam global avoisine toujours les **80 %**. Ainsi, nous sommes de plus en plus envahis de messages commerciaux ou frauduleux, mais 80 % de ces messages sont arrêtés et n'arrivent pas dans la boîte mail des agents.

Le trafic des messages ne diminue pas et sur l'année 2014, on a pu constater un trafic sortant de 2 185 673 messages, soit en moyenne sept par minute et 2 860 006 reçus, soit en moyenne neuf par minute.

⇒ **sécurité**

▸ Virus

Notre antivirus bloque quotidiennement des attaques provenant de mails ou d'internet, mais également des fichiers infectés. 1 203 virus ont été détectés et nettoyés sur 170 PC.

A noter que nous avons subi une attaque virale de 221 souches virales identiques sur 29 PC.

Pour mémoire, il est du devoir de chacun d'être très vigilant sur les dossiers qu'il manipule, notamment par le biais de clés USB, des envois par mail ou des sites internet qu'il visite. La menace est réelle et permanente.

⇒ **architecture**

▸ Réseau interne (LAN) et réseau étendu (Wan)

Nous avons consolidé l'outil Centreon, qui scrute le réseau et nous permet de vérifier que tous les éléments actifs fonctionnent correctement.

Notre salle machine principale a vu sa climatisation refaite afin de mieux correspondre au matériel présent.

Le réseau interne de la Bibliothèque départementale de prêts et de la CSD Europe a été refait, ce qui nous a permis d'améliorer la qualité du service en installant notre système de téléphonie IP (communications intersites gratuites).

Une nouvelle version de notre antivirus a été installée afin de garantir plus de disponibilité de nos serveurs virtuels.

Suite aux nombreuses pannes constatées sur notre réseau, principalement dues à l'obsolescence du matériel, nous avons scindé notre cœur de réseau pour minimiser l'impact d'une panne générale.

Il a été décidé par le comité de direction de mettre en œuvre une seconde salle informatique active pour avoir un système secouru en permanence. Le double avantage de ce système est de répartir la charge en fonctionnement normal, et de ne perdre aucune donnée en cas de coupure d'un serveur.

Les serveurs Windows ont été migrés vers Windows server 2008. Nous commençons également à déployer des serveurs Windows 2012

▸ Virtualisation

Notre ferme de serveurs virtuels a été renforcée par l'ajout de serveurs physiques. La capacité de traitement s'en trouve renforcée.

Nous avons déployé une solution de publication d'applications sur le site des archives de Reims et l'ensemble des CSD, à l'exception de celles de Reims celles-ci devraient pouvoir en bénéficier courant 2015 et 2016.

Grâce à cette solution, les travailleurs médico-sociaux peuvent accéder à Solis, Thunderbird, internet et l'ensemble de leurs fichiers qu'ils soient dans leur bureau, salles de permanences de la CSD, et rapidement de leurs permanences externes à la CSD.

⇒ **téléphonie**

Trois nouveaux sites, archives de Reims, bibliothèque départementale et CSD Reims Europe, ont été déployés.

Pour mémoire, tous les sites déployés en téléphonie IP peuvent s'appeler « *en interne* », comme s'ils étaient sur le même lieu géographique. Cela permet de réduire considérablement les coûts téléphoniques, puisque nous sommes passés d'une dépense de 250 000 euros en 2010 pour arriver à 190 000 euros en 2014.

II – Le pôle « *Projets* »

Le service informatique, à travers sa cellule « *projets* », assure l'acquisition, le déploiement et la maintenance de progiciels métiers dans tous les domaines d'intervention des agents du Conseil général.

L'équipe projet informatique fonctionne sous forme de « *binômes* ». Pour mémoire, un binôme de chefs de projets est lié à un thème précis et ce binôme se doit d'entretenir un même niveau de connaissances sur l'ensemble de ses thématiques afin qu'il n'y ait jamais d'interruption de service.

Six grands domaines (thématiques) ont été arrêtés pour construire les binômes :

▸ **la gestion financière** (coriolis, progos, lilia, coripes, coribudg, totem, windettes, marco, newform, datawarehouse, achats publics, aster, Coripes, Xfluco);

▸ **le social** (solis – (asg, ast, ase, pmi, mdph, archivage), webtuberculose, bourses, transports, fusioclic) ;

▸ **les ressources humaines** (sedit RH, simulations budgétaires, bilan social, (N4DS), indem, e-congés, e-missions, e-recrutement, e-formation, e-gestion administrative) ;

▸ **l'infrastructure et patrimoine** (trust.cha, sherpa, scribe, git, socotec, image, europark, petra, energie territoria, minipléiade, testo, saia, tx-visio, autocad, géomap/mapguide, Pegasys, Revit, ...) ;

▸ **la gestion documentaire et la communication** (intr@marne, revue de presse, courrier, papyrus, abonnements, arkhiea, actes et délibérations, fast) ;

▸ **produits informatiques** (bo, oracle, sql*server, my-sql, progress, sharepoint, apache/tomcat, vpn, iis, sunopsis, intranet, jasper, développements interne).

⇒ évolution dans le domaine « *gestion financière* »

Le produit de gestion financière Coriolis est couplé (intégré) au progiciel de gestion des subventions Progos ainsi qu'au progiciel de suivi administratif et financier des marchés publics Lilia. De la même manière, le logiciel de gestion de la dette (Windette) et tous les autres progiciels générant des paiements sont interfacés avec Coriolis.

Le progiciel de Bull est donc le progiciel central de comptabilité budgétaire (préparation, exécution et analyse) et de son bon fonctionnement dépend, entre autres, le paiement des aides versées, des prestations aux entreprises et également le salaire des 2 000 agents du Conseil général de la Marne.

L'ensemble de ces produits nécessite au moins une mise à jour logicielle de version par an. Nous nous efforçons également d'alléger le poids d'administration quotidien (exploitation) de ce progiciel en mettant en œuvre des procédures standardisées.

Les faits notables dans cette thématique en 2014 sont les suivants :

D'un point de vue strictement informatique de l'administration de notre environnement de gestion financière, les efforts ont été concentrés essentiellement sur la stabilisation de l'environnement web du progiciel Coriolis. C'est ainsi que les environnements de production, de test et de formation ont été migrés sur des serveurs virtualisés de technologie récente afin d'offrir de meilleures performances aux utilisateurs. Les efforts ont également porté sur des opérations de « *tuning* » applicatif afin d'optimiser et accroître l'efficacité de nos solutions aux agents de la collectivité.

Conjointement à ces évolutions techniques, les déploiements de nouvelles versions ont naturellement pour objectif d'être en conformité avec la réglementation comptable. En l'occurrence, le projet PES V2 (protocole d'échange standard Version 2) est le vaste projet national de dématérialisation des pièces comptables. La mise en œuvre de ce chantier fait appel au développement et à la mise en œuvre de nouveaux outils informatiques mais également à la mobilisation de ressources humaines conséquentes. Tous les services de la collectivité sont concernés par ce projet majeur. Le 1^{er} janvier 2015 est la date officielle de mise en œuvre de cette dématérialisation.

A noter que depuis le passage à la norme SEPA¹, le fichier Banque de France est automatiquement intégré à Coriolis permettant un contrôle accru de notre base tiers.

Installation des nouveaux logiciels Regards (Logiciel de rétro-prospective financière) et Repères (Observatoire financier territorial).

⇒ **évolution dans le domaine « social »**

La partie « *programmes* » du progiciel Solis a été déplacée vers de nouveaux serveurs virtuels plus performants. La partie middleware a également évolué et fonctionne désormais en environnement 64 bits.

Installation sur les postes clients des CSD et de la DSD du logiciel « *Acteur* » pour la télétransmission des feuilles de soin électroniques (Cartes vitales).

Les interfaces entre Coriolis et Solis ont à nouveau évolué et nous avons mis en production cette mise à jour. En complément, nous avons mis en place un contrôle des fichiers transmis de l'aide sociale vers la gestion financière qui permet d'éviter le rejet de ces derniers en cas d'anomalie rencontrée (tiers bloqué, disponibilité insuffisante, etc.).

Une multitude de mises à jour du progiciel Solis a été installée tout au long de l'année. De ce fait nos équipes consacrent beaucoup de temps dans le cadre de la gestion quotidienne de ce projet.

Le projet Pegase « *Transports scolaires* » s'est ouvert aux usagers depuis plus d'un an désormais. Les inscriptions de demande de carte de transport et le paiement en ligne sont pleinement opérationnels. Les adaptations relatives au mode de paiement SEPA ont été réalisées. La production de fichiers spécifiques afin d'alimenter le portail Vitici.fr a également été réalisée.

⇒ **évolution dans le domaine « ressources humaines »**

Les progiciels applicatifs de la direction des ressources humaines bénéficient régulièrement de mises à jour afin de répondre fonctionnellement aux nouvelles réglementations. Le progiciel de gestion financière a de nouveau imposé la modification du fichier d'interface pour le mandatement de la paie.

E-formation : ce module est venu en remplacement d'un progiciel plus ancien. Dans un premier temps, le service formation travaille en mode centralisé, mais à terme les agents pourront réaliser leurs demandes de formations en ligne ;

▸ e-recrutement : ce module permet d'alimenter un vivier de candidatures et naturellement un suivi précis et automatisé de toute la chaîne de recrutement du personnel interne et externe. A terme, les agents pourront postuler aux offres d'emploi en ligne ;

▸ e-gestion administrative : ce module offrira aux agents la possibilité de consulter leur situation administrative et de réaliser toutes les démarches RH en ligne (changement d'état civil, de RIB, temps partiel, ...) ;

▸ e-missions : ce module, permettant de gérer l'ensemble de la chaîne des déplacements, de l'ordre de mission aux versements des remboursements sur les comptes des agents (via le bulletin de salaire), a été déployé progressivement à l'ensemble des agents de la collectivité.

▸ GPEC : La présentation du module, la formation des agents et le paramétrage du progiciel ont débuté concernant ce vaste et passionnant chantier.

▸ Notre progiciel Indem (gestion du chômage) a été migré vers les technologies web et la base de données a été intégrée dans la base de données de RH.

¹ La norme SEPA contribue à renforcer l'intégration financière et monétaire de l'Europe, en facilitant les échanges transfrontaliers. La standardisation des moyens de paiement renforce l'efficacité des paiements et unifie le traitement des ordres internationaux et nationaux.

⇒ **évolution dans le domaine « infrastructure et patrimoine »**

Une solution de « *contrôle d'accès intelligent* » pour les bâtiments et les collèges ayant pour nom « *Pegasys* » a été mise en œuvre en 2013. Il s'agit de clés électroniques programmables. Une étude a été réalisée afin d'appliquer cette solution aux bâtiments de l'hôtel du département.

Les applications utiles à la direction des routes départementales ont également été mises à jour :

- renouvellement des stations et logiciels CAO/DAO du Conseil général ;
- mise en place des fonctions (BIM) de modélisation des données des bâtiments avec le logiciel REVIT.

Suite à l'acquisition d'un traceur Plotter CE6000-60, installation sur un poste dédié d'un logiciel de lettrage pour la signalisation routière.

La rationalisation de l'utilisation des différents progiciels est en cours d'étude entre le SERM (exploitation des routes et du matériel), le SAERD (appui pour l'entretien des routes et du matériel) et le SI (service informatique). En effet, certains choix sont à opérer afin de mutualiser intelligemment l'utilisation de nos ressources informatiques. Ainsi, par exemple, nous abandonnons le progiciel Europark dont les fonctionnalités sont couvertes par Gescar.

⇒ **évolution dans le domaine « gestion documentaire et communication »**

Les projets concernés dans cette thématique s'appuient essentiellement sur l'infrastructure Sharepoint (système informatique de travail collaboratif du Conseil général de la Marne). La dématérialisation est au cœur des préoccupations actuelles et justifie l'investissement en ressources dans ce domaine.

Les applications « *Actes & Délib* » ainsi que le suivi des demandes FSL ont été intégralement réécrites afin de bénéficier des nouveautés technologiques de la nouvelle version Sharepoint.

Une maquette, concernant le dossier familial unique (DFU) a été développée et présentée aux services concernés de la direction de la solidarité.

Une étude concernant la dématérialisation des pièces jointes dans le cadre du PES V2 a été réalisée.

Des nouveautés ont vu le jour : création d'un espace collaboratif pour les services en charge de la gestion des collèges ainsi que les chefs cuisiniers des collèges publics (base documentaire et blog d'échanges).

Un nouveau logiciel de gestion des courriers recommandés a été déployé.

Des migrations techniques et des mises à jours logicielles ont été effectuées afin de garantir un fonctionnement optimal d'applications transversales telles que l'intranet ou encore la revue de presse et l'information documentaire.

Des développements dans diverses thématiques ont été réalisés (formulaires de demande de certificats électroniques, @-services, formulaires divers, ...).

⇒ **évolution des produits informatiques**

Le système de gestion de bases de données Oracle, ainsi que le système de gestion de bases de données Microsoft SQL-Server, supports de l'essentiel de nos progiciels métiers, nécessitent une administration importante et rigoureuse. Le service informatique maintient son niveau de compétence dans ce domaine, ce qui permet d'installer les mises à jour régulières livrées par les éditeurs.

Le projet décisionnel de la collectivité (création d'entrepôts de données « *métiers* ») suit son cours à travers la création de nouvelles bases de données ainsi que le développement et la maintenance de nombreux états décisionnels.

L'assistance technique apportée gracieusement à l'Entente Marne par le biais de l'hébergement et la maintenance d'un serveur et d'une application de gestion financière par les équipes du service informatique du Conseil général de la Marne s'est poursuivie et plusieurs migrations de versions ont été prises en charge.

Le Guichet unique (pour les demandes de subventions des collectivités locales)

Créé en 2009 et rattaché en 2010, à la direction des finances, des marchés et de l'informatique, modifié en 2012, suite à la mise en place d'une nouvelle répartition de la gestion des dossiers d'aides aux collectivités, le Guichet unique est constitué d'un agent, rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, rattaché à la direction des finances, des marchés et de l'informatique.

Le Guichet unique pour les demandes de subvention déposées par les collectivités locales

La responsable du Guichet unique de réception des demandes de subvention :

- supervise la saisie initiale de l'ensemble des demandes dans le progiciel « Progos », et se charge également de transmettre les dossiers aux directions compétentes ;
- effectue l'instruction et la gestion des dossiers relevant de sa compétence ;
- élabore les tableaux de bord nécessaires au suivi de cette politique ;
- assure le suivi et la mise à jour des procédures du partenariat avec les collectivités et du soutien aux projets et aux initiatives ;
- assure, en cas de besoin, assistance et conseil auprès des autres services chargés de la gestion des subventions.

Les demandes de subventions

Les dossiers ayant fait l'objet d'une décision en Commission permanente ou en session durant l'année sont au nombre de 446 (demandes déposées de 2012 à 2014), soit +54% par rapport à 2013.

La répartition par pays est la suivante :

		Aménagement du territoire d'intérêt départemental	Aménagement du territoire d'intérêt local	Solidarité	Réseaux (voirie, eau)	Dossiers amendes de police	Zones d'activité
Pays Châlonnais	76	2	6	15	34	18	1
Pays Argonne Champ.	28	1	1	6	17	3	0
Pays Brie Champenoise	54	10	3	10	16	14	1
Pays Epernay Pays de Champagne	124	5	5	20	70	24	0
Pays Rémois	115	6	11	28	43	27	0
Pays Vitryat	49	1	2	11	23	12	0
	446	25	28	90	203	98	2

I - Les demandes étudiées en 2014 par le Guichet unique

Le Guichet unique assure le suivi des dossiers relatifs aux :

- bâtiments communaux :
 - locaux administratifs communaux et intercommunaux ;
 - salles communales n'ayant pas spécifiquement vocation sportive ou culturelle ;
 - églises non classées ;
 - petit patrimoine.

▸ projets d'équipement incendie des collectivités :

- poteaux incendie (installation et ou/ remplacement) avec travaux connexes ;
- citernes incendie et réserve d'eau.

En 2014, les dossiers présentés par le Guichet unique à l'examen de la Commission permanente ou de l'Assemblée départementale ayant fait l'objet d'une décision et d'une attribution de subvention se répartissent de la façon suivante :

Dossiers décidés en 2014



II - Les demandes soldées en 2014

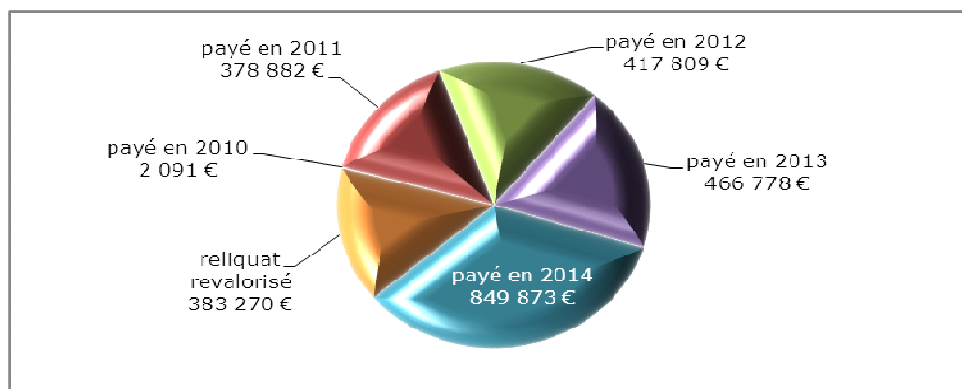
Au 31 décembre 2014, 104 dossiers gérés par le Guichet Unique ont été soldés - *engagements sur des AP de 2009 à 2014*- (146 en 2013), dossiers pour lesquels les décisions ont été prises sur cette même période.

Ces dossiers ont fait l'objet du versement de 849 873 € de crédits de paiements 2014 soit 34,01% des montants engagés.

Les domaines concernés sont : les objets d'art, les églises et monuments classés et/ou non classés, les bâtiments scolaires, administratifs, techniques, les salles communales, de sport, l'équipement incendie des collectivités, le petit patrimoine.

Sur la période globale de gestion (de 2009 à 2014), pour les dossiers soldés en 2014, **2 115 433 €** ont été versés aux collectivités sur un montant total d'engagements de **2 498 703 €** (soit 84,66%), d'où un reliquat de **383 270 €** (dont 63 715 € pour des demandes annulées pour cause de projets non réalisés, d'attribution de DETR, de travaux exécutés avant la demande de subvention, ...).

Dossiers soldés en 2014



III - Tableaux de bord et suivi des guides

Depuis 2010, un travail est effectué pour la finalisation des tableaux de bord permettant le suivi de la politique du partenariat par le président et le directeur général des services. L'année 2014 a permis la poursuite du développement des tableaux à destination des services.

Dans le cadre de sa mission de suivi des guides, le service Guichet unique a également assuré le suivi de :

- la modification des fiches en fonction des propositions des Commissions ;
- la diffusion aux communes et aux communautés de communes des taux pour le calcul des aides et des modalités d'attribution des subventions en tenant compte des modifications en cours dans le cadre de la réforme territoriale entamée en 2013 et qui s'est poursuivie sur 2014 ;
- le suivi des différentes évolutions du territoire départemental dans le cadre du partenariat avec les collectivités.

Chargé de mission FSE

I - Préalable

Le présent rapport d'activité s'inscrit dans le cadre du bilan annuel élaboré autour des opérations réalisées et cofinancées par le FSE et le Conseil Général de la Marne, relatives aux politiques départementales d'insertion. Il présente, le bilan qualitatif, quantitatif et financier de la gestion de la subvention globale FSE sur l'année 2014, dont le Chargé de mission FSE a en charge la coordination, la gestion, le suivi et l'appui aux structures cofinancées.

Au préalable, il convient de rappeler que le Conseil Général de la Marne est, depuis 2010, gestionnaire d'une enveloppe FSE pour la mise en œuvre de ses actions d'insertion.

II – Cadre d'intervention du chargé de mission FSE

Hiérarchiquement rattaché auprès de la direction des finances, des marchés et de l'informatique, le chargé de mission FSE intervient dans la gestion de la subvention globale FSE, sur des actions d'insertion au sein du Service Insertion et logement Social.

En 2014, la stratégie d'intervention du chargé de mission FSE s'est définie selon trois axes déclinés de la manière suivante :

- la présentation générale des missions ;
- le contexte spécifique de l'année 2014 ;
- la description des activités réalisées en 2014 dans lequel sont les objectifs fixés et les résultats attendus.

I.1 - La présentation générale des missions

D'une manière générale, les missions du chargé de mission FSE se déclinent comme suit :

▸ **L'organisation et la coordination d'une enveloppe de subvention globale FSE 2010-2013 prolongé sur l'année 2014**, obtenue par le Conseil Général de Marne en tant qu'organisme Intermédiaire.

▸ **L'intervention en appui aux services du département gestionnaires mais également bénéficiaires** d'opérations cofinancés par le FSE ainsi qu'aux directions opérationnelles dans la mise en œuvre de la subvention globale.

▸ **Le conseil et une assistance aux opérateurs externes**, bénéficiaires finaux du FSE, dans le montage et l'appui à leur projet et demande de subvention, dans la mise en œuvre opérationnelle des procédures communautaires applicables dans un dossier cofinancé par le FSE ;

▸ **Le lien et le maintien des relations avec les partenaires institutionnels nationaux et locaux.**

I.2 - 2014 : un contexte spécifique

La tranche annuelle 2014, en matière de gestion du Fonds Social Européen (FSE), a été une année particulière et spécifique pour le Département de la Marne, dans un contexte de restrictions budgétaires pour les collectivités territoriales départementales.

En effet, initialement, la période de programmation et de sélection des opérations relevant de la subvention globale FSE s'étendait du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013. Néanmoins, le Département a pu bénéficier en 2014 de crédits supplémentaires issus des reliquats de non consommation de la maquette régionale de la programmation 2007 – 2013.

Ainsi, la tranche annuelle 2014 a permis la prolongation d'une année des actions d'insertion du Département conduites en 2013, l'enveloppe programmé par dispositif étant la même d'une année à une autre à l'exception de celle de l'assistance technique (crédit épuisé en fin d'année 2013).

Afin d'optimiser la consommation de l'enveloppe, le département a intégré dans son dispositif n°1 « *accompagnement vers et dans les chantiers d'insertion* » de nouvelles structures portant des chantiers d'insertion.

Entre 2010 et 2014, le Conseil général de la Marne s'est vu allouer des crédits FSE pour un montant global de **4 788 934, 60 €** sur une dépense totale de **9 937 090, 77 €**, répartie comme suit :

Montant total de 9 937 090,77 € (FSE + contrepartie nationale) :

- cofinancé à hauteur de **48,19 % par le FSE ;**
- soit **4 788 934,60 € sur 5 ans (2010-2014)** répartis comme suit :

Axe 3 : cohésion sociale, inclusion sociale et lutte contre les discriminations :

- accompagnement vers et dans les chantiers d'insertion **2 961 855,24 €**
- référent unique d'insertion : **1 341 306,08 €**
- accompagnement personnalisé vers l'emploi **392 726,28 €**

Axe 5 : assistance technique

- assistance technique-CG51 **93 047,00 €**
- Total : 4 788 934,60 €**

Dans le cadre de son intervention au titre du FSE, le chargé de mission FSE durant cette année de prolongation d'enveloppe a donc travaillé d'une part, sur des missions et objectifs de fin de programmation et d'autre part, sur ceux d'un début de nouvelle programmation. Ainsi, ses activités se sont concentrées sur l'organisation et la coordination de l'enveloppe annuelle 2014 mais également sur le suivi et la construction de la nouvelle programmation FSE 2014-2020.

I.3 - La description des activités réalisées en 2014

▸ **L'animation de l'appui aux structures de porteuses de projets.**

Il s'agit pour l'essentiel d'associations et entreprises portant des chantiers d'insertion. Au nombre de neuf structures cofinancées en 2013, elles sont passées à treize en 2014, avec l'intégration au dispositif 1 « *accompagnement dans et vers les chantiers d'insertion* » de quatre nouvelles structures.

▸ **L'organisation et le suivi de la gestion de 18 dossiers d'opération.**

En lien avec le service gestionnaire et opérationnel en charge du conventionnement des opérations (avenant de prolongation des structures conventionnées depuis 2010 et de nouvelles conventions en 2014 les nouvelles entrantes).

▸ **L'étude de recevabilité et l'instruction des dossiers de demande de subvention FSE des structures porteuses de projets.**

Cette étape consiste en la vérification du fond et de la forme des demandes de subvention déposées par les porteurs de projets, le cas échéant par une demande de modification du dossier ou de pièces complémentaires puis une notification de réception et recevabilité du dossier

▸ **La passation d'un avenant à la subvention globale.**

C'est la matérialisation de prolongation dans le respect des règles communautaires des dispositifs cofinancés sur l'année 2014.

▸ **La passation d'avenants aux conventions avec les bénéficiaires ou structures porteuses de projets.**

En 2014, quatre nouvelles conventions FSE furent élaborées et signées entre le Département et les structures concernées. Pour le reste des porteurs de projets, les conventions signées ont été des avenants de prolongation de l'année 2013 sur 2014.

▸ **Le suivi financier, comptable et budgétaire de la subvention globale en lien avec les services des finances.**

Ce suivi a consisté en 2014 en la régularisation de certaines opérations cofinancées par le FSE propres au Département de la Marne, la vérification des sommes FSE mandatées et la réalisation du compte administratif (CA) au titre du FSE pour une année N-1

▸ **Le suivi du Contrôle Qualité Gestion externe de la DIRECCTE.**

Il est l'un des points les plus importants dans la gestion d'une subvention globale, car il permet une vérification de la conformité de l'organisation interne autour de la subvention globale.

▸ **Le Suivi des contrôles par la CICC.**

C'est la vérification de la conformité des opérations cofinancées et de l'éligibilité des dépenses au titre du FSE, au regard des règles de gestion en matière de financements communautaires.

▸ **Le contrôle de bénéficiaires.**

Il s'agit des visites sur place (VSP) réalisées sur les lieux de réalisation de l'opération cofinancés par le FSE portés par des structures et des contrôles de services fait (CSF) d'une année N réalisés en année N+1.

▸ **Le recouvrement des recettes FSE par les appels de fonds.**

Cette étape est une partie intégrante du suivi financier, comptable et budgétaire en lien avec les services des finances.

▸ **renseignement régulier des indicateurs dans les logiciels PRESAGE et D1D2.**

Ce sont des logiciels de suivi des fonds européens mis en place par les autorités nationales.

▸ **L'animation du plan de communication** autour du cofinancement.

Elle se résume essentiellement en 2014 à la promotion et la publicité autour du FSE sur les actions cofinancées par ce fonds.

▸ **La participation aux comités** régionaux de programmation pour le suivi des dossiers concernés, la participation au comité national de suivi FSE, au dialogue de gestion avec la DIRECCTE, aux réunions d'évaluation du Programme Opérationnel National FSE (PON FSE), aux groupes techniques organisées par l'ADF ainsi qu'à toutes rencontres pouvant permettent la bonne gestion de la subvention globale.

▸ **L'élaboration et le suivi du marché d'appui à la mise en œuvre de la subvention globale**

en lien avec le service des marchés, le chargé de mission prépare le marché d'appui à la mise en œuvre de la subvention globale FSE.

Direction des ressources humaines et des affaires juridiques

- **Service des recrutements et de la gestion des effectifs**
- **Service de la gestion des carrières et des rémunérations**
- **Service de la formation, de la gestion des compétences et de la vie au travail**
- **Service des affaires juridiques**
- **Service de l'imprimerie et de la reprographie**

Direction des ressources humaines et des affaires juridiques

En charge de la gestion du personnel départemental (recrutement, statut, rémunération, formation, santé et sécurité au travail), la direction des ressources humaines et des affaires juridiques (DRHAJ) est également une ressource interne dans le management des ressources humaines auprès des autres directions et services du Département.

Sa mission est aussi de conseiller et apporter une assistance juridique à destination des mêmes directions et services dans le suivi et la gestion des contentieux.

Le service de l'imprimerie, chargé également du standard-accueil et du courrier font aussi partie de cette direction.

Celle-ci compte quarante agents (dont 25 pour les ressources humaines) répartis dans les cinq services et qui sont les suivants :

- recrutements et gestions et effectifs
- carrières et rémunérations
- formation, gestion des compétences et vie au travail
- affaires juridiques
- imprimerie, standard-accueil et courrier.

En 2014, la direction des ressources humaines et des affaires juridiques a poursuivi son action de maîtrise des effectifs en tenant compte du contexte budgétaire contraint et des besoins des services, le tout dans l'incertitude de l'avenir des départements et du maintien ou non de l'exercice des compétences qui leur sont jusqu'à présent dévolues.

A été poursuivie le travail sur la mobilité interne et le reclassement des agents avec la prise en compte du handicap.

A cet égard, le taux de 6 % devrait être atteint en 2015

Trois services ont changé de responsables au cours de la même année :

- le service de la gestion des carrières avec la nomination de M. Jean-Yves STEPHAN en remplacement de Mme Virginie AGNERAY-HERRE, mutée à la Région Champagne ;
- le service de la formation, gestion des compétences et vie au travail confié à Mme Lucia FLORID en remplacement de M. Jean-Yves STEPHAN ;
- à M. Jean-Michel OLEN, parti à la retraite a succédé M. Philippe DELETAÏN au service de l'imprimerie.

A la fin de l'année 2014 eurent lieu les élections professionnelles destinées à désigner les représentants du personnel dans les instances paritaires (commissions administratives, comité technique, comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).

L'année 2015 verra la continuité des actions qui viennent d'être exposées et qui seront vraisemblablement à adapter avec les conséquences de la loi NOTR, en cours d'examen par le Parlement.

Les quelques pages qui vont suivre retracent l'activité de chaque service de la DRHAJ.

Service des recrutements et de la gestion des effectifs

Organisation du service

L'effectif du service des recrutements et de la gestion des effectifs est composé de :

- un attaché, chef de service,
- un rédacteur principal de 2^{ème} classe, adjoint au chef de service,
- deux adjoints administratifs de 2^{ème} classe, gestionnaires recrutement.

Missions

⇒ **le recrutement** : ce service instruit les demandes de stage, ainsi que les candidatures spontanées ou adressées pour pourvoir des emplois spécifiquement vacants.

Quelques chiffres :

Courriers traités par le service	2012	2013	2014
Candidatures spontanées	2 694	3 310	2907
Demandes d'emploi estival	97	84	48
Demandes de stage	261	285	306
TOTAL	3 052	3 679	3261

Outre les formalités en la matière, notamment la publicité des emplois vacants, ce service est également en charge de l'organisation des entretiens de recrutement, de convoquer les candidats et d'apporter réponse à toutes les demandes d'emploi, quelle que soit la suite qui leur est réservée.

Les dossiers des personnes retenues suite à un entretien sont transmis au service de la gestion des carrières et des rémunérations, pour établissement du contrat de travail ou de l'arrêté correspondant à la situation (détachement, mutation, mise en stage, etc.).

Lorsqu'il s'agit d'agents contractuels, il appartient au service des recrutements et de la gestion des effectifs d'assurer le suivi des contrats arrivants à échéance. Le n+1 est consulté pour avis sur la manière de servir de son agent ; dans le cas d'un avis favorable à la reconduction du contrat émis par la hiérarchie, l'agent devra toutefois apporter la preuve de ses démarches visant l'obtention d'un concours de la fonction publique territoriale.

Il est à noter que depuis septembre 2011, le service des recrutements et de la gestion des effectifs apporte son savoir-faire à la maison départementale pour les personnes handicapées, en matière de gestion administrative des candidatures et d'organisation de commissions de recrutement, dans le cadre de la mutualisation entre le Conseil général et cette structure.

⇒ **la gestion des effectifs** permet un suivi mensuel par direction des mouvements de personnel, qu'il s'agisse de départs, arrivées, mobilités internes, mises en stage, titularisations, créations et transformations d'emplois.

Mobilité au cours de l'année 2014

En 2014, 47 agents titulaires ont bénéficié d'un changement d'affectation au sein même des services du Conseil général de la Marne.

61 personnes titulaires d'un emploi permanent*, et 80 titulaires d'un contrat à durée déterminée (emplois non permanents**) ont quitté la collectivité, et ont été remplacés par 57 titulaires et 43 contractuels.

*Les emplois **permanents** concernent : les titulaires, les stagiaires et les CDI.

Les emplois **non permanents font références aux : contrats un an ou trois ans (conclus sur un poste vacant pour lequel nous n'avons pas eu de candidature de titulaire d'un concours de la Fonction publique), les remplacements de fonctionnaires absents, besoins occasionnels et les saisonniers.

Perspectives pour 2015

- Poursuite du travail sur l'approche du handicap ;
- poursuite du travail sur la mobilité interne et le reclassement ;
- optimisation des ressources internes (mobilité, reclassement, recours aux bénéficiaires d'une allocation chômage versée par le Conseil général de la Marne).

Service de la gestion des carrières et des rémunérations

Organisation du service

Le service de la gestion des carrières et des rémunérations comprend dix agents répartis en deux pôles :

Service de la gestion des carrières et des rémunérations	
1 attaché territorial principal, chef de service	
1 rédacteur territorial, adjoint au chef de service	
1 adjoint administratif de 2 ^{ème} classe, assistant administratif	
Pôle gestion des carrières	Pôle gestion des rémunérations
1 rédacteur – gestionnaire de carrières et organisation des instances de consultation CAP et CTP	3 adjoints administratifs de 2 ^{ème} classe, gestionnaires rémunérations
1 adjoint administratif territorial de 1 ^{ère} classe, gestionnaires carrières, retraites et médailles	1 rédacteur territorial, gestionnaire des personnels non titulaires et des élus
1 adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe, gestionnaire carrières et congés-A.R.T.T.-C.E.T.	

Missions du service

Le service de la gestion des carrières et des rémunérations assure principalement les missions suivantes :

⇒ **gestion des carrières des agents, de la nomination à la radiation des cadres**

- ▶ Etablissement des décisions individuelles concernant la carrière des agents ;
- ▶ organisation des instances paritaires (CAP [commissions administratives paritaires] – CTP [comité technique paritaire]) ;
- ▶ organisation de l'évaluation annuelle des agents ;
- ▶ gestion des congés annuels, des autorisations d'absence, des ARTT (aménagement et réduction du temps de travail) et du compte épargne-temps ;
- ▶ gestion des demandes de validation de services de non-titulaire des agents du Conseil général ;
- ▶ gestion des demandes de retraite des agents titulaires ;
- ▶ établissement du bilan social ;
- ▶ instruction des dossiers de demande de médaille du travail ;
- ▶ suivi des procédures disciplinaires.

⇒ **gestion administrative des arrêts de travail**

- ▶ gestion des congés de maladie, maternité, des accidents de travail, ... ;
- ▶ suivi du comité médical, de la commission de réforme ;

⇒ **rémunérations des agents, de la saisie des éléments variables de paie au mandatement**

- établissement des salaires des agents du Conseil général ;
- gestion des indemnités des élus ;
- établissement des charges sociales mensuelles/annuelles ;
- mandatement de la paie ;
- déclarations annuelles (N4DS [déclaration annuelle des données sociales] - FIPHFP [fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique] - GIPA [garantie individuelle du pouvoir d'achat]).

⇒ **gestion des personnels non titulaires**

- établissement et suivi des contrats de travail ;
- établissement des salaires des agents non-titulaires.

⇒ **gestion de l'assurance chômage**

⇒ **gestion budgétaire**

- élaboration et suivi budgétaire ;
- pilotage de la masse salariale ;
- suivi budgétaire de la paie ;
- suivi du mandatement des factures.

⇒ **missions transversales**

La mise en œuvre au sein de la direction des ressources humaines et des affaires juridiques de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et l'accroissement de l'effectif départemental amènent le service à assurer des missions transversales :

- suivi de l'absentéisme ;
- reclassement professionnel des agents en situation de maladie/handicap ;
- réflexion sur l'avenir des postes ;
- mise en adéquation des contraintes budgétaires avec la politique des ressources humaines.

⇒ **gestion administrative du personnel de la maison départementale des personnes handicapées de la Marne (MDPH)**

Le service assure, pour le compte de la MDPH, le suivi des carrières et des contrats de travail, la gestion des rémunérations et l'organisation des congés annuels/ARTT de la cinquantaine d'agents affectés dans ce groupement d'intérêt public, en concertation avec la directrice de la structure.

Réunions statutaires

En 2014, cinq réunions des commissions administratives paritaires dont un conseil de discipline et trois réunions du comité technique paritaire ont été organisées.

Quelques chiffres ...

Répartition de l'effectif au 31 décembre 2014 hors personnel mis à disposition (5 titulaires et 67 OPA au 31/12/2014) :

Type de personnel	2012	2013	2014
Personnel statutaire (tit. et stag.)	65%	65%	70%
Assistants familiaux	23%	24%	21%
Non-titulaires permanents	5%	4,5%	4%
Non-titulaires non permanents	3,5%	3,5%	1,5%
Contrats aidés	3,5%	3%	3,5%
TOTAL	100%	100%	100%

Courant 2014,

▸ 2 683 arrêtés individuels ont été pris, en dehors des arrêtés concernant les maladies/maternités ou accidents de service ;

▸ plus de 804 contrats de travail (et avenants) ont été conclus ;

▸ 92 dossiers d'indemnisation chômage restaient actifs (indemnisés) au 31/12/2014, contre 87 au 31/12/2013 et 46 au 31/12/2012 ;

▸ 32 demandes de retraite ont été liquidées (contre 43 au 31/12/2013 et 27 au 31/12/2012) ;

▸ 3 agents ont fait l'objet d'une procédure disciplinaire ;

▸ sur la promotion « médaille du travail » du 1^{er} janvier 2015 qui concerne désormais aussi les personnels issus de la décentralisation et les assistants familiaux, on compte :

- 20 médailles d'or (à partir de 35 ans de service),
- 27 médailles de vermeil (de 30 à 34 ans de service),
- 53 médailles d'argent (de 20 à 29 ans de service).

Ces distinctions ont été remises aux agents le 22 janvier 2015 lors de la cérémonie des vœux du président au personnel départemental.

▸ 133 agents ont fait l'objet d'une saisine du comité médical et 19 ont fait l'objet d'une saisine de la commission de réforme ;

▸ nombre de journées d'absence pour motif médical (ou arrivée d'un enfant) enregistrées :

Type absence	2012	2013	2014
Maladie ordinaire*	19 075	21 094	24 213
Longue maladie (jusqu'à 3 ans)	2 158	2 974	1 976
Maladie longue durée (jusqu'à 5 ans)	5 695	6 054,50	5 780,50
Maternité	6 478	5 353	4 111
Paternité	161	187	154
Accident de service	2 702	3 321	4 410
Maladie Professionnelle	852	1 729	2 211
TOTAL	37 121	40 712,50	42 855,50

* application d'une journée de carence pour chaque arrêt de maladie ordinaire initial, du 1^{er} janvier 2012 au 31/12/2013.

⇒ **organisation des élections professionnelles le 4 décembre 2014 pour les C.A.P. A/B/C et le C.T.**

Instances	Nombre d'électeurs	Résultats
CAP A	71 à l'urne 87 par correspondance	52% taux participation CFDT 3 sièges
CAP B	118 à l'urne 233 par correspondance	48% taux participation CFDT 4 sièges FO 1 siège
CAP C	157 à l'urne 713 par correspondance	50% taux participation CFDT 2 sièges FO 2 sièges CGT 2 sièges UNSA 1 siège
C.T.	416 à l'urne 1748 par correspondance	42% taux participation CFDT 4 sièges FO 2 sièges CGT 2 sièges UNSA 1 siège

Service de la formation, de la gestion des compétences et de la vie au travail

Le service de la formation, de la gestion des compétences et de la vie au travail est composé de neuf agents au 1^{er} janvier 2015 :

- un conseiller socio-éducatif, chef de service, qui est arrivé en juin 2014.
- un rédacteur principal de 1^{ère} classe, adjoint au chef de service en charge du pôle vie au travail,
- un assistant socio-éducatif, assistante sociale du personnel (80 %),
- un technicien principal de 1^{ère} classe, conseiller prévention et sécurité,
- un rédacteur, chargé des frais de déplacement et qui occupe également la fonction de secrétaire du directeur des ressources humaines (50 %), en arrêt maladie depuis juillet 2014.
- un adjoint administratif de 1^{ère} classe, assistant RH chargé des prestations sociales,
- un adjoint administratif de 1^{ère} classe, assistant RH chargé de la formation,
- un adjoint administratif de 1^{ère} classe, assistant RH chargé de la comptabilité et du secrétariat social.
- un adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement, référent hygiène sécurité restauration scolaire, partagé avec le service de la gestion des collèges.

Le service a accueilli une stagiaire assistante sociale pour neuf mois auprès de l'assistante sociale du personnel jusqu'en avril 2014.

Durant l'été, le service a emménagé au niveau de la direction des ressources humaines et des affaires juridiques, regroupant ainsi l'ensemble des agents sur un même espace de travail.

Les missions principales

⇒ la formation

Le plan de formation pour la période 2012-2014 a fait l'objet d'un bilan présenté et approuvé au comité technique paritaire du 23 septembre 2014.

Les volumes de formation sont restés constants durant ces trois dernières années, avec une moyenne de 1 001 agents en 2014, (943 en 2013) ayant demandé au moins une formation pour un nombre de demandes de 2 197 en 2014 (2043 en 2013).

Le programme de formation 2014 a porté sur quatre axes principaux :

▸ **formations statutaires obligatoires (formation d'intégration et de professionnalisation) :** 116 agents ont suivi les formations statutaires obligatoires (173 en 2013), dont 55 en formation d'intégration (majoritairement des catégories C) (63 en 2013) ;

▸ **préparation aux concours :** 119 agents (contre 102 en 2013) ont été retenus suite à des tests à la préparation de concours et d'examens professionnels. Ces préparations sont liées à l'obligation des agents de passer un concours pour intégrer la fonction publique territoriale ou à la volonté des agents d'évoluer dans leurs fonctions et dans leur carrière ;

▸ **formation de perfectionnement éligible au DIF :** au total, 669 départs en formation (contre 1 252 en 2013) ce qui représente 479 agents qui ont bénéficié de formations pour un volume global de 8 974 heures ;

▸ **formation obligatoire en matière de sécurité :** la formation incendie, initiée en 2012, a permis encore cette année de former 220 agents (276 en 2013). Les formations SST, 76 agents (pour 117 en 2013); les habilitations de conduites d'engins 164 pour (213 en 2013); certiphyto, 103 agents soit seize jours de formations pour la première année.

▸ **formations spécifiques**

Six agents ont bénéficié de remise à niveau des savoirs de base (**dispositif de lutte contre l'illettrisme.**) quatre agents ont suivi l'atelier « **accompagner les projets d'évolution professionnelle des agents** » proposé par le CNFPT afin de les accompagner dans leurs projets de mobilité. Un agent a bénéficié d'un bilan de compétences.

569 heures de DIF ont été utilisées à l'initiative des agents, soit pour les préparations concours, soit pour des formations de perfectionnement (contre 1 789 heures en 2013). Auxquels s'ajoutent dix départs dans le cadre d'une remise à niveau pour quarante agents.

⇒ **les frais de déplacement**

Les frais de déplacements sont gérés depuis avril 2013, par l'intermédiaire de deux outils dématérialisés : TRUST pour les agents d'exploitation ; E.Mission pour les autres services. Pour l'instant, les agents du SAERD (ex Parc départemental) ont conservé la formule papier pour leur remboursement.

L'acquisition du logiciel E.Mission a permis d'automatiser les contrôles, de réduire la consommation de papier, et de libérer un poste de travail. Il n'en demeure pas moins un nouvel outil, parfois peu ergonomique, qui demande à être amélioré.

Depuis l'été, une seule personne du service (renforcée par la secrétaire de direction) est en charge de vérifier les états de frais en raison de l'absence pour maladie de son binôme de travail.

2716 états de frais de déplacement temporaire, dématérialisés avec E.Mission ont été vérifiés et contrôlés par le service. (3422 états en 2013, 3338 en 2012) avant transmission pour mandatement au service des finances.

Le montant total des remboursements traités par l'intermédiaire de ce logiciel s'élève à *180 884,17 euros* auquel doivent être rajoutés *91 729 euros* des agents du SAERD. Ces demandes sont vérifiées par notre service et mandatées par le SSABR.

Les frais de déplacements gérés par TRUST s'élève à 8995,85.

Le montant total des remboursements au titre de l'année 2014, tous services confondus est en baisse constante depuis trois ans : **2014** = *281 609,02 euros* ; **2013**= *318 971 euros* ; **2012**= *325 090 euros* ; **2011**= *342 782 euros*.

Ce sont *109* demandes de billets SNCF qui ont été traitées contre *162* en 2013. En raison de nouvelles dispositions prises par la SNCF en cours d'année, il n'existe plus de possibilité de billets prépayés pour se rendre sur Paris depuis cet été. Il n'y a par conséquent eu que *33* déplacements sur ce dispositif en 2014, contre *73* en 2013.

Le dispositif de cartes de bus et tram mis en place pour les travailleurs médico-sociaux du secteur de Reims en 2013 se poursuit. Il représente une dépense d'un montant de 2675,35 € pour l'année.

Entre **quarante et soixante** agents bénéficient chaque mois du dispositif de prise en charge partielle des déplacements domicile-travail en transport en commun, soit pour des déplacements intramuros pour Châlons-en-Champagne et Reims (un tiers) ou interurbains (deux tiers, dont un tiers pour les trajets Reims-Châlons et Châlons-Reims). Le montant total de prise en charge a représenté *20 288 €* pour l'année 2014 (*21 560 €* en 2013).

⇒ **l'action social**

L'Action Sociale développée par la collectivité se décline autour de trois grands axes :

▸ des aides à la famille par l'intermédiaire du CNAS notamment mais également par l'intermédiaire d'aide concernant la garde des enfants, ou l'ARBRE DE NOEL.

Le Conseil général verse une subvention aux agents qui confient leur enfant à la **crèche ou à la halte de l'association Pom'Cannelle** (18 enfants à la crèche et 13 enfants à la halte en 2014).

22 agents ont bénéficié d'une allocation pour les aider dans la prise en charge de leur **enfant en situation de handicap**.

120 agents en situation de handicap sont recensés auprès de la DRHAJ ; contre 103 agents l'an dernier. Parmi eux, 83 agents ont souhaité bénéficier de la prestation **CESU « Vie Active »** d'un montant de 800 €/an pour harmoniser la vie professionnelle et la vie familiale. Soit un budget de 66 400 €.

1 358 enfants ont pu bénéficier de **L'ARBRE DE NOEL** en 2014. 1 011 enfants de la tranche d'âge 0-10 ans ont pu assister au spectacle qui s'est déroulé le 10 décembre 2014 au Capitole de Châlons-en-Champagne. 306 enfants de la tranche d'âge 11-13 ans ont bénéficié d'un ticket cinéma et d'un chèque CADHOC.

▸ des aides versées dans le cadre de la vie professionnelle ; sont ainsi concernés la restauration, par l'intermédiaire du RIA, secours et prêts,

Les agents du Conseil général ayant fréquenté les **restaurants inter-administratifs, (RIA)** dont l'indice brut majoré est inférieur à 465, bénéficient de la subvention interministérielle de 1,21 € par repas. Cela a représenté 11 958 repas en 2014.

Pour information, le nombre total de repas pris par l'ensemble des agents de la collectivité est de **11 958 repas** en 2014, 15 628 en 2013 (17 230 en 2012). Nous notons ainsi depuis ces trois dernières années une baisse constante de la fréquentation du RIA.

Durant l'année 2014, une campagne de communication a été réalisée auprès des agents par l'intermédiaire d'intranet. Ce qui a permis une certaine reprise en 2014.

▸ des aides sous forme de secours ou de prêts, vacances loisirs culture par l'intermédiaire du CNAS.

Au 31 décembre 2014, 2 170 personnes bénéficiaient des prestations du **CNAS** contre **2 162** en 2013. Les chiffres qui vont suivre sont les statistiques fournis par le CNAS au titre de l'année 2013, en raison du délai de forclusion appliqué chaque année.

En fin d'année 2013, il y avait 2 162 agents inscrits. Le nombre d'utilisateurs est chaque année en hausse, soit 1 500 utilisateurs fin 2013 ; ce qui porte le pourcentage d'utilisateurs à 69 %. A savoir que les catégories C sont les plus représentées. (974)

Une personne du service assure le lien entre les agents et le CNAS. Ce sont 6 651 demandes qui ont été instruites en 2013 (contre 5 861 en 2012) : Noël, rentrée scolaire, séjours vacances, plan d'épargne chèque-vacances, pour **596 059 €**.

⇒ **prévention/sécurité**

Le CHSCT s'est réuni en mai et novembre 2014.

Le plan de prévention et sécurité 2014, validé au CHSCT du 9 décembre 2013 décline l'ensemble des actions déployées au sein de la collectivité.

Deux agents sont plus particulièrement concernés par l'animation de ces missions. (Un référent hygiène et sécurité, et un conseiller prévention).

▸ **défense incendie**

Les formations « *défense incendie* » auprès des agents de la collectivité se sont poursuivies en 2014 et ont permis de compléter cette action. Pour 70 agents des SAERD et 80 agents des collèges. Nous constatons que le réseau des formateurs internes occasionnels actuels est suffisant pour assurer un rythme régulier de formation.

Durant le deuxième semestre, de nombreux exercices d'incendie ont été proposés avec l'aide des assistants de prévention principalement dans les CSD. Ce qui nous permet de constater l'impact très positif des formations incendie sur les comportements des personnels. Ces exercices vont se poursuivre en 2015.

▸ **premiers secours**

Les formations « *premier secours* ». Ce sont environ 48 agents qui ont suivi une formation initiale et 107 agents une formation de recyclage des compétences obligatoires avec les formateurs internes occasionnels. Ce qui porte à 268, le nombre d'agents formés sur le module Sauveteur Secouriste du Travail au sein de l'ensemble des services de notre collectivité.

▸ **document unique**

La création et le suivi du document unique se poursuit en coordination avec les assistants de prévention des services concernés. La formation initiale des assistants de prévention des services centraux, des CSD et des archives départementales s'est déroulée au début du mois de novembre 2014. Désormais, l'analyse des risques et son suivi pourra débuter pour ces services.

Le référent hygiène et sécurité en restauration scolaire accompagne les collègues dans la réalisation de leur document unique.

Les collègues de Frignicourt et Nicolas Appert ont pu bénéficier de cet accompagnement en 2014.

▸ **formations Habilitations**

Les agents des CIP et du Service d'appui pour l'entretien des routes départementales sont soumis aux formations obligatoires à la manipulation et conduite d'engins. Ces formations initiales ou de recyclage ont repris en 2014. Au cours de l'année, ce sont 40 journées d'habilitation qui se sont déroulées. Le recyclage périodique obligatoire concernant 14 agents a eu lieu les 20 et 21 mai dernier.

Habilitations application des produits phytosanitaires. Pour rappel : une nouvelle réglementation oblige les agents qui utilisent ou commandent des produits phytosanitaires à effectuer une formation de 2 jours. Cette formation est entrée en vigueur au cours de l'année. Aussi, l'ensemble des agents a pu être formé grâce à des sessions de formations réalisées par l'intermédiaire du CNFPT pour un montant de 12000 euros.

▸ **formation PRAP (Prévention des risques liés à l'activité physique)**

Les chefs et les seconds de cuisine sont soumis également aux formations obligatoires (HACCP). Et à la formation PRAP qui a remplacé Gestes et Postures, proposée en cette fin d'année.

▸ **actions supplémentaires**

Signalisation temporaire

Lors des différentes réunions des chefs de C.I.P, le besoin de formations liées à la signalisation temporaire s'est fait ressentir. Cette formation a pour but de donner les bases de sécurité aux agents de la collectivité, lors de la réalisation des travaux sur les routes. Ainsi, l'ensemble des nouveaux agents ont reçu la formation. Un programme de formation avec le CNFPT est en construction pour 2015.

Tests psychotechniques

Poursuite cette année encore des tests à la conduite de véhicules pour 79 nouveaux adjoints techniques territoriaux.

⇒ **le suivi social et médical des agents**

Le suivi des visites médicales de l'ensemble des agents est assuré par le service depuis 2007. Ce sont **1 566 agents** (contre 1 226 agents l'an dernier) qui ont rencontré les médecins du travail du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Marne (1 277 agents en 2012).

Les médecins de prévention ont émis des restrictions médicales pour **cent** agents (199 en 2013) et 159 en 2012).

L'assistante sociale du personnel a pu accompagner 29 agents des différents services dans l'aménagement des postes, notamment par l'achat de matériel ergonomique mais également dans le cadre de la formation afin de préserver leur maintien dans l'emploi. Six demandes d'interventions ergonomiques ont pu être déposées auprès du centre de gestion et examinées par l'ergonome en 2014.

Depuis juin 2010, les visites médicales d'embauche et de reprise ont été remises en place : 74 agents ont bénéficié d'une visite médicale de reprise, 101 agents ont bénéficié d'une visite médicale d'embauche et 32 agents d'une visite médicale particulière (sollicitée par l'agent, le médecin traitant ou la collectivité).

⇒ **les agents en situation de handicap**

L'assistante sociale du personnel a accompagné **vingt agents** qui ont fait reconnaître leur handicap auprès de la MDPH. Actuellement, le Conseil général compte **120 agents** reconnus en situation de handicap dans ses effectifs.

Deux autres agents ont pu être accompagnés sur une mobilité interne afin de préserver leur état de santé.

Un nouvel agent a pu être accompagné vers un poste en télétravail pendulaire, ce qui porte à cinq le nombre d'agents bénéficiaires de ce dispositif.

La nouvelle convention avec le FIPHFP a été signée pour la période 2013-2015 afin de poursuivre les actions engagées en vue d'atteindre les 6 % de l'obligation d'emploi. Le taux actuel est très proche des 6 %.

⇒ **suivi social des agents**

Sur l'année 2014, l'assistante sociale du personnel a accompagné une centaine d'agents. Il s'agit d'agents en quasi-totalité déjà suivis en 2013 pour des difficultés d'ordre professionnel (dans le cadre d'aménagement de poste ou reclassement professionnel), mais également sur le plan personnel.

Ces demandes sociales étaient orientées :

- sur des conseils autour des droits (dans le cadre de séparation, de démarches en cas de décès, lien avec les organismes extérieurs : CAF, CPAM, ...) ;
- autour de problèmes liés au logement (mutation, dette, ...) ;
- de difficultés financières liées souvent à un accident de la vie (arrêt maladie, séparation, ...).

Des dossiers de surendettement, des aides financières (notamment auprès du CNAS), ainsi que des suivis budgétaires ont pu être mis en place.

Des accompagnements vers des soins spécialisés ont été effectués (dépendances, soins psychologiques, ...).

L'accompagnement d'agents vers des mesures de protection judiciaire a également été mis en place.

La direction des ressources humaines et des affaires juridiques par l'intermédiaire de l'assistante sociale du personnel notamment, ont participé à **dix commissions de maintien dans l'emploi** organisées par le service de médecine préventive du CDG51.

Une trentaine de situations individuelles ont été étudiées. Les agents sont avertis de ces échanges qui ont pour objectifs d'éclairer les médecins sur nos organisations de travail, revoir les fiches de postes, ...

Au niveau de la DRHAJ, **onze réunions** de concertation ont eu lieu afin d'échanger autour des situations d'agents qui connaissent des besoins de reclassement ou d'aménagement de poste en raison de difficultés diverses (problèmes de santé, personnels et professionnels).

⇒ **la journée d'accueil des nouveaux agents**

Les agents en contrat aidé ont bénéficié de **cinq journées** d'accueil spécifiques organisées par l'assistante sociale et une personne du SILS afin de leur présenter la collectivité, leur statut, l'environnement territorial et les perspectives de mobilité. Ces rencontres ont rassemblé au total une cinquantaine d'agents.

Service des affaires juridiques

Le service des affaires juridiques est placé auprès de la direction des ressources humaines ; il assure pour la collectivité des fonctions juridiques et de contentieux, ainsi que des fonctions en matière de documentation.

Les moyens

⇒ **le personnel**

Le service juridique se compose de trois agents (2,90 ETP) :

- un attaché principal, chef de service,
- un rédacteur principal de 2^{ème} classe, « *assistant de gestion* » (0,90 ETP),
- un rédacteur principal de 1^{ère} classe stagiaire (passage de la filière médico-sociale à la filière administrative), « *correspondant documentation* ».

A noter que l'agent chargé de la documentation bénéficiait d'une convention de travail à distance pour raison médicale. Cette convention a pris fin en décembre 2014 et n'a pas été renouvelée compte tenu d'un arrêt de travail de neuf mois durant l'année écoulée.

⇒ **le matériel**

Outre les publications officielles, le service dispose :

- d'ouvrages et revues spécialisés, essentiellement en droit public, (encyclopédies Dalloz « *Collectivités locales* », Juris-Classeur administratif, la Semaine Juridique, l'AJDA, ...),
- d'une banque de données juridiques LAMYline (abonnement payant),
- un logiciel dédié à la documentation, étant précisé que l'abonnement au logiciel « *AS-Abonnements* » a été résilié suite à l'importante réduction des abonnements.

Les missions du service

Le service juridique exerce les activités principales suivantes :

- la gestion des contentieux ;
- la gestion des précontentieux (recours gracieux) ;
- le conseil ;
- la documentation.

L'activité du service s'ordonne donc autour de ces quatre pôles, comme suit :

I – Le contentieux

Le service est chargé de la défense des intérêts du Département devant toutes les juridictions.

Dans ce domaine il prend en charge, en liaison avec les services concernés, l'ensemble des procédures intentées soit par le Département, soit à son encontre (à l'exception de quelques contentieux très spécialisés ou récurrents, comme la tarification, l'obligation alimentaire, ...).

Le service établit les requêtes et mémoires en défense, et assure le suivi de l'affaire ; un avocat est mandaté si besoin.

Le service procède à l'exécution des décisions de justice, et étudie les voies de recours.

II - Le précontentieux

Le service assure le traitement des recours gracieux, notamment ceux relevant de la responsabilité du fait des ouvrages et travaux publics et, le cas échéant, des recours transmis en interne.

III - Le conseil juridique et la veille

Le service fournit un appui juridique et des conseils aux services qui le demandent.

Cette assistance peut prendre différentes formes :

- recherche de jurisprudence, envoi de documentation ;
- rédaction ou aide à la rédaction d'actes (conventions, formulaires, transactions, ...) ;
- étude de dossiers ;
- rédaction de notes, avis.

IV - La documentation

Le service juridique est chargé de l'acquisition, de la gestion et du suivi budgétaire des abonnements et des ouvrages pour la collectivité. De plus, il diffuse chaque semaine sur l'Intranet une information aux services à partir des revues dont il dispose appelée « *Info documentaire* ».

V - Autres

- Assurances

Le service gère les dossiers relevant de l'assurance « *Responsabilité et risques annexes* » du fait des ouvrages et travaux publics.

Concernant la « *protection fonctionnelle des agents et des élus* », le Département est son propre assureur depuis 2013.

- Commission d'accès aux documents administratifs (CADA)

En 2007, le chef de service a été désigné au sein de la collectivité en qualité de « *Personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques* » (application du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005).

Cette fonction consiste à assurer la liaison avec la CADA, centraliser et si besoin instruire les demandes d'accès aux documents administratifs, les demandes de « *réutilisation des informations publiques* », conseiller les services en la matière.

- Divers

Le service est également chargé de la procédure d'assermentation des agents de la direction des routes départementales prévue à l'article L.116-2 du Code de la voirie routière. Il constitue un dossier pour chaque agent puis le transmet au greffe du tribunal d'instance (tribunal de police) compétent.

Il saisit les huissiers de justice sur requête des tribunaux pour les citations/assignations, et significations des décisions de justice (à la demande des services de l'ASE et accessoirement de la Solidarité Grand Age et Handicap)

Il centralise et met en forme le rapport annuel d'activité des services.

Le bilan de l'année écoulée

Pour le détail des actions contentieuses, il convient de se reporter aux tableaux récapitulatifs (infra), étant rappelé **qu'ils valent compte-rendu de l'exercice de la délégation donnée au président du Conseil général en matière d'actions en justice, en vertu de l'article L3221-10-1 du Code général des collectivités territoriales.**

77 % des nouveaux contentieux concernent l'action sociale, dont 84 % le RSA/FSL.

65 nouveaux dossiers contentieux ont été ouverts en 2014 (contre 41 en 2013), soit une progression de plus de 50%.

Dont :

- cinquante recours pour excès de pouvoir « *action sociale* » dont 42 RSA/FSL (contre 19 en 2013),
- six recours pour excès de pouvoir (dont un référé-suspension) (aucun en 2013): trois RH-deux marchés publics- un autre (DAE)
- quatre recours de pleine juridiction (dont un appel) (contre neuf en 2013) : dommages de travaux publics
- cinq « *divers* » (contre treize en 2013): quatre constitutions de partie civile (dont un appel) - Mainlevée opposition syndic de copropriété suite vente lots « *GHV* ».

Quelques chiffres clés :

- **20 mémoires en défense et 19 courriers aux juridictions** établis par le service ;
- **1 appel devant la Cour administrative d'appel de Nancy ;**
- **40 décisions de justice** rendues et exécutées ;
- **61 contentieux** en stock ;
- **7 dossiers de protection fonctionnelle ;**
- **38 recours gracieux ;**
- **140 notes de service et avis juridiques** (hors conseils verbaux) ;
- **3 dossiers d'assermentation** constitués et transmis au tribunal de police ;
- **32 saisines d'huissier** (essentiellement pour le compte de l'ASE).

I – Nouvelles procédures contentieuses en 2014 (Application de l'art. L.3221-10-1 du CGCT)

Recours pour excès de pouvoir (+ référé-suspension) « *action sociale* » (50)

Demandeur	Défendeur	Nature du contentieux	Objet	Juridiction
S.	Dpt	Appel jugement TA 25.02.14	Retrait agrément ass. mat.	CAA Nancy
S.	Dpt	Pourvoi en cassation c/ Arrêt CAA 12.05.14	Refus extension agrément ass. mat.	CE
B.	Dpt	c/ décision PCG 29.10.13	FSL	TA
D.	Dpt	c/ décision PCG 10.01.14	Refus agrément accueillant familial	TA
CH.	Dpt	c/ décision PCG 16.10.13	Indu RSA	TA
B.	Dpt	c/ décision PCG 14.06.14	Indu RSA	TA

CH.	Dpt	c/ décision PCG 13.05.14	Indu RSA	TA
P.	Dpt	c/ décision PCG 6.06.14	Indu RSA	TA
R.	Dpt	c/ décision PCG 25.04.14	Indu RSA	TA
B.	Dpt	c/ décisions PCG 19.12.13 + 22.10.13	Indu RSA 1. Référé-suspension 2. REP	-Juge Réf. TA -TA
R.	Dpt	c/ décision PCG 25.11.13	Refus attribution RSA	TA
B.	Dpt	c/ notification Caf 19.11.12	Indu RSA	TA
G.	Dpt	c/ décision PCG 21.11.13	Indu RSA 1. Référé-suspension 2. REP	-Juge Réf. TA -TA
D.	Dpt	c/notification Caf 11.04.14	Prestations familiales	TA
B.	Dpt	c/ décision PCG 9.07.14	Indu RSA	TA
H.	Dpt	c/ décision PCG 9.07.14	Indu RSA	TA
L.	Dpt	c/ décision PCG 26.05.14	Indu RSA	TA
W.	Dpt	c/ décision PCG 13.05.14	Indu RSA	TA
B.S.	Dpt	c/ titres de recettes	Obligation alimentaire suite placement EHPAD	TA
R.	Dpt	c/ décision PCG 6.01.14	Indu RSA	TA
L.	Dpt	c/ notifications Caf 17.12.13 + 3.01.14	Indu RSA	TA
A.	Dpt	c/ décision PCG 14.01.14	Radiation droit RSA	TA
M.	Dpt	c/ décision PCG 8.10.13	Suspension RSA	TA
M.	Dpt	c/ notification Caf 8.02.14	Indu RSA	TA
A.	Dpt	c/ décision PCG 28.04.14	Indu RSA	TA
CH.	Dpt	c/ décision PCG 4.05.14	FSL	TA
R.	Dpt	c/ décision PCG 17.04.14	Indu RSA	TA
M.	Dpt	c/ décision PCG 19.05.14	Indu RSA	TA
DJ.	Dpt	c/ décision PCG 24.04.14	Suspension RSA 1. Référé-suspension 2. REP	- Juge Réf. TA - TA
C.	Etat (Paierie)	Avis à tiers détenteur	Indu RMI	TA
G.	Dpt	c/ décision PCG 17.07.14	Indu RSA	TA
M.E.	Dpt	c/ décision PCG 8.07.14	Indu RSA	TA
B.	Dpt	c/ notification Caf 13.05.14	Indu RSA	TA
F.	Dpt	c/ décision PCG 19.06.14	Indu RSA	TA
V.	Dpt	c/ décision PCG 20.08.14	Indu RSA 1. Référé-suspension 2. REP	- Juge Réf. TA - TA

Y.	Dpt	c/ décision PCG 12.08.14	Indu RSA	TA
L.	Dpt	c/ notification Caf 30.11.13	Indu RSA	TA
CH.	Dpt	c/ décision PCG 8.04.14	Indu RSA	TA
M.	Dpt	c/ notification Caf 24.03.14	Indu RSA	TA
B.	Dpt	c/ décision PCG 8.04.14	Suspension RSA	TA
L.	Dpt	c/ Notification Caf 6.08.14	Indu RSA	TA
DJ.	Dpt	c/ décision PCG 20.10.14	Indu RSA	TA
B.	Dpt	c/ notification Caf 13.05.14	Indu RSA	TA
Q.	Dpt	c/ décision PCG 2.10.14	Fin de droit RSA	TA
G.	Dpt	c/ décision PCG 18.11.14	Refus attribution RSA	TA
M.	Dpt	c/ décision PCG 10.09.14	Indu RSA	TA

Recours Pour excès de pouvoir (+ Référé-suspension) (hors action sociale) (6)

Demandeur	Défendeur	Nature du contentieux	Objet	Juridiction
Sté E.	Dpt	Demande d'annulation +demande indemnitaire	Marché de travaux lot 2 vélo route	TA
D.	Dpt	c/ arrêté PCG 12.05.14	Mise à la retraite pour invalidité	TA
D.A.	Dpt	c/ arrêté PCG 17.03.14 + décision 26.11.13	Fin de stage et radiation des effectifs 1. Référé-suspension 2. REP	-Juge Réf. TA - TA
Sté D.	Dpt	Référé-précontractuel	Marché tickets CESU+CAP	Juge Réf. TA
Entente OISE AISNE	Dpt	c/ décision CRC Champagne Ardenne 7.07.14	Contribution du Dpt aux budgets 2009+2012+2013	TA Nancy

Recours de pleine juridiction (4)

Demandeur	Défendeur	Nature du contentieux	Objet	Juridiction
B.	Dpt	Demande indemnitaire	Sinistre du 17.09.12 RD 966	TA
W.	Dpt	Référé-expertise	Réparation préjudice commercial suite TP	Juge Réf. TA
Consorts D.	Dpt	Référé-expertise	Réparation préjudices suite inondations VINAY	Juge Réf. TA
Commune de Vinay + Syndicat interco.	Consorts D.	Appel ord. désignation expert	Annulation ord. expertise + rejet demande consorts D.	CAA Nancy

Contentieux divers (5)

Demandeur	Défendeur	Nature du contentieux	Objet	Juridiction
Dpt	SEMCHA	Demande de mainlevée opposition syndic copro. suite vente lots CHV	Consignation notaire de 99 000 €	TGI Ch.
Dpt	P.	Const. partie civile	Dégradation+ vol CSD Bachelin	T. corr. Ch.
Dpt	B.	Const. partie civile	Dégradations DPR	T. corr. Ch.
B. Parquet	c/ jugement 19.05.14	Appel		CA Reims
Dpt	B.	Const. partie civile	Dégradations logement fonction collègue N. Appert	T. corr. Ch.

II - Décisions de justice rendues

Sur les **quarante décisions de justice** rendues en 2014 (tableau infra) (contre 36 en 2013) :

- ▶ **21** sont favorables au Département,
- ▶ **12** défavorables,
- ▶ **7** « autres » : un non-lieu à statuer, trois désistements d'instance, deux désignations d'expert, une incompétence.

Demandeur	Défendeur	Nature du contentieux	Objet	Juridiction	Dispositif	Observations
J.	Dpt	c/ notification Caf 7.06.12	Indu RSA	TA 20.02.14	Rejet	Classé
S.	Dpt	Appel du jugement TA 12.07.13	Refus extension agrément ass. mat.	CAA Nancy 12.05.14	Rejet	Classé
S.	Dpt	c/ décision PCG 10.09.12	Retrait agrément ass. mat.	TA 25.02.14	Rejet	Classé
CH.	ETAT Dpt	c/ notification Caf 10.10.12	Trop perçu prime de Noël	TA 11.03.14	Annulation	Classé (ne concerne pas le Dpt)
SARL H.	Dpt	c/ 9 décisions PCG 11.10.12	Réduction capacité accueil micro-crèches	Ord. juge TA 11.04.14	Désistement + Condamnation Dpt (900€)	Classé
B.	Dpt	c/ décision PCG 4.02.13	Indu RSA	TA 16.12.14	Rejet	Classé
G.	Dpt	c/ notification Caf 5.06.13	Indu RSA	TA 26.09.14	Rejet	Classé
M.	Dpt Caf	Demande indemnitaire	Retard de paiement RSA	TA 25.11.14	Rejet	Classé
D.	Dpt	c/ décision PCG 12.07.13	Indu RSA	TA 26.09.14	Rejet	Classé
F.	Dpt	c/ décision PCG 12.07.13	Refus attribution RSA	TA 4.11.14	Rejet	Classé
D.	Dpt	c/ décision PCG 10.01.14	Refus agrément accueillant familial	TA 30.12.14	Annulation	Classé
B.	Dpt	c/ décision PCG 14.06.14	Indu RSA	TA 16.12.14	Rejet	Classé

B.	Dpt	c/ décisions PCG 19.12.13 + 22.10.13	Indu RSA	Ord. juge référés TA 23.04.14	Suspension	Classé
G.	Dpt	c/ décision PCG 21.11.13	Indu RSA 1. Référé-suspension 2. REP	- Ord. réf. TA 20.06.14 - TA 16.12.14	- Rejet - Rejet	Classé Classé
L.	Dpt	c/ décision PCG 26.05.14	Indu RSA	TA 30.12.14	Rejet	Classé
B.S.	Dpt	c/ titres recettes	OA suite placement EHPAD	Ord. juge TA 30.10.14	Non-lieu + Condamnation Dpt (1 000€)	Classé
L.	Dpt	c/ notifications Caf 17.12.13 + 3.01.14	Indu RSA	TA 16.12.14	Rejet	Appel CAA
A.	Dpt	c/ décision PCG 14.01.14	Radiation droit RSA	TA 9.12.14	Annulation + Condamnation Dpt (1 200€)	Classé
M.	Dpt	c/ décision PCG 8.10.13	Suspension RSA	TA 16.12.14	Annulation	Classé
A.	Dpt	c/ décision PCG 28.04.14	Indu RSA	TA 9.12.14	Rejet	Classé
DJ.	Dpt	c/ décision PCG 24.04.14	Suspension RSA 1. Référé-suspension 2. REP	- Ord. juge réf. 4.07.14 - TA 22.12.14	- Suspension - Annulation	Classé Classé
G.	Dpt	c/ décision PCG 17.07.14	Indu RSA	TA 22.12.14	Rejet	Classé
V.	Dpt	c/ décision PCG 20.08.14	Indu RSA Référé-suspension	Ord. juge réf. TA 30.09.14	Rejet	Classé
D.A.	Dpt	c/ arrêté PCG 17.03.14 + décision 26.11.13	Fin de stage et radiation des effectifs	Ord. juge réf. TA 28.05.14	Suspension	Classé
Sté D.	Dpt	Référé précontractuel	Marché tickets CESU+CAP	Ord. juge TA 16.10.14	Annulation + Condamnation Dpt (1 200€)	Classé
Dpt	RFF	2 ^d Pourvoi en cassation c/ arrêt CAA Nancy 7.06.13	Réparation préjudice suite reconstruction du pont de Bétheny	CE 31.10.14	Rejet + Condamnation Dpt (3 000€)	Classé
SMACL	Dpt	Appel du jugement TA 6.06.13	Refus de garantie suite accident ass. fam. 19.03.06	Ord. juge CAA Nancy 6.01.14	Désistement	Classé
R.	Dpt	Demande indemnitaire	Suite opérations remembrement	TA Nancy 7.01.14	Rejet	Classé
M.G.	Dpt	Demande indemnitaire	Paiement SFT à/c 1 ^{er} 06.10	Ord. juge TA 7.03.14	Désistement	Classé
W.	Dpt	Référé- expertise	Préjudice commercial suite TP	Ord. juge TA 28.07.14	Désignation expert	Expertise en cours
Consorts D.	Dpt	Référé- expertise	Préjudices suite inondations Vinay	Ord. juge TA 27.10.14	Désignation expert	Appel CAA Nancy
Dpt	K.	Appel ord. juge tutelle TI Ch.	Mineur isolé étranger	CA Reims 18.04.14	Confirmation ordonnance	Classé
Dpt	A.	Appel ord. juge tutelle TI Ch.	Mineur isolé étranger	CA Reims 18.04.14	Mainlevée à/c 21.05.14	Classé

Dpt	AG.	Appel ord. juge tutelle TI Ch.	Mineur isolé étranger	CA Reims 18.04.14	Mainlevée à/c 1 ^{er} .01.14	Classé
Dpt	C.	Demande indemnitaire	Dommages DP suite accident 13.01.12	TGI Ch. 29.07.14	4 910,18€ au Dpt	Classé
Dpt	P.	Constit. partie civile	Dégradations + Vol CSD Bachelin	T. corr. Ch. 16.04.14	1 593,06€ au Dpt	Classé
Dpt	B.	Constit. partie civile	Dégradations DPR	T. corr. Ch. 19.05.14	3 141,87€ au Dpt	Appel
Dpt	B.	Constit. partie civile	Dégradations logement de fonction collègue N. Appert	T. corr. Ch. Juge unique 12.11.14	Rejet (5 898,37€)	Règlement amiable en cours

L'activité documentation du service

Le budget prévisionnel pour 2014 s'établissait à 55 000 € (contre 65 000 € en 2013).

37 ouvrages ont été acquis (contre 34 en 2013) pour un montant de 1 105,73€ ainsi que des quotidiens, magazines au numéro pour le président du Conseil général pour un montant de 1 487,10€, soit un total de 2 592,83 €.

Au 31 décembre 2014, on recensait 131 abonnements (contre 141 en 2013) pour un montant de 51 249,70 €.

Service de l'imprimerie, de la reprographie, du courrier et du standard-accueil

Le service de l'imprimerie, de la reprographie, du courrier et du standard-accueil assure les missions suivantes :

- conception et impression de documents ;
- gestion du courrier et de l'affranchissement ;
- encadrement de l'accueil des services centraux.

Pour exercer ces activités au quotidien, le service est composé d'un chef de service et de douze agents.

I - Conception, impression et finition des documents

Le service de l'imprimerie et de la reprographie est organisé en cinq pôles :

- le pôle reprographie noir et blanc : 2 agents,
- le pôle impression numérique couleur : 1 agent,
- le pôle offset : 1 agent,
- le pôle conception graphique : 1 agent,
- le pôle finition : 4 agents.

I.1 - Reprographie et impression numérique couleur

Le service réalise les reprographies de documents à la demande des directions du Conseil général (rapports de session et de commission, personnalisation des cartes de visites et de correspondance des agents et des élus, tirage des différents formulaires nécessaires aux services sociaux, affiches, flyers, invitations, ...).

Le volume d'impression en reprographie est de 2 861 200 copies cette année contre 2 812 500 copies pour 2013. Celui-ci se décompose de la façon suivante :

- 1 855 310 reprographies noir et blanc sur les copieurs Nuvéra 144 et Océ vp 4120,
- 1 005 890 reprographies couleur sur le copieur Xerox 700.

Même si le volume d'impression semble relativement constant, les demandes en reprographie couleur sont en nette augmentation.

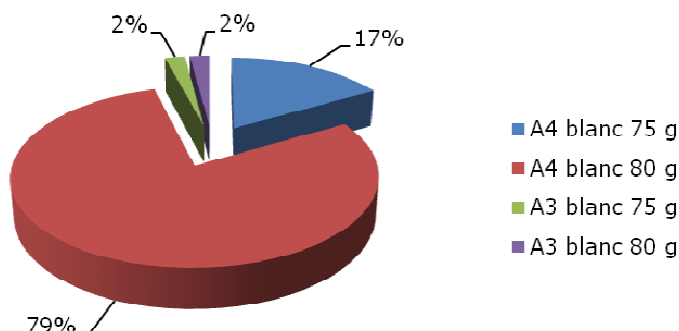
Au cours de l'année 2014, une nouvelle mission a été confiée au pôle reprographie. Les marchés publics du Département sont désormais numérisés pour être consultés sur une plateforme numérique (le GED). Le scan des différents documents composant un marché public a fortement mobilisé les agents tant en terme d'implication que de temps passé (150 marchés publics concernés en 2014).

I.2- Consommation de papiers et enveloppes

Le service de l'imprimerie assure la gestion et l'approvisionnement du papier et enveloppes des différentes directions de la direction générale des services. Les services du Département utilisent du papier A4 et A3 blanc en 80 grammes et le service de l'imprimerie du papier blanc 75 grammes.

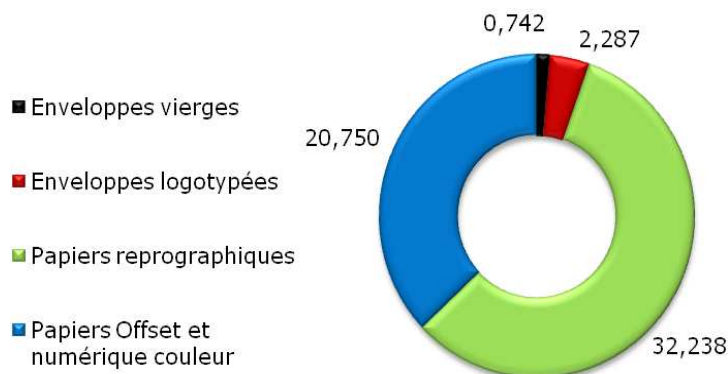
La consommation de papier A4 blanc s'élève à 9 200 ramettes, ce qui représente 3,68 tonnes. Pour rappel, le volume était de 10 200 ramettes en 2013, 14 640 en 2012, 8 500 en 2011, 12 400 en 2010, 14 640 en 2009 et 18 200 en 2008. Pour ce qui concerne le papier A3 blanc, 400 ramettes ont été utilisées en 2014 par nos services.

Utilisation du papier blanc



En 2014, le volume des commandes de papiers reprographiques et d'offset, d'enveloppes logotypées et vierges s'élève à 56 tonnes (67,77 tonnes en 2013, 66,85 tonnes en 2012, 70 tonnes en 2011, 72 tonnes en 2010, 91 tonnes en 2009).

Répartition des tonnages commandés



Cette année, le marché enveloppes est arrivé à terme au troisième trimestre. Le service de l'imprimerie a répertorié les besoins de notre collectivité afin de préparer le dossier de consultation des entreprises. Cette mission a été effectuée en étroite collaboration avec le service achats. Quant au marché papiers, celui-ci sera de nouveau attribué au cours de l'année 2015.

I.3 - L'environnement et la gestion des déchets de l'imprimerie

Le service de l'imprimerie utilise des papiers en grand format qu'elle façonne en fonction des impressions demandées. Ce façonnage engendre des chutes de papiers qui sont revendues à une société spécialisée. Le volume représente 1,13 tonne. De plus, de nombreuses palettes qui étaient auparavant destinées à la destruction sont depuis le second semestre cédées gracieusement au Foyer Charcot de Châlons-en-Champagne qui les recycle en divers mobiliers. Par ailleurs, les consommables de nos copieurs numériques (cartouches, développeurs, bacs de résidus, ...) sont collectés par une entreprise spécialisée dans le traitement de ces déchets.

Depuis 2010, les émetteurs de papiers ont l'obligation légale de financer et d'organiser le recyclage pour assurer la pérennité du papier. Toutes les structures publiques ou privées émettant plus de cinq tonnes de papiers doivent obligatoirement s'acquitter auprès d'Ecofolio d'une éco-contribution. Pour répondre à cette obligation, une évaluation annuelle de la quantité de papiers assujettis à la taxe Ecofolio est faite par le service de l'imprimerie pour le Conseil général. Pour cela, le service réalise des tableaux de suivi de l'ensemble des travaux effectués au cours de l'année et travaille en transversalité avec les directions pour recueillir le volume des travaux commandés à l'extérieur.

I.4 - Travaux en offset et conception graphique

En 2014, les travaux effectués en offset représentent 1 387 876 impressions (1 550 676 en 2013). Cette baisse est due aux impressions reprises sur la machine numérique couleur dans le cas de court tirage.

L'agent en charge de la conception graphique assure la conception de documents et la mise en conformité des différents supports venant d'autres services avec la charte graphique du Département. Des travaux de conception sont également effectués pour des administrations externes (Préfecture et Sous-Préfectures de la Marne, SGAR, DRAC, MDPH, Villa Bissinger, ...).

⇒ perspectives 2015

Suite au changement de patronyme de notre collectivité en avril 2015, un important travail de conception sera à prévoir pour réviser nos documents administratifs et de communication tels que :

- ▶ les pochettes pour l'action sociale ;
- ▶ les cartes de visite et de correspondance ;
- ▶ les autocopiants et formulaires pour l'action sociale ;
- ▶ les brochures, plaquettes, affiches et flyers pour les supports de communication ;
- ▶ etc.,

De même, un important volume d'impression en offset sera à programmer pour garantir au mieux la transition entre l'ancienne et la nouvelle identité du Département. Ce volume concernera l'ensemble de nos supports de communication, en particulier la papeterie chartée : papiers à en-tête, cartes de visite et de correspondance.

I.5 - Pôle finition

Quatre agents polyvalents gèrent au quotidien :

- ▶ le façonnage (coupe du papier) avant et après impression ;
- ▶ la finition des documents imprimés : assemblage, agrafage, rainage, pliage, collage et dos carré collé ;
- ▶ la réception et le stockage des diverses livraisons de papeteries ;
- ▶ l'approvisionnement du papier, enveloppes et des imprimés pour nos services de la DGSD ainsi que pour les tiers.

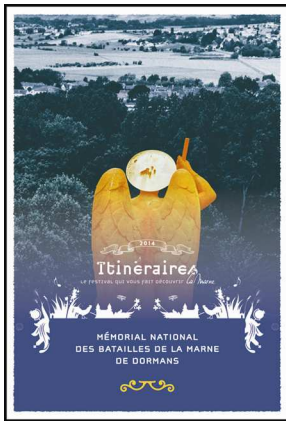
I.6 - Travaux réalisés en 2014

⇒ quelques réalisations en offset et sur la presse numérique couleur

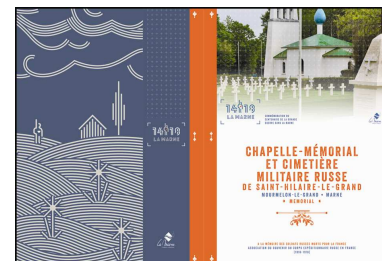
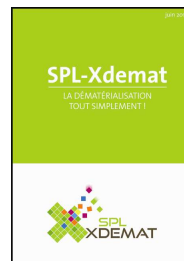
Archives départementales de la Marne



Service culturel et bibliothèque départementale de prêt



Service pôle éditions



⇒ **travaux réalisés pour l'extérieur**

Le service de l'imprimerie et de reprographie imprime également différents travaux pour des tiers comme le Comité départemental de tourisme, la Préfecture de Région, le Centre de gestion de la Marne, le Conseil régional de Champagne-Ardenne, le service départemental de secours et d'incendie, le Syvalom, le SIEM et divers services préfectoraux. Le coût total de ces prestations facturées s'élève à près de 71 000 € TTC.

Au-delà de ses différentes missions, le service a accueilli en 2014 :

- ▶ deux stagiaires en « *Période en milieu professionnel* »,
- ▶ un stagiaire brevet de technicien supérieur « *Communication et industries graphiques* »,
- ▶ un stagiaire bac professionnel industrie graphique,
- ▶ onze travailleurs d'intérêt général placés par le service pénitentiaire d'insertion et de probation ou par le centre d'action éducative, pour un total de 870 heures.

II - Gestion du courrier et de l'affranchissement

II.1- Le bureau du courrier

La gestion du courrier et ses missions annexes sont fondamentales car de son bon fonctionnement résulte le travail de la journée pour notre administration.

Un agent assure quotidiennement cette mission (un agent du pôle finition remplace le titulaire du poste lors des congés). Sa principale activité est de gérer la réception, le tri et l'affranchissement des divers plis et colis. Il effectue la livraison du courrier auprès des services sociaux de la DGSD et de la paierie départementale. De plus, il assure la liaison des parapheurs entre le Directeur Général des Services et le Cabinet du Président.

Outre ces missions premières, l'agent est chargé de la commande des consommables (cartouches et étiquettes des machines à affranchir) pour le service central et les sites extérieurs.

II.2 - La gestion du parc des machines à affranchir

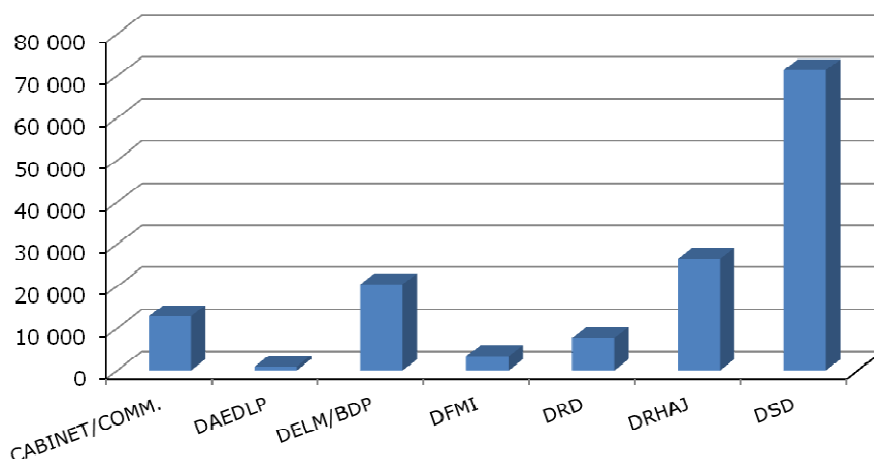
Le parc est composé de 18 machines à affranchir :

- une dans les services centraux,
- treize dans les CSD,
- et quatre dans les CIP.

Le parc machines a été renouvelé au 1^{er} janvier 2014. Celui-ci ne comporte plus que 18 machines sur 21 que comptait auparavant le parc (suppression d'une machine au service central, d'une à la CIP sud-est ainsi que celle du SAERD).

Ces machines étant plus modernes, un suivi précis des dépenses d'affranchissement pour la DGSD est désormais possible. Dans un avenir proche, nous pourrions également suivre en détail les dépenses sur les autres sites du Département. Au global en 2014, le montant des affranchissements pour le Département s'élève à près de 284 000 € TTC.

Montant en € TTC de l'affranchissement en 2014 de la DGSD



III - Encadrement de l'accueil des services centraux

L'accueil physique et téléphonique des administrés est assuré de façon continue du lundi au vendredi de 8h00 à 17h45. Cette mission contribuant fortement à l'image de notre collectivité est accomplie par deux agents (un agent du pôle reprographie assure les remplacements pendant les congés).

Comme en 2013, une forte augmentation des appels est constatée sur la période d'août à septembre 2014. Ce pic est dû aux demandes des usagers liées à l'inscription aux divers transports scolaires.

Direction des routes départementales

- **Observatoire de la sécurité routière**
- **Mission insertion des équipements dans leur milieu**
- **Service maîtrise d'ouvrage routière**
- **Service ingénierie routière**
- **Service soutien administratif et budgétaire des routes**
- **Service de l'exploitation des routes et du matériel**
- **Service des affaires foncières routières et de l'urbanisme**
- **Service des ouvrages d'art**
- **Service d'information géographique**
- **Circonscription des infrastructures et du patrimoine**
- **Service d'appui pour l'entretien des routes départementales**

Direction des routes départementales

Les attributions de la direction des routes départementales

Les principales missions de la direction des routes départementales (DRD) concernent :

- l'aménagement (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre), l'entretien et l'exploitation de la voirie départementale (4 199 km de routes et 1 378 ponts ou ouvrages d'arts) ;
- la réalisation des travaux d'enduisage, de signalisation horizontale et de pose de glissières de sécurité ;
- la gestion du domaine public routier départemental (classement, réglementation, alignement, dommages, ...) ;
- l'aide à l'aménagement de la voirie nationale (volet routier des anciens contrats de plan, puis participation aux programmes de modernisation d'itinéraires) ;
- l'aide aux communes et établissements publics de coopération intercommunale pour l'aménagement de leur voirie (subventions, répartition du produit des amendes de police, prestations intellectuelles dans le cadre de mandats de maîtrise d'ouvrage) ;
- l'aide financière et le suivi des études d'urbanisme conduites par les collectivités locales.

La direction des routes départementales assure également d'autres prestations, tant pour l'exécution de ses propres missions qu'au profit des autres directions du Département et de leurs satellites :

- préparation, passation et gestion de marchés publics ;
- gestion budgétaire et comptable, en relation avec la direction des finances, des marchés et de l'informatique, comptabilité analytique ;
- suivi de la formation et de la gestion de ses agents, en liaison avec la direction des ressources humaines et des affaires juridiques ;
- acquisitions et cessions foncières ;
- gestion du parc automobile et des réparations ;
- développement et exploitation du système d'information géographique.

Organisation et moyens humains

L'organisation de la direction des routes départementales est adaptée à l'exercice des attributions qui lui sont confiées.

Quinze entités la composent :

- une équipe de direction : directeur, observatoire de la sécurité routière, mission d'insertion des équipements dans leur milieu,
- six circonscriptions des infrastructures et du patrimoine (CIP), respectivement responsables des secteurs territoriaux suivants :
 - Centre (siège à Châlons-en-Champagne),
 - Centre-ouest (siège à Vertus),
 - Nord (siège à Reims),
 - Nord-est (siège à Suippes),
 - Sud-est (siège à Vitry-le-François),
 - Sud-ouest (siège à Montmirail).

Ces six circonscriptions des infrastructures et du patrimoine disposent de 23 centres routiers départementaux (CRD) répartis sur l'ensemble du territoire du département de la Marne. Elles exécutent également des missions sous le contrôle de la direction des bâtiments départementaux.

- le service d'appui pour l'entretien des routes départementales dont les moyens sont répartis dans trois emprises (Châlons-en-Champagne, Reims et Sézanne),
- les sept services centraux suivants :
 - le service des affaires foncières routières et de l'urbanisme,
 - le service d'exploitation des routes et du matériel,
 - le service de l'ingénierie routière,
 - le service de la maîtrise d'ouvrage routière,
 - le service du soutien administratif et budgétaire des routes,
 - le service des ouvrages d'art,
 - le service d'information géographique.

Principaux faits marquants de l'année 2014

Formé à partir du parc départemental hérité des services de l'État en 2010, le nouveau service d'appui pour l'entretien des routes départementales (SAERD) est maintenant parfaitement intégré et a trouvé sa place dans les services de la direction des routes départementales.

La mise en circulation du contournement de Beaumont-sur-Vesle.

Dans un cadre financier restreint et des effectifs réduits, tous les services de la direction des routes ont accentué leurs efforts pour maintenir, voire augmenter le niveau de service et sa qualité.

Perspectives 2015

Suivre au plus près le développement de la réforme des collectivités territoriales et préparer la mise en posture de tout ou partie de la direction des routes départementales pour respecter les prescriptions de la loi.

Observatoire de la sécurité routière

Effectif

L'observatoire de la sécurité routière (OSR) a été créé en août 2011 et est composé d'un technicien principal.

Missions

Au-delà des tâches d'observation et d'analyse des données liées à l'insécurité routière, des missions d'expertises et de pilotage sont exécutées par cet observatoire et constituent une part importante de son activité.

Ces missions portent sur les infrastructures existantes et ont pour objectif de réduire l'insécurité routière en proposant des solutions ou corrections adaptées et lisibles par l'utilisateur de la route.

L'OSR est également chargé de vérifier l'application des règles de sécurité dans le cadre des projets routiers.

Au niveau des structures de concertation préfectorales, l'OSR participe aux travaux du conseil départemental de prévention (actualisation du document général d'orientation) et de la commission consultative des usagers sur la signalisation (CCUSR).

L'OSR apporte son expertise aux communes et communautés de communes pour la mise en œuvre d'aménagements de sécurité en agglomération ainsi que pour la mise en conformité des points d'arrêts des transports collectifs. Il émet un avis technique sur les dossiers de demande de subventions transmis par ces collectivités.

Dans l'exercice de ses attributions et se fondant sur le classement des enjeux, l'OSR propose des actions de sécurisation ciblées.

Les dossiers traités

▸ Sécurisation des courbes

Les accidents en courbe constituent un enjeu important avec 25 % des accidents corporels sur l'ensemble du réseau.

Suite à l'action de sécurisation initiée par l'OSR, plus de 220 courbes ont été traitées et les écrans inférieurs sous les glissières de sécurité pour la sécurité des motocyclistes ont été mis en place dans les 36 zones identifiées.

▸ Traitement des obstacles fixes de rase campagne

Les obstacles latéraux ont aggravés 146 accidents entre 2009 et 2013. Avec 20 % de l'accidentalité sur RD. S'agissant d'un enjeu significatif, le plan triennal adopté par l'assemblée départementale en octobre 2012 a prévu la réalisation de plusieurs actions coordonnées par l'OSR.

Dans le cadre de ce plan, des travaux de sécurisation ont été réalisés dans une centaine de zones :

- pose de dispositifs de retenue ou de suppression d'obstacles dangereux (bordures, têtes d'aqueduc, ...),
- abattage d'arbres dangereux (majoritairement implantés en courbe à moins de quatre mètres des bords de chaussée) et plantation de haies (~ 6 km de haies sur 133 sites).

Par ailleurs, les gestionnaires ERDF et Orange ont été invités à supprimer (ou déplacer) les poteaux qui présentent une dangerosité importante :

- supports ERDF : quatre poteaux ont été supprimés ou déplacés en 2014 pour un coût de 38 000 € et quatre autres sont programmés pour 2015 (estimation : 134 000 €) ;
- supports Orange : 21 poteaux sont inscrits dans le programme 2015.

Ces travaux qui concernent les supports implantés en courbe à moins de quatre mètres des bords de chaussée sont à la charge des concessionnaires concernés.

▸ Sécurisation des intersections de rase campagne

Recensement des intersections dont le régime de priorité à droite est inapproprié.

▸ Suivi statistique de l'accidentalité

- présentation à l'assemblée départementale du rapport 2008/2012 ;
- diffusion du baromètre de l'accidentalité locale ;
- intégration des données 2013 issues des bulletins d'analyse des accidents corporels concernant le réseau routier départemental ;
- établissement du bilan 2009/2013 : vérification de la pertinence des enjeux, détermination de la représentation des enjeux dans l'accidentalité, rédaction d'une plaquette de communication.

▸ Élaboration du plan d'actions 2014 de sécurisation des infrastructures routières

- inventaire et hiérarchisation des sites les plus accidentogènes du réseau routier départemental sur les enjeux suivants :
 - courbes de rase campagne,
 - traverses des agglomérations,
 - intersections de rase campagne,
 - zones d'accumulation d'accidents.

▸ Expertise en traverse des agglomérations

Assistance à la maîtrise d'ouvrage auprès de 90 communes, avec production de 63 diagnostics de sécurité routière (propositions d'aménagements ou de mise en conformité).

▸ Avis sur dossiers techniques internes

Rédaction de 48 avis concernant des dossiers d'aménagement étudiés par les services de la DRD.

▸ Avis sur les dossiers « amendes de police » et mise en conformité des aires d'arrêts des transports en commun de personnes

Rédaction de 74 avis portant sur des dossiers de demande de subvention transmis par les collectivités.

Conclusion

L'activité est en hausse en 2014 tant en nombre de dossiers traités que d'actions ponctuelles d'expertises auprès des différents services. Il est à noter une forte augmentation des sollicitations des maires concernant des problèmes de sécurisation des traverses d'agglomération (+50 % par rapport à 2013).

Perspectives 2015

Poursuivre la coordination et le suivi des actions de sécurisation lancées ces dernières années (obstacles latéraux, sécurisation des courbes).

Établir le programme de suppression des intersections dont le régime de priorité à droite est inapproprié en rase campagne.

Mission insertion des équipements dans leur milieu

Effectif

Cette mission est assurée par un ingénieur en chef chargé de mission.

Attributions

Elles prennent en compte, étude et gestion des infrastructures, le milieu naturel et son cadre réglementaire. Ce dernier s'applique aux diverses composantes de l'environnement. Il s'agit :

- d'identifier les enjeux techniques entre les équipements routiers et leur environnement ;
- de proposer des solutions adaptées pour un aménagement durable en maintenance et entretien ;
- de proposer des mesures compensatoires pour limiter les impacts sur l'environnement.

Dans l'exercice de ses attributions, le chef de mission assiste les chargés d'opérations pour :

- les études et investigations préalables à la réalisation des infrastructures (géologie, hydrologie, géotechnique, hydraulique, risque naturel majeur, ...) ;
- le contrôle des dossiers d'études d'impact et des procédures réglementaires (loi relative au renforcement de la protection de l'environnement, loi Bouchardeau, loi sur l'eau, loi Barnier, plan d'exposition aux risques naturels, PPR, ...).

Avec les CIP, la mission participe :

- au diagnostic pour les remises en état ou adaptation des infrastructures dégradées par les éléments naturels (inondation, glissement de terrain, érosion, ...) ;
- à l'expertise des documents techniques déposés pour l'obtention d'une permission de voirie ou l'élaboration d'une convention liée aux équipements hydrauliques à usage privé ou public ;
- à l'accompagnement de la direction des bâtiments départementaux (DBD) dans la phase des études préalables pour l'implantation ou la reconstruction des collèges et bâtiments départementaux.

Ces actions répondent aux propositions et objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement.

Les dossiers traités

- Aménagements routiers - loi sur l'eau - aménagement hydraulique - environnement
 - giratoire Saint-Imoges RD951/71 ;
 - giratoire Vinay RD951 – RD11 (Pointe à Pitre).
- Expertise hydrogéologique géotechnique - glissement - effondrement
 - glissement RD951 Dizy – Hautvillers.
- AEP - EP - EU (réseau - traitement) - hydraulique (permission de voirie - convention)
 - EP Passy-Grigny (lotissement) RD980 ;
 - EP Arcis-le-Ponsart RD25 ;
 - EP Binson-et-Orquigny RD1E4 ;
 - EP Champigny ZAC « La Charme » RD275 ;
 - EP Witry-lès-Reims RD88 (AFU Le Haut Chemin) ;
 - EP Boult-sur-Suippes (lotissement) RD20 ;
 - EP Chatillon-sur-Marne (RD1) ;

- EP Villeneuve-lès-Charleville (RD47) ;
 - EP Pomacle (RD30 et 31) ;
 - EP Vandières (RD1).
- Hydraulique viticole et agricole - inondation – érosion – coulées de boue
- hydraulique RD23 à Le-Breuil et à Leuvrigny ;
 - hydraulique RD64 à Cernay-lès-Reims ;
 - hydraulique RD251 A à Dizy (ASA) ;
 - hydraulique RD1 à Vandières (ASA) ;
 - hydraulique RD9 Avenay-Val-d'Or (ZAC du Mont Aigu) ;
 - hydraulique RD26 Cumières et Damery ;
 - hydraulique RD423 Mareuil le Port (Cerseuil) (ASA) ;
 - hydraulique RD980 Passy-Grigny (lotissement) ;
 - hydraulique RD33 Puisieulx ;
 - hydraulique RD386/RD22E Pourcy ;
 - hydraulique RD406 Sainte-Gemme (ASA) ;
 - hydraulique RD3 Troissy (ASA) ;
 - hydraulique RD3Vaucienne (La Chaussée de Damery) ;
 - hydraulique RD26 Villers-Marmery.
 - Étude des traverses (EP - EU – Hydraulique)
 - Ville-en-Selve ;
 - Moncetz-l'Abbaye ;
 - Possesse.
- Avis dossiers ICPE : (exploitation de carrières, prospection géophysique, construction)
- gazoduc TRAPIL à L'Épine ;
 - ligne EDF 400KV à Vesle.
- Environnement : (périmètres de protection de captages - PPC)
- aménagement rivière la Noblette – La Cheppe RD66 – RD366 ;
 - captage Grenelle Saint-Memmie RD3.

Missions annexes

De par sa formation en hydrogéologie, l'ingénieur en chef apporte conseil et assistance aux collectivités qui élaborent un programme de recherche en eau potable. Les interventions ont porté sur les sites de Vienne-le-Château, Charmont, Bassu, Montmirail (CCBC), Saint-Memmie, Bussy-le-Petit, Maffrécourt.

- Participation aux groupes de travail ou comités de pilotage
- Comité de pilotage des études de schéma d'hydraulique des coteaux viticoles d'Épernay (aspect protection du domaine public routier, lutte contre les inondations du quartier Beausoleil).

Conclusion

L'activité en nombre de dossiers s'est maintenue en 2014 pour les actions d'assistance aux CIP au titre des dossiers de dégradations des chaussées (inondations, effondrements, coulées de boues).

L'année 2014 a été marquée par une activité soutenue pour l'instruction des dossiers d'autorisation d'occupation du domaine public. Les interventions auprès des tiers pour la recherche des solutions afin de résorber ou limiter les dégâts causés par les eaux au domaine routier se sont accrues.

Une part de temps a été consacrée à la constitution des dossiers administratifs au titre du code l'environnement (loi sur l'eau) ainsi qu'à la constitution du dossier type pour l'élaboration de convention d'usage du domaine public routier concernant la gestion des eaux de ruissellement issues du domaine privé.

Service maîtrise d'ouvrage routière

Effectifs

Le service de la maîtrise d'ouvrage routière est composé de quatre postes :

- ▶ un ingénieur territorial - chef de service,
- ▶ deux techniciens territoriaux de 1^{ère} classe - chargés d'opérations,
- ▶ un adjoint technique principal de 2^{ème} classe – dessinateur/correspondant « *archives* ».

Missions

Ce service a pour missions :

- ▶ la préparation de la politique routière d'investissement ;
- ▶ le pilotage général des opérations et de la maîtrise d'œuvre externe ;
- ▶ la préparation et le suivi technique des conventions de mandat et de désignation de maître d'ouvrage ;
- ▶ la gestion des interfaces avec les autres maîtres d'ouvrage ;
- ▶ la rédaction d'avis sur les documents d'urbanisme et plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).

Réalisations 2014

I - Voirie départementale

⇒ **programmation**

Le travail du service maîtrise d'ouvrage routière s'est poursuivi sur les axes suivants :

- ▶ le suivi et l'assistance aux maîtres d'ouvrage de projets des traverses d'agglomération votées, ainsi que la préparation des programmations de nouvelles traverses ;
- ▶ la participation avec les CIP à la définition des prescriptions techniques et à la vérification de conformité technique des projets de tiers sur routes départementales, ainsi qu'à l'élaboration des conventions d'autorisation d'aménagement ;
- ▶ le suivi en phases étude/instruction de dossiers de sécurisation en agglomération (amendes de police) et de sécurisation et mise en accessibilité des arrêts de car.

⇒ **opérations**

- ▶ Clôture de traverses d'agglomération :

Les opérations suivantes ont été achevées en 2014 :

- RD26 - Chenay
- RD6-6E3 - Les Mesneux
- RD11 - Orbais-l'Abbaye
- RD1 - Vincelles
- RD22A - Venteuil
- RD6 - Bezannes

▸ Traverses d'agglomération en cours (travaux/solde à réaliser) :

Les traverses suivantes se sont poursuivies ou ont démarré en 2014 :

- RD9 - Bergères-lès-Vertus (dernière phase)
- RD58-58E - Moncetz-l'Abbaye
- RD40 - Moslins (les Buzons)
- RD1-980 - Verneuil
- RD1 - Possesse

II – Rédaction d'avis sur les documents d'urbanisme et les PAVE

Le service a émis, au cours de l'année 2014, 36 réponses sur des « *portés à connaissance* » (16 en 2013), 33 avis sur des cartes communales et plans locaux d'urbanisme (47 en 2013), et 54 avis sur des plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) (70 en 2013).

Le nombre total d'avis émis sur ces documents est ainsi de 123 en 2014.

III – Élaboration du plan de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures (1^{re} échéance)

Dans le cadre de la loi du 26 octobre 2005 relative à l'identification des zones bruyantes, le service a animé un groupe de travail portant sur le bruit des routes départementales supportant un trafic supérieur à 6 millions de véhicules par an. Le document élaboré a été approuvé par l'assemblée départementale le 17 octobre 2014.

Perspectives 2015

⇒ programmation

L'année 2015 doit permettre d'une part, la poursuite de l'établissement des dossiers de traverses en phase finalisation (dossiers prêts à être soumis au vote de l'Assemblée départementale), et d'autre part, le suivi des dossiers de traverses en phase étude (définition avec les communes des enjeux, étude des solutions alternatives à un montage « *traverse* », etc.).

Par ailleurs, le programme d'investissement - en cohérence des capacités budgétaires actuelles du Département sera poursuivi.

Enfin, des études d'accompagnement des projets en maîtrise d'ouvrage déléguée seront suivies, en lien des CIP (projets de tiers sur routes départementales : définition des prescriptions techniques, élaboration des conventions d'autorisation d'aménagement).

⇒ opérations - travaux sur routes départementales

▸ Sécurisation des traverses d'agglomération

- la suite et fin des cinq opérations listées ci-dessus (poursuite des travaux et derniers paiements) lancées les années précédentes ;
- le démarrage des travaux des opérations qui pourraient être votées en 2015.

▸ Opérations de sécurité

- la poursuite des opérations de sécurisation des passages à niveau en partenariat de la SNCF ;
- la poursuite des politiques de sécurisation thématiques (traitement des obstacles sur itinéraires structurants, réhabilitations, aménagements de sécurité, ...) ;
- le suivi de dossiers de sécurisation en agglomération (amendes de police) et de sécurisation et mise en accessibilité des arrêts de car.

⇒ avis sur documents d'urbanisme et PAVE

Poursuite de la formalisation d'avis sur les documents d'urbanisme et les PAVE.

Service de l'ingénierie routière

Effectif

Le service de l'ingénierie routière (S.I.R.) est constitué de six agents :

- ▶ un ingénieur principal - chef de service,
- ▶ deux techniciens principaux de 1^{ère} classe - chargés de projets,
- ▶ deux adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe - projeteurs DAO,
- ▶ un adjoint administratif de 1^{ère} classe - reprographe.

Attributions

Les attributions du service de l'ingénierie routière sont associées aux missions de maîtrise d'œuvre et plus particulièrement à :

- ▶ l'étude et la conception des projets d'investissements routiers, des études de faisabilité à la réalisation des dossiers de consultation des entreprises ;
- ▶ l'assistance technique aux circonscriptions des infrastructures et du patrimoine (CIP) en phase travaux, de la période de préparation de chantier à la réception ;
- ▶ l'assistance technique pour des projets d'infrastructures pilotés par d'autres directions (exemple projet véloroutes).

Activités

- ▶ Opérations conduites en maîtrise d'œuvre interne et dont les travaux ont été réalisés en 2014 :
 - RD944 - contournement de Beaumont-sur-Vesle (2^{ème} phase) : finalisation des travaux des 3 km de contournement (couche de roulement, raccordement sur RD944 existante, aménagements paysagers) ;
 - RD324 - réhabilitation de Cuchery à Fleury-la-Rivière : 2^{ème} phase de travaux du PR5+600 au PR6+650 ;
 - RD944 - aménagement du créneau des Petites-Loges PR37+430 au PR29+270 ;
 - RD1 - opération de réhabilitation entre Cumières et Damery (travaux en cours).
- ▶ Dossiers en cours d'étude, travaux envisagés en 2015 :
 - RD1 - opération de réhabilitation entre Cumières et Damery (travaux en cours) ;
 - RD3 - sécurisation d'itinéraire entre Épernay et la limite de l'Aisne ;
 - RD951 - réfection de la chaussée en traverse de Barbonne-Fayel ;
 - RD951 - RD71 aménagement d'un carrefour giratoire - commune de Saint-Imoges.
- ▶ Dossiers principaux au stade de l'étude de faisabilité ou d'avant-projet :
 - RD951 - RD11 : sécurisation du carrefour de Vinay.
- ▶ Assistance technique aux autres directions :
 - projet de véloroutes pour la direction de l'éducation, des loisirs et de la mobilité ;
 - projet d'amélioration de la desserte du pôle de compétitivité pour la direction de l'aménagement.

Service soutien administratif et budgétaire des routes (SSABR)

Effectifs

Le service soutien administratif et budgétaire des routes (S.S.A.B.R.) est composé de dix agents :

- ▶ un attaché principal - chef du service,
- ▶ un rédacteur territorial,
- ▶ un rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- ▶ six adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe (dont un emploi à 80 %),
- ▶ un adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Missions

Le SSABR exerce d'une part toutes les fonctions transverses des services centraux de la DRD et d'autre part l'activité liée à l'aide aux collectivités locales. Le service est organisé pour l'exécution de quatre missions principales :

- ▶ le secrétariat,
- ▶ la comptabilité,
- ▶ l'aide aux collectivités locales,
- ▶ la gestion financière de la DRD.

Activités

- ▶ La mission secrétariat est organisée autour de six activités :

- la réception et le filtrage des appels téléphoniques, le courrier arrivée/départ soit un flux de 5 640 pour 2014 dont 4 000 courriers en arrivée ; la production de 3 500 scans liés aux courriers et aux factures ;
- le soutien à la gestion des agendas ;
- l'assistance et le soutien bureautique ;
- la gestion des frais de déplacement du personnel hors CIP et parc départemental ;
- le soutien évènementiel.

En 2014 le secrétariat DRD a été sollicité par une direction pour renfort.

- ▶ La mission comptabilité :

Les activités sont réparties de l'engagement des bons de commandes et marchés jusqu'à l'établissement de pré-mandats au travers de l'étape de certification du service fait. 1 638 factures ont été traitées sur 2014 dont 76 concernent le marché de fourniture de carburants (contre 1 900 en 2013).

Le nouveau marché de carburant a permis de réduire notablement le nombre de factures et de mandats.

Sur l'année 2014 ont été réalisés :

- ▶ 828 engagements ;
- ▶ 1 893 mandats dont 53 multi-lignes liés à la gestion des frais de déplacement.

L'équipe comptabilité développe également un soutien aux services déconcentrés de la DRD. 270 mandats ont été exécutés dans le cadre d'une aide à la CIP centre-ouest.

▸ L'aide aux collectivités locales :

L'aide aux collectivités locales dans le domaine routier représente la gestion des dossiers depuis leur instruction technique jusqu'au règlement de la subvention. La mission inclut également la gestion de fonds tels que le produit des amendes de police et la redevance des mines sur les hydrocarbures (R.D.M.), fonds rétrocédés par l'État.

Ces activités s'exercent dans quatre domaines :

- la voirie communale - clôture de 40 dossiers en 2014 et 58 dossiers résiduels répartis sur les AP 2009 à 2014 ;
- l'enduisage (R.D.M.) - les 5 derniers dossiers ont été clos ;
- les dossiers amendes de police - 44 dossiers sur 113 ont été soldés ;
- les dossiers arrêts de car - sur 25 dossiers gérés, 13 ont été soldés.

Le bilan financier de la direction des routes départementales

Des états de l'exécution budgétaire sont réalisés mensuellement et à chaque étape budgétaire en concertation de tous les services de la DRD et de la direction des finances (orientations budgétaires, budget principal, budget annexe, décisions modificatives 1 et 2).

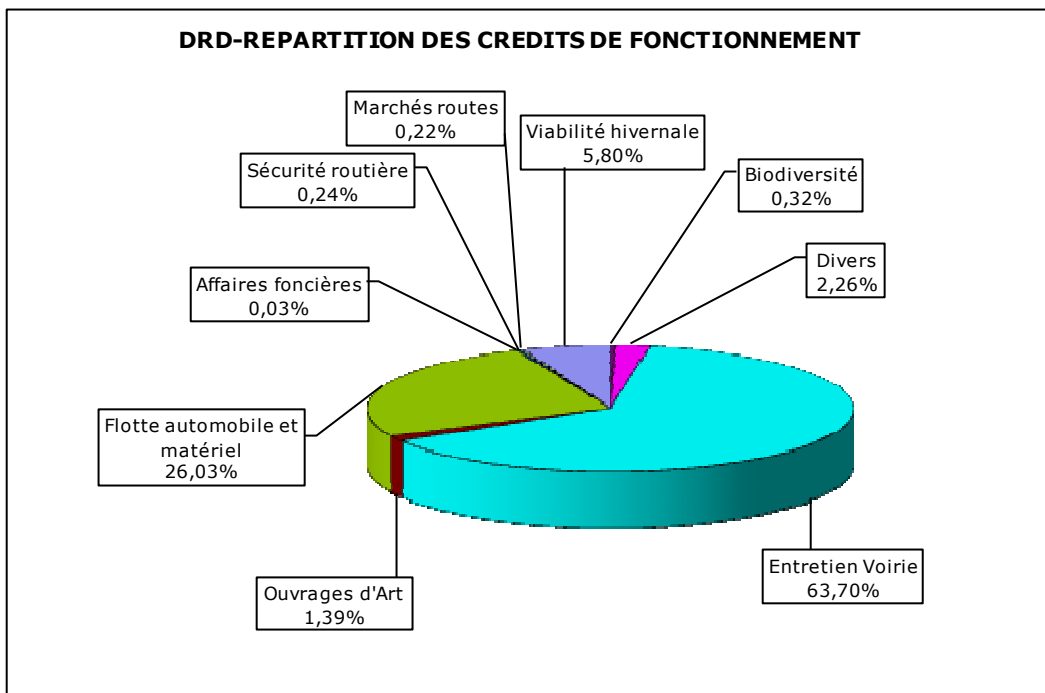
2014 est la première année pleine sans budget 30 ; la DRD a mandaté 32,27 M€ soit 95% des crédits votés.

	Investissement	Fonctionnement	Total
Crédits votés	20 977 782 €	12 840 456 €	33 818 238 €
Mandatés	19 807 771 €	12 462 205 €	32 269 977 €
% de réalisation	94 %	97 %	95 %

I- Fonctionnement

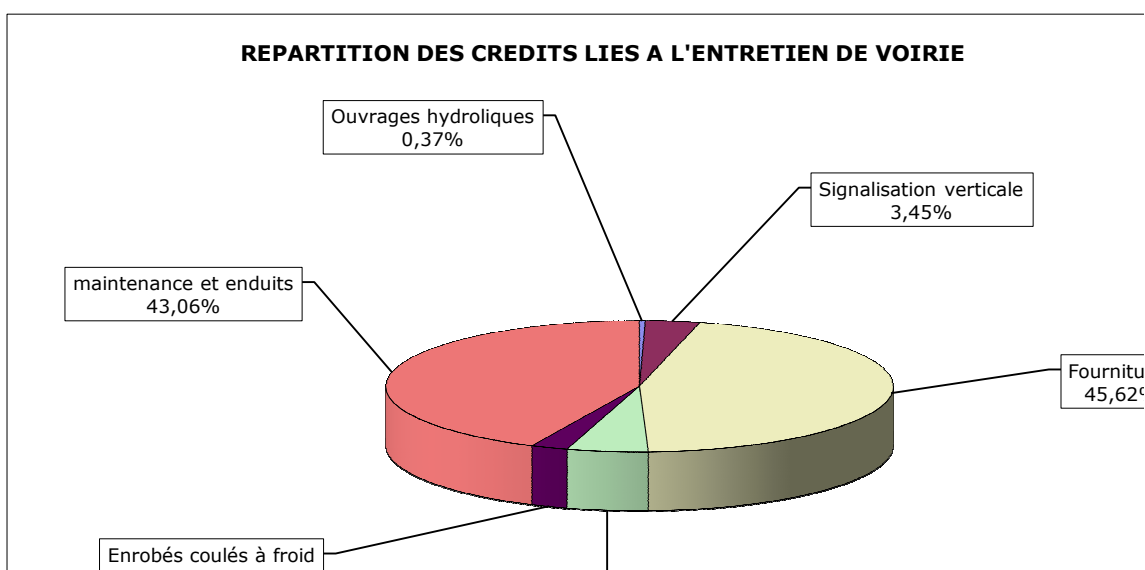
⇒ **répartition par type de dépenses** :

Biodiversité	393 650 €
Divers	282 116 €
Entretien Voirie	7 938 774 €
Ouvrages d'Art	173 614 €
Flotte automobile et matériel	3 243 804 €
Affaires foncières	4 252 €
Sécurité routière	30 000 €
Marchés routes	27 805 €
Viabilité hivernale	722 191 €
TOTAL	12 462 205 €



⇒ **crédits d'entretien de la voirie en fonctionnement :**

Ouvrages hydrauliques	29 388 €
Signalisation verticale	274 204 €
Fournitures	3 621 565 €
Signalisation horizontale	408 703 €
Enrobés coulés à froid	186 525 €
Maintenance et enduits	3 418 390 €
TOTAL	7 938 774 €



⇒ **crédits viabilité hivernale en fonctionnement :**

Divers	27 090 €
Circuits entreprises et agriculteurs	471 465 €
Achat de sel	223 636 €
TOTAL	722 191 €

A noter que les travaux réalisés par le service d'appui à l'entretien des routes départementales (SAERD) ne sont pas valorisés dans ce tableau.

⇒ **flotte automobile et matériel en fonctionnement :**

Carburants	1 104 951 €
Divers	367 386 €
Entretien du matériel	1 435 356 €
Location	336 111 €
TOTAL	3 243 804 €

II- Investissements

⇒ **répartition par type de voirie et AP :**

Le budget d'investissement est consacré à :

- ▶ 79% pour réaliser des travaux sur la voirie départementale (15,7 M€) soit 11% de plus qu'en 2013 ;
- ▶ 6% pour subventionner des travaux sur la voirie communale (1,2 M€) ;
- ▶ 15% pour participer à des travaux sur la voirie nationale (3 M€).

Dans les dépenses « voirie communale » sont comptées les subventions attribuées aux communes pour les traverses, le soutien à l'élaboration des documents d'urbanisme et les arrêts de car. Dans les dépenses « voirie nationale » sont incluses les dépenses R.N.I.L (notamment la déviation de Beaumont-sur-Vesle).

Suite aux actions de gestion des AP menées en 2012 et 2013, la plupart des autorisations de programmes arrivent à leur terme en 2014 et 2015. Six clôtures d'AP ont été effectuées. En fin d'année 2014, le niveau du « portefeuille » d'AP géré par la DRD est de 169,9 M€ mandatés à 83%.

⇒ **voirie départementale, répartition par destination :**

Ouvrages d'art	3 864 354 €	23,2%
Entretien, rénovation	4 352 267 €	26,2%
Travaux neufs routes	6 897 619 €	41,5%
Divers	1 518 501 €	9,1%

Développement de la rubrique « *divers* » :

Affaires foncières	22 810 €	1,5%
Biodiversité	8 057 €	0,5%
Matériel CIP	537 377 €	35,5%
Véhicules CIP	929 315 €	61,2%
Véhicules hors CIP	15 942 €	1%
Mission sécurité routière (MSR)	5 000 €	0,3%

⇒ **voirie départementale, typologie des travaux neufs :**

Traverses (domaine départemental)	1 926 523 €	32,9%
Aménagements localisés	1 098 392 €	18,8%
Sécurisation des Infrastructures	124 623 €	2,1%
Opérations de sécurité	620 €	
Réhabilitations	1 074 839 €	18,4%
Itinéraires	490 000 €	8,4%
Sécurité radars automatiques (hors arrêts de car)	1 003 419 €	17,2%
Études	131 272 €	2,2%

III- Travaux routiers CIP et SAERD

Les tableaux ci-dessous détaillent l'exécution budgétaire réalisée par les CIP et le SAERD.

	C.I.P. NORD	C.I.P. NORD-EST	C.I.P. SUD-EST	C.I.P. CENTRE- OUEST	C.I.P. SUD- OUEST	C.I.P. CENTRE
Enrobés (investissement)	852 880	577 697	601 165	755 424	675 371	345 053
Enrobés coulés à froid (fonctionnement)	10 180	45 170	44 410	24 804	39 164	23 197
Signalisation verticale et horizontale, dont :	293 134	135 242	260 304	167 840	229 472	134 063
- signalisation verticale (fonctionnement)	46 609	29 467	57 018	54 566	60 825	23 343
- signalisation verticale (investissement)	22 039	19 430	16 989	17 564	16 920	10 008
- signalisation horizontale (fonctionnement)	145 541	38 718	65 296	41 952	49 594	67 601
- signalisation horizontale (investissement)	78 945	47 627	121 000	53 758	102 132	33 110
Viabilité hivernale (fonctionnement)	352 879	29 200	145 515	75 242	11 861	12 778
Entretien de la voirie (fonctionnement)	574 550	563 262	567 909	693 732	627 648	385 617
Entretien des ouvrages d'art (fonctionnement)	15 677	10 687	21 779	15 729	11 791	15 985
TOTAL	2 099 299	1 361 259	1 641 081	1 732 771	1 595 307	916 692

	SAERD
Fourniture de voirie	3 411 217
Prestations « entreprises »	180 079
Entretien et réparation des véhicules, dont :	1 100 838
- réparation « entreprises »	373 115
- fourniture de pièces détachées	727 723
Fourniture de carburant	279 133
Frais de mission et déplacement	81 351
Viabilité hivernale - achat sels de déneigement	70 598
TOTAL	5 123 216

IV- Divers

⇒ **soutien aux collectivités locales**

▸ Gestion des fonds propres

- 665 693 € ont été mandatés en 2014 sur les AP voirie communale :
- 430 080 € pour des dossiers de subvention concernant des « opérations ponctuelles » voirie communale ;
- 8 671 € pour solder des dossiers enduisage ;
- 246 947 € pour des dossiers amendes de police.

Rappel : depuis 2012, à l'instar de la redevance des mines, les crédits délégués en gestion par la préfecture pour les amendes de police doivent être consommés dans l'année civile. Des listes d'avance ou solde de dossiers voirie communale sont donc transmis à la préfecture pour paiement et des crédits équivalents sont réservés sur les AP voirie communale concernées.

Par ailleurs 371 378 € ont été mandatés sur les AP traverses au titre de la participation du Département aux travaux d'accompagnement de surface dans les opérations de traverses.

De même 76 368 € ont été consacrés à la participation du Département pour la mise aux normes ou la réalisation d'arrêts de car.

▸ Gestion des fonds délégués

Respectivement 21 et 29 dossiers de voirie communale « opérations ponctuelles » ont été communiqués à la préfecture pour l'utilisation des crédits redevance des mines (RDM - 311 829 €) et amendes de police (491 197 €).

Au cours de 2014, 64 nouveaux dossiers amendes de police ont été votés pour un montant de 480 315 €.

⇒ **voirie nationale**

Sur l'autorisation de programme réseau national d'intérêt local (R.N.I.L.) 1 097 550 € ont été mandatés pour le contournement de Beaumont-sur-Vesle.

Sur l'autorisation de programme de modernisation des itinéraires (PDMI), la participation s'élève à 804 274 € et concerne la déviation de Chepy et l'échangeur A4 - A34 à Cormontreuil.

1 100 000 € ont été versés à la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne pour le boulevard périphérique.

⇒ **les recettes**

Le montant global des recettes en fonctionnement pour 2014 est de 591 495 € :

- ▶ 439 106 € de redevance d'occupation du domaine public départemental,
- ▶ 67 472 € de contribution pour dégradation de voies et chemins, sinistre,
- ▶ 10 305 € de convention viabilité hivernale avec des communes,
- ▶ 10 705 € vente de terrains,
- ▶ 16 114 € liés au Teknival,
- ▶ 47 786 € liés à des ventes aux domaines.

Les titres émis pour les recettes en investissements en 2014 s'élèvent à 2 309 890 € :

- ▶ le solde de la convention RFF pour le pont de Bétheny d'un montant de 1 115 594 € ;
- ▶ le versement du produit des radars automatiques pour 699 408 € ;
- ▶ des avoirs comptables pour 111 126 € le plus souvent liés aux révisions de prix ;
- ▶ le solde de la participation de l'État et de la Région au contournement de Beaumont-sur-Vesle pour 209 728 € ;
 - ▶ le solde de la participation de l'agglomération de Reims pour Champfleury/Monchenot de 15 010 € ;
 - ▶ la participation de 21 316 € de la commune de Hauteville pour les travaux de stabilisation de la RD60 ;
 - ▶ 74 094 € liés à la vente de terrain au titre de la convention SAFER et de l'échangeur de Thiéblemont ;
 - ▶ la participation de la commune de Courcy à la reconstruction du pont RD26 franchissant les voies ferrées pour un montant de 29 262 €.

Service de l'exploitation des routes et du matériel

Effectif

Le service de l'exploitation des routes et du matériel (SERM) organisé en deux pôles (pôle routes et pôle matériel) est composé de :

- un ingénieur principal, chef du service,
- un ingénieur territorial, adjoint au chef du service arrivé le 1^{er} novembre 2014,
- un rédacteur principal de 1^{ère} classe, chargé des dossiers spécifiques, interface informatique et bureautique.

⇒ **pour le pôle entretien et exploitation des routes :**

- Exploitation de la route/CIGT :
 - une technicienne principale de 2^{ème} classe,
 - un agent de maîtrise territorial, arrivé dans le service le 1^{er} décembre 2014.
- Entretien routier/gestion du domaine public :
 - un technicien principal.
- Signalisation routière/comptage :
 - un technicien territorial.

⇒ **pour le pôle véhicules et matériels :**

- une rédactrice principale de 1^{ère} classe,
- un rédacteur territorial,
- une adjointe administrative de 2^{ème} classe.

Les attributions du SERM

- Gestion des marchés liés aux missions du SERM.

⇒ **au plan de l'exploitation des routes :**

- la programmation et le suivi de l'entretien routier ;
- la gestion de l'utilisation du domaine public routier ;
- les signalisations verticale et horizontale ;
- les comptages routiers et les équipements dynamiques ;
- la gestion du trafic et l'information :
 - viabilité hivernale et barrières de dégel ;
 - centre d'information et de gestion du trafic (CIGT).

⇒ **au plan du matériel automobile :**

- la gestion du parc automobile ;
- le suivi des achats publics.

L'activité 2014

I - Le pôle « routes »

⇒ **entretien routier**

- 235 km d'enduits,
- 10 km d'enrobé coulé à froid,
- 38 km d'enrobés coulé à chaud,
- 730 km de marquage horizontal.

⇒ **gestion du domaine routier**

▸ données routières

- linéaire routier départemental : 4 191 km ;
- nouvelles limites d'agglomération sur routes départementales (412) ;
- giratoires (255) ;
- dispositifs de contrôle et sanctions automatisés (15) (radars automatiques) ;
- passages à niveau (101 unités).

▸ instruction de dossiers

- opérations de classement/déclassement ;
- autorisations de voirie (permission de voirie et convention d'occupation) ;
- installations classées, carrières et avis divers ;
- conventions d'entretien et d'aménagement routier ;
- déclaration de travaux (DT/DICT).

▸ recettes des occupations principales du domaine public routier départemental

- opérateurs de télécommunication : 370 000 € ;
- fournisseurs et producteurs d'énergie : 69 000 €.

⇒ **signalisations verticale et horizontale**

- suivi du marché pour la signalisation verticale permanente, temporaire et plastique (actualisation, suivi des crédits) ;
- suivi du marché pour la signalisation horizontale (actualisation, suivi des crédits) ;
- assistance auprès de la direction de l'éducation, des loisirs et de la mobilité pour la mise en place et le suivi du marché de signalisation touristique verticale permanente (RTC) ;
- assistance auprès du comité départemental du tourisme pour la mise en place de signalisation touristique dans le cadre de l'opération de labellisation « *villes et villages fleuris* » ;
- étude de la conformité de la signalisation directionnelle avec les départements limitrophes.

⇒ **comptages routiers et équipements dynamiques**

- relance du contrat de maintenance logiciel de traitement des données de recueil des trafics ;
- exploitation des données des recueils de trafic issues des 46 stations permanentes et des 124 comptages périodiques ;
- traitement et reprises de 52 demandes particulières de comptages.

Les données de trafic fiabilisées permettent ainsi :

- d'aider à la décision pour les projets ;
- de dimensionner les routes, tant dans leurs caractéristiques géométriques que dans leurs structures ;
- d'estimer les évolutions de circulation à court et moyen termes ;
- d'optimiser la programmation des opérations d'entretien.

⇒ **exploitation de la route**

La politique d'exploitation de la route est encadrée par le guide d'organisation de la veille qualifiée et de l'exploitation routière, le plan d'intervention de la viabilité hivernale et les procédures de fonctionnement du centre d'information et de gestion du trafic (CIGT). Elle comprend notamment :

- la veille qualifiée qui permet de joindre en permanence les services du Département en cas de problème sur le réseau routier ;
- l'information routière aux usagers (information en temps réel ou prévisionnelle) via la rubrique « *info routes* » du site internet www.marne.fr. Cette information concerne les chantiers, les inondations, les conditions de circulation en période hivernale, les barrières de dégel et les événements programmés (manifestations sportives et culturelles) ou aléatoires (accidents, phénomènes climatiques... ;
- la gestion des arrêtés de réglementation permanente de la circulation (50 arrêtés permanents rédigés en 2014) ;
- la participation avec les CIP et le S.I.R. à la préparation des chantiers importants (communiqués de presse et avis sur les dossiers d'exploitation).

⇒ **principales données hivernales**

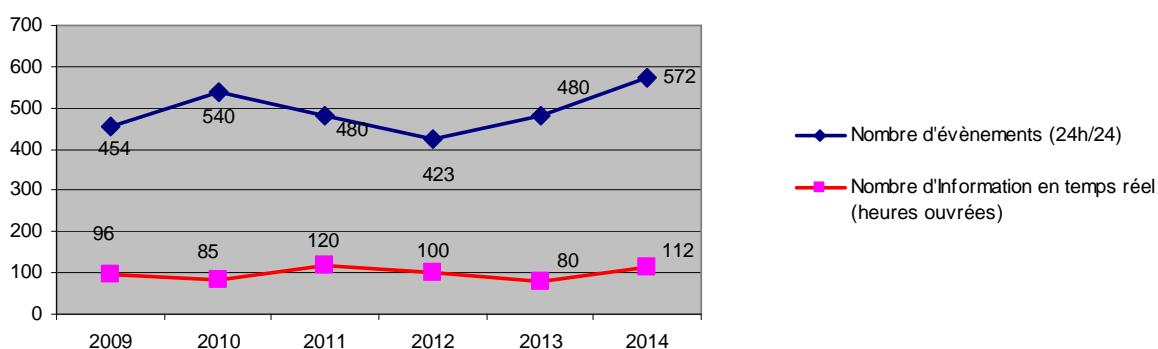
- 2^{ème} phase du service hivernal 2013/2014 (64 messages d'information en temps réel sur les conditions de circulation), caractérisée par une douceur générale qui s'est maintenue jusqu'à la fin mars (hormis quelques périodes ponctuelles de gelées matinales). Aucun phénomène neigeux ;
- rédaction du bilan financier et technique du service hivernal 2013/2014 ;
- réduction du nombre de lots (3) confiés aux entreprises dans le cadre du marché de prestation VH pour reprise en régie ;
- planification anticipée (2 mois avant la livraison) des commandes de sels auprès du fournisseur afin de bénéficier d'un rabais supplémentaire par avenant au marché ;
- organisation de formations des agents des CIP et du SAERD aux techniques de traitement des routes par une utilisation raisonnée des fondants et à la météorologie routière ;
- établissement et diffusion du plan d'intervention de la viabilité hivernale et du plan d'exploitation de la viabilité hivernale du CIGT ;
- 1^{ère} phase du service hivernal 2014/2015 caractérisée par une douceur des températures jusqu'à Noël puis des gelées et brouillards givrants avec risque météo routiers ont nécessité des traitements (alerte orange de Météo France).

⇒ **autres évènements (hors V.H.)**

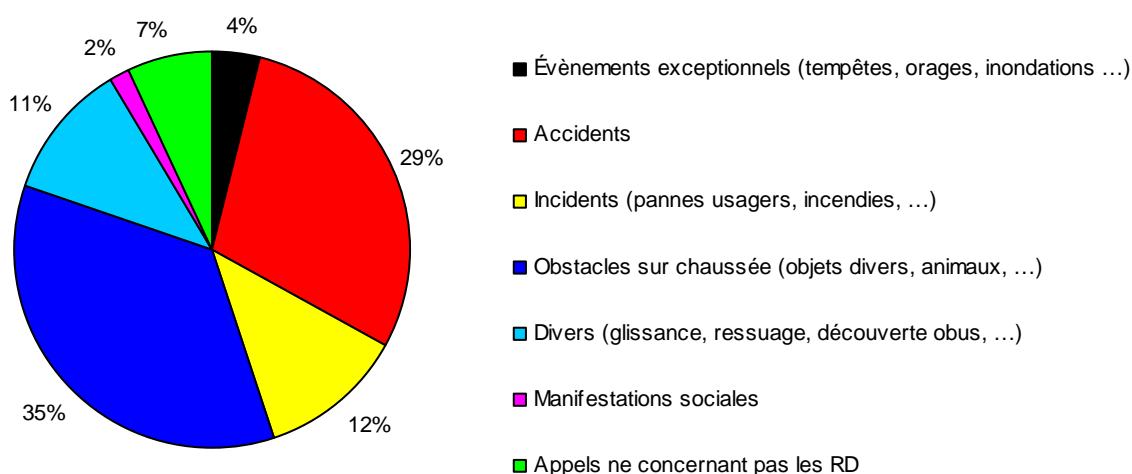
- avis de travaux urgents (ATU) : suite à la mise en place du Guichet unique DT/DICT, le CIGT a relayé auprès des CIP quinze ATU dont quatre concernaient les routes départementales ;
- travail collaboratif avec le service de la « *communication* » sur le nouveau site internet LaMarneEnLigne.
- Manifestations particulières :
 - préparation et suivi du passage des Boucles de la Marne (31 mai et 1er juin 2014) ;
 - préparation et suivi du Tour de France (jeudi 10 et vendredi 11 juillet) ;
 - assistance de la CIP nord pour la préparation de course de côte à Pévy (dimanche 8 juin) ;

- aide à l'organisation du Festival Itinéraires (du samedi 13 septembre au dimanche 12 octobre) ;
 - bicentenaire de la campagne de France Marchais-en-Brie (02) Montmirail (51) (samedi 30 mai et dimanche 1^{er} juin) ;
 - commémoration de Mondement (vendredi 12 septembre) ;
 - manifestation régionale des agriculteurs (mercredi 5 novembre).
- ▶ Evènements météo particuliers :
- unique vigilance orange déclenchée sur le département durant la période portant sur le phénomène « *vent violent* » des 6 et 7 février ayant nécessité de nombreuses interventions pour déblaiement et nettoyage de chaussée (boues, cailloux, branches et arbres) ;
 - d'importantes rafales de vent (maximum relevé à 96 km/h sur la commune de Chouilly) le samedi 27 décembre ayant nécessité de nombreuses interventions pour le dégagement des chaussées ;
 - inondations : fin janvier à mi-février 2014, submersion ou coupure de quelques routes départementales.
- ▶ Chantiers les plus perturbants :
- avril à juillet : travaux de réparation de l'ouvrage D951-21, pont qui franchit la Marne entre Épernay et Hautvillers avec coupure totale ;
 - avril à juillet : raccordement du contournement de Beaumont-sur-Vesle avec création de voirie provisoire ;
 - juillet/août : renouvellement de la couche de roulement sur la D944 au sud du giratoire de Provence avec circulation alternée de nuit ;
 - réfection des joints de chaussée des ponts sur l'A4 et de la LGV avec basculement de la circulation de la D951 entre Reims et Champfleury ;
 - juin à août : réparation du pont franchissant la D37 au niveau de la déviation des Petites-Loges avec coupure de circulation de la D944 et modification du régime de priorité de la D37 pour fluidité du trafic ;
 - août : opération de sécurité consistant à la réfection de la couche de roulement de la D944 sous circulation alternée ou déviation en fonction de l'avancement du chantier.

Évolution du nombre d'évènements traités par le CIGT et information routière correspondante

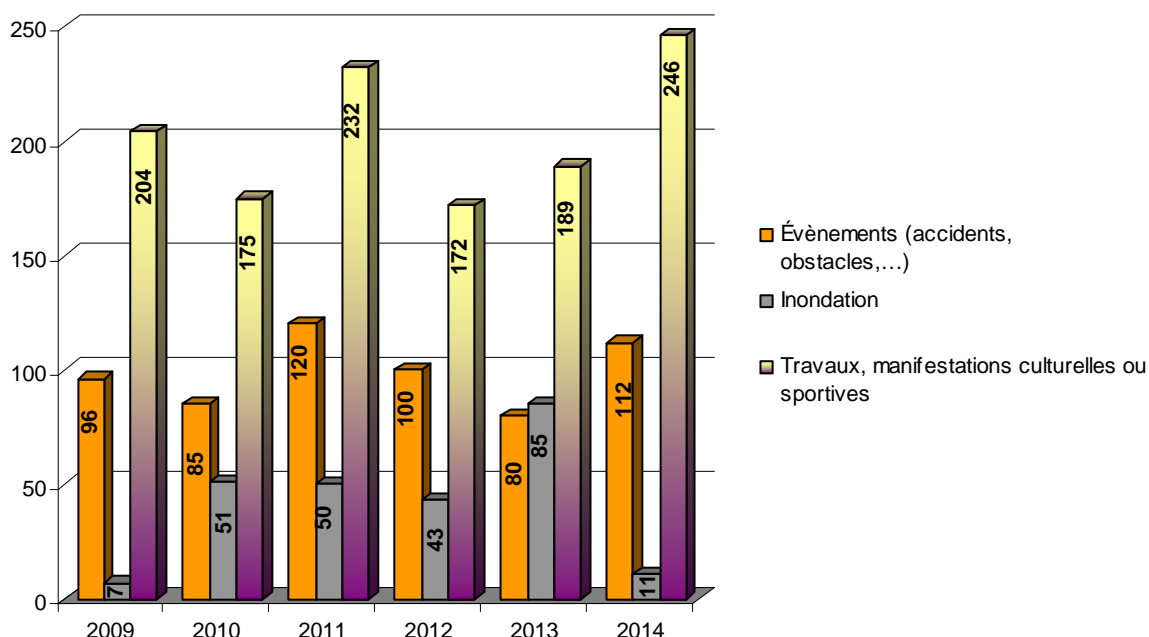


Répartition des appels de veille qualifiée



Par ailleurs, 369 messages d'information routière ont été diffusés (hors messages liés aux conditions de circulation hivernale et mesures conservatoires du domaine public routier départemental) :

Messages d'information routière liés aux événements



▸ six communiqués de presse spécifiques ont par ailleurs été établis pour attirer l'attention des usagers lors de manifestations culturelles et sportives ou de chantiers générant une gêne importante à la circulation routière ;

▸ quatre exercices de défense et protection civiles de type ORSEC (train de transports de matières dangereuses (TMD) qui déraile en gare de Châlons-en-Champagne le 3 avril, détournement d'avion Vatry le 8 octobre, viabilité hivernale simulation d'une tempête de neige le 4 novembre et plan particulier d'intervention (PPI) céréales le 2 décembre).

⇒ **dossiers particuliers**

▸ barrage de l'étang Florent-en-Argonne : prise d'arrêtés permanents conjoints avec le préfet pour les restrictions de circulation de la D85, mise à jour des dispositions d'organisation et de surveillance et signature d'une convention avec Météo France pour l'alerte des précipitations en amont ;

▸ limitation de tonnage : prise d'un arrêté permanent conjoint avec le préfet pour limiter le tonnage des infrastructures gérées par le Conseil général de la Marne en liaison avec l'autorisation de circuler des transporteurs à 44 tonnes signé le 24 octobre 2014.

II - Le pôle véhicules et matériels

⇒ **composition de la flotte automobile du Conseil général au 31 décembre 2014**

- Véhicules particuliers : 327 dont 1 en location
- Fourgons/fourgonnettes : 116
- Camions 3,5 t et plus : 105
- Sous total : 548 pour 556 au 31/12/2013
- Tracteurs : 48 dont 12 en location
- Remorques : 86
- Saleuses : 71
- FLR et FLU : 8
- Véhicules à usage spécialisé (bibliobus, ...) : 6
- Tractopelles : 4

⇒ **investissement**

Catégories d'acquisitions	Nombre
Fourgonnettes	4
Tracteur équipé	1
Saleuses	2
Camion 26 t avec tribenne	2
Camion 19 t (sans tribenne)	1
Tribenne seule (pour 16 t)	6
Petit matériel	-
PMV	4
Machine à peinture	1
Gravillonneur	2
Balayeuse	2

⇒ **gestion des marchés publics**

- carburants : 3
- assurance : 1
- matériels et équipements : 2
- location : 11
- UGAP : 26 commandes (une commande peut correspondre à l'achat de plusieurs véhicules ou matériels)

III - Dossiers transversaux et spécifiques

Dépendances routières

Reconduction du lot de marché de fauchage sur la CIP nord-est et dénonciation du lot du marché de fauchage sur la CIP sud-est.

Logiciel Trust.cha

Poursuite du développement du logiciel Trust.cha dédié à la gestion des activités routières :

- ▶ accompagnement des utilisateurs ;
- ▶ déploiement en production à l'ensemble des CIP du module « *ressources humaines* » de gestion dématérialisée des heures supplémentaires, des astreintes et des déplacements ;
- ▶ poursuite de la mise en production de l'univers BO Trust.cha (tests, formation) ;
- ▶ intégration en base de test des activités du SAERD.

Réseau radio professionnel

Suivi administratif du réseau radio du Conseil général de la Marne.

⇒ **en liaison avec la D.A.E.D.L.P.**

Gestion raisonnée des abords routiers

- ▶ poursuite du développement des haies et de la lutte contre les plantes invasives ;
- ▶ mise en œuvre d'une convention partenariale avec les agriculteurs.

Service des affaires foncières routières et de l'urbanisme

Effectif

Le service des affaires foncières routières et de l'urbanisme (SAFRU) est composé de :

- ▶ un attaché principal, chef du service,
- ▶ un rédacteur principal (agent parti en retraite le 30/09/2014),
- ▶ un rédacteur principal,
- ▶ un adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Les attributions du SAFRU

I - Les affaires foncières

La principale attribution du service dans ce secteur d'activité consiste en l'acquisition des parcelles de terrain nécessaires aux travaux d'aménagement de la voirie départementale (élargissement, renforcement de voiries existantes, aménagement de carrefours, de virages, de giratoires, ...).

Pour cela, il est nécessaire :

- ▶ d'identifier les propriétaires des terrains concernés par les projets d'aménagement ;
- ▶ de négocier, après obtention du rapport d'estimation des services de France Domaine, les conditions financières d'acquisition ;
- ▶ d'établir les actes administratifs de vente.

Les acquisitions peuvent aussi être effectuées par voie d'expropriation. Toutefois, cette procédure reste tout à fait exceptionnelle.

Le service procède au règlement des indemnités foncières dues aux propriétaires, après publication auprès du service de la publicité foncière, au paiement des indemnités locatives dues aux exploitants des terrains, ainsi que des factures des divers intervenants (cadastre, service de la publicité foncière, géomètres, ...).

Le service instruit également les dossiers de demande d'acquisition de délaissés de terrains par des particuliers ou des collectivités locales.

L'année 2014 a été une année particulière pour le SAFRU qui, le 30 septembre, a vu partir en retraite l'agent qui, depuis le début de la décentralisation (et même auparavant à l'ex-D.D.E.), prenait en charge l'ensemble de la procédure de rédaction-publication des actes administratifs.

Le paiement des terrains acquis en 2014 a donné lieu au règlement des sommes suivantes :

- ▶ 24 384 euros correspondant à l'indemnisation des propriétaires,
- ▶ 3 962 euros correspondant au paiement des bulletins d'indemnités locatives.

Les actes ainsi rédigés concernaient diverses opérations: suite de l'aménagement de l'échangeur RN4/RD60 à Thiéblemont-Farémont, aménagement d'un giratoire sur la RD3 à Mardeuil, aménagement d'un giratoire sur la RD9 à Oiry, aménagement de la RD60 à Vésigneul-sur-Marne,...

Par ailleurs, dans le cadre du projet de véloroutes de la vallée de la Marne, un important travail de collecte d'actes d'état-civil et de demandes de renseignements auprès du service de la publicité foncière a été réalisé dans le cadre de l'ouverture de 134 dossiers correspondant aux acquisitions de terrains à réaliser.

II - L'urbanisme

- 63 dossiers ont été ouverts en 2014 (52 plans locaux d'urbanisme et 11 cartes communales), auxquels il faut ajouter le suivi administratif de dossiers antérieurs toujours en cours,
- 11 dossiers de plans locaux d'urbanisme ont été présentés devant la Commission permanente, ainsi qu'une carte communale.

Ce suivi a généré l'envoi de 637 courriers pour l'année 2014.

En outre, le SAFRU assure le suivi des plans d'accessibilité à la voirie et aux espaces publics (PAVE) adressés par les communes. En effet, l'Assemblée départementale est sollicitée pour avis conforme lorsque ces plans comportent des dispositions applicables à la voirie départementale, en vertu du décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006, consécutif à l'article 45 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

A ce titre, l'activité s'est nettement intensifiée en 2014 avec 73 dossiers présentés devant la Commission permanente (contre 47 en 2013).

Le service assure également la gestion de l'aide financière apportée aux communes ou établissements publics de coopération intercommunale à l'occasion de l'élaboration ou de la révision de leur plan local d'urbanisme ou de leur carte communale, en complément d'une aide accordée par l'État. Il est à noter qu'il n'y a plus de nouveau dossier dans ce domaine, puisque l'Assemblée départementale a décidé de supprimer ce type de subvention par délibération du 19 janvier 2012.

En 2014, il a été procédé au règlement de 17 subventions pour l'élaboration ou la révision de plans locaux d'urbanisme et de 14 subventions pour l'élaboration de cartes communales, pour un montant total de 87 210 euros, soit presque le double de l'année précédente.

Pour l'ensemble des activités du service, 312 mandats de paiement ont été réalisés.

Service des ouvrages d'art

Effectif

Le service des ouvrages d'art (S.O.A.) est constitué de trois agents :

- ▶ un ingénieur principal - chef de service,
- ▶ un technicien principal de 2^{ème} classe - chargé de projets,
- ▶ un adjoint technique 2^{ème} classe – projeteur DAO,

Par ailleurs, ce service s'appuie sur un réseau de correspondants dans les CIP.

Patrimoine

Le patrimoine est principalement constitué des ponts et murs de soutènement situés sur les routes départementales.

Il est composé principalement de :

- ▶ 1 036 ponts dont certains sont cogérés avec d'autres partenaires tels que l'État, les voies navigables de France (VNF), la société des autoroutes du nord-est de la France (SANEF) ou la SNCF et réseau ferré de France (RFF),
- ▶ 342 murs de soutènement de plus de 20 m².

Les attributions du SOA

Le SOA a pour attributions la surveillance, la programmation et la conception des travaux d'entretien ou de reconstruction d'ouvrages d'art en collaboration des différentes CIP.

L'activité du SOA se décompose en quatre grandes familles :

- ▶ les travaux neufs de création ou de reconstruction totale ou partielle d'ouvrages d'art,
- ▶ les travaux de modification des gabarits constitués principalement des élargissements et renforcements d'ouvrages,
- ▶ les travaux de réparation ou de réfection du parc d'ouvrages d'art,
- ▶ les activités de surveillance des ouvrages (inspections périodiques selon l'instruction technique de décembre 2010).

Cette dernière activité tient à jour la connaissance de l'état de chacun des ouvrages pour permettre d'effectuer en temps voulu et en fonction des contraintes budgétaires les opérations d'entretien ou de remise en état des ponts et murs. Elle permet, le cas échéant, de prendre les mesures de sécurité visant à prévenir tout accident qui résulterait de la dégradation des ouvrages (restriction de circulation).

L'activité 2014

Ci-après la liste des principales opérations dont les travaux ont été réalisés en 2014 :

- ▶ D026-05 - reconstruction de l'ouvrage franchissant le canal sur la commune de Courcy
- ▶ D951-21 - réhabilitation de l'ouvrage sur la Marne à Hautvillers (entrée d'Épernay),
- ▶ D411-02 - reconstruction de l'ouvrage sur le ru de Faverolles au Baizil,
- ▶ D201-03 - reconstruction de l'ouvrage de décharge de la Marne à Togny-aux-Bœufs,
- ▶ D085-Digue - travaux sur la digue de l'étang de Florent-en-Argonne,
- ▶ D037-14A - réhabilitation de l'ouvrage sur la RD944 aux Petites-Loges,
- ▶ D058-07 - réhabilitation de l'ouvrage sur le canal à Plichancourt,
- ▶ D041-02 - réhabilitation de l'ouvrage sur le ru Vinet à Rieux-Montmirail,
- ▶ D440-01 - réhabilitation de l'ouvrage sur l'Aube à Anglure,
- ▶ D982-22 - réhabilitation de l'ouvrage sur la Tourbe à Ville-sur-Tourbe,
- ▶ D057-07 - réhabilitation de l'ouvrage sur le fossé du moulin à Landricourt,
- ▶ D980-06 - reconstruction de l'ouvrage sur voies ferrées à Cernay (en cours).

Les perspectives 2015

Le service élabore une programmation à moyen terme de projets de reconstruction ou réhabilitation d'ouvrages. Ci-après la liste des principales opérations à l'étude :

- ▶ D980-06 - reconstruction de l'ouvrage sur voies ferrées à Cernay (en cours),
- ▶ D951-00D à Vaudancourt - réparation d'un ouvrage sur ruisseau,
- ▶ D072-01 à Cernay-en-Dormois - réparation de l'ouvrage franchissant le Sugnon,
- ▶ D070-02 à Dommartin-Varimont -reconstruction de l'ouvrage franchissant l'Yèvre,
- ▶ D003-14-15 à Châlons-en-Champagne - mise aux normes des ouvrages de la pénétrante franchissant la RD2 et voies ferrées,
- ▶ D001-05 à Condé-sur-Marne - réparation de l'ouvrage franchissant le canal,
- ▶ D062-00 à Charmont - reconstruction de l'ouvrage franchissant le Jardon,
- ▶ D977-07 à Sommessous - réparation de l'ouvrage d'accès au centre de stockage,
- ▶ D005-13 à Clesles - réparation de l'ouvrage sur l'ancien canal Haute Seine,
- ▶ D052-03 à Clesles - réparation de l'ouvrage sur l'ancien canal Haute Seine.

Service d'information géographique

Effectif

Le service d'information géographique (SIG) se compose d'un ingénieur principal, chef de service, et de trois techniciens principaux de 1^{ère} classe.

Missions

Le SIG est chargé de l'exploitation et du développement du système d'information géographique départemental.

Dans ce cadre, il a pour missions l'administration de la base de données, son exploitation en partenariat avec les services utilisateurs (SERM, SIR, SMOR, SOA, CIP, DBD, ...), son déploiement sur le réseau intranet par l'intermédiaire de l'interface cartographique CartoMarne et la mise en ligne d'une cartographie interactive à destination du grand public sur le site www.marne.fr.

Activités

⇒ prestation de services

Au cours de l'année 2014, le SIG a effectué des tâches de mise à jour, de création de données, d'édition de cartes à la demande des services commanditaires, dans les domaines suivants :

- routes : comptages routiers, ouvrages d'art, service hivernal, accidents, couches de surface, programmation de travaux, ... ;
- administratif : densité de population, cantons 2015, projets de regroupement de régions, brigades de gendarmerie, quartiers IRIS, SPL (sociétés publiques locales), ... ;
- social : CLIC, population vieillissante, accueil des enfants de moins de 3 ans, ... ;
- transports : transport des élèves et étudiants en situation de handicap, lignes régulières, ... ;
- enseignement : sectorisation des collèges, éducation artistique et culturelle au collège 2013-2014, ... ;
- culture : itinéraires de musique et d'histoire 2014, écoles de musique, sites de mémoire de la grande guerre et carte du centenaire, Campagne de France 1814, réseau des médiathèques, points lecture et dépôts, Tour de France 2014, sites UNESCO 14-18, ... ;
- tourisme : chemins pédestres, équestres, VTT, cyclotourisme, Roll'Marne express 2014, hébergements touristiques subventionnés, hôtellerie de plein air, ... ;
- environnement : fragmentation des corridors de la trame verte, ... ;
- économie : aménagement numérique (réseau ADSL),

⇒ développement des applications CartoMarne

Le SIG a enrichi CartoMarne par la mise en œuvre et la publication des couches d'informations suivantes :

- mise en ligne des données issues de la BD ADRESSE de l'IGN : nom des rues et adresses postales. Développement d'une requête permettant de se localiser sur une adresse postale ;
- mise en ligne de nouvelles entités administratives : surface et contour des cantons 2015 ; limites techniques des CRD ;
- intervention en appui du SERM, gestionnaire du recueil des données de comptage routier, et mise à jour des informations ponctuelles et linéaires de trafic routier ;

▸ recensement des portions de routes départementales susceptibles d'être déclassées. Une compilation d'études antérieures et du schéma directeur de voirie départementale est publiée comme base de réflexion ;

▸ localisation des carottages de chaussées réalisés sur les routes départementales, conclusion des analyses des taux d'amiante, HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et de plomb (pour les ouvrages d'art), lien vers le rapport d'expertise complet ;

▸ traitement topologique des données IGN et du graphe routier départemental pour la consolidation du référentiel « *chemins de randonnées* ».

⇒ **collaboration à la refonte site marne.fr**

Le SIG a collaboré à la refonte du site internet de la collectivité, par la fourniture de données géographiques au format KML, publiées dans la rubrique e-services/cartographie de la Marne :

▸ élus et cantons, communes, intercommunalités, arrondissements, CIP, CSD, CLIC, collègues...

⇒ **collaboration au projet de classement UNESCO**

Le SIG a collaboré au projet d'inscription sur la liste du patrimoine mondial UNESCO des « *sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale* », en produisant tous les documents de cartographie illustrant le rapport de présentation rédigé par le service des affaires culturelles.

⇒ **collaboration au projet de base nationale des PR**

Le SIG, a collaboré avec l'IGN et la DSCR (délégation à la sécurité et à la circulation routières) au projet de constitution d'une base nationale des points de repère (PR) du réseau routier.

⇒ **relevé GPS**

Le SIG a procédé, avec l'appui des CIP, au relevé terrain par GPS d'informations réglementaires telles que les entrées et sorties d'agglomération ou les panneaux de limitation de vitesse.

Ainsi, le SIG a contribué à la mise en conformité de 412 arrêtés d'agglomérations au cours de l'année 2014.

Pour mémoire, on dénombrait 89 arrêtés conformes (soit 7%) en mai 2013 ; 210 arrêtés conformes (soit 16%) en janvier 2014 et 622 arrêtés conformes (soit 46 %) en janvier 2015.

Bilans

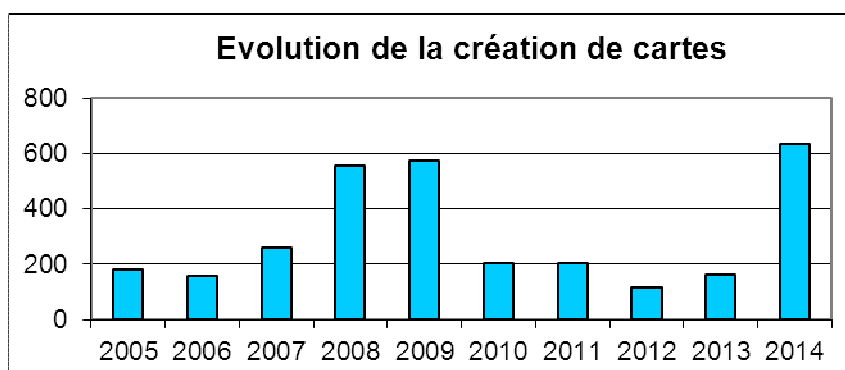
⇒ **production cartographique**

1 098 exemplaires de cartes ont été édités au format papier ou pdf en 2014. Les documents A4 et A3 sont habituellement souhaités au format pdf afin d'être imprimés localement. Les principaux commanditaires ont été les suivants : DELM (40 %), DRD (35 %), Direction de la communication, cabinet et élus (4%), les autres directions et partenaires extérieurs (administrations, gendarmeries, associations, entreprises) se partageant à part sensiblement égale le reste des commandes.

Le tableau suivant indique les volumes de cartes nouvelles créées en 2014.

Types de cartes créées	Nombre
Administrative	61
Affaires scolaires et transports	23
Culture	339
Divers (bâtiments, environnement, ...)	11
Routes départementales (travaux, service hivernal, ouvrages d'art, comptages, accidents...)	124
Social	45
Tourisme	30
TOTAL	633

Les volumes de cartes créées ont évolué de la manière suivante :



L'augmentation conséquente de la création de carte pour l'année 2014 est générée par le projet UNESCO, qui a nécessité la création de plusieurs cartes pour chacun des sites de mémoire identifiés.

⇒ **CartoMarne**

Développée par le service d'information géographique, la plateforme cartographique CartoMarne met à disposition de l'ensemble des services du Département, par l'intermédiaire de l'intranet, un ensemble de fonctionnalités et d'applications thématiques cartographiques.

- Fonctionnalités CartoMarne :
 - consultation ; création/mise à jour ; requêtes/rapports ; analyse spatiale/analyse thématique.
- Applications CartoMarne : elles permettent de visualiser sur la cartographie et au travers de fiches de renseignements, les informations générales et/ou techniques ; quatre applications sont disponibles :
 - bâtiments,
 - gestion routière,
 - tourisme,
 - PMI-EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant).
- Bilan CartoMarne

Sur une période de référence de 150 jours, 136 utilisateurs (103 en 2013) (hors service d'information géographique) se sont connectés au moins une fois à une application CartoMarne.

En moyenne, quinze utilisateurs différents (hors SIG) se connectent chaque jour à une application CartoMarne.

Le tableau suivant recense le nombre de jours, sur les 150 de la période de référence, où au minimum une personne du service indiqué a utilisé une application CartoMarne :

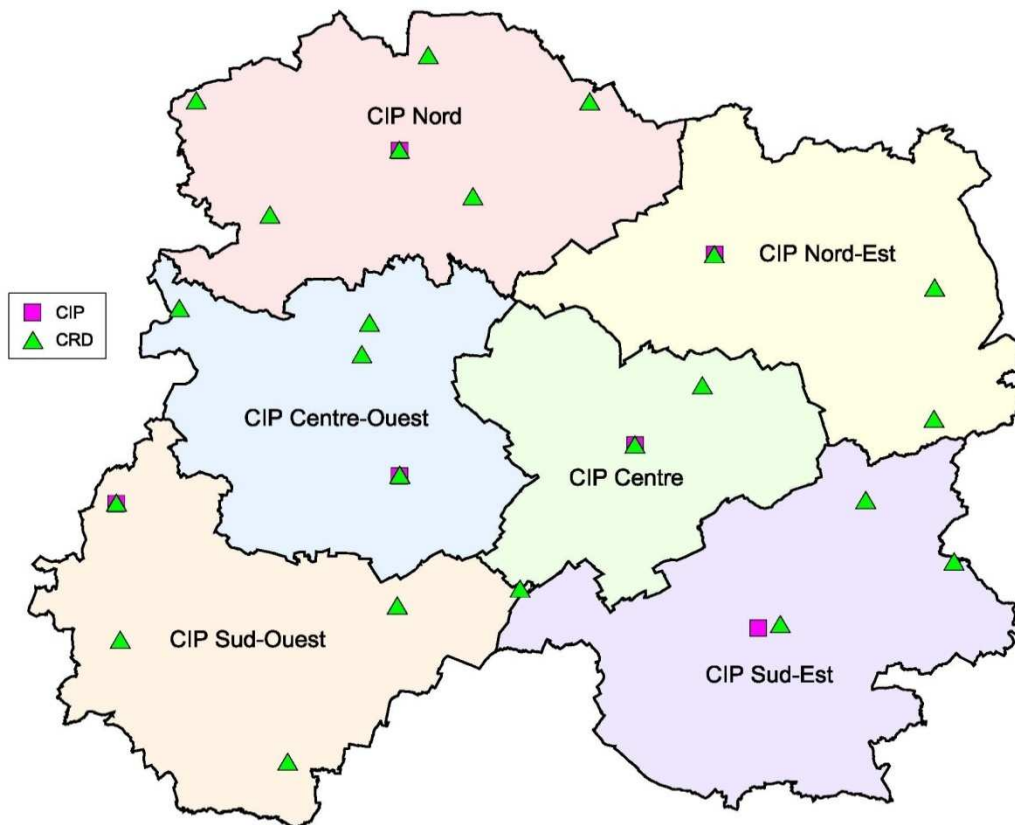
Direction	Service	Nb jours (sur 150)	%	
DRD	SERM	147	98%	Gestion routière
DRD	CIP Nord	146	97%	Social
DRD	SMOR	117	78%	Bâtiments
DRD	CIP Sud Ouest	111	74%	Tourisme
DRD	CIP Sud Est	107	71%	Transports
DRD	CIP Centre Ouest	105	70%	non identifiée
DRD	SOA	92	61%	
DSD	PMI	88	59%	
DBD	SETB + SMP + SGP	79	53%	
DRD	SIR	70	47%	
DRD	OSR	53	35%	
DELM	STM	47	31%	
DRD	CIP Nord Est	46	31%	
DRD	CIP Centre	42	28%	
DRD	SAERD	38	25%	
DAEDLP	SATE	31	21%	
DRD		24	16%	
DELM		20	13%	
DRD	CIP Centre Ouest	20	13%	
DFMI	SI	11	7%	
DELM	SAC	10	7%	
DSD	CSD	8	5%	
DRD	SSABR	7	5%	
DBD	SMP (CIP Nord)	4	3%	
DAEDLP	SAEESR	3	2%	
DSD	SILS	3	2%	

Conclusion

Pour l'année 2015, le service d'information géographique affiche les objectifs suivants :

- installation de la nouvelle version GEOMAP 2014 (avec migration nécessitant une reprise du modèle de données) ;
- communication autour de cette nouvelle version et recueil de besoin éventuel des utilisateurs.

Circonscriptions des infrastructures et du patrimoine



I - Le rôle des circonscriptions des infrastructures et du patrimoine (CIP)

Placées sous l'autorité hiérarchique du directeur des routes départementales, dans leurs domaines de compétences, elles portent sur leur territoire la politique de l'Assemblée départementale en étroite collaboration des conseillers généraux.

Les CIP assurent :

- ▶ la présence du Département, les liaisons avec les services de l'État et les autres collectivités dans la circonscription ;
- ▶ la fonction accueil-guichet des services ;
- ▶ la représentation des services du Conseil général dans les instances locales d'élaboration des documents d'urbanisme.

Elles exercent notamment les missions suivantes :

- ▶ l'entretien et la maintenance des routes départementales, notamment les actions de salage et de déneigement ;
- ▶ les interventions toute l'année et à toute heure dans le cadre d'astreintes planifiées ;
- ▶ la participation à l'élaboration des programmations départementales ;

▸ la maîtrise d'œuvre des opérations d'entretien et d'investissement sur le patrimoine départemental (routes, bâtiments, ouvrages d'art, zones d'activités de l'aéroport Paris-Vatry pour la CIP de Vitry-le-François) ;

▸ la gestion et la conservation du domaine public départemental ;

▸ l'écoute et le conseil des élus locaux et le partenariat avec les communes ;

▸ l'avis, le suivi et le contrôle des aides aux communes dans le cadre du guide du partenariat avec les collectivités.

Le chef de circonscription assure, naturellement dans le cadre délégataire, les fonctions hiérarchiques et la gestion des agents placés sous son autorité.

II - Situation administrative, démographique et géographique des circonscriptions des infrastructures et du patrimoine

CIP	CENTRE	CENTRE-OUEST	NORD	NORD EST	SUD EST	SUD OUEST	TOTAL
Siège	CHÂLONS, St-MEMMIE	VERTUS	REIMS	SUIPPES	VITRY-LE-FRANÇOIS	MONTMIRAIL	
Nombre de cantons	6	7	16	4	6	5	44
Nombre de communes	60	107	156	85	113	99	620
Superficie (km ²)	990	1 285	1 537	1 455	1 502	1 391	8 160
Routes départementales	420 km	740 km	886 km	680 km	750 km	715 km	4 191
Ouvrages d'art départementaux	101	134	212	183	234	172	1 036
Nombre de CRD	2	4	6	3	4	4	23
Effectif en CIP	22	42	59	39	45	44	251

III - Gestion du domaine public

Nombre de dossiers instruits en 2014

CIP	CENTRE	CENTRE OUEST	NORD	NORD EST	SUD EST	SUD OUEST	TOTAL
Permissions de voirie	52	244	206	107	119	113	841
Autorisations diverses	78	181	367	135	67	215	1 043
Arrêtés de circulation	21	53	80	39	38	34	265
Dossiers dégâts domaine public	2	4	17	7	16	16	62
Dossiers de subvention	12	36	68	10	16	17	159
Avis transports exceptionnels	552	126	277	648	379	198	2 180
DICT	223	357	291	558	85	91	1 605
Avis consultatifs en urbanisme	24	18	102	39	47	34	264
Géomètre	6	10	18	6	27	8	75
PAVE	0	0	0	0	16	0	16

IV - Evènements marquants de l'année passée et pour l'année à venir

CIP	Année 2014	Année 2015
CENTRE	<p><u>Renouvellement de couches de roulement :</u> <u>Béton bitumineux et ECF</u></p> <ul style="list-style-type: none"> › RD65 - Traverse de Courtisols (2^{ème} et dernière tranche). › RD3 - Traverse de Châlons-en-Champagne (Avenue de Paris). › RD54 - Traverse de Vitry-la-Ville. <p><u>Enduits superficiels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> › RD3 - Fagnières/Athis. › RD4 - Traverse de Breuvery-sur-Cooles et Vésigneul-sur-Cooles. › RD280 -Mairy-sur-Marne/St-Germain-la-Ville. <p><u>Ouvrages d'art :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> › RD3 - Pénétrante urbaine de Châlons-en-Champagne (Viaduc et pont sur le canal) - changement des appareils d'appui. › RD202 - Reconstruction d'un pont de décharge. 	<p><u>Renouvellement de couches de roulement :</u> <u>Béton bitumineux et ECF</u></p> <ul style="list-style-type: none"> › RD2 - Traverse de Togny aux Bœufs (2^{ème} tranche). › RD3 - Traverse Matougues. › RD54 - Traverse d'Écury-sur-Cooles. › RD87 - Châlons-en-Champagne (rue Pierre Semart). <p><u>Enduits superficiels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> › RD994 - Carrefour Grande Romanie à RD982. › RD933 - Fagnières à RD537 (1^{ère} tranche). › RD4 - Traverse de Cernon et Saint-Quentin-sur-Cooles. › RD21 et RD21^E - Traverse de La Veuve (à confirmer). <p><u>Ouvrages d'art :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> › RD3 - Pénétrante urbaine de Châlons-en-Champagne (Viaduc et pont sur le canal) – Changement des appareils d'appui (à confirmer) + Dispositifs de retenue et chape d'étalement sur pont RD2 et SNCF. › RD2 – Rénovation des murs-caisson le long de la SNCF à Compertrix.
CENTRE OUEST	<p><u>Aménagements localisés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> › Aménagement d'un itinéraire véloroutes et voies vertes à vocation nationale entre Condé-sur-Marne et Dormans (1^{ère} tranche). › Suite des travaux pour les traverses de Venteuil (RD22A), Vincelles (RD1) et Villers-aux-Bois (RD38). › Suite de la construction du giratoire RD19 à Tours-sur-Marne. › Aménagement de la RD 1 entre Cumières et Damery. › Suivi de traverses communales de Moslins (RD40) et Verneuil (RD980 et RD1) (début). › Travaux hydraulique au Point-du-Jour (RD3). <p><u>Ouvrages d'art :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> › D951-21 - Réfection du pont sur La Marne et ses remblais d'accès. › D411-02 - reconstruction du pont sur un bras du Surmelin. <p><u>Bâtiments :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> › Reprise d'enrobés au foyer de Vie JP BRU. › Remise en état des revêtements des douches des chambres du foyer de vie JP BRU. 	<p><u>Aménagements localisés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> › Aménagement d'un itinéraire véloroutes et voies vertes à vocation nationale entre Condé-sur-Marne et Dormans (2^{ème} tranche). › Suite des travaux pour les traverses de Moslins et Verneuil. › Aménagement de la traverse de Vouzy (RD212). › Poursuite de l'aménagement de la RD1 entre Cumières et Damery. › Aménagement du tourne-à-gauche de Bouquigny(RD3). › Elargissement et renforcement de la RD36 entre Trécon et Villeseneux. › Aménagement du carrefour RD951/RD71 à St-Imoges. › Début de l'aménagement du carrefour RD951/RD11 à Vinay. <p><u>Ouvrages d'art :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> › RD951-00D - Réfection du pont à Vaudancourt. <p><u>Bâtiments :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> › Aux normes des cellules de la brigade de gendarmerie d'Étoges. › Reprise des réseaux EU EF ECS en sous-face de dalle dans le vide sanitaire au foyer de vie JP BRU. › Travaux d'aménagement de la CSD LAUDAT suite départ CIO.

<p style="text-align: center;">NORD</p>	<p>Bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> › <u>CRD de Pontfaverger</u> : <ul style="list-style-type: none"> › réalisation d'un abri à sel de déneigement (en cours). › <u>Foyer départemental de l'enfance Reims</u> : <ul style="list-style-type: none"> › Réfection de l'entrée du bâtiment et de la rampe d'accès (prévue mars – avril 2014) › <u>CSD Reims Croix Rouge et Reims Ruisseau</u> : <ul style="list-style-type: none"> › Sécurisation de la banque d'accueil. › <u>CSD Reims Europe</u> : <ul style="list-style-type: none"> › Travaux de câblage informatique et création d'un abri à vélos. › <u>Foyer de Vie « L'Aurore »</u> : <ul style="list-style-type: none"> › Mise en place d'une climatisation pour la canicule. › Rénovation de salles de bains et adaptation des baignoires communes. › <u>ESAT « Ateliers de la Forêt »</u> : <ul style="list-style-type: none"> › Isolation thermique de la galerie. › Installation d'une porte automatique. <p>Routes :</p> <p>Aménagements de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> › RD324 – 2^{ème} partie Belval - Fleury-la-Rivière - liaison Sacy - Bezannes. › RD944 - aménagement du créneau des Petites-Loges. <p>Traverse :</p> <ul style="list-style-type: none"> › RD6/RD6^{E3} - Les Mesneux › RD6 - Bezannes. <p>Ouvrages d'art :</p> <ul style="list-style-type: none"> › RD26 - Courcy - Pont sur le canal <p>Renouvellement de couches de surface (ecf) :</p> <ul style="list-style-type: none"> › RD26 – Traverse de Rilly-la-Montagne. <p>Renouvellement de couches de surface (enrobés) :</p> <ul style="list-style-type: none"> › RD8 - Voie verte en agglomération de Cormontreuil. › RD26 - Traverse de Villers-Allerand. › RD430 - De la RD20 à Bermericourt. › RD944 – Giratoire Farman (Reims). › RD944 – Section de 1200 ml depuis giratoire RD19 Provence. › RD944 – Bretelles des Petites-Loges. › RD951 - Giratoire de la Chaufferie (Reims). <p>Déviations :</p> <ul style="list-style-type: none"> › RD944 – 2^{ème} phase - déviation de Beaumont-sur-Vesle (couche de roulement et reprise du giratoire avec la RD944). 	<p>Bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> › <u>CRD de Pontfaverger</u> : <ul style="list-style-type: none"> › Poursuite des travaux de réalisation d'un abri à sel de déneigement. › <u>Foyer départemental de l'enfance Reims</u> : <ul style="list-style-type: none"> › Fermeture de l'appentis pour créer un stockage matériel. › <u>CSD Reims Europe</u> : <ul style="list-style-type: none"> › Pose d'une porte automatique de garage. › Installation d'une porte coulissante entre le secrétariat et le bureau de la responsable. › <u>Foyer de Vie « L'Aurore »</u> : <ul style="list-style-type: none"> › Rénovation de salles de bains et adaptation des baignoires communes. › <u>ESAT « Ateliers de la Forêt »</u> : <ul style="list-style-type: none"> › Isolation thermique de la galerie. › Installation d'une porte automatique. › <u>CIP NORD/CRD</u> : <ul style="list-style-type: none"> › Remplacement des portes bois par des portes PVC coté CRD. › Réfection de l'étanchéité toiture terrasse de la C.I.P. + reprise des plafonds. <p>Traverse :</p> <ul style="list-style-type: none"> › RD33/RD71 – Ville-en-Selve. <p>Ouvrages d'art :</p> <ul style="list-style-type: none"> › RD980 - Reims (vers Cernay)- Pont sur RFF/SNCF <p>Renouvellement de couches de surface (ecf) :</p> <ul style="list-style-type: none"> › RD74 - Traverse de Fresne-lès-Reims. › RD228 - Traverse de Courcelles-Sapicourt. <p>Renouvellement de couches de surface (enrobés) :</p> <ul style="list-style-type: none"> › RD26 - Traverse de Rilly-la-Montagne. › RD74 - Bétheny (section sur pont RFF). › RD75 - Sortie traverse de Prouilly. › RD228 - Traverse de Courcelles Sapicourt (Mairie). › RD575 - Traverse de Prouilly et section hors aggl. › RD944 - Section Beaumont à RD34. › RD944 - Section RD34/Val-de-Vesle à RD34/Verzy. › RD944 - Section RD34/Verzy à RD326 Villers-Marmery.
--	--	--

<p style="text-align: center;">NORD EST</p>	<p><u>Renouvellement de couche de surface :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> › RD982 - Traverse de Sainte-Menehould › RD977 - Traverse de Suippes (section sud) › RD70 - Traverse d'Épense › RD3 - Traverse d'Auve › RD982 - Traverse de Givry-en-Argonne (section nord) › RD63 – Traverse de Verrières › RD931 – Valmy (PN à déchetterie) › RD354 – Belval-en-Argonne › RD368 – RD63 à limite Meuse <p><u>Travaux d'enduisage et PATA</u> sur divers secteurs.</p> <p><u>Travaux d'entretien lourd sur chaussée béton (RD3) :</u> Achèvement du traitement spécifique des fissures transversales et longitudinales.</p> <p><u>Opérations de sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> › RD977 et RD982 : réfection de deux sections de chaussée sur sape (affaissements dangereux) › dégagement d'un triangle de visibilité au carrefour RD63/266 (arasement d'un talus) <p><u>Réhabilitation de 4 ouvrages d'art :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> › Ville-sur-tourbe : D982-22 › Courtémont : D67-11 › Argers : D85-02 › Reconstruction l'ouvrage de Florent-en-Argonne (RD85) permettant le franchissement du Sougniat <p><u>Accompagnement technique des communes :</u> Poursuite de l'accompagnement technique de 14 communes dans la recherche de petits aménagements de sécurité en traverse.</p> <p><u>Action biodiversité :</u> plantations de haies (1 300 ml)</p>	<p><u>Renouvellement de couche de surface :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> › RD 66 - Traverse de Laval-Tourbe. › RD 3 - Traverse de Sainte-Menehould (tronçon). › RD 68 - Traverse de Braux-Saint-Rémy. › RD 931 - Traverse de Valmy. › RD 982 - Traverse de Vieil Dampierre. › RD 994 - Traverse de Vadenay ou Cuperly ? › RD 982 - Traverse de Givry-en-Argonne (section sud). <p><u>Gros travaux d'entretien :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> › RD54 - Réparations localisées entre Givry et Les Charmontois. <p><u>Travaux d'enduisage et PATA</u> sur divers secteurs.</p> <p><u>Réhabilitation de 3 ouvrages d'art :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> › Dommartin-Varimont : D070-02 › Passavant-en-Argonne : D063-10 › Cernay-en-Dormois : D072-01 <p><u>Poursuite de l'accompagnement technique des communes :</u> Poursuite de l'accompagnement technique des communes dans la recherche de petits aménagements de sécurité en traverse.</p>
<p style="text-align: center;">SUD EST</p>	<ul style="list-style-type: none"> › Aménagement de la traverse de Monctez-l'Abbaye (RD58 et RD58E1). › Suite de la réalisation et suivi des sections biodiversité. › Renouvellement des couches de roulement de diverses RD de la CIP. › Suite de réalisation et suivi des sections biodiversité et plantations de haies pour aménagements paysagers ou suite à abattage d'arbres. › Opérations de sécurité au niveau de plusieurs carrefours. › Recensement et mise en place d'un suivi pour la conformité des panneaux d'agglomération (arrêtés, implantation, etc...). › Réparation ouvrage d'art D061-05 à Pargny-sur-Saulx suite à problèmes de culée et poutres. › Réparation ouvrage d'art D058-07 à Plichancourt. <p><u>Réfection de 8 ouvrages d'art dans le cadre du marché d'entretien :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> › Vroil : D001-01. › Frignicourt : D013-01. › Larzicourt : D013-03. › Landricourt : D057-07. › Blesme : D059-02. › Etrepy : D214-01 et D214-02. › Sapignicourt : D660-01. 	<ul style="list-style-type: none"> › Aménagement de la traverse de Possesse (RD982). › Renouvellement des couches de roulement de diverses RD de la CIP. › Réfection sur ouvrages d'art dans le cadre du marché d'entretien. › Opérations de sécurité au niveau de divers carrefours et entrées d'agglomérations. › Suppression des priorités à droite ambiguës en rase campagne. › Suite de la mise en conformité des panneaux d'agglomération. › Accompagnement technique des communes dans la recherche de petits aménagements de sécurité en traverse. <p><u>Bâtiments :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> › Reconstruction du collège de Sermaize-les-Bains.

SUD OUEST	<p><u>Réseau routier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> › Renouvellement des couches de surface (enrobés/ECF) : <ul style="list-style-type: none"> - RD5 – Traverse de Marsangis. - RD39 - Traverse de Broussy. - RD375 - Traverse de Morsains. - RD48 – de Bethon à Conflans-sur-Seine. - RD373 - sortie de Montmirail. - RD933 entrée de Champaubert. - RD46 - Traverse de La Noue (ECF). - RD246 - Traverse de Réveillon (ECF). › Plan d’action de traitement des adventices. › Poursuite de l’accompagnement technique auprès des communes (sécurité routière, PAVE, PLU, ...). › Implantation de la signalétique des circuits mémoriels de la guerre 1914/1918 sur 26 communes. <p><u>Ouvrages d’art :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> › rénovation de 2 ouvrages (investissement) : <ul style="list-style-type: none"> - réparation 1 ouvrage RD440 à Anglure. - réparation 1 ouvrage RD41 à Rieux. › réfection de divers ouvrages (entretien) : <ul style="list-style-type: none"> - réparation 2 ouvrages RD48 (Coizard et Bannes). - réparation 2 ouvrages RD350 (Anglure). - réparation 1 ouvrage RD352 (Clesles). <p><u>Bâtiments :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> › remplacement des chaudières (1^{ère} tranche) au SAERD Sézanne. › démolition/désamiantage des logements de l’ex-gendarmerie à Esternay. › nettoyage du monument commémoratif de Mondement. <p><u>Divers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> › Elections municipales. › Très forte implication de la CIP dans la préparation et le déroulement de la commémoration du centenaire de la bataille de la Marne à Mondement. 	<p><u>Réseau routier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> › Renouvellement des couches de surface (préprogramme enrobés/ECF) : <ul style="list-style-type: none"> - RD339 - Traverse de Péas - RD373 - Traverse de Sézanne - RD951 - Traverse de Baye - RD43 - Traverse de Villevenard (ECF) - RD5 – de la RD253 à la RD53 › Réhabilitation de la RD951 - Traverse de Barbonne-Fayel. › Finalisation du dossier de Déclassement VC / Classement RD entre le CG51 et la CCSM (Broussy/Connantre). › Plan d’actions sécurité routière : changement des régimes de priorité aux carrefours entre 2 RD. <p><u>Ouvrages d’art :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> › rénovation de 4 ouvrages (investissement). <ul style="list-style-type: none"> - réparation 2 ouvrages RD51 à Vouarces. - réparation 1 ouvrage RD52 à Clesles. - réparation 1 ouvrage RD5 à Clesles. › réfection de divers ouvrages (entretien) <p><u>Bâtiments :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> › création d’un box à sel + 3 box à matériaux au CRD de Fère-Champenoise. › création de 2 box à matériaux au CRD d’Esternay. <p><u>Divers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> › Elections départementales avec modification des limites cantonales. › Réforme territoriale.
----------------------	--	--

Service d'appui pour l'entretien des routes départementales

Le service d'appui pour l'entretien des routes départementales (SAERD) a été créé le 1^{er} juin 2013. Il résulte de la transformation du service parc départemental en un service dédié exclusivement à l'entretien des routes départementales.

Seize agents territoriaux et 62 ouvriers des parcs et ateliers constituent le SAERD et sont répartis sur trois sites : à Châlons-en-Champagne, à Reims et à Sézanne.

Missions

Les missions du service d'appui pour l'entretien des routes départementales sont réparties sur quatre volets principaux :

- ▶ les travaux d'exploitation,
- ▶ la viabilité hivernale,
- ▶ la maintenance des matériels,
- ▶ le laboratoire.

En 2014 le service d'appui pour l'entretien des routes départementales est intervenu exclusivement sur les routes départementales en s'appuyant sur un budget de fonctionnement, permettant principalement l'achat des fournitures de matériaux routiers et des pièces mécaniques pour l'entretien des véhicules.

Activités

⇒ **travaux d'exploitation**

Les travaux d'exploitation en 2014 se résument ainsi :

- ▶ enduits superficiels et réparations : 1 658 000 m² représentant 1 388 jours/homme ;
- ▶ « *point-à-temps* » automatique : 211 000 m² représentant 194 jours/homme ;
- ▶ signalisation routière horizontale : 539 km de marquage représentant 767 jours/homme ;
- ▶ glissières de sécurité (mise en œuvre et réparation) : 503 jours/homme ;
- ▶ réparations avant enduits, travaux préparatoires et reprofilage : 707 jours/homme ;
- ▶ travaux sur dépendances (dérasements et curage de fossés) : 183 Km représentant 1 221 jours/homme ;
- ▶ travaux d'élagage : 65 Km représentant 498 jours/homme ;
- ▶ travaux dans les collèges : 166 jours/homme.

⇒ **viabilité hivernale**

Le SAERD intervient sur quatorze circuits. Neuf circuits partent depuis Châlons-en-Champagne, deux circuits depuis Reims et trois circuits depuis Sézanne.

L'activité VH en 2014 se résume en quelques chiffres :

- ▶ 115 sorties sur circuits en salage réparties sur quatorze jours d'intervention,
- ▶ 850 tonnes de sel et 230 m³ de saumure répandus.

⇒ **maintenance des matériels**

Les ateliers mécaniques du SAERD assurent la maintenance et le dépannage de tous les poids lourds et de tous les engins et matériels spécialisés pour l'entretien des routes en usage dans les CIP et au SAERD. Les prestations sont réalisées soit en interne par les mécaniciens du SAERD, soit en externe en fonction des prestations à effectuer et du plan de charge des ateliers.

En 2014, 1 084 interventions de maintenance ou de réparations ont été réalisées en interne par les mécaniciens du SAERD.

Ces interventions, en 2014, se répartissent de la manière suivante :

- ▶ 52% pour les matériels des CIP,
- ▶ 41 % pour les matériels du SAERD,
- ▶ 7 % autres services.

⇒ **laboratoire**

Le laboratoire assure une mission de contrôle qualité sur l'ensemble des chantiers routiers du département en réalisant des essais depuis les terrassements jusqu'aux couches finales d'enrobés.

En 2014, le laboratoire est intervenu notamment sur la construction du contournement de Beaumont-sur-Vesle, les travaux de chaussée de la RD 324 de Cuchery à Fleury-la-Rivière, la construction de la véloroute, la traverse de Venteuil et les renouvellements des couches de surface.

Le laboratoire réalise également le contrôle interne du SAERD lors de l'exécution des enduits (dosage en liant) et assure la veille technique (normes et documents techniques des marchés).

Conclusion

L'année 2014 était la première année complète pour le service transformé en service d'appui pour l'entretien des routes départementales.

L'objectif pour le service est d'avoir la bonne adéquation entre les moyens humains, les moyens en matériels, le budget attribué et les travaux d'entretien nécessaires à effectuer sur les routes départementales.

Direction des bâtiments départementaux

- **Service des études et des travaux de bâtiment**
- **Service de la gestion du patrimoine**
- **Service de la maintenance du patrimoine**
- **Service logistique**

Direction des bâtiments départementaux

Les attributions de la direction des bâtiments départementaux

Les principales missions de la direction des bâtiments départementaux concernent :

- la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des opérations de construction et d'entretien des 47 collèges, ainsi que les opérations de construction des bâtiments départementaux (service des études et travaux de bâtiment) ;
- l'entretien du patrimoine immobilier départemental hors collèges (service de la maintenance du patrimoine) ;
- la gestion du patrimoine immobilier (service de la gestion du patrimoine) ;
- les missions de transports et de déménagements, la mise en place de matériels pour les manifestations organisées par les autres services, l'entretien des espaces verts des bâtiments de Châlons (service logistique), la gestion des concierges du site de la direction générale, la gestion des femmes de ménage.

La DBD assure également la préparation et la gestion d'une partie de ses marchés publics, ainsi que leurs gestions budgétaire et comptable avec la direction des finances, des marchés et de l'informatique.

Organisation et moyens humains

La direction des bâtiments départementaux, outre les quatre services basés à la DGSD à Châlons-en-Champagne, a aussi à sa disposition les techniciens du patrimoine répartis dans les six CIP.

Bilan 2014

Le bilan d'activité général de la direction met en avant une bonne maîtrise des opérations de maintenance et de travaux neufs, puisque la majorité des opérations ont été réalisées dans les délais et budgets impartis, et cela malgré une baisse des effectifs.

Objectif 2015

En 2015, une réflexion devra être menée pour améliorer la connaissance et la maîtrise des coûts liés à la maintenance de notre patrimoine ; cette analyse n'ayant pu se faire en 2014, l'absence de plusieurs agents ayant perturbé le fonctionnement de la direction.

Nos efforts se porteront, outre la maintenance du patrimoine et le suivi du plan pluriannuel d'investissements, sur les actions de maîtrise de l'énergie (notamment dans les collèges) et la mise en accessibilité de notre patrimoine au travers des dossiers Ad'AP.

Service des études et des travaux de bâtiment

Missions du service

Le service des études et des travaux de bâtiment est en charge de la programmation, ainsi que du suivi technique, administratif et financier des travaux d'investissement dans l'ensemble du patrimoine départemental (bâtiments administratifs, sociaux, culturels, collèges). Il assure la maîtrise d'ouvrage directe des opérations ainsi que la maîtrise d'œuvre de certaines d'entre elles.

Effectifs

Le service des études et des travaux de bâtiment se compose de quatorze personnes :

- 1 chef de service,
- 1 architecte,
- 7 chargés d'opérations,
- 1 chargé de suivi d'exploitation des collèges,
- 1 dessinateur,
- 1 secrétaire,
- 2 agents chargés de travaux électriques dans les collèges.

Bilan des postes du service :

- remplacement d'un chargé d'opérations.

En janvier 2014, une chargée d'opérations a été recrutée pour devenir adjoint au chef de la CIP Sud Est. Son remplaçant est arrivé en mars 2014. En décembre 2014, le départ de deux chargés d'opérations pour des postes d'encadrement dans d'autres services a été officialisé. Leur remplacement n'a pas encore eu lieu. L'effectif du service est donc de douze personnes ce qui représente une baisse de six personnes en trois ans. Pour autant la charge de travail et le nombre d'opérations reste constant mais il est de plus en plus difficile de faire face aux urgences. Il faut donc noter que ces deux nouveaux postes vacants rendent difficile la bonne réalisation de nos missions.

Consultations/Appels d'offres

Le nombre de consultations d'opérations de grande importance est resté constant entre 2013 et 2014. Il est constaté que le nombre d'offres par lot est faible et certaines consultations se sont révélées infructueuses à l'image des trois lots à relancer pour la consultation de la reconstruction du collège de Sermaize-les-Bains. Toutefois, contrairement à ce qu'on pourrait croire les estimations correspondent globalement aux prix des offres reçues. Les offres ne sont pas inférieures aux estimations.

Accessibilité aux personnes handicapées

Les travaux prévus au schéma directeur d'accessibilité des bâtiments départementaux élaboré en 2007 se poursuivent. La consultation pour la maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'un ascenseur à la DGSD a eu lieu en 2014. Le principe de réaliser un agenda d'accessibilité a été retenu par notre Assemblée en octobre 2014 et les premières études sur cet agenda ont eu lieu sur les deux derniers mois de l'année.

Programmation de grands travaux

⇒ les collèges

Les opérations conséquentes terminées en 2014 sont les suivantes :

Bâtiments	Villes	Opérations
Collège Yvette Lundy	Ay	Réaménagement de la salle des professeurs
Collège Saint Exupéry	Avize	Restructuration de l'espace de technologie et transformation de l'ancienne demi-pension en salle de classe
Collège Georges Charpak	Bazancourt	Transformation de la SEGPA en salle multimédia
Collège Nicolas Appert	Châlons-en-Champagne	Rénovation de la chaufferie et des chaudières du collège
Collège Perrot d'Ablancourt	Châlons-en-Champagne	Remplacement des menuiseries donnant sur la cour d'honneur et certaines autres menuiseries
Collège Claude Nicolas Ledoux	Dormans	Rénovation de la petite chaufferie et des chaudières du collège Réhabilitation des façades et toitures de la grande salle du gymnase
Collège Côte Legris	Epernay	Révision d'une grande partie de la toiture du collège
Collège Jean Monnet	Epernay	Rénovation du CDI
Collège Henri Guillaumet	Mourmelon-le-Grand	Remplacement du mur rideau en salles de musique et art plastique
Collège Pierre Brossolette	Reims	Révision d'une partie des toitures du collège et des logements
Collège Joliot Curie	Reims	Remplacement et réparation de menuiseries extérieures
Collège Paul Fort	Reims	Mise en place d'une GTC
Collège François Legros	Reims	Remplacement de diverses fenêtres et radiateurs dans le bâtiment enseignement
Collège Trois Fontaines	Reims	Reprise du mur du gymnase
Collège Georges Braque	Reims	Réaménagement de divers espaces au RDC
Collège Jean Baptiste Drouet	Sainte Menehould	Révision complète de la couverture Rénovation des façades du bâtiment principal et des logements Modernisation de l'ascenseur, mise aux normes SAE et accessibilité
Collège Paul Eluard	Verzy	Rénovation et insonorisation de plusieurs salles de classe

Les opérations de reconstruction et de réhabilitation en cours en 2014 et qui se poursuivent en 2015 sont les suivantes :

- les travaux de reconstruction du collège Eustache Deschamps à Vertus ont démarré en octobre 2013 et se termineront à l'été 2015 ;
- la réhabilitation et l'extension du gymnase René Cassin au collège Yvette Lundy à Ay ont démarré en octobre 2013 et se termineront à l'été 2015 ;
- la consultation des entreprises pour la reconstruction du collège Louis Pasteur à Sermaize-les-Bains a eu lieu durant l'été 2014. La première pierre a eu lieu le 24 novembre 2014 et les travaux démarreront début 2015 ;

▸ l'opération d'intensification du câblage informatique dans les collèges s'est poursuivie en 2014. Cette opération débutée en 2008 a permis de monter notre niveau de câblage initial de 59 % à plus de 89 % à la fin 2014 ;

▸ les études de conception pour la restructuration du collège Université à Reims se poursuivent. Le permis de construire a été obtenu en mars 2014. La consultation des entreprises pourra être lancée en mars 2015 ;

▸ le concours de maîtrise d'œuvre du collège Pierre Souverville à Pontfaverger a été lancé en septembre 2014. Le premier jury a eu lieu en janvier 2015.

⇒ **les bâtiments départementaux**

En 2014 ont eu lieu les études de conception de la restructuration de la CSD de Sainte Menehould pour un démarrage des travaux au printemps 2015.

Les archives départementales de la Marne de Reims livrées en 2013 ont continué à être suivies dans le cadre de l'année de parfait achèvement.

Programmation de travaux mineurs dans les collèges

L'ensemble des 101 opérations de la programmation de travaux mineurs votées par l'Assemblée départementale en janvier 2014 a été réalisé ou est en cours de finition. Ces prestations ajoutées aux travaux imprévus ont conduit à la passation de 889 bons de commande.

Les travaux imprévus constatés en 2014 dans les 47 établissements (fuites de toitures ou réseaux d'eau, dégradations, pannes d'équipements...) se sont traduits par une dépense avoisinant les 1,2 millions d'euros.

Au cours de l'année 2014, le pôle maîtrise d'œuvre interne au service a élaboré l'ensemble des pièces administratives et graphiques de 18 documents d'urbanisme (soit sept de plus qu'en 2013). Ainsi il a été déposé deux permis de démolir, neuf déclarations préalables et sept autorisations de travaux pour ERP.

Comme l'an passé, la régie du service composée de deux agents interviennent sur les 47 collèges dans les domaines de l'électricité et du câblage informatique. Ils ont réalisé comme l'an passé environ 150 interventions. La régie participe toujours autant au déploiement du câblage informatique et à la levée des prescriptions électriques. En 2014, ils ont également participé au déploiement des GTC dans les collèges par la mise en place des sondes de température et du raccordement informatique de ces dernières.

Recensement des équipements dans les collèges

Comme l'an passé, au vu de la réduction des effectifs, le recensement des équipements techniques entamé en 2012 a dû être suspendu en 2013 et en 2014. Il a été indispensable de se recentrer sur la bonne réalisation des travaux afin de ne pas pénaliser les utilisateurs des bâtiments.

Activité

L'activité du service s'est traduit par :

- une dépense de 13 777 438 € (baisse de 146 436 €) soit 82,5 % du budget voté ;
- la passation de 1 671 mandats (baisse de 72 mandats) ;
- la passation de 51 marchés publics correspondant à 33 % des marchés de la collectivité.

Service de la gestion du patrimoine

Le service gère le patrimoine du Département, forestier, immobilier et foncier (à l'exception des routes et de ses délaissés), et assure le suivi administratif et financier du plan d'assurances de la collectivité. Une cellule administrative et budgétaire est également en charge du suivi juridique et financier de l'ensemble des marchés publics de la direction.

Cellule Administrative et Budgétaire

Suite aux mouvements de personnel importants les années antérieures, la stabilisation des effectifs en 2014 avec deux comptables et une responsable administrative et financière en charge notamment de l'exécution financière de l'ensemble des marchés publics de la direction a permis d'assurer dans de meilleures conditions les missions juridiques et financières attribuées à ce service :

- rédaction des pièces administratives des marchés publics en lien avec les services opérationnels pour les pièces techniques ;
- suivi administratif des marchés (avenants, OS, PV ...) ;
- suivi financier et comptable des budgets (affectations, engagements, pré-mandatements, ...) ;
- suivi des contentieux ;
- suivi des dossiers de subventions.

Les procédures et outils communs à l'ensemble des services techniques de la direction mis en place durant ces dernières années ont trouvé tout leur intérêt (suivi des retenues de garanties, des décomptes généraux et définitifs, tableaux de bord, ...).

L'année 2014 a également été marquée par d'importantes réformes en matière d'exécution financière des marchés que le service s'est attaché à mettre en place : changement de taux de TVA, autoliquidation de la TVA des sous-traitants, réforme des DGD des marchés de travaux,

L'année 2015 sera marquée pour sa part notamment par la mise en place du PES V2 qui viendra modifier substantiellement les méthodes de travail actuelles.

Le bilan suivant peut plus particulièrement être dressé pour l'année 2014 :

- en ce qui concerne les marchés publics : trente pièces administratives de dossiers de consultation rédigées dont notamment l'appel d'offres lié à la reconstruction du collège de Sermaize-les Bains ou encore l'appel à candidatures pour le concours de l'opération de reconstruction du collège de Pontfaverger et 1 370 commandes engagées pour la direction ;
- en ce qui concerne les mandats : 3 055 mandats ont été traités pour un total de dépenses dépassant les seize millions d'euros, ce qui correspond à un budget mandaté équivalent à celui de l'an passé (3 323 factures pour 16,3 M€ en 2013) ;
- environ 467 000 € de subventions ont été encaissées cette année liées essentiellement au solde de la subvention de la DRAC sur le projet de reconstruction de l'annexe des archives départementales à Reims ;
- la mise en place de la plateforme NR PRO visant à centraliser et développer pour les trois prochaines années le traitement des CEE en mettant en concurrence les obligés.

Par ailleurs, concernant les missions propres du Service Gestion du Patrimoine, les opérations recensées ci-après s'inscrivent dans la politique immobilière et foncière menée en 2014 par le Département.

Acquisitions, ventes et échanges d'immeubles

⇒ **Bilan des acquisitions**

Concernant le patrimoine immobilier des collèges, les démarches de transfert de propriété des établissements touchent à leur fin. Les transferts suivants ont été finalisés en 2014 dans le cadre de l'application du dispositif prévu par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales :

- collège Jean Monnet à EPERNAY ;
- collège S. Mallarmé à FERE-CHAMPENOISE ;
- collège JB Drouet à SAINTE MENEHOULD ;
- collèges Joliot Curie, Trois Fontaines et Schuman à REIMS.

Il convient de préciser que cette démarche de régularisation foncière a également été poursuivie en 2014 pour les collèges H. Guillaumet à Mourmelon, P. Eluard à Verzy, Vieux Port à Vitry-le-François, ainsi que pour les établissements de l'agglomération rémoise (Paul Fort et Maryse Bastié à Reims). Ainsi 33 sites sont désormais la pleine propriété du Département sur les 47 établissements publics marnais.

Au titre de la gestion du patrimoine immobilier des collèges, ont été également régularisés les transferts de propriétés liés aux abords du collège de Saint Thierry (voirie) ainsi que du gymnase de Bazancourt.

La procédure d'acquisition par le Département auprès de la CAC d'un terrain pour la pratique des activités de plein air des collégiens a été engagée, cet acte sera finalisé courant 2015.

⇒ **bilan des ventes**

L'ancienne subdivision de l'équipement de DIZY a été cédée à la commune pour un prix de 451 000€.

Concernant le Palais de Justice d'Épernay, rétrocédé courant 2010 par l'Etat au Département dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire, le Département a poursuivi en 2014 les démarches correspondantes à ce projet en lien avec la Mairie d'Épernay. Le conseil des prud'hommes toujours sur site devant par ailleurs être relogé dans d'autres locaux.

Devront être finalisés en 2015, les projets de cession d'un terrain sis rue Dumont d'Urville à REIMS, non utilisé par le Foyer Morandat pour lequel le compromis de vente a été signé en 2014, ainsi que la cession de diverses parcelles de terres sur la commune de Blesme suite à la révision judiciaire du legs initial.

Locations et mises à disposition de biens immobiliers

Le service de la Gestion du Patrimoine a en charge la gestion locative du patrimoine immobilier du Département (bureaux et logements de l'Îlot St Eloi à Châlons-en-Champagne, permanences sociales des différentes CSD, casernes de gendarmeries, ...) pour un total de recettes perçues en 2014 de 1 239 798€.

Par ailleurs, suite à la décision de l'Assemblée départementale du 29 juin 2012 de ne plus prendre en charge les frais de fonctionnement des CIO, l'année 2014 a été marquée par la libération des derniers locaux occupés par les services des CIO dans l'ensemble immobilier sis rue Léger Bertin à EPERNAY (organisation du déménagement, récupération du mobilier, ...).

Peut également être mise en avant pour 2014, la reprise par la société SOLIANCE de l'ensemble des baux et conventions précédemment conclus avec la société ARD sur le site du Pôle IAR de Pomacle.

Conventions de partenariats

Dans le cadre de la politique de partenariat du Département, l'année 2014 a également été marquée par l'élaboration de nouvelles conventions de partenariat sur le financement :

- des travaux d'isolation acoustique de la salle de restauration du collège de Montmort avec la Communauté de Communes de la Brie des Etangs ;
- des travaux de reprise des réseaux d'eau et d'aménagement du gymnase pour la pratique du futsal sur le site du collège de Sermaize les Bains dans le cadre de l'opération de reconstruction du collège à la fois en lien avec la Commune de Sermaize les Bains et la Communauté de Communes Saulx et Bruxenelle ;
- des travaux de restauration de la colonne de Montmirail avec le Conseil général de l'Aisne et les communes de Montmirail et Marchais-en-Brie ;
- des travaux d'isolation de la galerie de l'ESAT de Pouillon avec l'association gestionnaire de l'établissement.

Gendarmeries

Dans le cadre de sa politique de prévention et de sécurité, l'Assemblée départementale participe financièrement aux projets de construction ou d'extension de casernes de gendarmeries sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale, soit huit projets subventionnés en 2014 pour un total de 116 937 €.

Gestion du domaine forestier

Conformément aux plans d'aménagement en vigueur, l'ONF a mis en œuvre les travaux programmés en 2014 dans les forêts de la Marne, propriétés du Département, pour un total de 4 926 € (impositions et frais de garderie compris). 21 021 € de recettes ont par ailleurs été perçues au titre des coupes de bois, subventions et locations de droits de chasse.

Par ailleurs, les négociations engagées avec les communes auboises limitrophes des massifs forestiers propriétés du Département, ont permis d'acter fin 2014 la création d'un groupement syndical forestier, qui se portera acquéreur des massifs des cantons de l'Echange et de Fort-en-Paille. L'ANDRA pour sa part s'est portée acquéreur du massif du Bois Pogains. L'ensemble de ces transactions immobilières devant se finaliser en 2015.

Assurances

Dans le cadre du suivi administratif et comptable du contrat « *multirisques dommages aux biens* », 37 sinistres ont été déclarés en 2014 (contre 32 en 2013 et 2012, 53 en 2012, 50 en 2011) dont principalement des actes de vandalisme et quelques dégâts des eaux et chocs de véhicules à moteur. Ainsi, le nombre de sinistres est à la hausse mais par contre les dommages occasionnés sont moins importants. Le montant des dommages pour l'ensemble des dossiers instruits en 2014 est de l'ordre de 73 000 €, la majeure partie des dossiers étant encore en cours d'instruction au regard des recours engagés contre les tiers responsables.

Le sinistre le plus conséquent instruit en 2014 concerne les dégâts occasionnés à l'ensemble immobilier de l'Hôtel du Département suite à la manifestation des agriculteurs fin décembre 2014 (36 000 € sur le bâti), le reste des sinistres ne dépassant pas 3 000 à 4 000 € de dommages.

Les nouveaux contrats « *responsabilités civiles et risques annexes* » et « *flotte automobile et risques annexes* » ont pris effet au 1^{er} janvier 2014.

Par ailleurs, en raison d'un taux de sinistralité/prime trop défavorable au titulaire du lot « *risques statutaires* », ce dernier a souhaité mettre fin à son marché. Une nouvelle consultation a été lancée afin d'attribuer le nouveau contrat début 2015 au regard des délais de préavis prévus au contrat.

Mandats et titres

L'exercice de l'ensemble des missions présentées ci-dessus s'est traduit en 2014 par l'émission de 359 mandats pour un total de dépenses de 1 518 381 € et la préparation de 372 titres de recettes pour un total de recettes de 2 279 624 €.

Perspectives/Objectifs 2015

En 2015, le service de la gestion du patrimoine aura notamment à :

- ▶ mener à bien la mise en vente du site du Palais de Justice d'Épernay et du massif forestier de la Barse ;
- ▶ achever la procédure de transfert des biens immobiliers des collèges appartenant à une commune ou à un groupement de communes dans le cadre du dispositif prévu par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- ▶ lancer le nouveau plan d'assurances qui prendra effet au 1^{er} janvier 2016 sur les garanties dommages aux biens, protection juridique et tous risques expositions.

Service de la maintenance du patrimoine

Missions

Le service de la maintenance du patrimoine fonctionne en complémentarité avec le service des études et des travaux de bâtiment (SETB) qui assure les missions de constructions neuves, grosses réhabilitations ou réparations et gère les crédits d'investissement.

Ce service a pour missions :

- de poursuivre et de mettre à jour le recensement de l'ensemble des installations techniques équipant les bâtiments départementaux ;
- de mettre en conformité les installations ou équipements liés à la sécurité des bâtiments et notamment ceux qui reçoivent du public (ERP) ;
- d'assurer la maintenance des équipements (chaufferies, extincteurs, ascenseurs, alarmes, ...) des bâtiments en collaboration avec des sociétés spécialisées (suivi des contrats d'entretien) ;
- d'effectuer le petit entretien (travaux réalisés en régie ou par des entreprises) ou les réparations dans les bâtiments départementaux pour des cas d'urgence (fuite d'eau, carreau cassé, porte bloquée, panne de chauffage, ...) et l'entretien courant (toiture, menuiserie, plomberie, ...) ;
- de réaliser les opérations d'investissement liées aux travaux de grosse maintenance ;
- de suivre toutes les dépenses relatives au fonctionnement et aux fluides et de trouver, si possible, des solutions d'économie ;
- de développer une politique d'économie d'énergie sur l'ensemble du patrimoine bâti.

Ces missions portent sur l'ensemble du patrimoine départemental (hors collèges), soit environ 140 établissements et équipements.

I - Bilans

I.1 - Travaux courants de maintenance

Le suivi de toutes les demandes de travaux et d'interventions est enregistré sous Sharepoint. Ces sollicitations qui restent à un niveau élevé ont représenté 1 699 demandes. Elles se décomposent comme suit :

Travaux	SMP + CIP Centre	CIP Nord	Autres CIP	TOTAL
Réalisés	871	212	171	1 254
En cours	57	0	6	63
A Faire	375	0	7	382
TOTAL	1 303	212	184	1 699
<i>Dont réalisé par Régie</i>	567	76	/	643
Chauffage/Clim	172	5	12	189
Couverture	34	2	7	43
Elec/Eclairage	252	13	24	289
Métallerie-Serrurerie/Fermeture	179	12	14	205
Plomberie	175	23	22	220
Peinture/Sols/Plafond	100	2	3	105
Autres métiers	16	155	95	266
TOTAL	928	212	177	1 317

I.2 - Travaux d'investissement et de grosse maintenance (hors économies d'énergie et sécurité incendie)

Au cours de l'année 2014, les principaux travaux d'investissement réalisés sont :

- ▶ le remplacement des fenêtres de la crèche de Châlons-en-Champagne ;
- ▶ le remplacement du câblage informatique de la bibliothèque départementale de prêt ;
- ▶ la rénovation des revêtements muraux de la CSD Châlons Rive Droite ;
- ▶ la réfection des clôtures de de la gendarmerie de Courtisols ;
- ▶ le câblage informatique de la CSD Reims Europe ;
- ▶ le remplacement des détecteurs incendie au foyer de vie « *l'Aurore* » ;
- ▶ la rénovation de production ECS du foyer de vie « *Jacques Paul Bru* » ;
- ▶ la création d'une dalle pour une scène de théâtre au musée du Der ;
- ▶ la mise en conformité électrique des logements de la gendarmerie de Vitry-le-François ;
- ▶ la mise aux normes des cellules de la gendarmerie de Vitry-le-François ;
- ▶ la réfection de la couverture et de l'isolation de la CIP Sud-Ouest (Montmirail) et des logements.

I.3 - Economies d'énergie

Des actions ont été entreprises pour économiser l'énergie depuis le 1^{er} janvier 2014, à savoir :

- ▶ suivi des travaux de maintenance en énergie : 182 interventions (dont 118 en régie) ont été réalisées et 193 demandes exprimées en 2014, soit un taux de réalisation de 94,3 % ;
- ▶ suivi du marché d'exploitation des chaufferies et chaudières individuelles des bâtiments départementaux portant sur 43 installations ;
 - ▶ entretien des chaufferies, des climatisations, ventilations, des adoucisseurs et des onduleurs portant sur 28 installations ;
 - ▶ tournée hebdomadaire de suivi du chauffage ;
 - ▶ poursuite du déploiement des sondes de température dans les bâtiments départementaux et des régulations GTC.

⇒ études et travaux réalisés :

- ▶ rénovation de la climatisation salle serveur ;
- ▶ rénovation de la production de chaleur au SILS ;
- ▶ commande et mise en place de luminaires économiques au SAERD de Châlons-en-Champagne.

⇒ contrôle de gestion des fluides et Energie Territoria :

- ▶ visa de 927 factures (dont 50 d'eau, 471 d'électricité et 406 de gaz).

⇒ études et travaux en cours :

- ▶ étude sur la rénovation de la production d'ECS et des réseaux ECS + EU.

I.4 - Sécurité incendie

Les actions de maintenance portent sur l'ensemble des bâtiments départementaux de par les marchés d'entretien et de maintenance préventive sur les équipements techniques. Il est à noter que ces marchés incluent les collèges ayant adhéré au groupement de commande pour les marchés de maintenance des ascenseurs et alarmes incendie.

Les actions entreprises par la cellule sécurité depuis le 1^{er} janvier 2014, sont :

⇒ **commission de sécurité**

- Foyer de l'enfance à Châlons : avis favorable à la réception de travaux de mise en sécurité du bâtiment horticole ;
- Maison des Services Sociaux : participation à la réception de travaux.

⇒ **marchés de maintenance**

- établissement d'une convention avec l'UGAP pour les prestations de vérifications périodiques des installations techniques (gaz, électricité, SSI, ascenseurs, ...) ;
- suivi technique et financier des marchés de vérification et de maintenance :
 - ascenseurs : 13 408 € pour les 26 appareils des bâtiments départementaux ;
 - maintenance préventive des SSI : 30 519 € pour les 41 équipements des bâtiments départementaux ;
 - maintenance curative des SSI : 11 876 € ;
 - extincteurs : marché à relancer en 2015.

⇒ **divers travaux d'investissement**

- mise en sécurité et remplacement de l'alarme incendie dans le bâtiment principal du Foyer de l'enfance de Châlons-en-Champagne : 291 548 € pour six lots (électricité et SSI, maçonnerie, menuiseries intérieures, peintures, serrurerie, désenfumage)

⇒ **activités diverses liées à l'entretien des bâtiments**

- suivi des demandes de travaux de petites et grosses maintenances, dépannages (493 réalisées et suivis par le technicien sécurité pour 926 exprimées au service maintenance en 2014 dont 430 interventions réalisées par la régie SMP) ;
- suivi et gestion des approvisionnements pour le compte de la régie (114 commandes).

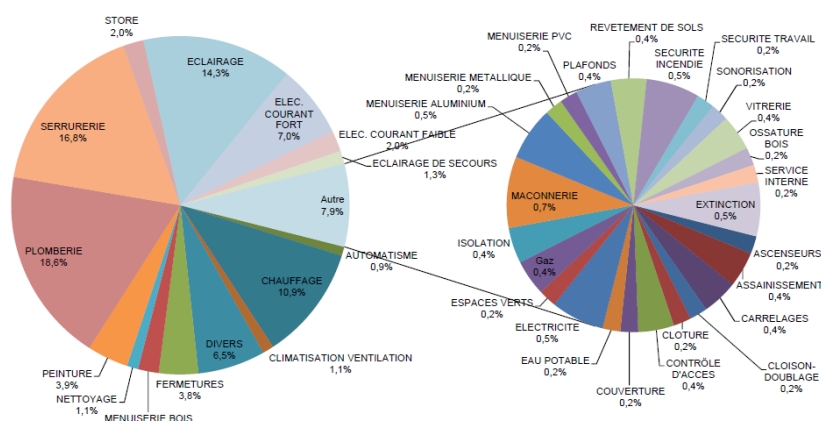
I.5 - Activités de la régie

L'activité de la régie située à Châlons-en-Champagne représente en 2014, 71 % (565 fiches) des interventions traitées par le service contre 29 % par les entreprises. Le taux de réalisation se maintient à 90 %. Les interventions effectuées et recensées vont du quart d'heure à quatre semaines pour des petits chantiers de plomberie, électricité ou peinture. L'ensemble des demandes exprimées font l'objet d'une fiche de suivi informatisée permettant d'assurer la traçabilité des actions de maintenance préventive et curative.

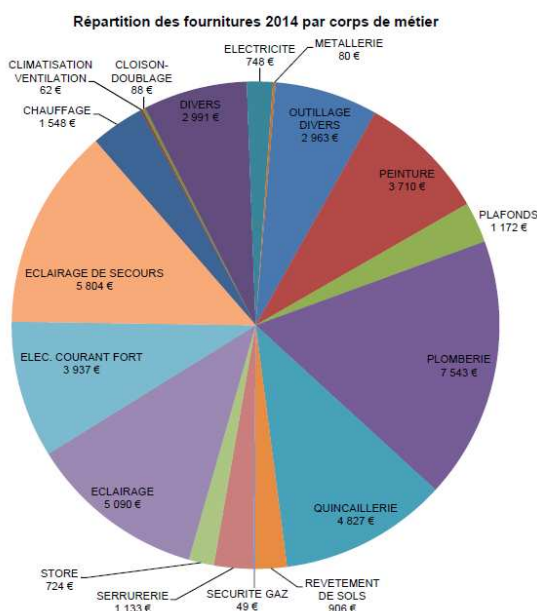
La régie SMP mène des actions :

- de dépannage ponctuel découlant de demande (serrure cassée, fuite en plomberie, remplacement d'éclairage) ;
- préventives d'entretien sur les équipements (nettoyage VMC, filtres sur ventilation, nettoyage de réseau pluvial et toiture terrasse) ;
- de surveillance (tournée préventive hebdomadaire des installations thermiques, éclairages de secours) ;
- des campagnes d'amélioration ou de maintien des installations (relamping, remplacement de luminaires pour amélioration des niveaux d'éclairage), sur et hors Châlons ;
- d'économie d'énergie (mise en place, programmation et surveillance des régulations sur des installations fixes de chauffage électriques, mise en place de détecteurs de présence pour l'éclairage, remplacement de luminaires énergivores par des luminaires à économie d'énergie, calfeutrement de fenêtre) ;
- des petits travaux programmés (remise en peinture de bureaux, de couloir, locaux techniques, câblage de réseau informatique pour régulation de chaufferie, isolation de combles).

**DECOMPOSITION QUANTITATIVE 2014 DE L'ACTIVITE DE LA REGIE
SERVICE MAINTENANCE**



La régie s'appuie sur un réseau de fournisseurs locaux pour assurer ses approvisionnements en matériel matériaux et outillage. Le nombre de bons de commande de fourniture émis en 2014 est de 134 pour un montant de 6 221 € TTC en investissement et 46 106 € en fonctionnement, se décomposant de la façon suivante :



I.6 - Secrétariat

Il faut noter l'accueil de Madame Aurélie BILLAUDEL en tant que secrétaire du service, en remplacement de Florence Chapelle depuis mai 2014.

Les principales missions assurées par le secrétariat ont été en 2014 :

- ▶ enregistrement du courrier ;
- ▶ enregistrement et mise à jour sur Sharepoint de la demande des travaux de maintenance dans les bâtiments départementaux et gendarmeries du secteur de Châlons ;
- ▶ saisie des factures de consommations des fluides sur le logiciel Energie Territoria (999 factures), mise à jour des données du logiciel ;
- ▶ gestion des clés (40 mouvements) ;
- ▶ continuer la formation sur les cylindres électroniques ;
- ▶ émission des bons de commandes.

Effectifs

Le service comporte neuf agents sur Châlons-en-Champagne :

- 1 ingénieur principal, chef de service,
- 1 adjoint administratif pour assurer le secrétariat,
- 1 technicien, spécialisé en économies d'énergie,
- 1 technicien, spécialisé en sécurité incendie, qui encadre les cinq agents de la régie,
- 5 adjoints techniques en régie pour assurer les dépannages, les travaux d'agencement intérieur (plafonds, sols, peinture, ...), d'électricité, de serrurerie, de plomberie chauffage.

Par ailleurs, six techniciens généralistes (à temps complet ou à temps partagé avec la DRD) renforcent la structure centrale de Châlons au niveau de chaque CIP. Le technicien généraliste de la CIP Nord à Reims assure l'encadrement d'une régie.

L'année 2014 a connu l'arrivée d'un nouveau technicien pour la CIP Centre, d'un nouveau technicien énergie, d'un nouvel adjoint administratif, et le départ du chef de service.

II - Objectifs

II.1 - Objectifs à court terme

Le service doit :

- continuer la formation du technicien qui a remplacé en 2014 le technicien en charge du secteur de la CIP Centre à Châlons ;
- continuer la formation du technicien qui a remplacé en 2014 le technicien énergies ;
- relancer le marché d'entretien et de maintenance des extincteurs ;
- obtenir un avis favorable lors de la commission de sécurité périodique 2015 au Foyer de l'enfance de Châlons ;
- obtenir un avis favorable lors de la commission de sécurité de réception de travaux 2015 à la Maison des Services Sociaux à Châlons-en-Champagne ;
- continuer à répondre rapidement aux « sollicitations » des responsables d'établissement (CSD, foyers, gendarmeries, bâtiments administratifs, ...) pour des interventions mineures curatives (pannes d'électricité, d'eau, de chauffage, ...) ;
- poursuivre le développement de la maintenance préventive (entretien systématique des installations) et les actions en faveur des économies d'énergies ;
- améliorer la fréquence d'entretien des toitures (actuellement la majorité des infiltrations d'eau dans les locaux proviennent d'un défaut d'entretien des toitures, gouttières ou chéneaux).

II.2 - Objectifs à moyen terme

La maintenance spécifique des équipements doit être assurée par des sociétés spécialisées. Il convient que ces interventions soient gérées d'une façon cohérente quels que soient les prestataires ou le secteur géographique.

Pour ce faire, le service maintenance du patrimoine souhaite lancer en 2015-2016 des consultations sur l'ensemble du patrimoine départemental dans les domaines suivants :

- marché d'entretien des systèmes climatisés ;
- marché d'entretien des systèmes de désenfumage ;
- marché d'entretien des portes et portails automatiques.

Cette méthode de centralisation devrait permettre de mieux appréhender la prestation des entreprises et mieux gérer la maintenance des équipements et leur coût.

Enfin, le service maintenance du patrimoine devra mener des actions dans les domaines suivants :

- remplacement des détecteurs incendie ioniques par des détecteurs optiques ;
- mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement pour le remplacement des alarmes incendie ;
- mettre en place d'un plan pluriannuel d'investissement pour le remplacement des menuiseries extérieures sur de nombreux bâtiments départementaux.

Service logistique

Effectif

Le service logistique est composé d'un chef de service et de quatorze agents : neuf agents polyvalents dont trois concierges et un à mi-temps thérapeutique, deux agents gardiens du parking (un agent statutaire à temps plein et un agent statutaire à mi-temps sur deux services : service logistique et accueil DSD) et cinq femmes de ménage (quatre à la DGSD, et une à la CSD Bachelin).

Missions

Le service logistique assure l'entretien des espaces verts de la DGSD, des archives, du square Barbier, du Forum de l'Europe, de la BDP, de la halte-garderie, de la cour du 1, rue de Vinetz et du parking Vaubécourt, des cours, des allées, des plantations.

Le service a en charge la préparation des salles de réunion, des réceptions, assure un service à la sonorisation des salles, le gardiennage d'expositions et filtre les entrées lors de manifestations extérieures ou grèves.

Les agents du service ont aussi en charge de convoier et d'installer les différentes expositions itinérantes des services du Conseil général.

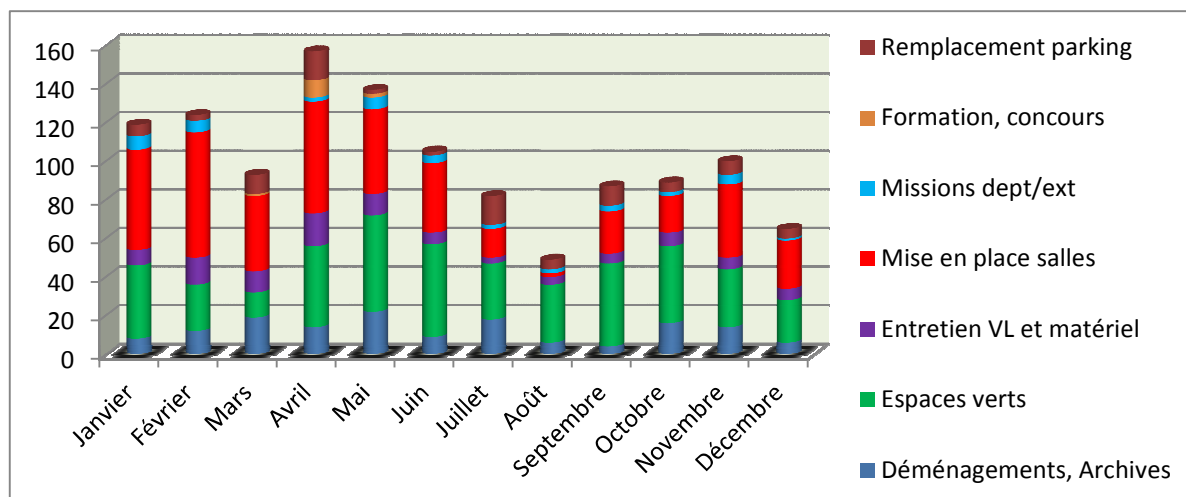
Deux agents du service participent aux différents salons du Conseil général ou du Comité Départemental du Tourisme en assurant le transport de la documentation en France et/ou à l'étranger.

Le service logistique a en charge le transport des véhicules du pool, lors des révisions, réparations, contrôles techniques ou changement des pneumatiques. Il est aussi appelé à remplacer des roues défectueuses ou démarrer des véhicules des services.

Régulièrement, les agents du service emportent les déchets et palettes de l'imprimerie, de l'informatique, de la MDPH ou d'autres services à la déchetterie. Deux à trois fois par mois, ils vont avec un fourgon incinérer des documents confidentiels au centre de destruction à la ZI de la Veuve.

Les rayonnages, étagères, meubles divers, tableaux d'affichage en liège ou tableaux blancs, commandés par les services, sont réalisés par les agents du service logistique.

Les agents du service sont aussi sollicités, dans tout le département, pour de la manutention d'archives, de dossiers ou des déménagements de bureaux, de services, ainsi que dans les collèges. Ils le sont aussi pour le remplacement du personnel du parking, comme chauffeurs, ainsi que pour les livraisons de fournitures diverses dans les circonscriptions de la solidarité départementale.



Direction de la solidarité départementale

- **Service de la protection maternelle et infantile**
- **Service de l'aide sociale à l'enfance**
- **Foyer départemental de l'enfance**
- **Service social départemental et de la prévention**
- **Service insertion et logement social**
- **Service Solidarité Grand Age et Handicap**
- **Service des affaires sanitaires**

Direction de la solidarité départementale

Pas de changement au niveau des effectifs et de l'organisation de la DSD en 2014 : elle représente six services, quinze circonscriptions de la solidarité et un service de prévention spécialisée, soit 124 agents en central et 432 agents territorialisés dont 37 CAE.

Comme depuis plusieurs années, on assiste à un renforcement et une multiplication des difficultés sociales des usagers, qui entraînent un surcroît d'activité, tant dans le domaine social que de l'insertion et de la protection de l'enfance. Les prémises d'une réflexion sont donc en cours sur une adaptation de la forme de l'intervention sociale à cette hausse d'activité, pouvant permettre d'y faire face en autonomisant davantage les usagers.

Dans le domaine de l'insertion, la hausse des bénéficiaires du RSA se poursuit, les actions menées en terme d'évaluation, d'accompagnement et d'intégration des bénéficiaires dans un processus de formation ou d'emploi n'ayant qu'un impact limité dans le cadre de cette conjoncture économique dégradée.

Le service de l'aide sociale à l'enfance quant à lui est toujours embolisé par l'arrivée des Mineurs Isolés Etrangers, au détriment du travail éducatif autour des situations classiques d'enfants en danger. Des modalités nouvelles d'accueil ont été mises en place et doivent encore être développées pour pouvoir répondre au flux des arrivées.

En ce qui concerne la PMI, les difficultés de recrutement des médecins persistent, qu'ils soient vacataires ou titulaires ; les trois départs en retraite prévus en 2015 présagent mal des conditions de poursuite de la continuité du service.

Le service des affaires sanitaires a connu une année difficile. En effet, le médecin chef était très souvent indisponible en raison de son état de santé et plusieurs secrétaires se sont succédées. Aussi, une nouvelle organisation a été instaurée pour l'arrivée du futur médecin du service, comprenant le recentrage des missions uniquement sur la tuberculose et les vaccinations. Les autres activités relatives aux personnes âgées et handicapées ont été redéployées dans le service solidarité grand âge et handicap. Le service des affaires sanitaires constitue le dernier service relevant purement de la santé à l'intérieur des activités médico-sociales de la DSD.

Cette année est aussi celle d'un rapprochement avéré avec la MDPH. Le directeur adjoint de la DSD en a en effet été nommé directeur. Les relations entre le Conseil général et la MDPH ont ainsi gagné en fluidité, en compréhension et en mutualisation. Cependant, l'enjeu important reste concentré sur le raccourcissement des délais d'instruction des dossiers.

Le service solidarité grand âge et handicap a mené ses activités régulièrement et posément, la maîtrise de ses dépenses étant à souligner.

En conclusion, cette année 2014 a surtout été caractérisée par les incertitudes et le flou qui pesaient sur les compétences à venir des conseils départementaux. Cette zone de questionnements, alliée aux exigences de rationalisation des dépenses, n'a pas permis de lancer les actions prévues telles que le renouvellement des schémas, et ont provoqué une petite baisse de motivation des équipes.

Service de la protection maternelle et infantile

Effectif

L'effectif du service est constitué de personnels PMI rattachés aux quinze circonscriptions de la solidarité départementale de la Marne et du service central.

⇒ circonscriptions de la solidarité départementale

- ▶ 44 infirmières-puéricultrices pour un équivalent temps plein de 38,4 ;
- ▶ 14 médecins de circonscription, pour un ETP de 12 dont :
 - 13 médecins titulaires → 11,40 ETP,
 - 1 médecin vacataire → 0,50 ETP ;
- ▶ 9 sages-femmes correspondant à 7,9 ETP ;
- ▶ 2 psychologues titulaires → 1,86 ETP ;
- ▶ des personnels vacataires qui ont effectué en 2014 : 1 562 heures de vacations de médecins (1 ETP), 7 728 heures de vacations de psychologues (4,8 ETP), 385 heures (0,20 ETP) de conseillères conjugales.

⇒ service central

- ▶ une puéricultrice coordinatrice ;
- ▶ un rédacteur principal ;
- ▶ un adjoint administratif, secrétaire.

En l'absence d'un médecin chef de service, les différentes missions sont réparties au niveau des médecins de circonscription.

Missions

Ce service a pour missions :

- ▶ d'assurer le suivi médico-social des futures mamans et des enfants de moins de six ans ;
- ▶ de planifier les naissances ;
- ▶ d'agréer et de suivre les lieux d'accueil des enfants de moins de six ans.

L'activité 2014

⇒ le suivi médico-social des futures mamans

Le service est destinataire de l'ensemble des déclarations de grossesse faites dans le département : 5 874 (5 631 en 2013) :

1 890 (1 847 en 2013) visites pré et post-natales ont été effectuées à domicile touchant 780 (831 en 2013) femmes. Ces visites ont pour objectifs :

- ▶ la prévention de la prématurité ;
- ▶ la préparation à la naissance ;

mais aussi et surtout, l'aide à l'instauration des liens parents-enfants et par là même, la prévention de la maltraitance.

⇒ **le suivi médico-social des enfants de moins de six ans**

Le suivi des enfants de moins de six ans a pour objectif l'accompagnement de la parentalité, le dépistage du handicap et la prévention de la maltraitance.

En 2014, 6 477 avis de naissance ont été enregistrés (6 439 en 2013).

Des consultations de jeunes enfants, qui ont un caractère plus médical du fait de la présence d'un médecin, sont organisées sur 46 lieux de consultations où 3 313 enfants (3 499 en 2013) ont été présentés ; 3 058 (3 221 en 2013) enfants ont bénéficié d'au moins une consultation par un médecin.

6 840 (6 232 en 2013) visites à domicile des infirmières-puéricultrices réalisées, pour 2 486 (2 414 en 2013) enfants vus au moins une fois.

Pour certaines situations particulièrement difficiles, le service peut faire appel à des TISF ou auxiliaires familiales : 19 (16 en 2013) familles ont été concernées en 2014 pour 1 194 heures effectuées (850 heures en 2013) dont le coût global s'élève à 44 000 € (36 000 € en 2013). Ce soutien apporté aux familles s'inscrit dans le cadre de la prévention, en amont de mesures éducatives.

7 606 (7 438 en 2013) enfants ont été convoqués, lors de 639 séances, pour les bilans de santé en écoles maternelles, dont 5 901 enfants ont été bénéficiaires (5 775 en 2013), donnant lieu notamment à un dépistage auditif concernant 3 838 enfants, visuel pour 4 666 enfants et d'un dépistage des troubles du langage pour 6 227 d'entre eux. Lors de ces séances, 2 932 enfants ont bénéficié d'un examen clinique effectué par un médecin (2 503 en 2013).

⇒ **la planification des naissances**

Il existe trois centres de planification sur le département placés sous la responsabilité du président du Conseil général, un géré directement par nos services à Châlons-en-Champagne avec une antenne à Fismes, et Vitry-le-François, et deux conventionnés (gérés par les hôpitaux d'Épernay et de Reims). 1 062 séances y ont été organisées et 1 856 personnes ont bénéficié d'un examen clinique ; 1 437 personnes ont bénéficié d'un entretien effectué par les conseillères conjugales.

Y ont été réalisés :

- 1 998 (2 175 en 2013) consultations en lien avec la contraception, dont 649 destinées à des mineurs ;
- 765 consultations en lien avec l'IVG (784 en 2013) dont 73 destinées à des mineurs ;
- 297 autres actes (diagnostics grossesse, autres problèmes gynécologiques, difficultés sexuelles, problèmes familiaux, ...) ;
- 1 437 (1 306 en 2013) entretiens réalisés par les conseillères auprès de 1 122 personnes dont 234 mineurs ;
- 210 séances d'actions collectives dont 187 en milieu scolaire.

⇒ **l'accueil collectif et familial**

Les assistants maternels :

Le département compte 3 647 assistants maternels PMI soit une baisse de 6,5 % depuis 2013 et 23 assistants maternels avec un double agrément pour une capacité d'accueil globale de 11 791 places. En 2014, 119 nouvelles demandes d'agrément ont été accordées, (210 en 2013).

51 assistantes maternelles sont employées par des crèches familiales (66 en 2013).

L'agrément et le suivi sont assurés, en lien avec les assistants sociaux, par les infirmières-puéricultrices qui ont ainsi vu au moins une fois en 2014, 2 674 (1 845 en 2013) assistants maternels.

434 assistants maternels ont suivi la formation obligatoire pour un total de 27 828 heures.

L'organisation administrative de la commission consultative paritaire départementale est assurée par la PMI. 39 dossiers d'assistants maternels ont ainsi été présentés en CCPD.

Les décisions :

- 22 retraits pour déménagement sans laisser d'adresse ;
- 13 retraits pour des faits plus graves ;
- 1 non renouvellement de l'agrément ;
- 1 restriction de l'agrément ;
- 2 agréments maintenus.

Trois de ces dossiers ont fait l'objet d'une décision de suspension de l'agrément avant passage en commission et 27 assistantes maternelles ont fait l'objet d'un retrait d'agrément pour refus d'effectuer la formation obligatoire (contre quatre en 2013), sans passage du dossier en CCPD.

Le site www.assistante.maternelle.marne.fr, site de recherche d'assistants maternels mis à disposition des parents, des assistants maternels et des partenaires et administré par le service PMI, a enregistré en 2014 : 28 406 visites (30 860 en 2013), 39 657 recherches (45 779 en 2013) et 5 445 connexions en accès réservés aux assistants maternels et partenaires (4 093 en 2013).

L'accueil collectif :

135 structures d'accueil de petite enfance ont fait l'objet d'une procédure d'agrément et d'une notification par arrêté (création ou modification de l'agrément).

L'accueil collectif est réparti en :

- 20 crèches – 1 394 places – 3 176 enfants accueillis au cours de l'année 2014,
- 72 micro-crèches - 717 places – 1 370 enfants accueillis au cours de l'année,
- 12 halte-garderies - 245 places – 1 239 enfants admis au cours de l'année,
- 53 multi-accueils – 1 467 places - 4 940 enfants accueillis au cours de l'année,
- 6 crèches familiales - 149 places - 308 enfants accueillis,
- 1 jardin d'éveil – 20 places – 15 enfants accueillis,

soit un total de 3 992 places en accueil collectif.

Sur les 11 048 enfants accueillis en structure d'accueil collectif en 2014, 68 étaient en situation de handicap reconnue par la MDPH et 36 ont bénéficié d'un accompagnement spécifique.

Le taux d'équipement dans la Marne pour cent enfants de moins de trois ans atteint 18,8 places en accueil collectif et 55 places chez les assistantes maternelles.

105 visites d'établissements d'accueil de la petite enfance ont été effectuées dans le cadre de l'accompagnement, du suivi et du contrôle par la puéricultrice coordinatrice (95 en 2013), et sept dans le cadre d'une ouverture ou d'une modification de fonctionnement ayant entraîné un nouvel arrêté. Six projets de futurs EAJE ont été accompagnés sur site.

Service de l'aide sociale à l'enfance

I - L'activité du service de l'ASE

Le service de l'aide sociale à l'enfance a pour missions d'assurer la protection de l'enfance en menant des actions de prévention pour dépister le plus précocement possible les situations à risques et favoriser l'intervention en milieu familial.

Les enfants qui ne peuvent être maintenus au domicile des parents en raison de carences éducatives ou maltraitements divers sont pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance. Ils sont confiés soit à la demande des parents, soit sur décision d'un juge (juge des enfants, juge des affaires familiales, juge des tutelles, ...). Ils sont dans ce cas accueillis par un(e) assistant(e) familial(e) agréé(e) ou un établissement.

Ces missions ont été réaffirmées et confortées par la loi du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance et visent à :

- développer la prévention et clarifier les missions de la protection de l'enfance ;
- renforcer le dispositif d'alerte et d'évaluation des risques de danger ;
- améliorer et diversifier les modes d'interventions pour mieux répondre aux besoins des jeunes et de leurs familles.

Les diverses tâches sont exercées au sein des circonscriptions. Le service central ASE assure un rôle de conseil technique et de décision concernant toutes les prestations ASE et gère également les relations avec les assistants familiaux, les établissements accueillant les enfants et les principaux partenaires, tels que la protection judiciaire de la jeunesse, l'association de sauvegarde de la Marne, les associations de travailleuses familiales, l'Education Nationale et la pédopsychiatrie. De plus, il est chargé de mener les investigations sociales et psychologiques pour les agréments adoption.

I.1 - L'aide à domicile

		ADMIS	SUIVIS	PRESENTS 31/12/2014
MESURES ADMINISTRATIVES	Aides financières	457 (498 en 2013)	470 (518 en 2013)	23 (13 en 2013)
	TISF associations	415 (350 en 2013)	672 (618 en 2013)	335 (268 en 2013)
	TISF circonscriptions	173 (105 en 2013)	288 (194 en 2013)	119 (115 en 2013)
	AED	209 (145 en 2013)	348 (289 en 2013)	203 (139 en 2013)
TOTAL DES MESURES ADMINISTRATIVES	1254 (1 098 en 2013)	1778 (1 619 en 2013)	680 (535 en 2013)	
MESURES JUDICIAIRES	par les circonscriptions	95 (88 en 2013)	200 (204 en 2013)	112 (105 en 2013)
	par la Sauvegarde	423 (382 en 2013)	1168 (1 132 en 2013)	769 (745 en 2013)
TOTAL DES MESURES JUDICIAIRES	518 (470 en 2013)	1368 (1 336 en 2013)	881 (850 en 2013)	
TOTAL GLOBAL	1 772 (1 568 en 2013)	3 146 (2 955 en 2013)	1 561 (1 385 en 2013)	

Le nombre d'aides à domicile au titre de la protection administrative est en forte augmentation +10 %, par rapport à 2013. Les interventions au domicile des familles par les travailleurs sociaux des circonscriptions progressent fortement : AED par les éducateurs : +20 % et les TISF : +48 %. Les interventions TISF des associations ARADOPA et AIDE aux MERES augmentent à nouveau cette année : +9 %. A signaler que, dans 50 % des cas, les TISF associatives gèrent les droits de visite « *parents-enfants* » à domicile ordonnés par le juge dans le cadre d'un placement, compte tenu des situations familiales de plus en plus dégradées qui nécessitent un encadrement pendant l'accueil. Les mesures judiciaires d'AEMO sont en légère augmentation : +2 %. Les services de la sauvegarde assurent davantage de mesures judiciaires, la DSD, conformément à la loi de 2007, devant pouvoir intervenir prioritairement dans le cadre administratif.

La part du budget de l'ASE consacrée aux aides à domicile est de 4 093 526 €.

I.2 – Prise en charge Mères-Enfants

86 familles (+20 par rapport à 2013) ont été admises au titre de la prise en charge mères et enfants, soit 126 enfants nés ou à naître (66 femmes et 100 enfants en 2013) :

- 50 au foyer maternel Le Renouveau (79 enfants nés ou à naître),
- 4 au studio mères-enfants du Foyer de l'enfance (4 enfants nés ou à naître),
- 3 en foyer maternel hors Marne (5 enfants nés ou à naître),
- 22 en hôtel (27 enfants nés ou à naître),
- 7 au Club de Prévention d'Épernay (11 enfants nés ou à naître).

Mais au total, ce sont 102 familles qui ont été suivies dans le cadre de cette mesure au cours de l'année, soit 147 enfants nés et à naître.

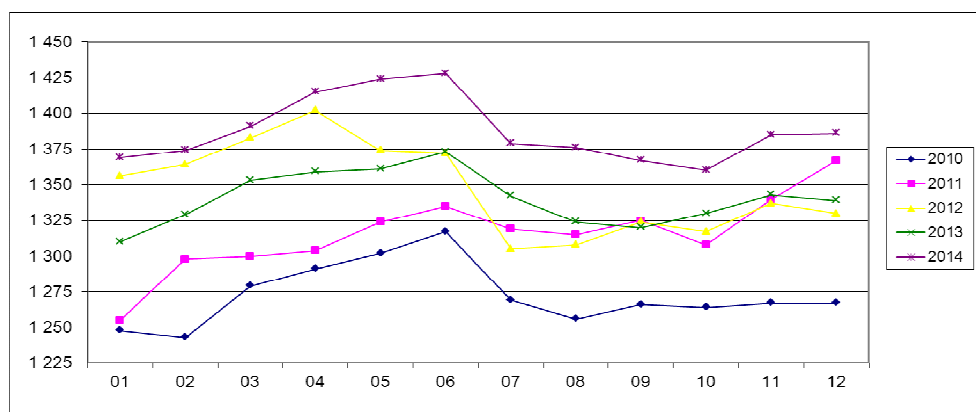
Au 31 décembre 2014, 19 familles (25 enfants) étaient pris en charge à ce titre.

Le nombre de mères avec leur enfant ayant bénéficié de cette prise en charge est en augmentation par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, ces situations familiales sont de plus en plus précaires et fragilisées au niveau des liens familiaux.

La part du budget de l'ASE consacrée à cette mesure mères-enfants est de 1 072 494 €.

I.3 - Les enfants pris en charge par le service au cours de l'année 2014

Au cours de l'année 2014, 727 mineurs et jeunes majeurs ont été confiés au président du Conseil général (652 en 2013, 591 en 2012, 708 en 2011, 758 en 2010). Le nombre d'enfants confiés au cours de l'année 2014 après une diminution, est en augmentation depuis 2013 en raison d'une augmentation de mineurs admis au titre de l'article L.223-2 (57 en 2014, 45 en 2013) et dans le cadre de la protection judiciaire (351 en 2014, 309 en 2013, 260 en 2012, 376 en 2011). Cette augmentation est essentiellement due au nombre de Mineurs Isolés pris en charge dans le cadre de la circulaire du ministère de la justice du 31 mai 2013.



Ainsi 1 387 enfants étaient présents au 31 décembre 2014, ce chiffre qui avait diminué en 2012 est donc en augmentation depuis 2013 (1 342 en 2013, 1 327 en 2012, 1 367 au 31 décembre 2011).

Cette augmentation est strictement liée au nombre de Mineurs Isolés pris en charge (76 Mineurs Isolés accueillis au Foyer de l'enfance, dans les MECS, en Foyer des jeunes travailleurs (FJT) et en hôtel au 31 décembre 2014). En effet, le nombre de placements judiciaires d'enfants en danger au sens de l'article 375 du Code civil n'a pas augmenté depuis 2012, voire est en légère diminution.

Ce constat doit être mis en regard des actions et mesures alternatives au placement mises en œuvre au niveau départemental à savoir :

- le déploiement des aides à domicile en particulier les TISF couplées aux mesures d'Actions Educatives à Domicile (AED) et d'Actions Educatives en Milieu Ouvert Judiciaire (AEMOJ) ;
- le redéploiement des places d'internat en établissement en mesures d'accompagnement à domicile (SADEF à Sézanne, RESAC à Reims).

Au 31 décembre 2014, 105 adolescents sont suivis dans le cadre d'une action éducative renforcée à domicile.

Les mesures des enfants admis, suivis et présents sont répartis ainsi :

TYPE DE MESURES		ENFANTS ADMIS	ENFANTS SUIVIS	ENFANTS PRESENTS AU 31/12/2014
	PUPILLE DE L'ETAT	18	37	26
A377	DELEGATION DE L'AUTORITE	4	43	31
A378	RETRAIT PARTIEL DE L'AUTORITE	0	0	0
A411	TUTELLE DEFEREE A L'ASE	3	40	23
OR45	ENFANCE DELINQUANTE	0	1	0
A375 EADM	ASSISTANCE EDUCATIVE	351	1 251	1 058
REQU	REQUISITION	51	38	0
L223-2	ADMISSION EN URGENCE	57	62	9
RTMI	ACCUEIL PROVISOIRE	153	285	121
CJMA	CONTRAT JEUNE MAJEUR	90	228	119
TOTAL		727	1 977	1 387

Les 1 387 enfants pris en charge au 31 décembre 2014 étaient accueillis par :

- 433 assistants familiaux pour 840 enfants, soit 61 % des enfants accueillis ;
- les établissements pour 528 enfants dont :
 - 114 au Foyer départemental de l'enfance,
 - 349 en maison d'enfants à caractère social dans la Marne,
 - 19 en lieu de vie ou en établissement hors Marne,
 - 29 en Foyer de jeunes travailleurs,
 - 8 en hôtel,
 - 9 enfants en établissements médicaux sociaux (IME, ITEP ...).
 - 9 enfants accueillis chez des parents adoptif,
 - 10 jeunes majeurs vivaient de manière autonome en appartement ou hébergés chez des tiers.

S'ajoutent aux 1 387 enfants pris en charge au 31 décembre 2014 par le service de l'aide sociale à l'enfance, 44 mineurs qui étaient confiés directement par la justice à un établissement habilité ou à un tiers :

- 41 à un tiers (tiers digne de confiance),
- 3 à un établissement.

La part du budget de l'ASE consacrée aux enfants confiés est de 52 784 966 € (dont 24 251 833 € correspondant au placement familial payé sur le budget du personnel).

La proportion des enfants accueillis en famille d'accueil est moins importante : 61 % (67 % en 2011). En effet depuis 2012, le nombre de mineurs accueillis en établissement est en augmentation en raison du nombre important de Mineurs Isolés Etrangers : 76 MIE étaient présents dans les structures au 31 décembre 2014.

I.4 - L'aide aux jeunes de plus de 21 ans

Sept jeunes ont été aidés pour leur permettre de poursuivre des études supérieures, ce qui représente une somme de 25 954 € pour l'année scolaire 2013/2014.

II - L'adoption

II.1 - Concernant les enfants

Admis	Suivis	Radiés	Présents au 31/12/14
18(*)	37	10 dont 8 par adoption et 2 remis à leur mère	26 dont 9 placés en vue d'adoption et 17 non placés en vue d'adoption

(*)Parmi ces 18 enfants admis, neuf d'entre eux l'ont été suite à une décision judiciaire d'abandon. L'admission de ces huit enfants fait suite au travail initié par le service adoption avec les CSD, depuis maintenant deux années : mise en place d'une instance de réflexion autour du statut des enfants confiés à l'ASE et surtout des enfants délaissés.

Outre le suivi des enfants pupilles, les professionnelles du service adoption ont suivi 29 enfants, dont :

- 15 enfants dans le cadre d'une adoption à l'étranger,
- 1 jeune dans le cadre d'un contrat jeune majeur,
- 1 enfant admis au titre de l'article 411 du Code civil,
- 1 enfant dans le cadre d'un AP,
- 1 enfant dans le cadre d'une AED,
- 2 enfants dans le cadre d'un suivi intensif post-adoption,
- 8 enfants dans le cadre d'une surveillance administrative sollicitée par un autre département.

Au total, ce sont donc **66 enfants qui ont bénéficié d'un accompagnement éducatif**, au cours de cette année. A ce chiffre, s'ajoutent douze jeunes, ayant été adopté il y a plusieurs années, qui ont bénéficié d'un accompagnement psychologique à la demande de leurs parents.

Enfin, dans le cadre de l'accompagnement à la réflexion des travailleurs sociaux des CSD face aux situations d'enfants « *délaissés* » par leurs parents, l'équipe du service adoption a étudié et/ou est intervenue dans 35 situations.

II.2 - Concernant les demandes d'agrément en vue d'adoption

Au cours de cette année, soixante personnes ou couples ont reçu une invitation à une réunion d'informations sur l'adoption. Sur ces soixante invitations, 51 personnes ou couples y ont participé.

35 demandes d'agrément ont été déposées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014, dont :

- 25 par des couples mariés (72 %),
- 6 par des personnes vivant maritalement (17 %),
- 4 par des personnes célibataires (11 %).

Le nombre de demandes déposées est quasi identique à l'année précédente (37 dossiers déposés en 2013). La répartition entre les personnes vivant en couple, mariés ou non, et les personnes célibataires s'est radicalement modifiée par rapport aux années précédentes. En effet, alors que jusqu'alors les demandes de célibataires étaient plutôt conséquentes (jusqu'à 23 %), elles ne sont que de 11 % cette année. Les couples, quant à eux, représentent 89 % des demandes.

Au 31 décembre 2014, 113 demandes agréées étaient en attente de la réalisation d'un projet d'adoption (chiffre stable par rapport à 2013 : 114).

En 2014, les professionnelles du service ont eu à traiter 49 dossiers de demande d'agrément (certains dossiers déposés en 2013 étaient encore en cours d'instruction). Sur ces 49 dossiers, 43 étaient des premières demandes, trois dossiers concernaient une demande de renouvellement d'agrément (projet non abouti au cours des cinq années écoulées), deux concernaient une deuxième et une, une troisième demande d'agrément.

49 couples ou personnes ont été rencontrés dans le cadre de la réactualisation de leur dossier et huit en vue d'une demande de modification de leur projet.

Au cours de l'année 2014, la commission d'agrément s'est réunie à dix reprises et a étudié 48 dossiers.

Commissions d'agrément

Nombre de commissions	Nombre de dossiers examinés	Décisions
10	48	26 avis favorables 3 avis défavorables 10 modifications du contenu 6 retraits d'agrément 3 examens de situation particulière

II.3 - Concernant les consultations de dossiers

Au cours de l'année, 75 personnes ont pris contact avec le service afin d'avoir accès à leur dossier de placement au service de l'ASE.

Neuf personnes ont formulé une demande de renseignements.

66 personnes ont sollicité la consultation de leur dossier, dont :

- 23 anciens pupilles de l'Etat,
- 43 personnes ayant été prises en charge par l'ASE dans un autre statut juridique.

Le nombre de demandes d'accès aux dossiers est en diminution par rapport à l'an dernier (96 demandes enregistrées en 2013).

III - Les autres activités du service

III.1 - En direction des assistants familiaux

Désormais, conformément à la loi du 27 juin 2005, les assistants familiaux agréés doivent suivre une formation d'une durée de soixante heures avant l'accueil d'enfants. De ce fait, cinq sessions de soixante heures pour 28 assistants familiaux ont été organisées au cours de l'année 2014 par le personnel du service central ASE et différents corps de métier des circonscriptions. Deux assistants familiaux ayant de l'expérience et les établissements accueillant les enfants apportent également leur concours à cette formation.

57 assistants familiaux (quatre groupes) participent à la formation obligatoire de 240 heures dispensée par l'IRTS.

Au 31 décembre 2014, 392 assistants familiaux étaient agréés dans la Marne (340 femmes et 52 hommes) pour 1 011 places et 433 étaient employés par nos services (392 assistants familiaux marnais et 41 résidant hors Marne).

814 enfants ont été accueillis par des assistants familiaux de la Marne et 27 par des assistants familiaux en dehors de la Marne.

La Commission Consultative Paritaire Départementale s'est réunie trois fois pour étudier les situations d'assistants familiaux dont les conditions d'accueil ne semblaient plus garantir la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants confiés.

Les décisions relatives aux assistantes familiales ont été les suivantes :

- 2 maintiens d'agrément dont 1 avec restriction,
- 1 retrait d'agrément.

En termes de perspectives le service de l'ASE, conformément aux orientations du schéma départemental de l'enfance poursuit les actions initiées l'an dernier, afin de développer l'accueil familial. Le pôle placement familial créé en 2011 s'attache à améliorer la gestion des assistants familiaux à l'échelon départemental, en collaboration avec les quinze circonscriptions de la solidarité notamment en ce qui concerne le recrutement, la formation et la gestion des places disponibles.

⇒ **activités du pôle placement familial :**

Le recrutement :

Des actions pour promouvoir le métier ont été organisées en partenariat avec le service communication :

- des articles dans le MAG ;
- des réunions d'information sur le métier organisées en collaboration avec la Direction Régionale La Poste sur les villes de Reims et Châlons-en-Champagne.

La formation :

La formation « *analyse des pratiques* » amorcée au cours de l'année 2012 s'est intensifiée au cours de l'année 2014. Elle concerne désormais quatre groupes de dix assistants familiaux.

Gestion des places disponibles :

Depuis janvier 2012 le Pôle Placement Familial gère les places disponibles afin d'aider les circonscriptions dans leurs recherches et faciliter l'adéquation entre le profil de l'enfant et la famille d'accueil recherchée.

- Nombre de demandes : 117 (138 en 2013).
- Nombre d'assistants familiaux proposés : 603 (769 en 2013).
- Placements aboutis : 24 soit 20 % (35 en 2013) dont neuf pour du relais et quinze pour du placement continu.

Constats :

Le dispositif semble atteindre ses limites en terme d'optimisation et de régulation des places disponibles dans la mesure où le nombre d'assistants familiaux est limité (433 assistants familiaux employés).

La lisibilité des places disponibles a également ses limites, en raison de l'occupation des places qui fluctue quotidiennement et de la difficulté de recueillir l'information en temps réel.

Cependant, les avantages de ce dispositif sont pour les circonscriptions : un interlocuteur unique ayant une vision globale des places disponibles, ce qui leur permet d'une part, un gain de temps dans leur recherche et d'autre part, une rapidité de traitement des demandes.

III.2 - Le partenariat avec les établissements concourant à la protection de l'enfance

Le département compte une capacité de 463 places d'internat et de 73 places d'accueil de jour habilitées, gérées par huit maisons d'enfants à caractère social administrées par des associations et un Foyer de l'enfance sous tutelle directe du Conseil général.

Les faits marquants de l'année 2014 sont :

- la poursuite de la rénovation du foyer Saint-Rémi à Reims ;
- la mise en place de la mixité à la PEPINIERE de Sainte-Menehould ;
- la fusion de l'association Sainte-Chrétienne avec l'Association de Villepinte et la finalisation du projet de réhabilitation du foyer d'Épernay ;
- la mise en place du projet d'échange de professionnels entre les établissements d'accueil et les CSD afin de favoriser le partenariat et la connaissance réciproque des différentes institutions.

III.3 - Observatoire enfance en danger

En 2014 :

Nombre d'enfants signalés	Nombre de familles	Enfants maltraités				
		Maltraitance physique	Maltraitance psychologique	Abus sexuels	Négligences lourdes	En risque
424	260	78	24	25	40	257

Après une augmentation constante des signalements judiciaires entre 2009 et 2011, la diminution du nombre de signalements judiciaires observée en 2012 se confirme (430 en 2009, 457 en 2010, 491 en 2011, 428 en 2012, 410 en 2013). Ce renversement de tendance qui doit être souligné est en cohérence avec les constats concernant d'une part, la protection judiciaire : stabilisation, voire légère diminution du nombre d'enfants confiés (hormis le public Mineurs Isolés) et d'autre part, la protection administrative : augmentation des mesures administratives à domicile notamment des TISF, mais aussi des AED et déploiement d'alternatives au placement (SADEF). Ces orientations sont en cohérence avec la loi de 2007.

III.4 - Le partenariat avec l'éducation nationale

Le dispositif de veille départementale qui réunit les quatre partenaires suivants : le Conseil général, l'Education Nationale, la protection judiciaire de la jeunesse et l'Association de sauvegarde de la Marne, permet de répondre aux problèmes d'insertion scolaire des jeunes dans le second degré en situation de grande fragilité et de rupture, tels que l'absentéisme avéré.

Au cours de l'année 2013/2014, dans le cadre des réunions mensuelles, la situation de 35 enfants a été examinée et des réponses concrètes ont été proposées en termes de rescolarisation, d'alternatives à la scolarisation, d'orientation vers des structures scolaires mieux adaptées, telles que l'éducation spécialisée.

III.5 - Le partenariat avec la pédopsychiatrie

Le partenariat entre le Conseil général, et l'Etablissement Public Spécialisé Marnais, s'est poursuivi en 2014. L'EPSMM met à disposition un médecin pédopsychiatre une demi-journée par trimestre pour évaluer avec les circonscriptions les situations des enfants et adolescents souffrant de troubles psychiques. Ces réunions de travail formalisées permettent de développer les liens entre les services pédopsychiatriques, le service ASE et les circonscriptions afin de faciliter l'accès aux soins des enfants. La situation de 25 enfants a ainsi pu être évaluée au cours de l'année en vue d'adapter la prise en charge éducative et thérapeutique.

Une nouvelle convention entre le Conseil général et le CHU de Reims a été signée en novembre 2013, elle prévoit la mise à disposition d'un pédopsychiatre auprès des huit circonscriptions de l'agglomération de Reims à raison d'une journée par semaine sur deux années 2014 et 2015. Elle permet une collaboration plus efficiente : au cours du premier semestre 2014, la situation de 47 enfants et adolescents a été évaluée afin d'adapter l'accompagnement éducatif et la prise en charge thérapeutique.

III.6 - Droits de visite en lieu neutre en présence d'un tiers

Les juges des enfants sont de plus en plus souvent amenés à décider des droits de visite entre les parents et les enfants confiés au service de l'aide sociale à l'enfance en lieu neutre et en présence d'un tiers, le lieu neutre étant bien évidemment un lieu autre que celui de la famille d'accueil ou de l'établissement.

Deux associations de TISF ainsi que les associations Arc en ciel sous l'égide de l'UDAF depuis le premier janvier 2013 et le Creuset assurent cette prestation. Ainsi, en 2014, 414 enfants (408 en 2013) ont bénéficié de ces prestations, soit 250 familles (238 en 2013).

A noter que depuis 2012, la circonscription de Sézanne bénéficie de l'intervention d'un vacataire pour assurer les droits de visite médiatisés.

Le nombre de familles ayant bénéficié de ces droits de visite médiatisés, en raison de situations de plus en plus dégradées des enfants confiés au service de l'ASE et qui nécessitent une surveillance et une médiatisation importantes lors des contacts entre les parents et les enfants, est à nouveau en augmentation en 2014 : +5 %.

Foyer départemental de l'enfance

Le Foyer départemental de l'enfance de la Marne a accueilli cette année :

- ▶ 483 enfants sur les groupes de Châlons et de Reims ;
- ▶ 6 mamans au Studio Mère-enfants avec leurs 7 enfants ;
- ▶ 58 enfants aux Ateliers Educatifs et Techniques ;
- ▶ 17 Adultes au Foyer de Vie (11 en internat et 6 en semi-internat).

Cette activité a généré 42 624 journées réparties comme suit :

	FDE	Studios mères-enfants	Adultes handicapés
REIMS	18 578	690 (3 mamans + 3 enfants)	4 243
CHALONS	18 544 (y compris A.E.T.)	569 (3 mamans + 4 enfants)	-
TOTAL	37 122	1 259	4 243

Le nombre de journées réalisées est en hausse de plus de 11 %. Cette augmentation s'explique en partie pour le site de Châlons par l'accueil des Mineurs Isolés Etrangers (56,3 % des accueils). Cependant le site de Reims si l'on excepte le studio d'urgence pour adolescents voit son nombre de journées augmenter de 10 %. Le groupe des mixtes de Châlons a lui aussi connu un effectif important tout au long de l'année. Cela semblerait traduire une hausse importante des demandes d'accueil pour les enfants marnais sur les différentes tranches d'âge.

Hors Mineurs Etrangers qui représentent 33 % des enfants admis au FDE en 2014, nous pouvons retenir les statistiques suivantes :

- ▶ 17 % des placements sont dus à des carences éducatives ou des incompatibilités au sein de la cellule familiale ;
- ▶ 16,6 % à des mauvais traitements, à un danger physique ou moral ;
- ▶ 11 % font suite à une hospitalisation d'un parent ;
- ▶ 8 % sont le fait d'une incarcération ou d'une garde à vue des parents ;
- ▶ enfin 9,2 % des placements sont consécutifs à un échec du placement antérieur.

Les studios parents-enfants : moins de mamans et d'enfants ont été accueillis cette année. Cependant la durée des séjours est de plus en plus importante, le plus souvent en lien avec des situations administratives compliquées qui rendent l'accès à un logement plus difficile.

Bilan d'évolution du personnel

L'effectif au 31 décembre 2014 est de 117 agents (contre 120 au 31/12/2013). 98 sont titulaires ou stagiaires. Le nombre d'agents à temps partiel est de treize. Le nombre de postes équivalent temps plein passe de 117,30 à 114,05 pour l'ensemble de la structure (Foyer de Vie compris). (Pour mémoire l'effectif théorique budgétaire est de 116 postes au 1^{er} janvier 2015).

Le taux d'absentéisme est en hausse et s'établit à 7,72 % en 2014 (il était de 3,25 % en 2011, 6,03 % en 2012 et de 6,78 % en 2013). Ces absences s'établissent à 3 297 journées pour congé maladie, accident du travail et maternité, soit l'équivalent de neuf agents absents tout au long de l'année. La durée cumulée des congés maternité (et des congés pour état pathologique résultant de la grossesse) s'établit à 145 jours concernant deux éducatrices. La part des arrêts liés à des accidents du travail a diminué (498 journées en 2014 contre 734 journées en 2013, 373 journées en 2012 et 57 journées en 2011) alors que le nombre d'agents concernés passe de dix en 2013 à neuf en 2014.

Les arrêts de longue durée ont augmenté : deux agents ont été absents toute l'année, un agent a été absent 300 jours, un agent 235 jours, un agent 170 jours et huit agents entre 80 et 130 jours (hors congés maternité).

Le nombre de personnes ayant fait valoir leurs droits à la retraite en 2014 est de six :

- 1 surveillante de nuit à Châlons ;
- 1 Chef de service éducatif, 2 maîtresses de maison, 1 agent d'entretien et 1 auxiliaire de vie à Reims.

Le montant des dépenses réalisées dans le cadre du budget dévolu à la formation permanente du personnel, géré par l'A.N.F.H., a été en 2014 de 55 093 € (Etudes promotionnelles non comprises). 61 agents ont bénéficié d'un stage par le biais d'organismes divers dont seize agents en stage intra (47 agents ont été inscrits dans le plan de formation 2013). Un diplôme de Moniteur-Educateur a été obtenu dans le cadre des Etudes promotionnelles.

Bilan financier

Le compte administratif du Foyer départemental de l'enfance de la Marne de 2014 présente à la clôture de l'exercice les résultats suivants :

▸ en Section d'Investissement, un excédent de 4 184,89 € et un excédent cumulé de 542 132,50 € compte tenu du report de l'excédent de clôture de l'exercice précédent de 537 947,61 €.

▸ en Section d'Exploitation, un déficit comptable de 672 343,56 € et un solde déficitaire de **88 958,76 €** compte tenu :

- de la reprise sur excédent 2012 au BP 2014 de 205 887,76 € ;
- de la reprise sur excédent 2013 au BS1 de 2014 de 196 697,68 € ;
- de l'incorporation de l'excédent 2013 de DNA de 5 799,36 € ;
- de la reprise sur excédent 2013 au BS2 de 2014 de 175 000,00 €.

En ce qui concerne le budget du « **Foyer de Vie Cognacq Jay** », un déficit comptable de **17 869,69 €** et un solde excédentaire de **13 834,11 €**.

Activités du Foyer de l'enfance

CHALONS-EN-CHAMPAGNE

18 073 journées ont été réalisées sur le site de Châlons-en-Champagne (hors AET). Ce chiffre correspond à la prise en charge de 229 enfants tout au long de l'année 2014.

La hausse conséquente du nombre de journées est due à la spécificité retenue de faire du Foyer de l'enfance la structure d'accueil des Mineurs Isolés Etrangers.

La durée du placement reste en augmentation pour les jeunes hors Mineurs Isolés Etrangers.

⇒ **accueil 2014**

+94 des 167 nouveaux **accueils concernent des Mineurs Etrangers soit 56,3 % des accueils.**

Pour les autres :

- 49,4 % des jeunes accueillis sont suivis par les circonscriptions châlonnaises,
- 19,2 % sont d'origine rémoise,
- 6,8 % sont d'origine sparnacienne,
- 9,5 % sont d'origine fismoise,
- 8,2 % représentent les autres circonscriptions du département,
- 6,8 % des enfants accueillis viennent des autres départements.

Les adolescents de 14 à 18 ans représentent plus de 80 % des accueils en 2014. La dominante du pôle adolescents garçons se confirme.

20 % des jeunes accueillis ont moins de quatorze ans dont 11 % de moins de dix ans.

La durée moyenne de séjour est de quatre mois et 25 jours. La durée de séjour se stabilise mais reste inférieure de trois mois aux années précédentes. Ceci est essentiellement dû au turn-over des M.I.E.

Les accueils provisoires représentent 6,3 % des placements, 69 % des accueils relèvent de l'article L.223-2 (dont 56 % M.I.E.) 25,15 % des Ordonnances de Placement Provisoire.

Pour les enfants entrés et sortis sur l'année 2014, la durée moyenne de séjour reste stable : un mois et onze jours, ce qui correspond à la mission d'accueil d'urgence dévolue au Foyer de l'enfance.

⇒ **adolescents - scolaires mixtes**

Le groupe des scolaires mixtes bénéficie d'une structure d'accueil à l'écart du groupe des adolescents, ce qui lui évite en partie les nuisances liées au comportement de quelques adolescents. Cela permet de maintenir une vie de groupe plus sécurisante mais cependant la tranche d'âge (3-14 ans) et la présence d'enfants au comportement difficile complique la prise en charge en fonction du taux d'encadrement. L'équipe éducative a cependant organisé des activités, des sorties extérieures et des transferts chaque fois que cela était possible.

Nous avons dû régulièrement accueillir plusieurs Mineurs Etrangers sur le groupe des mixtes en fonction de leurs arrivées au FDE et de l'absence de places disponibles sur les autres groupes. Même si la majorité des MIE ne présente pas de problèmes de comportement, leur arrivée sur le groupe des mixtes en perturbe l'organisation.

L'accueil des Mineurs Isolés reste préoccupant. La non maîtrise des arrivées, les origines de plus en plus différentes renforcent les difficultés de compréhension liées à la barrière de la langue, ce qui complique la compréhension mutuelle lorsque ces jeunes ne sont ni francophones ni anglophones. L'amélioration du protocole concernant l'accueil de cette population reste fragilisé par l'impossibilité d'anticiper et de maîtriser les arrivées.

Les soutiens à la scolarité et à l'apprentissage restent l'axe majeur de notre accompagnement éducatif. Nous avons aussi mis en place des séquences de Français Langue Etrangère pour les Mineurs Isolés Etrangers jusqu'en juin 2014.

L'accueil de jeunes pré-adolescents présentant des difficultés conséquentes et des comportements inadaptés reste d'actualité au Foyer de l'enfance. L'absence de scolarisation pour certains d'entre eux entraîne leur présence permanente dans l'institution et des perturbations dans le fonctionnement de tous les services. Les incivilités et les dégradations ont atteint leur paroxysme pendant le dernier trimestre, le tout pendant une période de travaux importants qui, quelle que soit la bonne volonté des entreprises présentes, a entraîné des perturbations importantes sur l'ensemble du fonctionnement de la structure.

⇒ **école horticole**

L'absence d'inscriptions à la rentrée de septembre nous a conduits à la fermeture de l'Ecole d'Horticulture. **Chambres du Clair Logis (CCL).**

Les Chambres du Clair Logis conservent leur mission initiale visant à l'émancipation et à l'accès à l'autonomie.

Comme le groupe des Adolescents, l'impact de l'arrivée des Mineurs Isolés est conséquent (huit jeunes sur les dix Places).

La durée moyenne de séjour de ce fait n'est pas significative, elle se stabilise à six mois en 2014.

Là aussi l'arrivée des MIE impacte le projet initial. Nous avons dû accueillir sans tenir réellement compte du niveau d'autonomie, mais plus en fonction des places disponibles.

⇒ **ateliers éducatifs et techniques (AET)**

Les ateliers éducatifs et techniques de remobilisation et d'orientation professionnelle semblent progressivement mieux identifiés comme un outil à part entière du dispositif de protection de l'enfance du Département de la Marne.

Il faut cependant régulièrement en rappeler l'existence.

La capacité d'accueil est de dix jeunes âgés de 12 à 18 ans avec possibilité d'internat. La majorité des accueils se fait à partir de quatorze ans.

La prise en charge de ces jeunes peut être totale ou séquentielle en fonction du maintien d'une scolarité.

58 jeunes ont été pris en charge sur l'année 2014, treize étant déjà présents au 31 décembre 2013.

- ▶ 29 ont été scolarisés,
- ▶ 16 fins de prise en charge,
- ▶ 5 en scolarité spécialisée,
- ▶ 5 majeurs,
- ▶ 2 en fugue,
- ▶ 1 en établissement hors Marne.

Au 31 décembre 2014, six jeunes sont présents sur les différents ateliers. Le partenariat avec les circonscriptions, la Sauvegarde, les collègues, l'ACCP, la mission locale, le CIO, reste essentiel.

La souplesse du dispositif permet d'accueillir des jeunes en adaptant notre accompagnement à celui déjà existant.

Les AET permettent aussi de ne pas laisser inactifs les Mineurs Isolés pendant la période nécessaire à la régularisation de leurs situations.

REIMS

18 578 journées ont été réalisées sur le site de Reims dont 125 sur le studio accueil garçons. Ce chiffre correspond à la prise en charge de 200 enfants tout au long de l'année 2014.

Le nombre de journées est en augmentation de plus de 10 %. Les groupes de la petite enfance ont été à effectif complet quasiment toute l'année, la pouponnière ayant accueilli pendant plusieurs mois onze enfants pour huit places. Ceci ne fut pas sans conséquence pour la qualité de la prise en charge.

⇒ **accueil 2014**

- ▶ 67 % des enfants accueillis sont suivis par les circonscriptions rémoises,
- ▶ 12,4 % sont suivis par les circonscriptions de Châlons,
- ▶ 8,2 % sont suivis par d'autres circonscriptions,
- ▶ 12,4 % sont d'origine sparnacienne,
- ▶ 1,3 % des enfants accueillis viennent d'autres départements.

L'accueil des enfants rémois est en baisse de 13 %. Ceci s'explique en partie par le nombre croissant de demandes émanant d'autres circonscriptions et de nos réponses immédiates lorsqu'une place venait à se libérer. De ce fait, la programmation d'un accueil pour le préparer avant une audience s'est avérée impossible durant l'année 2014.

La durée moyenne de séjour est stable mais reste conséquente : quatre mois et vingt jours. 18 % des enfants ont une durée de séjour comprise entre six mois et un an, ce qui représente une baisse de 10 % par rapport à l'année 2013.

La durée de séjour reste parfois préoccupante pour la petite enfance qui représente 32 % des accueils (Pouponnière et Jardin d'Enfants). Cela pose toujours la question de solutions alternatives lorsque l'orientation est tributaire de la disponibilité de familles d'accueil. Nous constatons cependant une volonté affichée par les référents de trouver des solutions pour des réorientations chez des assistants familiaux, ce qui reste cependant difficile compte tenu du nombre de places disponibles.

Nous avons dû cette année refuser des accueils en petite enfance, ce qui entraîne pour les circonscriptions concernées des placements avec séparation des fratries.

L'accueil des adolescentes a connu une hausse subite en cours d'année (53 accueils contre 21 l'année précédente).

Ceci pourrait s'expliquer en partie par notre impossibilité d'accueillir sur Châlons. 50 % des accueils pour les plus de six ans font état d'une déscolarisation, ce taux passe à 84 % chez les adolescentes filles.

Les accueils provisoires sont stables : 23 % de l'effectif accueilli. Les Ordonnances de Placement Provisoire représentent 51 % des accueils. 26 % des accueils relèvent de l'article L.223-2 du Code de l'action sociale et des familles.

Chaque groupe a connu à nouveau cette année une période difficile, les problématiques des jeunes accueillis ne permettant pas toujours une dynamique de groupe constructive. Cela confirme la tendance enregistrée l'année précédente. Une partie du public accueilli présente des troubles ou des comportements qui viennent réinterroger les pratiques au regard des moyens humains disponibles.

Le départ en retraite consécutif des deux plus anciens chefs de service va entraîner une modification complète de l'équipe d'encadrement et peut générer des inquiétudes au sein des équipes. Mais elle peut aussi être source de réorganisation et de nouvelles pratiques enrichissantes de par l'expérience initiale en protection de l'enfance des nouveaux arrivants.

Outre les activités directement liées à la prise en charge au quotidien, les équipes éducatives ont élaboré et mené à terme des projets pour agrémenter les séjours des enfants du Foyer de l'enfance.

Ces projets, en partenariat avec différentes structures rémoises, visent à utiliser au mieux les offres culturelles et sportives de l'agglomération rémoise.

A ces projets collectifs s'ajoutent, pour l'été, les séjours en colonies de vacances organisés pour certains enfants après évaluation de leurs besoins en accord avec les référents de l'aide sociale à l'enfance.

Le lieu spécifiquement réservé aux visites et aux réunions de fraties est connu des différents services et son utilisation est en augmentation constante.

L'augmentation des droits de visite en lieu neutre pose toujours le problème des transports dans l'agglomération rémoise.

Nous devons parfois réorganiser les droits de visite afin de pouvoir les honorer. Nous avons cependant atteint les limites en la matière. Les transports se font le plus souvent au détriment de l'accompagnement éducatif nécessaire sur chaque groupe.

⇒ **Foyer de Vie**

Le Foyer de Vie continue d'œuvrer au bien-être et à l'épanouissement de ses onze résidents et des sept personnes qui viennent en journée partager les activités habituelles, devenues des repères jalonnant la vie du groupe, à savoir : piscine, équitation, poterie, sport adapté dans les gymnases de la ville.

Des activités comme la gymnastique douce, l'atelier esthétique, les percussions, organisées en intra permettent de prendre en compte les besoins des adultes qui présentent le plus de difficultés dans leur autonomie.

L'implantation du Foyer de Vie au sein du Foyer de l'enfance favorise de nombreux échanges entre les deux populations accueillies. Elle permet à certains résidents de participer à des tâches d'entretien et de jardinage avec l'encadrement d'une éducatrice technique, l'ensemble concourant au maintien du cadre de vie de tous.

Des réunions de parents et le Conseil de Vie Sociale permettent d'échanger régulièrement sur la vie quotidienne et les modifications nécessaires dans le choix et l'organisation des activités.

Le vieillissement de certains de nos adultes a entraîné une réflexion sur les modes d'accompagnement. Nous avons mis en place de ce fait une formation sur les pratiques tout en débutant l'évaluation interne.

Le Foyer de Vie a connu une fin d'année délicate de par le décès de deux résidents lors du dernier trimestre.

Conclusion

Les équipes des deux établissements poursuivent leur mission de protection de l'enfance dans des conditions rendues parfois difficiles par les problématiques des jeunes accueillis.

Les arrêts pour maladie ou accident du travail sont restés conséquents sur le site de Reims et ont très vite été supérieurs aux moyens accordés pour les remplacements.

A Châlons, les difficultés liées aux comportements répétitifs d'incivilités, de dégradations conjuguées à une période de travaux n'ont pas entraîné d'arrêts de travail au sein du personnel des différents services.

Si la procédure d'accueil des Mineurs Isolés s'améliore, les difficultés liées aux différentes situations administratives et surtout la barrière linguistique demeurent.

Le site de Reims a connu des travaux importants de rénovation du circuit de production d'eau chaude, ainsi qu'une réfection du hall d'entrée et de la rampe d'accès pour handicapés. Pour Châlons, les gros travaux de remise en conformité ont eu lieu dans l'ensemble du bâtiment principal, impactant de fait, le fonctionnement pendant le dernier trimestre 2014. L'une des priorités de 2015 serait de rafraîchir l'ensemble des peintures sur les deux sites.

Service social départemental et de la prévention

I – Les missions du service social

Conformément à l'article L.123-2 du Code de l'action sociale et des familles, « le service public départemental d'action sociale a pour mission générale d'aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie ».

Sur le département de la Marne, le service social intervient sur l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre au sein de la direction de la solidarité départementale (DSD), en amont, en aval, en lien, en complémentarité de l'action développée dans chaque politique publique :

- enfance, famille, jeunesse ;
- insertion et prévention des exclusions ;
- personnes âgées et personnes handicapées.

I.1 – L'intervention sociale

A - Déconcentration territoriale

Cette action est développée de manière déconcentrée par 398 agents répartis sur les quinze circonscriptions de la solidarité départementale (CSD) et le service départemental de prévention (SDP) - secteur de Reims.

Cela se décline par une consolidation des initiatives permettant de développer et créer du lien social entre et avec les populations.

Le développement de l'action sociale départementale se développe au plus près des territoires de vie des habitants et est exercé sur les missions suivantes :

- l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des publics en difficultés

Le service social aide les personnes en difficultés, en évaluant leurs situations, en élaborant avec elles des projets s'appuyant sur leurs potentialités ou en les orientant vers un accompagnement plus spécialisé.

- la prévention et la protection de l'enfance

En lien avec le service de l'aide sociale à l'enfance, le service social conduit des évaluations sociales et accompagne des familles au titre de la prévention et de la protection. Il assure la gestion de la cellule de recueil des informations préoccupantes et est garant du suivi des informations préoccupantes.

Il participe à l'accompagnement des jeunes rencontrant une problématique sociale, familiale, scolaire et/ou professionnelle par l'organisation de la prévention spécialisée et la gestion du fonds d'aide aux jeunes.

- l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA

En lien avec le service insertion et logement social, le service social accompagne les bénéficiaires du RSA devant être soutenus dans leurs démarches d'insertion sociale. Le projet d'insertion doit trouver sa forme au travers du contrat d'engagement réciproque qui suit pas à pas aussi bien l'avancée du bénéficiaire que l'engagement du professionnel.

- l'accompagnement des majeurs vulnérables

Le service social soutient les personnes percevant des prestations sociales et ayant besoin d'un accompagnement budgétaire et social pour les aider à gérer leurs ressources. Cette action graduée, est principalement développée par les conseillères en économie sociale et familiale (CESF) dans le cadre d'un accompagnement éducatif et budgétaire (AEB) et peut évoluer vers une mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) si la situation nécessite un accompagnement plus soutenu et de plus longue durée.

B - L'assistant social au cœur de l'intervention sociale territoriale

L'assistant social est positionné à l'articulation de toutes situations dans le cadre d'un accompagnement social « *généraliste* » appuyé par l'équipe pluridisciplinaire et le réseau partenarial :

- accueil généraliste à la demande du public, évaluation des situations individuelles, information, orientation, accès aux droits ;
- prise en charge et accompagnement des personnes et des familles lorsque l'intervention relève des compétences du Département ;
- préparation de relais vers d'autres services, articulation et travail en réseau avec d'autres partenaires institutionnels, associatifs ou élus ;
- participation à des offres de service plus collectives organisées sur les quartiers, dans le cadre de la politique de la ville ou l'insertion, ou de commissions intercommunales ;
- information sur les besoins, alerte sur les dysfonctionnements lorsqu'ils ne peuvent se résoudre à l'échelon local ;
- fonction d'expertise à la demande de l'institution en lien avec les politiques publiques.

L'intervention de l'assistant social, saisi par l'utilisateur lui-même ou par toute autre personne ou institution, d'une situation personnelle ou familiale difficile (quelle que soit la nature de cette difficulté), va consister à évaluer et accompagner si nécessaire l'utilisateur dans la résolution des difficultés rencontrées.

Dans le cadre de cet accompagnement, il peut solliciter l'intervention d'autres professionnels de la CSD, éducateur spécialisé, infirmière-puéricultrice, sage-femme, médecin, psychologue, chargé de mission logement ou insertion, conseillère en économie sociale et familiale en tant que de besoin.

L'intervention des conseillères en économie sociale et familiale, des chargés de mission, des animateurs sociaux d'insertion et des éducateurs spécialisés répond à cette double préoccupation qui consiste à :

- développer le soutien éducatif et l'accompagnement des familles par l'action directe de personnels éducatifs ;
- décharger les assistants sociaux de certains suivis spécialisés en leur permettant de consacrer ainsi eux-mêmes plus de temps au suivi social global des familles.

Outre le travail engagé individuellement avec la personne, l'assistant social peut concevoir des projets qui mettent en avant la dominante collective dans le cadre du soutien mutuel, d'axe de solidarité et de reconnaissance par les autres

C - L'intervention en réseau

Cet ensemble d'intervenants doit permettre le développement des dynamiques au plus près des habitants. Il contribue à développer une dynamique d'insertion sociale et de prévention efficace en apportant une réponse cohérente et unique de la part de tous. Il permet aux différents acteurs de mieux se connaître et donc de s'organiser, d'être plus efficaces dans les domaines tels que le soutien à la parentalité, l'insertion, le handicap, le vieillissement.

Cette synergie regroupée par thématique - qui a été formalisée sur certains territoires dans le cadre des contrats de développement social et territorial (CDST - huit en cours, un à venir et cinq en cours de réflexion) - est le point de départ d'une stratégie visant à associer au plus près les habitants à la vie de leur territoire et à les accompagner à trouver des solutions pour résoudre un grand nombre de situations sociales lourdes (exclusion, isolement, difficultés éducatives, difficultés financières, chômage, difficultés d'insertion professionnelle, ...).

Ainsi, au 31 décembre 2014, il y a sur l'ensemble des circonscriptions **plus de 25 000** dossiers actifs.

Les motifs d'interventions se répartissent comme suit, sachant qu'un ménage peut être vu pour un ou plusieurs thèmes :

- précarité 66 % ;
- enfance, famille, jeunesse 48 % ;
- accès à l'emploi, formation 34 % ;
- mal-être, santé, handicap 38 % ;
- logement 27 % ;
- personnes âgées 4 %.

L'évaluation qualitative des interventions sociales confirme l'augmentation des situations, jusque-là inconnues des services, liée aux répercussions de la crise économique.

Le travail à mener auprès des personnes qui souffrent d'un état de mal-être et/ou présentent des troubles psychologiques, voire psychiatriques, qui nécessitent un accueil adapté, de la disponibilité pour l'écoute, avant de pouvoir aborder les aspects concrets de la vie quotidienne, s'en trouve augmenté.

Le service social est amené à pallier à l'insuffisance, voire l'absence de réseau partenarial ou de relais dans ce domaine sur certains secteurs.

Les situations prises en compte sont plus complexes, cumulant une multiplicité de problèmes, dans un contexte de relations intrafamiliales difficiles, voire de violences conjugales, de problèmes liés à l'éducation et à la protection de l'enfance.

Le service social intervient dans l'évaluation des situations des ménages pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement en fonction des dispositions prévues dans le cadre du plan départemental pour le logement des personnes défavorisées et du FSL.

Il accompagne les ménages dans la recherche de solutions adaptées à leur situation.

La part du budget consacrée aux charges du logement est en augmentation, dans un contexte où les ménages accompagnés par le service social résident dans un parc logement privé ou public ancien, vétuste, voire indécemment ou insalubre, peu isolé. Ceci entraîne des frais de chauffage coûteux pour le locataire et donc des demandes récurrentes dans le cadre du FSL, sans que la question de la consommation d'énergie ne soit véritablement résolue.

L'investissement dans de nombreuses actions collectives a permis un accompagnement plus spécifique des usagers, leur permettant de sortir de leurs problématiques personnelles, d'envisager de nouvelles orientations de suivi social.

I.2 - La mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP)

La loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs a confié aux Départements le soin d'organiser, pour les personnes en précarité ou en exclusion, un accompagnement social et budgétaire préalable à toute mesure privative de droit.

La loi du 5 mars 2007, sur le versant de l'accompagnement, comporte deux volets administratif et judiciaire :

- un volet administratif : mise en œuvre par le Département, la MASP peut prendre, selon la situation, une forme contractuelle ou contraignante qui, concernant l'accompagnement budgétaire, pourra intégrer la délégation de la gestion des prestations sociales du bénéficiaire ;

- un volet juridique : la MAJ (mesure d'accompagnement judiciaire), qui remplace désormais la tutelle aux prestations sociales pour adultes, est exercée par un mandataire judiciaire à la protection des majeurs sous le contrôle du juge des tutelles et ne peut être prononcée qu'après mise en œuvre et échec de la MASP.

A - Organisation

Le Conseil général, par délibération du 16 octobre 2008, a choisi de déléguer partiellement la mise en place des MASP.

Une convention conclue pour une période de deux ans a été signée le 10 février 2013 avec l'UDAF, pour les MASP simples et les MASP avec gestion déléguée des prestations sur l'ensemble du territoire marnais. Cette convention sera reconduite en 2015.

B - Le bilan 2014

- Demandes de MASP : 41 émanant des CSD et examinées en Comité Technique MASP.
- Nombre et nature des MASP à ce jour : 70 MASP avec gestion déléguée.
- Cas particuliers : dix mesures ont été arrêtées en 2014 (deux pour retour à l'autonomie, deux pour déménagement ou fin de logement autonome, une à la demande de l'utilisateur, une pour manque d'adhésion, deux pour décès ou séparation, deux pour mise en place d'une mesure de protection judiciaire).

I.3 - La cellule de recueil des informations préoccupantes

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, a chargé le président du Conseil général du recueil, du traitement et de l'évaluation des informations préoccupantes concernant les enfants en danger ou en risque de danger.

Elle constitue une interface, en premier lieu, avec les services propres au Département (protection maternelle et infantile, action sociale et aide sociale à l'enfance), mais également avec les juridictions et principalement les Parquets dont elle est l'interlocuteur privilégié.

Elle travaille aussi avec l'ensemble des professionnels, et notamment ceux du 119 (n° vert national), de l'Education Nationale, des divers services sociaux, des hôpitaux, médecins et spécialistes libéraux, des associations, des services de police et de gendarmerie, de la justice, ...

La gestion administrative est positionnée auprès du service social et de la prévention. Les missions qui lui sont dévolues impliquent la collaboration de professionnels sociaux et médico-sociaux. L'évaluation et le traitement des informations préoccupantes reposent sur les équipes pluridisciplinaires des circonscriptions de la solidarité départementale. Elles prennent appui sur les services de l'aide sociale à l'enfance, de la protection maternelle et infantile et les institutions ayant des compétences techniques dans le domaine social, éducatif et médical.

⇒ statistiques 2014

- Nombre d'informations préoccupantes : 929 (+6 % d'augmentation par rapport à 2013).
- Nombre d'enfants concernés : 1 270 (chiffre stable par rapport à 2013).
- Les auteurs des informations préoccupantes sont en majorité :
 - l'Education Nationale 30 % ;
 - le Parquet de Reims 7 % ;
 - le Parquet de Châlons 5 % ;
 - le SNATED/119 12 % ;
 - les particuliers 12 % ;
 - anonyme 12 % ;
 - autres Conseils généraux 7 %.

- ▶ 813 enfants ont été considérés en situation de risque concernant :
 - l'éducation 23 % ;
 - l'entretien 14 % ;
 - la moralité 9 % ;
 - la santé physique 12 % ;
 - la santé psychologique 22 % ;
 - la sécurité 19 %.

Après évaluation par les CSD, les mesures administratives mises en place ont porté sur :

- ▶ un suivi socio-éducatif 43 % ;
- ▶ une mesure d'accompagnement (TISF, AED, ...) 11 % ;
- ▶ une mesure de protection (AP, accueil mères/enfants) 3 %.

457 enfants ont été considérés en situation de danger concernant :

- ▶ la violence physique 48 % ;
- ▶ la violence psychologique 26 % ;
- ▶ la violence sexuelle 13 % ;
- ▶ les négligences lourdes 13 %.

Les mesures judiciaires mises en place ont porté sur :

- ▶ les enquêtes 33 % ;
- ▶ les mesures d'accompagnement (AEMOJ, aide à la gestion budgétaire) 30 % ;
- ▶ les mesures de protection (réquisition, placements) 14 %.

I.4 - Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié au Conseil général la responsabilité d'organiser sur le territoire départemental le fonds d'aide aux jeunes.

Ce dispositif, applicable depuis le 1^{er} janvier 2005, est destiné à des jeunes de 18 à 25 ans répondant à une problématique sociale, familiale, scolaire et/ou professionnelle. L'aide financière apportée doit permettre à chaque demandeur de pouvoir réaliser un projet d'insertion sociale, scolaire ou professionnelle. Chaque jeune est accompagné par un référent qui a pour tâche de veiller à l'évolution de son projet.

A - L'organisation actuelle du fonds

L'architecture retenue repose sur la double volonté de prendre en charge pleinement notre compétence et de maintenir la possibilité, pour les communes, de participer financièrement au dispositif.

A ce jour, six commissions locales sont en place, soit avec une commune, une communauté de communes, un CCAS ou encore un CIAS, regroupés par pôles sur Châlons-en-Champagne, Epernay, Reims, Sainte-Menehould, Sézanne et Vitry-le-François. Le rythme des réunions de commissions est variable selon les pôles et en fonction du nombre de dossiers. Hebdomadaire pour le pôle de Reims, il est mensuel pour les autres.

Le secrétariat du fonds est assuré par la direction de la solidarité départementale et est positionné au service social et de la prévention.

B - Point sur l'activité 2014

Au 31 décembre 2014, 517 dossiers ont été étudiés et ont suscité 1 676 demandes. Ils se répartissent de la manière suivante :

Pôles	Nombre de dossiers	Nombre de demandes
SEZANNE	1	1
REIMS	365	1 444
SAINTE-MENEHOULD	3	5
AY	0	0
EPERNAY	53	83
CHALONS-EN-CHAMPAGNE	47	67
VITRY-LE-FRANCOIS	14	22
FONDS DEPARTEMENTAL	34	54
TOTAL	517	1 676

Après une augmentation sur 2012 et 2013, les chiffres de 2014 font apparaître une baisse de 19 % des demandes. Cela s'explique, notamment sur la ville de Reims, par une orientation des jeunes sur les chantiers éducatifs, vers l'épicerie sociale, mais aussi par la création de la 4^{ème} chambre SAS.

Au niveau financier, 208 000 € ont été accordés, les aides concernent essentiellement :

- l'aide alimentaire/hygiène 55 % ;
- l'aide au logement 19 % ;
- l'aide à la formation et à la scolarité 1 % ;
- l'aide au transport 6 % ;
- frais professionnels 2 % ;
- autres (santé, habillement, timbre fiscal, ...) 11 % ;
- accompagnement social FJT 6 %.

Afin de soutenir l'accompagnement des jeunes orientés en Foyer des jeunes travailleurs (FJT) par le fonds d'aide aux jeunes et de mieux prendre en compte leurs difficultés, il a été décidé le versement d'un montant de cinquante euros (accompagnement social) par mois et par jeune au FJT qui l'accueille (soit sur 2014, 6 % du budget). L'octroi de cette aide est fonction du travail à réaliser pour accompagner le jeune vers l'autonomie et l'aider à surmonter les difficultés afin de consolider son insertion.

De plus, dans le cadre de la mission de prévention spécialisée, le service départemental de la prévention de Reims est confronté à des situations de jeunes en grande précarité pour lesquels il est difficile d'établir une évaluation définitive permettant une orientation durable. Les structures d'hébergement spécialisées dans l'accueil d'urgence sont saturées, ce qui implique pour les travailleurs sociaux des solutions ponctuelles souvent inadaptées et chronophages en termes de recherche.

De ce constat est né ce concept de « *logement sas* » dont le principe est de garantir pour les personnels du SDP un outil à la primo-évaluation dans un cadre de stabilisation de l'errance du jeune. Le « *logement sas* » permet de se doter du temps nécessaire à l'élaboration d'un projet d'accompagnement social et ne se substitue pas aux structures d'hébergement d'urgence de droit commun.

En 2014, la poursuite de l'hébergement « SAS » au sein des Foyers l'Escale et Noël Paindavoine à Reims a permis d'orienter rapidement des jeunes, sans solution d'hébergement, pour lesquels une stabilisation temporaire a été nécessaire. L'évaluation de leur situation est facilitée ainsi que la mise en place de leur projet d'insertion socioprofessionnelle. Leur sortie peut être préparée vers un hébergement/logement plus autonome. Actuellement quatre chambres sont réservées à cet effet.

En 2014, 18 jeunes ont bénéficié de ce dispositif et ont pu ainsi mettre à jour leur situation administrative, s'inscrire ou se réinscrire dans les dispositifs de droit commun, apprendre à gérer leur quotidien, leur hébergement, maintenir ou mettre en place une situation d'insertion professionnelle.

I.6 - La gestion du personnel des circonscriptions de la solidarité départementale et du service départemental de prévention (secteur de Reims)

La gestion des ressources humaines représente une part importante de l'activité du service social et de la prévention, principalement concernant les recrutements et la gestion des effectifs.

En 2014, 28 demi-journées ont été consacrées aux recrutements pour :

- ▶ 3 responsables de circonscription ;
- ▶ 2 adjoints au responsable de circonscription ;
- ▶ 3,5 assistants sociaux ;
- ▶ 3,5 éducateurs spécialisés ;
- ▶ 5 infirmières / puéricultrices ;
- ▶ 1 chargé de mission ;
- ▶ 2 secrétaires, dont 1 secrétaire coordinatrice ;
- ▶ 20 contrats aidés ;
- ▶ 17 CDD (remplacements congés maternité ou maladie) ;
- ▶ plus de trente mouvements de personnel (mobilité interne, recrutement) sur l'année 2014.

La création du pôle renfort (quatre éducateurs spécialisés, deux assistantes sociales et deux puéricultrices) a permis en 2014 le remplacement de quatre agents pour congés maternité, quatre pour arrêt maladie moyenne et longue durée et sept agents pour mobilité interne ou ayant quitté le Conseil général dans l'attente d'un recrutement.

Ces renforts ont permis de pallier rapidement au remplacement, évitant ainsi les ruptures en accompagnement social et médico-social et dans le cadre des prises en charge des mesures ASE, diminuant également le recours à des CDD.

Des temps de rencontres sont organisés une fois par mois avec le service des recrutements ainsi que des points téléphoniques très fréquents. Ces points téléphoniques existent également avec le service insertion et logement social (notamment en ce qui concerne le recrutement des contrats aidés).

L'activité liée à la gestion des ressources humaines représente par conséquent plus de 45 demi-journées.

II - Le service départemental de prévention du secteur de Reims

La mission de prévention spécialisée soutient des jeunes en difficulté sociale, en voie de marginalisation, conjoncturelle ou pas, sur les principes de non mandat, de libre adhésion et de confidentialité notamment. Les douze éducateurs spécialisés du service accompagnent ce public âgé de 12 à 25 ans dans leurs difficultés, par une écoute empathique, clef d'une adhésion confiante et durable et par des conseils, démarches et actions éducatives.

L'objectif social et éducatif engagé doit permettre au jeune d'acquiescer, le plus rapidement possible, une autonomie vis-à-vis de son projet de vie et d'insertion. Le travailleur social doit savoir saisir toutes les opportunités pour établir, avec d'autres professionnels, des relais nécessaires pour poursuivre et conforter l'évolution du jeune.

⇒ Les chiffres clés de l'activité 2014

- **991** accompagnements socio-éducatifs de jeunes (27 jeunes de moins qu'en 2013) ;
- **773** majeurs (78 %) pour 218 mineurs (22 %) ; (791 majeurs pour 227 mineurs en 2013).
- **771** dossiers présentés à la commission du fonds local d'aide aux jeunes (912 en 2013), ce qui représente **360** jeunes dont 150 femmes (401 en 2013) ; au total, il y a eu 1 217 demandes diverses dont 440 aides à l'hébergement (443 en 2013) ont été accordées ainsi que 13 059 Tickets service alimentaires (16 557 TS en 2013) ;
- **102** dossiers d'épicerie sociale ont été acceptés (accès trois mois au magasin Espoirs). Ce nombre conséquent de dossiers a fait baisser le nombre de dossiers Fonds d'Aide aux Jeunes. Se rajoute à cela les accès aux Restos du Cœur et à l'ensemble des associations caritatives. L'aide alimentaire reste très importante encore cette année ;
- **32** permanences éducatives par semaine sur l'ensemble du territoire d'intervention d'une moyenne de deux heures ;
- **130** jeunes dont 83 hommes et 47 femmes ont bénéficié de Tickets service alimentaires afin de les maintenir chez un tiers, lui-même souvent en difficultés (en 2013, 164 jeunes). Cela représente 33,5 % des Tickets service alimentaires accordés par le fonds local d'aide aux jeunes. Sans cette aide, une majorité de ces jeunes serait à la rue.

Sur le public accompagné en 2014, on peut noter :

Les tranches d'âge	2014	2013
Les + de 25 ans	2,5 %	3,00 %
Les + de 18 ans	75,5 %	75,00 %
Les 16-18 ans	10,5 %	11,00 %
Les - de 16 ans	11,5 %	11,00 %

Le nombre des hommes reste toujours plus important (60 %) que celui des femmes (40 %) avec une légère diminution des femmes (41,40 % en 2013).

La résidence	2014	2013
SDF (rue, squat, tiers, hébergement d'urgence)	14,80 %	16,00 %
Famille (parents, grands-parents...)	39,50 %	38,60 %
Hébergés (FJT, CHRS, SAS, hôtels, résidences sociales)	22,80 %	18,60 %
Logés (logement autonome)	21,70 %	25,50 %
Autres (incarcération, hospitalisation)	1,20 %	1,30 %
Les actes éducatifs (+2 166)	2014 (21 150 actes)	2013 (18 984 actes)
Écoute (entretien)	39,60 %	36,0 %
Actes « professionnel »	15,30 %	16,20 %
Actes « hébergement »	9,30 %	9,60 %
Actes « administratif »	9,50 %	9,50 %
Famille (médiation)	6,50 %	7,10 %
Actes « scolaire »	3,70 %	4,50 %
Actes « santé »	3,60 %	4,00 %
Actes « loisirs »	4,10 %	4,60 %
Actes « justice »	1,90 %	2,50 %
Actes « aides caritatives »	6,50 %	5,80 %

Les problématiques des jeunes rencontrés par le service globalement restent les mêmes :

▸ sociale, familiale, comportementale, scolaire, administrative, liée à l'emploi ou à la formation, liée à l'hébergement ou au logement, la santé, la justice.

La précarité s'est encore accentuée cette année.

Sont constatés les effets de la crise économique sur les majeurs notamment, mais aussi chez les parents des plus jeunes. Déjà en difficultés auparavant, le contexte actuel ne fait qu'aggraver les situations qui, pour de trop nombreuses, deviennent catastrophiques.

Les deux outils indispensables à l'intervention sur l'agglomération rémoise :

▸ **Le SAS** (4 hébergements en FJT) a concerné 21 jeunes hébergés dont 7 femmes (17 jeunes dont 6 femmes en 2013 par usager moyen de 21 ans.

A la sortie :

- 4 sont encore au SAS, 9 en résidences sociales, 1 en famille, 3 chez des tiers, 1 en internat lycée et 3 qui ont quitté la région ;
- 6 sont en formation, 3 en emploi, 1 en service civique, 1 en suivi psychiatrique, 1 au lycée, 2 suivis mission locale/SDP, 3 ont quitté la région et 4 sont encore au SAS.

Le temps de séjour moyen a été d'un peu plus de dix semaines (calcul sur 17 sorties).

▸ Le chantier éducatif SDP/AREJ **TREMPLIN**, constitué de deux équipes comprenant six jeunes et un micro chantier avec deux jeunes maximum sur de courtes périodes.

Les chantiers éducatifs ont concerné **68** jeunes (**cinq** TIG) en contrat de travail (28h/semaine) dont **huit** femmes, éloignés de l'emploi et de la formation, pour un âge moyen de 21 ans.

Le niveau scolaire est faible (80 % niveau VI/V bis). **33** ont des problèmes importants avec la justice.

Au total 11 864,50 heures de travail rémunérées (et 468 h de TIG), pour des chantiers commandités par le CRIJ, la SNCF, un viticulteur, un Foyer de jeunes travailleurs, un café associatif « *la Marmite* », une association de commerçants, une maison de quartier.

Service insertion et logement social

Créé en juin 1995, le service insertion et logement social (SILS) a vécu une régulière évolution tant en termes d'effectifs qu'en termes de dispositifs à gérer.

L'année 2014 a connu une charge d'activité accrue au niveau des missions classiques du service en raison de l'augmentation constante du nombre de bénéficiaires du RSA.

En outre, une actualité intense, tant au niveau national que local des thématiques insertion et logement, a entraîné la mise en œuvre de projets d'ampleur qui ont particulièrement nécessité un investissement humain intense et soutenu tout au long de l'année :

- la mise en place de la nouvelle procédure en matière de réductions/sanctions du RSA issues du décret du 1^{er} mars 2012 ;
- la réforme du financement de l'insertion par l'activité économique, engagée par le gouvernement en fin d'année 2013, a demandé un travail important de veille juridique et de pédagogie à destination des Ateliers Chantiers d'insertion afin d'anticiper ses conséquences sur l'accompagnement financier du Département ;
- la préparation de la programmation du FSE 2014-2020, les fonds européens représentant un enjeu majeur pour le département dans le cadre de la pérennisation de la politique d'insertion ;
- la révision du PDALPD-PDAHI, dont le Département est co-responsable avec l'Etat, qui s'inscrit dans le cadre du contexte socioéconomique dégradé.

Ses missions

Les missions du service relèvent des deux grandes compétences départementales :

⇒ en matière d'insertion

Le cadre légal de son intervention en matière d'insertion est défini par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion, qui a réorganisé la gouvernance des dispositifs d'insertion à l'échelle territoriale en affirmant explicitement la responsabilité du Département dans ce domaine (Art 115-2).

A ce titre le service assure :

- le pilotage et la gestion administrative du RSA en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne (CAF) ;
- la gestion administrative et financière des dossiers individuels en matière de RSA (instruction, animation des sept équipes pluridisciplinaires locales) ;
- le pilotage de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) conclue avec les services de l'Etat en matière de prescription et cofinancement des Contrats Uniques d'Insertion (CUI) ;
- la gestion administrative et financière de l'enveloppe de CUI définis dans la CAOM ;
- la gestion administrative et financière en partenariat avec Pôle Emploi de l'Allocation Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE), instaurée par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le RSA (fonds de l'Etat) ;
- le pilotage de la politique départementale en matière d'insertion par la mise en œuvre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) ;
- la gestion administrative et financière du conventionnement relatif aux actions d'insertion définies dans le PDI ;
- la gestion administrative et financière de la subvention globale Fonds Social Européen (FSE) ;

- la coordination et l'animation fonctionnelle sur le territoire marnais de la thématique insertion et logement auprès des travailleurs sociaux des quinze CSD ;
- la représentation du Conseil général de la Marne auprès des instances locales et nationales.

⇒ **en matière de logement social**

Le cadre légal de son intervention est défini par la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, qui a transféré au Conseil général la gestion du Fonds de Solidarité Logement (FSL) à compter du 1^{er} janvier 2005.

A ce titre, le service assure :

- la gestion administrative et financière du FSL ;
- l'élaboration avec l'Etat du PDALPD-PDAHI, documents de planification départementale ;
- la représentation du Conseil général dans les différentes instances du champ du logement social (CCAPEX, DALO, Pôle de Lutte contre l'Habitat Indigne) ;
- la coordination des demandes d'enquêtes sociales formulées par l'Etat dans le cadre des procédures d'expulsion locatives ;
- la coordination et l'animation fonctionnelle sur le territoire de la thématique logement auprès des travailleurs sociaux des quinze CSD.

Sa localisation

Le SILS occupe depuis mars 2012 les locaux du 2 bis Boulevard Vaubécourt à Châlons-en-Champagne, ce qui a permis de rassembler l'ensemble de ses collaborateurs.

Son organisation

La croissance rapide de ses activités depuis ces dernières années, l'augmentation de ses effectifs et une phase de relative stabilisation législative ont motivé en 2012 une réorganisation des activités amenant polyvalence d'intervention et transversalité des missions insertion et logement.

Ainsi, sous la responsabilité de son Chef de service, assistée de ses trois adjoints, le service insertion et logement s'organise comme suit :

⇒ **le pôle Administration générale**

Budget – Finances

- élaboration et suivi de près de cent conventions conclues avec des partenaires chaque année ;
- suivi financier du Fonds Social Européen (FSE) en lien avec le pôle Développement et Coordination et le Chargé de mission FSE ;
- suivi comptable et budgétaire du service en lien avec le service des finances ;
- gestion administrative et comptable des indus.

Administration

- veille juridique ;
- précontentieux et contentieux ;
- tableaux de bord / Observatoire de l'Insertion ;
- administration SOLIS/Echanges de flux Pôle Emploi/Caisse d'Allocations Familiales de la Marne ;
- outils de communication dématérialisée.

⇒ **le pôle Gestion des dispositifs**

- ▶ instruction des dossiers individuels relatifs aux différents dispositifs RSA, FSL, APRE, CUI, ASLL ;
- ▶ instruction et décisions d'opportunité en matière d'ouverture de droits RSA « navette CAF » ;
- ▶ gestion administrative des :
 - 7 Equipes Pluridisciplinaires Locales mensuelles en matière de RSA,
 - 15 Comités Techniques d'Insertion mensuels (ex COL),
 - 3 Commissions locales mensuelles FSL,
 - de la Commission départementale mensuelle FSL.

⇒ **le pôle Coordination et développement**

Animation de la politique départementale d'insertion

- ▶ accompagnement à l'émergence de nouveaux projets :
 - évaluation des actions existantes / support technique au conventionnement ;
 - coordination des parcours individuels d'insertion et suivi des Contrats d'Engagements Réciproques (CTI) ;
 - élaboration et suivi des référentiels, animation fonctionnelle des CSD (chargés de mission logement, conseillers en économie sociale et familiale, chargés de mission RSA, assistants sociaux, ...)
- ▶ représentation du Conseil général aux instances locales et nationales insertion :
 - Service Public de l'Emploi Départemental (SPED) ;
 - Réunions Emplois d'avenir à la Préfecture ;
 - Service Public de l'Emploi Local (SPEL) ;
 - Comité Régional de l'Emploi (CRE) ;
 - Commission Départementale de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE) ;
 - Commission National de Suivi FSE.

Animation de la politique départementale logement

- ▶ élaboration et suivi du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) ;
- ▶ élaboration et suivi des Plans Départementaux Accueil Hébergement Insertion (PDAHI) ;
- ▶ représentation du Conseil général aux instances locales logement :
 - Commission de Coordination des Actions et de Prévention des Expulsions (CCAPEX) ;
 - Commission d'Orientation (COMOR) du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) ;
 - Commission de médiation pour le Droit Au Logement Opposable (DALO) ;
- ▶ communication interne/externe du service.

Ses effectifs

Au 31 décembre 2014, le SILS rassemblait trente collaborateurs dont deux en parcours de CUI.

Aux côtés du Chef de service cadre A, les effectifs du service se répartissent comme suit :

⇒ **le pôle Administration générale** : neuf postes

- un adjoint au Chef de service, responsable de pôle cadre A,
- neuf assistants administratifs cadre C dont deux en parcours CUI-CAE.

⇒ **le pôle Gestion des dispositifs** : quinze postes

- un adjoint au Chef de service, responsable de pôle cadre A,
- deux coordinateurs territoriaux cadre A,
- un cadre B,
- onze assistants administratifs cadres C,

⇒ **le pôle Coordination et développement** : six postes

- un adjoint au Chef de service, responsable de pôle cadre A,
- trois coordonnateurs territoriaux cadre A,
- deux chargés de mission logement et d'accompagnement social cadre B.
- un assistant administratif en parcours CUI-CAE

Le service insertion et logement social dans le cadre de ses missions assure l'animation fonctionnelle auprès des :

- quinze chargés de mission RSA, référents uniques des bénéficiaires du RSA déployés sur le territoire dans les Circonscriptions de la Solidarité Départementale ;
- sept animateurs d'insertion personnes diplômées œuvrant sous le tutorat des référents RSA en accompagnement d'insertion des bénéficiaires du RSA ;
- six chargés de mission logement déployés sur le territoire dans les Circonscriptions de la Solidarité Départementale ;
- seize conseillères en économie sociale et familiale.

Les chiffres clés de son activité

La généralisation du RSA, intervenue en juin 2009, est venue rassembler les bénéficiaires des ex prestations RMI et allocation de parent isolé (API) sous le nouveau vocable de « *bénéficiaires du RSA* ». Cette prestation englobe :

- le RSA socle (ex RMI),
- le RSA majoré (ex API),
- le RSA activité.

Cette prestation est directement influencée par la conjoncture économique qui voit un certain nombre de demandeurs d'emploi basculer d'une indemnisation chômage vers le RSA.

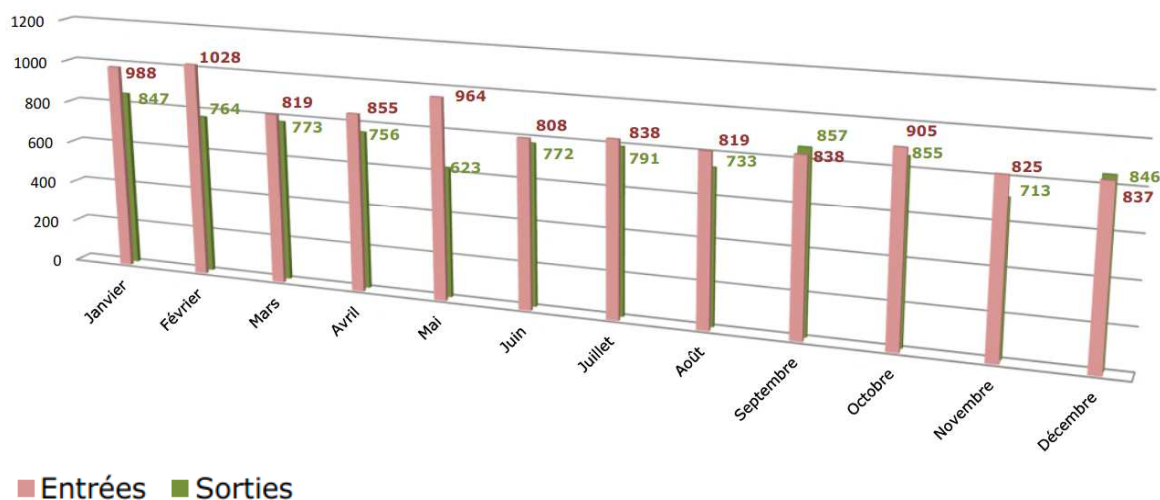
En matière d'insertion

⇒ **évolution mensuelle du nombre de foyers bénéficiaires :**
(Source : données CAF quasi consolidée).

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
SOCLE	10 323	10 623	10 758	10 808	10 990	10 979
SOCLE ET ACTIVITE	1 803	1 730	1 639	1 607	1 713	1 743
SOUS TOTAL CG	12 126	12 353	12 397	12 415	12 703	12 722
ACTIVITE	3 999	4 036	4 038	4 119	4 172	4 189
TOTAL DISPOSITIF	16 125	16 389	16 435	16 534	16 875	16 911

	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
SOCLE	10 987	11 008	10 832	10 832	10 940	10 903
SOCLE ET ACTIVITE	1 748	1 737	1 845	1 859	1 849	1 905
SOUS TOTAL CG	12 735	12 745	12 677	12 691	12 789	12 808
ACTIVITE	4 223	4 299	4 348	4 384	4 398	4 370
TOTAL DISPOSITIF	16 958	17 044	17 025	17 075	17 187	17 178

⇒ **évolution mensuelle Entrées/Sorties du dispositif :**

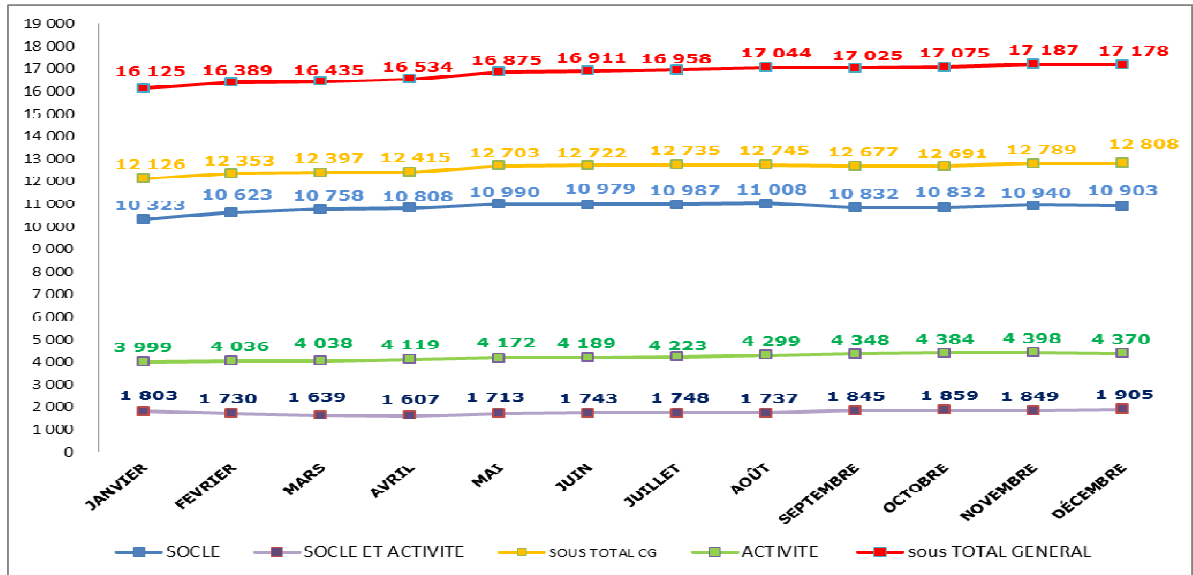


⇒ **progression :**

Dispositif total :

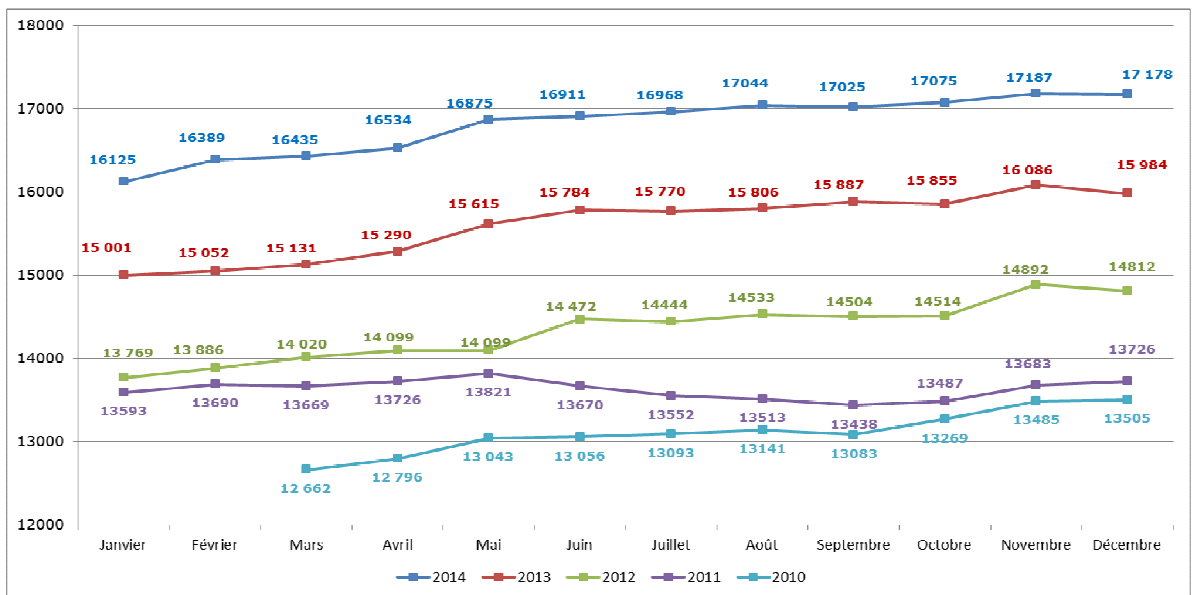
En 2014 :

La progression du nombre total de foyers bénéficiaires du RSA dans la Marne en 2014 est de **+6,53 %** (RSA Socle + Socle activité + Activité) passant de **16 125 en janvier à 17 178 en décembre**.



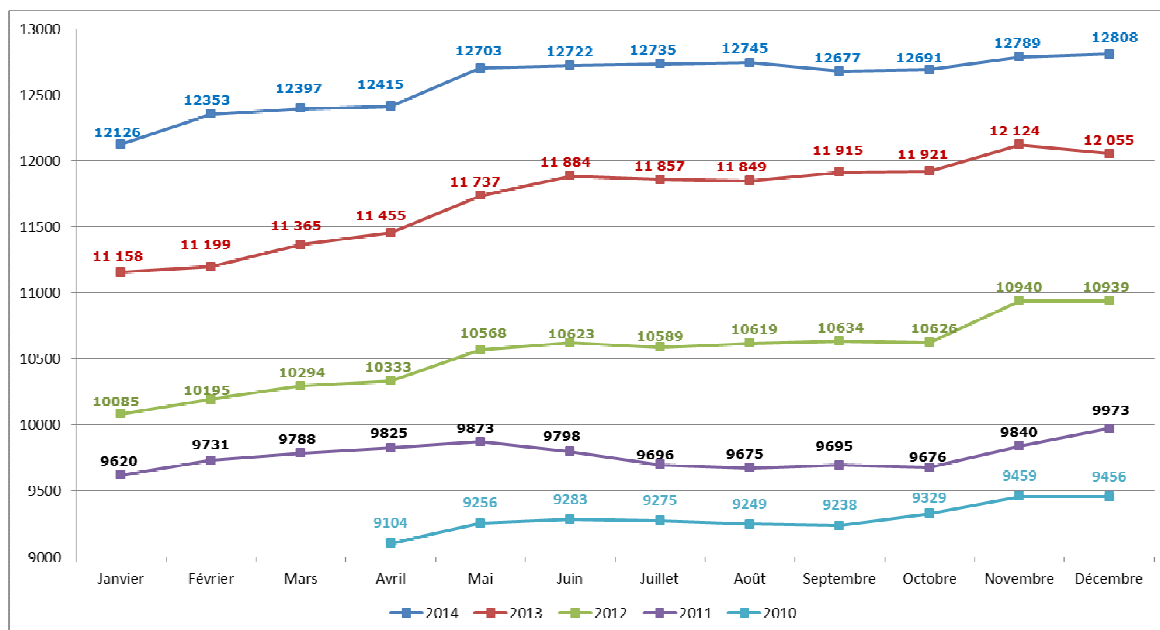
Depuis mars 2010 :

La progression des effectifs dans la Marne est de **36 %** passant de **12 662 foyers à 17 178**.



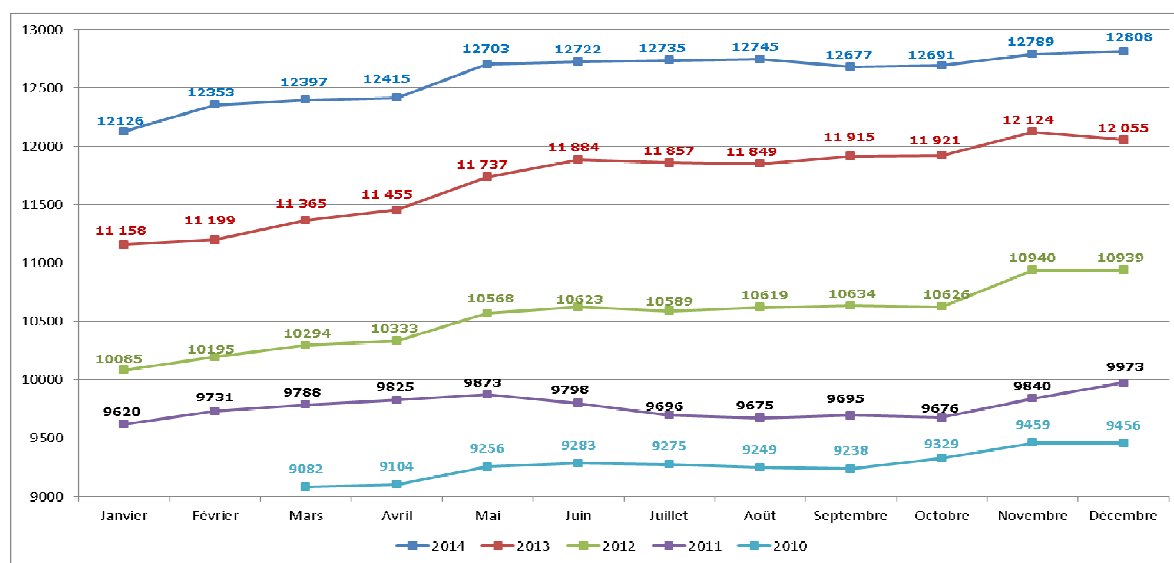
Dispositif à la charge du Département :

S'agissant des dispositifs à la charge financière du Département (RSA Socle + Socle activité), la progression du nombre de foyers bénéficiaires s'est élevée à **+5,62 %** passant de **12 126 en janvier à 12 808 en décembre**.



Depuis mars 2010, la progression du nombre de foyers bénéficiaires du RSA à la charge du Département est de **33 %** avec des effectifs passant de **9 620 à 12 808**.

Évolution 2010-2014



⇒ décisions relatives aux droits au RSA

La généralisation du RSA en juin 2009 a donné lieu à la signature de conventions de délégation des décisions relatives aux ouvertures de droits entre le Conseil général, la CAF et la MSA.

Ainsi, le Conseil général est saisi des demandes concernant l'ouverture de droits de certaines catégories de bénéficiaires potentiels de cette prestation, parmi lesquelles les travailleurs indépendants, les étudiants, les ressortissants de pays étrangers.

A ce titre, les décisions suivantes peuvent être prises : ouverture de droits, refus, ajournement pour complément d'information, suspension, demande de contrôles,

Ainsi **8 130 décisions** ont été notifiées tant à la CAF qu'à la MSA par le service, chiffre en hausse de **+5,3 %** par rapport à 2013 (7 716).

⇒ contrôles

En plus du plan de contrôle interne à la CAF, **196 contrôles** sur place au domicile des demandeurs ont été sollicités auprès de leurs services, afin de vérifier la situation personnelle et professionnelle des demandeurs (isolement des personnes, effectivité de la résidence sur le sol marnais, évaluation du train de vie, ...).

⇒ le nombre de Contrats d'Engagements Réciproques (CER) traités

L'année 2014 a vu le processus de validation des CER internalisé au sein de Comités Techniques d'Insertion dédiés à l'étude des dossiers complexes.

Au total, **11 480 CER** ont été étudiés contre **10 262** en 2013 soit **11,86 % d'augmentation**.

⇒ le nombre de situations évoquées en Equipes Pluridisciplinaires Locales

Les EPL sont les instances d'études des sanctions relatives au versement du RSA.

Au total, **3 167** ont été inscrits à l'ordre du jour en 2014, soit une légère **baisse de 2,5%** au regard des 3 250 dossiers de 2013.

⇒ le nombre de dossiers de sommes induit versées

310 indus ont été transférés au Conseil général pour récupération et traités par le service, soit une activité en **hausse de 15,2 %** (269 en 2013)

⇒ remises de dettes

Le service est chargé du suivi tant administratif que comptable de la prestation.

A ce titre, il est saisi de toute demande de remise de dette gracieuse ou contestation de la part des bénéficiaires du RSA à qui un indu a été notifié.

En outre, il assure toujours le suivi des indus précédemment notifiés au titre du RMI.

Ainsi en 2014 :

▸ **698** demandes de remises de dettes ont été reçues, activité relativement stable par rapport à 2013 (682) après l'augmentation de 162 % entre 2013 et 2011 (260) ;

▸ **917** demandes de remises de dettes ont été traitées en 2014 contre 326 dossiers en 2013 soit **181 %** d'augmentation du nombre de dossiers étudiés. Le rattrapage dans le traitement de ces dossiers a été rendu possible grâce à la mise en place d'une nouvelle procédure de traitement standardisée et au recrutement d'un CUI-CAE en renfort de l'équipe dédiée ;

▸ **310** dossiers d'indus de RSA ont été transférés par la CAF, qui faute de prestations familiales sur lesquelles recouvrer la créance, en transfère la charge au Conseil général.

Le montant moyen par dossier est de 1 176 €.

⇒ en matière de contentieux

La gestion administrative du RSA amène à apporter une réponse rapide aux différents courriers reçus, parmi lesquels ceux relevant du recours gracieux auprès du président du Conseil général, ainsi que ceux relevant du contentieux.

Il est à noter en outre que, même si le RSA activité et le RSA jeune sont intégralement financés par l'Etat, il n'en reste pas moins que l'ensemble du contentieux relève de la seule compétence du président du Conseil général.

Dans ce cadre, les réponses aux différentes sollicitations par courrier du service pour 2014 s'établissent comme suit :

- 9 courriers de réponse aux élus ;
- **506** courriers de réponse aux allocataires soit une stabilisation par rapport à 2013 après la forte augmentation (41%) entre 2012 et 2013.

Dans le cas de la lutte contre la fraude, deux dépôts de plainte ont été opérés.

Dans le cadre des procédures contentieuses, sont en cours en lien avec le service juridique :

- **46** recours auprès du tribunal administratif contre 17 en 2013.

A noter que seules sept décisions ont été rendues par le tribunal administratif en 2014.

⇒ **activité en matière d'APRE (Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi)**

L'APRE est alors un outil de reprise et de maintien dans l'emploi.

Cette allocation prévue par la loi de décembre 2008 généralisant le RSA a pour objet de prendre en charge tout ou partie des coûts exposés par le demandeur bénéficiaire du RSA lorsqu'il débute ou reprend une activité professionnelle.

L'effectivité du début ou de la reprise d'activité professionnelle est une condition préalable incontournable à la mobilisation de l'APRE.

La prescription de l'APRE peut se faire dans un délai maximum de six mois après la reprise d'activité sauf pour les personnes bénéficiant d'un contrat aidé, si la situation le justifie.

En 2014, **606** demandes d'APRE ont été reçues au service, activité en hausse de **+47%** par rapport à 2013 :

- 481 demandes ont reçu une suite favorable, soit près de 79 %,
- 125 demandes ont été jugées irrecevables, soit près de 21 %.

Répartition financière des aides accordées au titre de l'APRE :

Nature	Nbre	Montant	%
Aide à la garde d'enfant	36	16 598	3,6 %
Mobilité	401	418 757	90,4 %
<i>dont Permis de conduire</i>	205	256 240	
Aide à l'environnement professionnel et l'équipement professionnel	44	20 110	4,3 %
Forfait vendanges	83	4 150	0,9 %
Frais médicaux	3	3 472	0,7 %
TOTAL	567	463 088	100 %

⇒ **activité en matière de Contrats Uniques d'Insertion (CUI)**

Le service insertion et logement social assure la gestion administrative des CUI telle que prévue dans la Convention d'Objectifs et de Moyens (CAOM) signée avec le préfet, de l'instruction de la demande par l'employeur jusqu'au versement de l'aide financière.

L'année 2014 a cependant vu la réforme du financement de l'insertion par l'Activité Economique se mettre en place, qui a modifié les modalités de conventionnement. Ainsi, les salariés en insertion dans les Chantiers d'insertion ont-ils été recrutés :

- en CUI CA pour le premier semestre ;
- en CCDI à compter du 1er juillet.

La part des CUI CAE dédiés aux Chantiers d'insertion représentant classiquement près de 60 % de l'enveloppe totale de ces contrats, ces nouvelles modalités de recrutement ont eu une incidence sur la volumétrie des CUI CAE classiques cofinancés par le Département.

Ainsi pour 2014, une CAOM à deux volets a été formalisée prévoyant le cofinancement :

- de 400 CUI CAE ;
- de postes en insertion pour 233 bénéficiaires du RSA.

En matière de logement

⇒ **le Fonds de Solidarité Logement (FSL)**

Le fonds partenarial

Le FSL est abondé financièrement par les bailleurs sociaux, les fournisseurs d'énergie, la CAF la MSA et le Conseil général.

Notre collectivité participe également, par le biais de la mise à disposition du personnel dédié, à la gestion administrative et financière du FSL.

Ces différents personnels représentent ainsi près de 20 ETP répartis comme suit :

- chargés de mission logement et travailleurs sociaux dans les circonscriptions de la solidarité départementale pour l'accompagnement des familles ;
- assistants administratifs au SILS pour en assurer la gestion administrative et financière.

Dans le cadre d'une convention avec les bailleurs et la Ville de Reims, le Conseil général participe au financement du Bureau d'Accueil du Logement Social (BALS) au travers de la mise à disposition d'un chargé de mission, ayant pour fonctions de recevoir les personnes nécessitant un accompagnement individualisé, dans les démarches nécessaires à la constitution et au suivi de leurs dossiers de demande de logement, sur le bassin rémois.

▸ l'ASLL pour un accompagnement social important pour des personnes en grandes difficultés dans leurs logements.

⇒ **données chiffrées du FSL**

En 2014, **2 186 dossiers** de demandes auprès du FSL ont fait l'objet d'une décision après avis consultatif des Commissions :

- dont 982 de refus ;
- dont 1 204 d'accords :
 - 415 accords au titre de l'entrée dans les lieux soit 35 %,
 - 15 accords au titre de l'aide ponctuelle soit 1 %,
 - 279 accords au titre du maintien dans les lieux soit 23 %,
 - 443 accords au titre d'impayés d'énergie EDF et GDF soit 37 %,
 - 52 accords au titre d'impayés d'eau soit 4 %.

Prêts FSL

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le Conseil général a repris la gestion administrative et financière du FSL à la suite de la CAF et notamment la gestion des prêts déjà consentis.

A ce titre :

- 10 prêts restent actifs au 31 décembre 2014,
- 4 prêts ont donné lieu à l'appel global du solde restant dû, conformément au règlement intérieur du FSL, après deux échéances impayées.

⇒ **l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)**

En complément des aides directes accordées, des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), exécutées par des prestataires ou par des personnels du Conseil général permettent aux familles d'adapter leurs conduites de locataires, tant dans l'occupation, la gestion du logement que dans le paiement du loyer, ainsi :

demandes d'ASLL ayant fait l'objet d'un accord :

- **165** mesures d'une durée de six mois,
- **118** mesures de trois mois.

Soit un nombre de mesures accordées en progression de **23 %** par rapport à 2013.

Service solidarité grand âge et handicap

Le service solidarité, grand âge et handicap, composé de 54 agents répartis dans cinq pôles, assume tout à la fois des missions de conception et de mise en œuvre des politiques gérontologiques et handicap, d'autorisation, de contrôle, de tarification et de suivi des établissements sociaux et médico-sociaux et des accueillants familiaux, ainsi que la gestion de l'ensemble des prestations et aides aux particuliers âgés et handicapés.

Dans le cadre de l'intégration nouvelle des missions d'évaluation de la perte d'autonomie en établissement jusqu'à présent assurées par le service des affaires sanitaires, le service bénéficie de l'arrivé complémentaire d'un médecin vacataire.

I - Action sociale en faveur des personnes Agées

I.1 – Actions gérontologiques

A - Les centres locaux d'information et de coordination (CLIC)

Le budget dédié aux CLIC pour 2014 représente 821 650 euros.

Les CLIC assurent depuis 2004 pour le compte du Département et sous sa responsabilité une mission de service public auprès des personnes âgées, constituant notre réseau de proximité.

La Marne compte dix CLIC, autorisés, labellisés et financés par le Conseil général et nous sommes proches de couvrir, par extension d'un CLIC déjà existant, la Communauté de Communes de Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims. Le territoire sera ainsi en entier maillé par les CLIC en 2015.

Le Conseil général a travaillé avec les gestionnaires des CLIC pour définir précisément et finaliser par un référentiel commun les prestations d'information de coordination et d'accompagnement justifiant les niveaux d'intervention 2 et 3 sur lesquels s'appuie la labellisation du CLIC et son financement par le Conseil général.

B - La convention pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile dans le département de la Marne

La précédente ayant pris fin en 2013, une nouvelle convention a été négociée en 2014 entre le Conseil général et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Elle a fait l'objet d'une signature conjointe du Conseil général et de la CNSA en décembre 2014 et permettra pour l'année 2015 de décliner deux actions fortes : une télégestion intégrée allant de l'évaluateur du Conseil général jusqu'à l'intervenant à domicile et la conception d'une offre d'outils domotiques facilitant la surveillance des personnes fragiles à domicile.

C - Le comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA)

Le CODERPA a été informé et consulté sur tous les sujets d'actualité, relatifs aux retraités et aux personnes âgées. Le travail des membres du CODERPA par leur présence au sein de réunions, instances, colloques, assemblée générale a permis de faire remonter aux décideurs politiques et aux professionnels, informations et observations. Son secrétariat et la préparation des séances sont assumées par le service. Parmi les sujets abordés figurent notamment le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement, les actualités gérontologiques, la présentation du PRIAC, les CLIC, la situation des associations d'aide à domicile, les concrétisations du Plan national Alzheimer ou encore l'actualité budgétaire.

I.2 – L'accompagnement de la perte d'autonomie à domicile

Le Conseil général réalise cet accompagnement en exerçant sa compétence dans le suivi et le contrôle budgétaire des établissements et services, et dans la gestion des dispositifs de prestations.

A - Les services d'aide à domicile

Le Département compte onze services d'aide et accompagnement à domicile autorisés par le président du Conseil général intervenant auprès des personnes âgées auxquels s'ajoutent deux services de gardes itinérantes. Ces services médico-sociaux pour personnes âgées ou handicapées interviennent notamment auprès des bénéficiaires de l'APA, de la PCH et des services ménagers.

Il revient au Département de fixer le tarif de leur activité prestataire auprès de ces publics fragiles.

C'est ainsi 1 092 016 heures d'interventions qui ont été tarifées pour un total de 23 363 696 € représentant un total de 786 ETP, directement concerné. Le tarif moyen des services prestataires autorisés est de 20,37 € pour des tarifs variant de 19,06 € à 21,99 €.

La situation économique du secteur est particulièrement difficile et a vu au 1^{er} juillet 2014 par décision du TGI de Châlons-en-Champagne, le transfert de l'Association Champenoise d'aide à la Personne à la société O2 (structure agréée mais non autorisée).

Par ailleurs, une autre association Maison Départementale de la Famille, a déposé un dossier de cessation de paiements auprès du TGI de Châlons-en-Champagne le 8 septembre 2014. Lors de son audience le 16 septembre 2014, le TGI a décidé la mise en redressement judiciaire de l'association avec une période d'observation de six mois à compter de cette date.

Enfin, deux associations marnaises ont dû avoir recours au fonds spécial de restructuration des services à domicile mis en place par l'Etat.

Ces difficultés se manifestent notamment par le constat de nombreux déficits qui viennent, en plus des effets de la nouvelle convention collective du secteur et du coût du travail, renchérir les tarifs et ainsi s'impacter négativement dans le cadre de l'APA (réduction du nombre d'heures à plan d'aides constant en euros).

En outre, s'agissant des services à domicile, le service est toujours fortement sollicité par la DIRECCTE dans le cadre d'avis pour la délivrance d'agrément par l'Etat.

B - L'allocation personnalisée d'autonomie à domicile

Le nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie est de **4 039** au 31 décembre 2014, soit une baisse de **2,3 %** par rapport à 2013 (- 96 bénéficiaires).

Néanmoins, on constate un volume d'activité conséquent sur cette prestation dans la mesure où le flux est important, le taux de renouvellement entre les entrées et les sorties du dispositif étant élevé.

D'une part, **2 467 demandes** ont été traitées en 2014 réparties entre **1 223 premières demandes** et **1 244 révisions**.

S'agissant des premières demandes, 650 ont fait l'objet d'un accord, 573 d'un rejet, ce qui représente un taux de rejet en augmentation de 7,91 % par rapport à 2013, du fait principalement de la politique de la CARSAT qui vise à sortir du dispositif un grand nombre de ressortissants.

D'autre part, **1 014** personnes ne bénéficient plus des prestations pour les motifs suivants :

Motifs		Répartition en pourcentage
Arrêt suite décision de l'intéressé	5	0,49 %
Décès	527	51,97 %
Entrée en EHPAD	456	44,97 %
Hospit > 30 jours	1	0,10 %
Option PCH	1	0,10 %
Sortie du dispositif	1	0,10 %
Transfert hors département	23	2,27 %
Somme	1 014	

S'agissant du degré de dépendance, la répartition des bénéficiaires par rapport au GIR est la suivante :

Nombre de bénéficiaires de l'APA domicile par GIR au 31/12/2014		Répartition en pourcentage 2014	Nombre au 31/12/2013	pourcentage 2013
GIR 1	42	1,04 %	45	1,09 %
GIR 2	503	12,45 %	526	12,72 %
GIR 3	907	22,46 %	898	21,72 %
GIR 4	2587	64,05 %	2 666	64,47 %
TOTAL	4039	100 %	4 135	100 %

On constate que le niveau de dépendance le moins élevé (GIR 4) est majoritaire, il concerne **64,05 %** des bénéficiaires tandis que les GIR 1 et 2 concernant les personnes les plus dépendantes représentent **13,49 %** des bénéficiaires.

Les plans d'aide APA peuvent comprendre la prise en charge des heures d'aide à domicile, des aides techniques (téléalarme, matériel d'incontinence, portage de repas, ...), des aides à l'aménagement/adaptation du logement ainsi que des accueils en structure.

Répartition mensuelle des montants accordés par prestation – plan d'aide brut (décembre 2014)

	Quantité prestation du GIR 1	Quantité prestation du GIR 2	Quantité prestation du GIR 3	Quantité prestation du GIR 4	TOTAL
Aide à domicile	49 786,32 €	466 610,02 €	614 342,43 €	1 036 753,94 €	2 167 492,71 €
Aide technique	3 206,89 €	27 457,76 €	25 823,89 €	55 230,93 €	111 719,47 €
Forfait Famille d'accueil	640,57 €	533,81 €	427,05 €	320,28 €	1 921,71 €
Forfait foyer logement			533,80 €	3 736,60 €	4 270,40 €
Forfait MARPA			2 241,96 €	6 054,92 €	8 296,88 €
Somme	53 633,78 €	494 601,59 €	643 369,13 €	1 102 096,67 €	2 293 701,17 €

On constate une prépondérance dans la prise en charge d'heures d'aide à domicile : **94,04 %** des dépenses allouées concernent cette prestation.

Les prises en charge concernent principalement le financement des heures d'aide à domicile, selon trois types de mode d'intervention où l'on constate une prépondérance du recours au mode prestataire (**78,20 %**) :

Répartition des heures aide à domicile (stock au 31/12/14 – pour un mois)

	Nb d'heures accordées par GIR 1	Nb d'heures accordées par GIR 2	Nb d'heures accordées par GIR 3	Nb d'heures accordées par GIR 4	TOTAL
Emploi direct	826	5 372	5 239	8 245	19 682
Mandataire	155	1 927	1 558	1 470	5 110
Prestataire	1 814	18 124	25 293	43 717	88 948
Somme	2 795	25 423	32 090	53 432	113 740

Le Conseil général a par ailleurs développé depuis plusieurs années une prise en charge dans le cadre de l'APA des dispositifs de soutien et de répit mis en place au sein des établissements (accueils de jour et accueils temporaires). Ceux-ci représentent désormais les montants suivants :

Dépenses globales accueil de jour et accueil temporaire en 2014

	Quantité prestation du GIR 1	Quantité prestation du GIR 2	Quantité prestation du GIR 3	Quantité prestation du GIR 4	TOTAL
Accueil de jour	11 906,33 €	33 158,65 €	80 076,98 €	72 515,98 €	197 657,94 €
Accueil temporaire PA	1 256,03 €	24 217,38 €	26 128,95 €	18 014,03 €	69 616,39 €
Somme	13 162,36 €	57 376,03 €	106 205,93 €	90 530,01 €	267 274,33 €

On observe un recours à l'accueil en structure majoritairement pour les bénéficiaires en GIR 3 ; ils représentent **39,74 %** des dépenses.

Quant au matériel à usage unique, délivré sous la forme d'un chèque Conseil général, il représente une dépense de **528 607 €** auxquels s'ajoutent des frais de gestion et d'émission pour **11 102 €**.

Enfin, la prise en charge de l'adaptation du logement représente une dépense globale de **16 599 €**. Il s'agit principalement de travaux d'aménagement de la salle de bains et des sanitaires.

Le total des dépenses afférentes aux prises en charge par l'APA à domicile s'élève à **16 308 798 €** au compte administratif provisoire 2014 (-8 % par rapport à 2013).

Les plans d'aide moyens par groupes de dépendance s'établissent comme suit (chiffres octobre 2014) :

GIR	Plan d'Aide Moyen Brut	% de participation des bénéficiaires	Plan d'Aide Moyen Net
1	1 161,31 €	25,96 %	859,83 €
2	867,94 €	26,52 %	637,73 €
3	671,95 €	25,31 %	501,90 €
4	386,59 €	25,27 %	288,88 €

Si l'on compare les montants attribués par GIR avec le plafond maximum attribuable, on constate l'utilisation suivante :

- ▶ GIR 1 : **89,47 %** du plafond maximal attribuable,
- ▶ GIR 2 : **77,14 %** du plafond maximal attribuable,
- ▶ GIR 3 : **79,63 %** du plafond maximal attribuable,
- ▶ GIR 4 : **68,72 %** du plafond maximal attribuable.

Corollaire d'une prestation en nature, l'APA fait l'objet d'un contrôle d'effectivité réalisé sur l'ensemble de ses composantes non payées sur facture ou par un chèque d'accompagnement personnalisé. Ainsi, en 2014, **25 606,93 € ont été récupérés auprès de 82 bénéficiaires** n'ayant pas utilisé la totalité des aides prévues dans leurs plans d'aide (39 736 € en 2013).

C - Les aides sociales légales (les services ménagers et les portages de repas)

Le nombre de bénéficiaires de ces prestations apportées aux personnes âgées dont le niveau d'autonomie ne permet pas le bénéfice de l'APA, mais dont les ressources sont particulièrement faibles, est réparti comme suit :

SERVICES MENAGERS + PORTAGE DE REPAS (STOCK AU 31/12/2014)

	Aide à domicile Personnes Agées	Portage de repas Personnes Agées	TOTAL
TOTAL	110	3	113

Pour les services ménagers, le volume d'heures allouées est de **3 139** au 31 décembre 2014 pour 110 bénéficiaires. Les dépenses retenues au compte administratif provisoire 2014 sont de **249 210 €** pour les services ménagers (-10 % par rapport au compte administratif 2013) et de **6 122 €** pour le portage de repas (-9 % par rapport au CA 2013).

Depuis 2012, il a été mis en place une évaluation à domicile réalisée par l'EMS pour les demandes de révision de services ménagers dont le nombre d'heures d'intervention sollicitée est manifestement supérieur au volume de services ménagers pris en compte (en plus de l'aide humaine) dans les plans d'aide APA.

L'activité de l'année se décompose comme suit :

FLUX SERVICES MENAGERS ET PORTAGE DE REPAS

	Aide à domicile	Portage de repas	TOTAL
Première demande	27	2	29
Renouvellement	42	2	44
Révision	7	1	8
TOTAL	76	5	81

Sur les 76 demandes de services ménagers, 31 ont été accordées pour 28 qui ont fait l'objet d'un rejet.

D - Les prestations extra légales

Au titre de la subvention de compensation de la perte d'autonomie (aide qui bénéficie d'une convention avec la CPAM pour en faciliter l'accès), **50** demandes ont été examinées pour **43** accords délivrés, dont **81,3 %** concernant la prise en charge partielle de prothèses auditives. Les autres demandes concernent l'aménagement du domicile et des aides techniques.

Le montant total accordé est de **14 972 €**.

E - Le soutien à domicile par l'adaptation du logement

Pour aider les personnes âgées à poursuivre leur parcours de vie dans un logement adapté à leurs besoins, le Conseil général, par le biais d'une **subvention de 56 700 €**, met à leur disposition les services du COMAL PACT 51 qui réalisent un diagnostic et un accompagnement des projets de réadaptation des logements.

Dans le cadre de ce dispositif, le COMAL doit ainsi réaliser 150 diagnostics gratuits. En 2014, il a dépassé cet objectif en réalisant 226 diagnostics.

En outre, le Conseil général a poursuivi son soutien financier à hauteur de 11 300 € en 2014, pour le label « *Charte des artisans et des entreprises pour le logement adapté* » qui a permis à 168 ménages de bénéficier de travaux d'adaptation du logement de qualité (aménagement de salles de bain, toilettes rehaussées, barres de douche et de WC). Six nouveaux artisans, professionnels du bâtiment, se sont engagés dans cette charte au cours de l'année 2014.

S'agissant du dispositif Bourse aux logements Adaptés « ADALOGIS 51 » dont la gestion confiée au COMAL PACT 51 permet de répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie à la recherche d'un logement adapté, 230 logements supplémentaires ont été recensés et 406 nouvelles demandes de logement ont été enregistrées au titre de l'année 2014.

Le soutien financier du Conseil général s'élève à 10 000 €

I.3 – L'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement

Le Conseil général réalise cet accompagnement en exerçant sa compétence dans le suivi et le contrôle budgétaire des établissements et services et dans la gestion des dispositifs de prestation.

A - L'offre d'établissements d'hébergement pour personnes âgées

Le Département recense 7 313 places d'hébergement pour personnes âgées réparties de la manière suivante :

▸ **1 985** places pour 28 structures sont recensées en foyers logements (EHPA) accueillant des personnes âgées valides et ne font pas l'objet d'un budget traité par le pôle de la tarification.

▸ **5 232** places sur 49 établissements accueillent des personnes âgées dépendantes sur un total de **5 418** autorisées (le solde étant en travaux ou réduit pour améliorer les conditions d'accueil) et font l'objet d'une tarification pour leur hébergement et/ou dépendance (établissements publics habilités à l'aide sociale, établissements privés habilités à l'aide sociale, établissements privés non habilités à l'aide sociale). Parmi ces places ouvertes :

- **240 relèvent des Unités de Soins de Longue Durée (USLD)**

- 92 sont à vocation temporaire,
- 453 sont « *spécifiques* » maladie d'Alzheimer (dont 120 places labélisées « PASA »).

- **82** places d'accueil de jour annexées à des EHPAD principalement dédiées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

▸ **96** places de petites unités de vie sur quatre établissements, parmi lesquels trois MARPA et la petite unité de vie de l'Abbaye d'Igny.

Les établissements habilités à l'aide sociale couvrent 3 742 places, leurs prix journaliers hébergement fixés par le président du Conseil général présentent un tarif moyen de **52,60 €**, en augmentation de 2,89 %.

Les dépenses autorisées pour l'hébergement, au sein des établissements habilités à l'aide sociale, s'élèvent à un total de 72 159 437 € (+2,94 %).

Les autorisations de dépenses pour la dépendance, venant soutenir l'aide hors soins aux personnes en établissement et pour une part principale financées par l'APA, s'élèvent à 28 596 804 €, en hausse de 2,27 % (+635 530 €) en raison des moyens supplémentaires accordés dans le cadre des renouvellements des conventions tripartites et extensions de capacité.

Les dépenses ainsi autorisées par le Président du Conseil général s'élèvent donc à 100 756 241 €.

Ce suivi du fonctionnement des établissements pour personnes âgées et leur tarification, présente la particularité d'être une compétence partagée entre le président du Conseil général et l'Agence régionale de santé. Cela induit et conduit à de nombreux échanges, contacts et négociations avec cette administration. La complexité des procédures d'évaluation de la charge en soins, la situation financière contrainte partagée avec l'ARS a néanmoins considérablement limité les nombreuses renégociations de conventions tripartites quinquennales qui auraient dû être menées durant l'année et sont donc reportées pour 2015.

B - Aide sociale à l'hébergement (A.S.H.)

Cette prestation vient couvrir les frais d'accueil en EHPAD pour les résidents ne pouvant s'acquitter des coûts d'accueil.

Son nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2014 s'élève à 897 (859 en 2013, 798 en 2012)

En 2014, **399 nouvelles demandes** d'ASH ont été réceptionnées contre **357** en 2013, pour :

- 229 accords dont 204 concernant un hébergement dans une structure marnaise et neuf en dehors du département ;
- 63 rejets ;
- 107 demandes en cours d'étude au 31 décembre.

Dans le cadre de l'étude d'une demande d'ASH, l'obligation alimentaire est mise en jeu. En 2014, **535 dossiers d'obligés alimentaires ont été étudiés**.

Des recours ont été déposés :

- devant le juge aux affaires familiales : huit recours ;
- devant la commission départementale d'aide sociale : sept recours pour lesquels les décisions ont été confirmées par le juge ;
- devant la commission centrale d'aide sociale : un recours en cours d'instance.

Enfin, au cours de l'année 2014, pour les récupérations de ressources des bénéficiaires, le service a renforcé sa collaboration avec les différents acteurs (bénéficiaires, tuteurs, trésoreries, établissements et paierie départementale) afin de résoudre les différentes problématiques liées au recouvrement de la participation due par le bénéficiaire. A ce titre, sont mises en place des rencontres systématiques avec les trésoreries et/ou établissements qui rencontrent des difficultés dans la gestion des versements de ressources au titre de l'aide sociale.

Confronté à l'absence de retour des notifications de décision, s'agissant de la participation des obligés alimentaires, le service a mis en place une procédure de relance afin de s'assurer que les obligés alimentaires ont bien eu connaissance de la décision et donnent leur accord pour leur participation.

Bilan financier de l'A.S.H.

Compte tenu de la participation des bénéficiaires au titre de leurs ressources, de la sollicitation des obligés alimentaires (775 000 € en 2014) et des récupérations opérées sur l'actif successoral, le coût net de la prise en charge des frais d'hébergement en EHPAD et USLD pour le Département s'établit à (CA provisoire 2014) :

Dépenses globales A.S.H.	Récupération des ressources des bénéficiaires A.S.H. (dont successions et obligations alimentaires)	Coût net A.S.H.	Rappel coût net ASH 2013
19 223 210 €	11 344 023 €	7 879 187 €	6 830 441 €

C - Allocation personnalisée d'autonomie en établissement (APA)

Le financement de la dépendance dans les EHPAD et USLD marnais est réalisé dans le cadre du versement du **forfait global dépendance**. Ce forfait est calculé lors de l'activité de tarification et vérifié par un suivi mensuel des mouvements des résidents et par un contrôle annuel sur place.

Par conséquent, les contrôleurs effectuent une visite de tous les établissements afin de vérifier, sur pièces, la gestion administrative de cette allocation.

46 procès-verbaux faisant suite à ces contrôles ont été rédigés en 2014.

Le nombre de marnais relevant de l'APA en établissement financés dans ce forfait global s'établit à **3 752 personnes (3 690 en 2013)**, ce qui porte l'investissement budgétaire à **15 316 028 €**, soit une augmentation de 471 771 € par rapport à l'année 2013 : 14 844 257 €.

Cette augmentation significative correspond aux évolutions constatées dans le cadre de la fixation du budget dépendance des EHPAD.

Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires hors-Marne de l'A.P.A. en établissement, au 31 décembre 2014, s'élève à 494 (486 en 2013).

En 2014, **331 demandes d'APA établissements hors Marne ont été étudiées**, dont :

- 200 premières demandes,
- 62 révisions de taux de dépendance,
- 24 changements d'établissement,
- 4 changements de section,
- 41 révisions administratives.

II - Action sociale en faveur des personnes handicapées

En 2014, le pôle Personnes Handicapées a participé, chaque semaine, aux Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) plénières, simplifiées voire fonctionnelles : 51 CDAPH ont eu lieu à Châlons-en-Champagne et Reims.

En outre, des travaux importants ont été menés sur les conditions de versement du forfait surdité (PCH) via le Chèque Emploi Service Universel (CESU) qui aboutiront en 2015.

II.1 – L'accompagnement des personnes handicapées à domicile

A - Les services sociaux et médico-sociaux

L'accompagnement des personnes handicapées ayant fait le choix d'une vie à domicile peut être réalisé par l'intervention de structures autorisées et tarifées par le président du Conseil général.

Outre les services d'aide à domicile déjà évoqués dans le domaine des personnes âgées qui peuvent réaliser des interventions auprès des personnes handicapées, le Département compte les services autorisés suivants :

- quatorze services d'accompagnement à la vie sociale (624 places),
- deux services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (39 places),
- un service de suivi en appartement (19 places),
- un service d'aide à domicile spécialisé dans les adultes handicapés,
- un service d'aide à domicile spécialisé dans l'accompagnement des enfants handicapés.

L'ensemble de ces structures spécialisées présente des dépenses totales de fonctionnement s'élevant à 5 942 665 €.

B - Les aides sociales

	Demandes étudiées en 2014	Nombre de bénéficiaires au 31/12/2014
Services ménagers	143	194
Portage de repas	12	15
SAVS et suivi appartement	195	595
SAMSAH	20	35

Il apparaît que le nombre de bénéficiaires est, globalement, identique par rapport à l'année 2013.

Compte administratif provisoire pour les aides sociales :

	2013	2014	Variations
Services ménagers	458 657 €	410 846 €	-10 %
Portage de repas	8 399 €	6 642 €	-20 %
SAVS	3 878 376 €	3 350 711 €	-14 %
SAMSAH	178 283 €	253 821 €	+42 %

C - Les allocations compensatrices tierce personne et frais professionnels (ACTP et ACFP)

Cette prestation qui ne connaît plus de nouvelles attributions depuis 2005 et l'avènement de la PCH compte encore **984 personnes bénéficiaires de l'ACTP** (dix cumul ACTP/ACFP et dix ACFP) contre 1 031 en 2013 :

- 680 bénéficiaires à domicile,
- 304 en établissements.

Le compte administratif provisoire s'établit à **5 422 960 € pour 2014** contre 5 537 274 € pour 2013 (-2 %).

Il convient de préciser que la récupération d'indus (contrôles annuels) sur cette prestation représente 34 128 €.

Nous constatons cette année encore, que les bénéficiaires de l'ACTP préfèrent conserver leur prestation, d'autant que 46 % de ces personnes bénéficient d'une ACTP au taux de 40 % et ne rentreraient vraisemblablement pas dans les critères d'éligibilité à la PCH.

La gestion de cette prestation a conduit à produire 618 notifications de décisions (renouvellements, jours de sortie, ...) dans l'année.

D - La prestation de compensation du handicap (PCH)

Cette prestation compte **1 664 bénéficiaires** au 31 décembre 2014, soit 215 bénéficiaires supplémentaires par rapport à 2013.

	A domicile	2013	Etablissement	2013	TOTAL	2013
PCH Adultes	1 155	1 094	198	167	1 353	1 172
PCH Enfants	297	263	14	14	311	277
TOTAL	1 452	1 357	212	181	1 664	1 449

708 demandes ont été traitées pour l'année 2014 (premières demandes et renouvellements confondus), chaque demande engendrant obligatoirement une décision notifiée. 1 596 notifications ont été réalisées.

La PCH se décline autour d'un plan de compensation comprenant cinq éléments.

	nombre de bénéficiaires de l'élément	part des dépenses de PCH
Aides Humaines	1 430	93,28 %
Aides Techniques	493	1,87 %
Aménagement Logement / véhicule	476	3,04 %
Charges spécifiques ou exceptionnelles	500	1,80 %
Aides animalières	3	0,01 %

C'est principalement l'élément aide humaine qui est utilisé dans la PCH mobilisant 93,28 % des dépenses engagées pour cette prestation.

Répartition de l'aide humaine dans la PCH adultes accordée en 2014

	Somme Quantité Prestation	%	Montants accordés	%
Emploi direct	173 850	13,31 %	2 153 906,76 €	20,13 %
Mandataire	4 593	0,35 %	62 597,76 €	0,58 %
Prestataire	233 258	17,86 %	4 848 849,24 €	45,31 %
Aidant Familial	894 443	68,48 %	3 636 964,68 €	33,98 %
Total	1 306 143		10 702 318,44 €	

Répartition de l'aide humaine dans la PCH enfants accordée en 2014

	Somme Quantité Prestation	%	Montants accordés	%
Emploi direct	15 822	2,13 %	196 053,93 €	4,75 %
Mandataire	247	0,04 %	3 366,12 €	0,08 %
Prestataire	57 761	9,46 %	1 239 486,00 €	30,00 %
Aidant Familial	556 128	88,38 %	2 692 485,24 €	65,17%
Total	629 958		4 131 391,32 €	

Le nombre conséquent d'heures en « *aidant familial* » démontre la prise en charge et l'implication des membres d'une même famille auprès de la personne handicapée, que ce soit un enfant ou un adulte, dans le but d'améliorer le quotidien de la personne handicapée mais aussi de toute la famille ; d'autant que cette prise en charge est cumulable avec tous les autres éléments de la PCH.

Au compte administratif 2014 provisoire pour la PCH, domicile et établissements, tous éléments compris (aides humaines, ainsi que tous les paiements sur factures concernant les aides techniques, les aménagements de véhicules, les aménagements de logements et les charges exceptionnelles) :

- ▶ PCH ADULTES : **10 151 564 €** contre 9 704 679 € pour 2013 ;
- ▶ PCH ENFANTS : **4 298 691 €** contre 3 976 785 € pour 2013 ;

Soit une dépense totale de **14 450 255 €** pour une compensation CNSA de **4 838 288 €**.

Le contrôle d'effectivité, effectué semestriellement, permet de vérifier via le contrôle des justificatifs des dépenses occasionnées au titre de la PCH envoyée par les bénéficiaires, l'adéquation entre le plan accepté et l'aide effectivement reçue. Il représente une charge de travail conséquente au sein du Pôle Personnes Handicapées

E – Le Fonds de Compensation du Handicap (F.D.C.H.)

Au titre de l'année 2014, se sont tenus huit réunions du Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH) dont le Conseil général de la Marne assure la présidence. 97 dossiers ont été présentés dont 80 ont fait l'objet d'un accord pour un total d'aides accordées par la MDPH s'élevant à 222 027 €. Outre le financement des frais de fonctionnement de la MDPH et donc d'instruction de ses dossiers, le Conseil général contribue au FDCH à hauteur de 10 000 €.

F - Le soutien aux services de transport pour personnes à mobilité réduite (TPMR)

En complément du service Mobulys développé par le Conseil général et géré par la direction de l'éducation, des loisirs et de la mobilité, le Département accompagne financièrement les intercommunalités qui mettent en œuvre un service TPMR sur leur territoire.

Si le Conseil général se recentre désormais sur sa compétence hors PTU, en 2014 ont été attribuées des subventions à :

- ▶ la communauté d'agglomération de Reims pour 237 352 € ;
- ▶ la communauté de communes d'Épernay Pays de Champagne pour 12 763 € ;
- ▶ la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne pour 15 255 €.

2015 marquera la fin de l'accompagnement financier à ces Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

II.2 – L'accompagnement des personnes handicapées en établissement

A - L'offre d'établissements pour personnes adultes handicapées

Ce secteur regroupe sur le département 41 établissements ou services de la compétence exclusive ou conjointe du Conseil général pour 963 places :

- ▶ 8 foyers d'hébergement annexés à un ESAT (322 places),
- ▶ 12 foyers de vie (316 places),
- ▶ 9 foyers d'accueil médicalisé ou section FAM (206 places),
- ▶ 12 services d'activités de jour ou section semi-internat (119 places).

Une création d'établissement est à noter pour 2014 : le foyer d'accueil médicalisé la Maison des Séquoias à Dormans d'une capacité de 44 places dont deux dédiées à l'accueil de jour. La dépense totale de fonctionnement de ces structures s'élève à 37 377 156 € contre 34 071 326 €, en hausse de 9,70 % en raison de la création de ce nouvel établissement dont le montant des charges brutes 2014 est de 1 687 943 €.

B – Le dispositif d'accueil hors France

L'adoption, en 2012, du dispositif pour l'hébergement des personnes handicapées hors de France, a conduit à la mise en place de deux types de convention : treize conventions individuelles qui ont vocation à devenir caduques avec le départ du résident marnais accueilli et six conventions cadre représentant un potentiel de 55 places et une prise en charge effective de 49 personnes par l'aide sociale. Sur les deux modes de conventions, 62 personnes sont accueillies en Belgique.

En parallèle, une procédure particulière et innovante a été mise en place. Toutes les demandes vers un établissement hors de France sont étudiées au regard des besoins réels et de l'étude du projet de vie de la personne et aucune dérogation n'est accordée sans une rencontre préalable avec la personne handicapée. Cette procédure a pour avantage de cibler l'établissement qui correspond le mieux aux besoins de la personne et de multiplier les démarches, ce qui engendre un gain de temps, tant pour le service que pour la personne handicapée et les acteurs de son accompagnement. Enfin, afin de garantir une qualité de prise en charge, des rencontres régulières sont organisées avec les structures bénéficiant d'une convention cadre, le but étant de faire le point sur les résidents marnais et éventuellement apporter des solutions en cas de difficultés. Deux établissements ont été visités et contrôlés en 2014, les autres sont prévus pour le 1^{er} semestre 2015.

La mise en place des conventions a été source d'un contentieux devant la Commission Départementale d'Aide Sociale puis devant la Commission Centrale d'Aide Sociale, traité par le service.

C - L'accueil familial pour personnes âgées ou personnes handicapées

Le service de l'accueil familial pour adultes, qui existe depuis 1998, se compose aujourd'hui d'une responsable du service, de deux éducatrices spécialisées et d'un temps de secrétaire.

Les travailleurs sociaux ont en charge :

- ▶ les évaluations sociales lors des demandes d'agrément, de renouvellement ou d'extension ;
- ▶ les suivis des accueillants et des accueillis ;
- ▶ un rôle d'information sur le fonctionnement du service aux postulants ;
- ▶ l'évaluation et la mise en place de nouveaux accueils.

Ils entretiennent, également, des relations multi-partenariales (tuteurs, IME, Foyer de Vie, ...).

La secrétaire assure quant à elle l'accueil téléphonique (information, orientation) et le secrétariat du service (préparation de la commission d'agrément, mise à jour des tableaux, organisation des formations, ...).

L'accueil familial représente au 31 décembre 2014 : 66 familles d'accueil, ce qui correspond à 132 places d'accueil :

	Places mixtes (personnes âgées/ handicapées)	Places personnes âgées	Places personnes handicapées	TOTAL
Temps complet	56	8	57	121
Temps partiel	5	0	6	11
TOTAL	61	8	63	132

Cette année, trois familles d'accueil ont mis fin à leur activité d'accueillant familial (non renouvellement de leur agrément), une autre est partie dans un autre département. Cela correspond à la réduction de six places d'accueil mixte à temps complet et d'une place d'accueil mixte à temps partiel.

Durant l'année 2014, deux commissions internes d'agrément ont eu lieu. Trois demandes d'agrément ont été étudiées (deux ont reçu un avis favorable et une un avis défavorable), deux demandes d'extension ont reçu un avis positif et trois familles ont modifié leurs conditions d'accueil. Au total, quatre places d'accueil à temps complet ont été créées pour des personnes handicapées mais trois places d'accueil mixte à temps complet ont été supprimées et une place d'accueil mixte à temps complet a été transformée en temps partiel.

Au final, la capacité d'accueil est passée de 138 places en 2013 à 132 places en 2014. Douze familles n'ont aucun accueil à l'heure actuelle. Il peut s'agir d'une volonté personnelle de leur part (l'agrément est toujours valable mais elles ne souhaitent plus accueillir) ou d'un manque de demande correspondant à leur projet d'accueil.

⇒ Durant l'année 2014 : **quatorze nouveaux accueils ont été effectués** :

	Nouveaux accueils personnes âgées	Nouveaux accueils personnes handicapées	TOTAL
Temps complet	7	4	11
Temps partiel	0	3	3
TOTAL	7	7	14

Sur ces quatorze accueils, nous pouvons distinguer :

- un accueil à temps complet d'une personne handicapée atteignant l'âge de 21 ans et ne pouvant plus bénéficier de prise en charge par l'aide sociale à l'enfance ;
- deux accueils à temps complet de personnes travaillant en ESAT et n'ayant plus de solution d'hébergement ;
- un accueil à temps partiel d'une personne étant hébergée dans un établissement belge ;
- un accueil à temps partiel d'une personne ayant quitté un établissement et qui réside chez sa mère ;
- un accueil à temps partiel d'une personne présentant des troubles psychologiques et hospitalisée depuis de nombreuses années à l'EPSM ;
- une personne accueillie à temps complet qui était dans un Foyer de Vie et qui ne souhaitait pas aller en maison de retraite.

⇒ **112 personnes** ont été accueillies et suivies durant l'année 2014 :

	Suivis personnes âgées	Suivis personnes handicapées	TOTAL
Temps complet	12	76	88
Temps partiel	0	24	24
TOTAL	12	100	112

⇒ **onze** personnes ont quitté le dispositif d'accueil familial :

- deux personnes ont été réorientées en foyer d'hébergement ;
- deux personnes sont parties en SAVS ;
- une personne est retournée à son domicile après une période de convalescence ;
- deux personnes sont entrées en Foyer d'accueil médicalisé ;
- une personne est entrée en maison de retraite ;
- une personne est partie dans une famille d'accueil d'un autre département ;
- deux personnes âgées sont décédées.

L'activité annuelle des deux travailleurs médico-sociaux du service accompagnés à hauteur de vingt heures par mois d'une psychologue en vacation représente : **463** visites de suivi à domicile, **80** réunions (correspondant à : 25 procédures agrément information, 31 évaluations synthèses, 24 réunions de demande d'accueil), six groupes de paroles et huit journées de formation initiale et continue dispensées aux accueillants familiaux.

D - Les aides sociales à l'hébergement pour personnes handicapées

511 demandes ont été traitées (premières demandes et renouvellements confondus) :

- en établissement marnais : 340 ;
- en établissement hors département : 49 ;
- en EHPAD : 13 ;
- en accueil familial : 23 ;
- frais de vacances : 86.

Ces demandes représentent 596 notifications de décisions (révisions, changements d'établissement et prises en charge multiples).

Au 31 décembre 2014, le Département comptait les prises en charge actives suivantes :

	Nbre de bénéficiaires	Dont bénéficiaires hors Marne
Foyer d'accueil médicalisé *	203	30
Foyer d'accueil médicalisé accueil de jour	11	
Foyer de Vie	391	98
<i>dont Belgique</i>		63
Foyer de Vie accueil de jour	127	2
Personnes handicapées de moins de 60 ans en EHPAD ou USLD	23	2
Foyer d'hébergement	302	24
Accueil familial	97	6
Amendement Creton	17	1
TOTAL	1 171	163

Par ailleurs, 196 personnes sont également bénéficiaires d'un droit pour une prise en charge de leurs frais de séjours en vacances adaptées pour 126 201 € versés en 2014.

Compte administratif 2014 provisoire :

- hébergement en Foyer de Vie et Foyers d'accueil médicalisé : 24 655 531 € contre 23 058 325 € pour 2013 ;
- hébergement en EHPAD : 624 767 € contre 625 144 € pour 2013 ;
- Foyer d'hébergement : 5 789 537 € contre 6 785 301 € pour 2013 ;
- Accueil Familial : 749 391 € contre 845 669 € pour 2013.

III – Missions particulières

III.1 - Tarification et contrôle budgétaire des établissements d'accueil et de suivi pour enfants de l'aide sociale à l'enfance et de la protection maternelle et infantile

Afin de maintenir au sein d'un même service un pôle d'expertise du contrôle et suivi budgétaire et financier des établissements sociaux et médico-sociaux, les établissements et services pour enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance sont maintenus au sein du service tout en menant un travail étroit avec le service de l'aide sociale à l'enfance. Ces établissements et services concernent 1 400 places dont 660 d'AEMO. Ils se répartissent en 22 structures dont :

- dix MECS (455 places) ;
- un service d'action éducative en milieu ouvert (660 places) ;
- un dispositif d'actions éducatives intensives pour les adolescents à domicile : DAEIA (110 places) ;
- deux services de suivi (28 places) ;
- six services d'activités de jour (67 places) ;
- un service de soutien et d'accompagnement à domicile pour l'enfant et sa famille avec possibilité d'hébergement (54 places) ;
- deux structures d'accueil mère enfant (26 places).

Ces établissements et services (hors Foyer départemental de l'enfance) représentent des dépenses autorisées cumulées de **23 787 910 €**, en hausse de **2,60 %** en raison de l'extension de capacité du « *Dispositif d'actions éducatives intensives pour les adolescents* » (DAEIA) qui a connu un passage officialisé de 32 à 110 places. Ce service était jusqu'alors financé dans le cadre d'une suractivité non intégrée dans les dépenses autorisées.

Les établissements suivis par le service au titre de la PMI sont au nombre de quatre : deux CAMSP et deux centres de planification. Ils représentent une dotation financée par le Département de **661 870 €** en hausse de **4,63 %** du fait de **reprise de résultat excédentaire moins important que l'année précédente pour les deux CAMSP.**

III.2 – Attribution de subventions en faveur des équipements dédiés à la petite enfance

Dans le cadre de la politique départementale en faveur de l'enfance et de la famille, le montant des subventions pour 2014 relatives à des reconstructions et extensions de crèches est de 188 339 € pour trois structures.

III.3 – Dispositif particulier relatif aux besoins spécifiques des personnes handicapées

Une collaboration, sous forme de réunion, avec les services de la Maison Départementale des Personnes Handicapées a été mise en place à partir d'octobre 2014, afin de trouver des solutions aux situations les plus complexes.

Tous les projets d'accueil ou d'orientation sont étudiés avec la personne handicapée, ses représentants et après visite au domicile ou dans la structure temporaire d'accueil.

Au cours de l'année 2014, cinq situations nous ont été présentées dont quatre pour lesquelles nous avons apporté une solution d'accueil correspondant aux besoins et au projet de vie de la personne. Une situation reste en cours de résolution.

III.4 – Accueil de la direction de la solidarité départementale

L'accueil de la direction de la solidarité départementale est un espace dédié à renseigner les usagers dans le domaine médico-social (insertion, famille, logement, santé, handicap, dépendance liée au grand âge, ...), et de les rediriger vers le service administratif compétent. Il est assuré par des agents du Pôle Administratif du service solidarité, grand âge et handicap (SSGAH) mobilisant quatre personnes réparties sur la journée.

En 2014, 1 930 visiteurs se sont présentés à l'accueil. 49 % des visiteurs soit 958 personnes viennent essentiellement pour le service SGAH. Le service ASE rencontre aussi un nombre important de 490 visiteurs soit 25 %, essentiellement axés autour des rendez-vous des psychologues et éducatrices.

Le nombre d'appels reçus est de 8 986.

80 % des appels concernent le SSGAH (soit 7 178 appels sur l'année) avec lequel le standard est mutualisé.

Les appels se concentrent entre 8h00 et 10h30 (2 541 appels soit 28 %) et 13h30 / 15h30 (2 423 appels soit 27 %).

Le standard fait un travail de premier tri et de réponses générales et redirige vers les services compétents après avoir analysé la demande dans des domaines plus techniques.

Service des affaires sanitaires

En 2014, le fonctionnement de ce service est assuré par :

- un médecin, chef de service : 1 ETP (0,5 ETP actuellement pour raison médicale),
- un rédacteur territorial : 0,8 ETP,
- un adjoint administratif : 1 ETP jusqu'au 01/09/2014
- un adjoint administratif : 0,5 ETP du 01/06 au 30/11/2014
- une infirmière de prévention : 0,8 ETP.

Les activités en 2014 concernent :

I - les avis techniques auprès des personnes âgées et des personnes handicapées.

II - les missions sanitaires.

I –Les avis techniques

I.1 - Les avis techniques des établissements pour personnes adultes handicapées en partenariat avec le service solidarité grand âge et handicap

En 2014, le service a été sollicité par les Foyers de Vie ayant des difficultés à prendre en charge certaines pathologies de leurs résidents (pathologies psychiatriques, fin de vie, problème de vieillissement, nécessité de soins infirmiers au long cours, pathologies cancéreuses, troubles du comportement et violences). La médicalisation de certains Foyers de Vie a largement diminué les sollicitations des établissements.

Le problème de la violence de certains résidents ne trouve pas de solutions auprès des services de psychiatrie. La formation du personnel des Foyers de Vie à la prise en charge des situations de crise et de violence est indispensable.

I.2 - Le suivi médical des accueillants familiaux à titre onéreux

Avis médicaux pour les personnes demandant l'agrément. Un certificat médical est demandé aux médecins traitants précisant les antécédents médicaux, les pathologies en cours, la couverture vaccinale, les facteurs de risques particuliers. Le médecin du service des affaires sanitaires peut ainsi donner un avis lors de l'agrément des familles, ou lors du renouvellement de cet agrément.

I.3 - Les avis techniques médicaux

46 études et enquêtes ont été effectuées à la demande du service solidarité grand âge et handicap ou par saisine directe du service :

- **18** avis de dérogation d'âge pour entrer en EHPAD avant soixante ans. Les demandes sont faites pour des personnes de plus jeunes et bien souvent orientées par la MDPH vers une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS). Dans ce cas l'avis dérogatoire est donné sur l'étude du projet de vie et de soins, mais le service solidarité grand âge et handicap renvoie vers les services compétents de l'assurance maladie en cas de demande d'aide sociale à l'hébergement ;
- **12** avis dérogatoires pour bénéficier du tarif réservation en établissement pour personnes âgées après une hospitalisation ;
- **16** avis dérogatoires pour bénéficier du tarif réservation en établissement pour personnes handicapées.

II - Les missions sanitaires

Par la convention signée entre le président du Conseil général et le préfet de département en août 2005, le Conseil général s'est engagé à assurer la prophylaxie dans la lutte contre la tuberculose et la responsabilité de la couverture vaccinale en population générale, comme définies dans le plan national de santé publique.

II.1 - La prophylaxie de la tuberculose :

En France, la tuberculose semble régresser : 4 975 cas en 2012 contre 5 276 cas en 2009.

Les données épidémiologiques montrent que, malgré une incidence nationale faible (7,6 cas pour 100 000 habitants en 2012) et en baisse depuis plusieurs décennies, la tuberculose n'est pas encore maîtrisée partout en France : les grandes villes concentrent la majorité des cas de tuberculose avec des disparités régionales (plus élevée en Ile-de-France (14,9 cas), Guyane (22,6) et Mayotte). L'extrême est de 30,3 cas pour 100 000 habitants en Seine-Saint-Denis.

L'âge médian est de 42 ans.

Les cas de tuberculose augmentent dans certains groupes de population tels que les personnes sans domicile fixe (183,5 cas pour 100 000 hbts), celles en situation de grande précarité et les personnes nées à l'étranger arrivées récemment en France.

Dans la Marne, l'incidence de la maladie est de **7,9 cas pour 100 000 habitants en 2014** (6 en 2013 ; 4,9 en 2010). Elle est en augmentation. La population d'origine étrangère reste la plus touchée puisqu'elle représente 60 % des cas de tuberculose dans la Marne.

Pour la Ville de Reims, l'incidence est stable avec 10,8 cas pour 100 000 habitants en 2014 (10,5 en 2012).

Le programme national de lutte contre la tuberculose vise à consolider la diminution de l'incidence de la tuberculose, à réduire les disparités en assurant un diagnostic et une mise sous traitement rapidement. Il vise également à renforcer la prévention et le dépistage et à optimiser l'approche vaccinale.

La surveillance épidémiologique contribue à identifier les disparités et les populations les plus exposées.

A - L'organisation départementale

Le Centre de Lutte Anti Tuberculeuse (**CLAT 51**) est centralisé au niveau du service des affaires sanitaires de la DSD afin de mettre en place l'aspect prévention du programme national de lutte contre la tuberculose. Il a constitué un réseau départemental de prévention, il coordonne les actions de prévention et veille à assurer les études épidémiologiques et leur transmission aux services de l'ARS.

L'équipe mobile de prévention est une équipe départementale du Conseil général. Elle permet la prise en charge des enquêtes dans les collectivités ou les familles en grande difficulté, ainsi que les actions de prévention dans les milieux à risque, la coordination et les synthèses de ces actions.

Les services de lutte anti tuberculeuse (SLAT) sont financés, pour leurs actions de prévention, par le Conseil général. Ils sont intra-hospitaliers (Reims, Châlons et Epernay) permettent un avis spécialisé par un pneumologue en cas de besoin et assurent un service gratuit et de proximité pour la population.

Le service de lutte anti tuberculeuse du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) garde une activité de dispensaire afin de permettre un accueil tout public. Il prend en charge des enquêtes prophylactiques en partenariat avec l'équipe mobile du Département. Là encore, la gratuité des examens et des consultations sont assurées par le Conseil général.

B - Le personnel

Le personnel territorial en place :

- 0,8 ETP d'infirmière diplômée d'Etat recrutée au 1^{er} décembre 2005,
- 1 ETP de rédactrice recrutée au 1^{er} février 2006,
- le médecin chef de service assure à la fois son rôle propre (organisation de la prévention, coordination, programmation et épidémiologie : 0,3 ETP), ainsi que celui du médecin de l'équipe mobile (0,5 ETP).

Le personnel conventionné : dispensaire de lutte contre la tuberculose du CHU de Reims :

- 1 ETP de secrétaire,
- 0,3 ETP de médecin pneumologue,
- 0,5 ETP d'infirmière.

Les médecins pneumo-phtisiologues des services de lutte contre la tuberculose d'Épernay et de Châlons-en-Champagne sont rémunérés à l'acte. Le service des affaires sanitaires de la DSD assure le secrétariat et les enquêtes de ces deux secteurs.

C - Les objectifs de prévention et de lutte contre la tuberculose

⇒ la vaccination par le BCG intradermique

Depuis juillet 2007, la vaccination par le BCG n'est plus obligatoire pour les enfants avant leur entrée en collectivité. Elle est fortement recommandée pour certains enfants ciblés à risque de maladie tuberculeuse. Les médecins pédiatres, les médecins des services de protection maternelle et infantile, ainsi que les médecins généralistes appliquent désormais ces recommandations et se chargent de plus en plus de faire le vaccin BCG pour les enfants exposés à la maladie. Les enfants nés de parents en provenance de pays de forte incidence de maladie tuberculeuse sont vaccinés dès le premier mois, dans les maternités.

Entre 2000 et 2012, le taux de déclaration de tuberculose a augmenté en France métropolitaine hors Ile-de-France parmi les moins de cinq ans.

Dans la Marne, la couverture vaccinale pour le BCG était de **98 % avant 2007**. Elle était de 82,6 % en 2007 pour les enfants de deux ans. Elle chute à 45,6 % en 2008, 22 % en 2009, **et 15,4 % en 2010 (chiffres de la PMI)**. Ce pourcentage est très insuffisant pour assurer la protection des enfants ciblés à risque. Un des objectifs du CLAT 51 est donc d'intervenir auprès des médecins traitants et des pédiatres pour rappeler les recommandations faites par la Haute Autorité de Santé.

⇒ les enquêtes prophylactiques autour des cas de tuberculose

45 déclarations obligatoires (36 en 2013) pour la Marne sont parvenues au service en 2014. **Quarante** sont des tuberculoses maladies chez l'adulte et **cinq** des primo-infections chez des enfants de moins de quinze ans. A cela s'ajoutent **vingt** déclarations obligatoires de maladie tuberculeuse d'autres départements dont des personnes contacts vivent dans la Marne.

Quarante enquêtes ont été menées dans le département (les primo-infections de l'enfant n'ont pas nécessité d'enquête).

Plus de 350 sujets contacts ont été invités à se faire dépister dans le cadre d'un contact avec un malade tuberculeux. Cela a permis de dépister, traiter et surveiller une vingtaine d'Infections Tuberculeuses Latentes Récentes.

Les médecins traitants sont fortement associés aux dépistages et au suivi des personnes contacts, mais ce sont les médecins pneumologues référents du CLAT 51 qui assurent le traitement et le suivi des infections tuberculeuses dépistées.

⇒ **l'information et le dépistage de la maladie dans les populations ciblées à risque**

Les populations ciblées à risque sont les personnes en provenance de pays à forte endémie tuberculeuse, les personnes sans domicile fixe, les personnes en grande précarité sociale, les personnes vulnérables vivant dans des collectivités : personnes âgées, personnes handicapées, détenus, ... Toutes les interventions se font en partenariat avec les équipes éducatives de ces différents lieux d'accueil. Il s'agit d'informations sur la maladie, sur la prévention, sur l'épidémiologie. Des réunions d'information et un dépistage sont alors proposés au public accueilli.

L'infirmière de prévention de l'équipe mobile départementale organise et gère l'intégralité des actions. Le médecin n'est sollicité que pour les prises de décisions dans le suivi des personnes infectées.

En 2014, **trente** interventions ont eu lieu dans **dix lieux** différents (les centres d'hébergement et de réinsertion sociale, les associations caritatives, le Foyer de l'enfance, les Chantiers d'insertion, les accueils de jour et de nuit, les accueils d'urgence hivernaux, les centres d'accueil aux demandeurs d'asile : CADA, AUDA).

316 tests ont été pratiqués dont 19 à des membres des équipes éducatives et ce en lien avec les services de la médecine du travail.

210 personnes ont bénéficié d'une **radiographie pulmonaire** systématique dont quatre pour les membres du personnel et **28 consultations en pneumologie** ont été nécessaires pour les personnes hébergées.

Ces interventions systématiques ont permis de diagnostiquer **une tuberculose maladie** et **52** infections tuberculeuses latentes (ITL), ainsi qu'**une** primo infection chez un enfant de moins de quinze ans parmi les hébergés. **Quatre** infections tuberculeuses latentes ont été découvertes parmi le personnel d'accompagnement.

⇒ **la prévention de la tuberculose à la maison d'arrêt de Châlons-en-Champagne**

431 personnes ont eu un examen radiologique au titre de la prévention contre la tuberculose au cours de l'année 2014 (ces examens sont pratiqués systématiquement au moment de l'entrée dans l'établissement de détention de Châlons-en-Champagne).

A la maison d'arrêt de Reims, la prévention est gérée par le médecin de l'établissement et les frais sont à la charge de l'établissement pénitentiaire. Mais cela est en cours de discussion entre le CLAT 51 et le directeur de la maison d'arrêt du fait de la détention au long cours d'une grande partie de la population incarcérée. Ces personnes incarcérées au long cours n'ont pas de dépistage systématique.

II.2 - Les vaccinations en séances publiques et gratuites

Le Conseil général fournit les vaccins nécessaires et rémunère les médecins vaccinateurs des centres de vaccinations publiques et gratuites.

A ce jour, **850 vaccinations** ont été répertoriées pour l'année 2014 contre 867 en 2013 (nombre stable depuis 2008).

Les villes pratiquant ces séances de vaccinations publiques et gratuites sont Reims, Châlons-en-Champagne, Epernay, Vitry-le-François, Tinquex, Taissy, Pargny-sur-Saulx et Witry-les-Reims.

Les consignes sont rappelées à tous les médecins vaccinateurs quant au respect de la chaîne du froid pour les vaccins et la présence d'adrénaline dans la trousse d'urgence.

Un Rapport d'Activité et de Performance (RAP) est transmis chaque année aux services de l'ARS concernant les activités sur la prévention de la tuberculose et les activités en rapport avec la couverture vaccinale.

Direction des affaires économiques, du développement local et de la prospective

- **Développement économique**
- **Aménagement du territoire**
- **Environnement et cadre de vie**
- **Développement durable**
- **Enseignement supérieur et recherche scientifique**

Direction des affaires économiques, du développement local et de la prospective

La direction des affaires économiques, du développement local et de la prospective a pour principales missions d'intervenir dans les domaines suivants :

- le développement économique ;
- l'aménagement du territoire ;
- le développement durable et l'environnement ;
- la recherche scientifique et technique et l'enseignement supérieur ;
- le suivi des dossiers structurants, les relations du Conseil général avec ses interlocuteurs à l'échelon local, national et européen.

Plus particulièrement, l'année 2014 a été marquée par une mobilisation importante de la direction dans les domaines suivants :

- nouvelles technologies : suivi de la mise en œuvre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) en lien avec le SIEM ;

- offre diversifiée de commerces et services sur l'ensemble du territoire, plus particulièrement en milieu rural : accompagnement pour la création ou l'extension de zones d'activités, bâtiments relais à usage de commerce ou de service – boulangerie, petit commerce, maison de santé, ... ;

- élaboration du Plan Climat-Energie de la collectivité, en transversalité avec les élus de la Commission Développement Durable et les différentes directions du Conseil général : identification des pistes d'actions et des scénarios d'intervention, suivi des prestations du bureau d'études, participation aux groupes de travail et aux comités de pilotage, rédaction du rapport final, mise en place d'outils de suivi et de tableaux de bords, ... ;

- Trame verte et bleue : participation au comité de pilotage de l'association « *Symbiose, pour des paysages de biodiversité* » et au comité régional Trame Verte et Bleue (CR-TVB) dans le cadre de la procédure d'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région Champagne Ardenne (SRCE CA) ;

- politique de l'eau : analyse de l'impact de la création d'une nouvelle compétence obligatoire « *gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations* » par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

- enseignement supérieur et recherche : structuration et développement du Pôle IAR, contacts avec l'Ecole Centrale et AgroParisTech, projets de l'université de Reims Champagne Ardenne.

Pour assurer ces missions, la direction comprend neuf personnes :

- 1 directeur,
- 1 attaché principal,
- 3 attachés,
- 1 rédacteur,
- 1 ingénieur,
- 1 technicien territorial de 2^{ème} classe,
- 1 adjoint administratif.

Développement économique

La politique économique menée par le Conseil général de la Marne, au travers de ses différentes actions, est le reflet de la volonté affirmée par son Assemblée de promouvoir et de développer les potentialités des différentes richesses du département. Celle-ci s'articule autour de deux volets essentiels :

- le tissu industriel et commercial,
- l'espace rural et l'agriculture.

I - Le tissu industriel et commercial

I.1 - Favoriser l'implantation des entreprises

Afin de favoriser le développement de l'activité économique, le Conseil général facilite l'implantation et l'essor de nouvelles activités au travers de deux programmes d'actions :

- la création et l'aménagement de zones d'activités,
- l'immobilier d'entreprises.

En référence à ces dispositifs, le service « *action économique* » a participé à de nombreuses réunions de concertation avec les différents partenaires institutionnels et responsables économiques. Sur l'ensemble des projets étudiés, il convient de noter plus particulièrement l'accompagnement financier apporté à une entreprise pour son projet immobilier.

Fréquemment sollicité par des entreprises, le service répond à de nombreux courriers et, le cas échéant, réoriente les demandes vers d'autres structures concernées : services de l'Etat, la Région,

I.2 - Accompagner l'adaptation des entreprises au contexte économique

▸ Le service représente le Conseil général dans les réunions des comités de revitalisation des bassins d'emplois de Reims, d'Épernay et de Châlons-en-Champagne. En effet, conformément à la réglementation, les entreprises procédant à un licenciement collectif sont tenues de contribuer à la création d'activités sur le bassin d'emploi dans lequel elles sont implantées. Par ailleurs, les différents comités ont réfléchi à la possibilité de modification du règlement intérieur, afin de procéder à une consultation dématérialisée des dossiers. L'attribution d'aide sous forme de prêt a également été évoquée.

▸ Confrontées à la crise économique, plusieurs entreprises marnaises ont sollicité les pouvoirs publics afin d'obtenir un accompagnement face à la menace de licenciements, voire de fermetures de sites. Les services se sont ainsi mobilisés toute l'année aux côtés des élus, notamment pour des entreprises telles qu'Albéa, VFLI, Bosal le Rapide, Grandeco, Champart, ...

I.3 - Soutenir l'investissement matériel des artisans et commerçants de bouche

Afin de favoriser l'attractivité des zones rurales et de permettre à la population d'accéder à l'ensemble des services et commerces, le Conseil général contribue aux efforts d'investissement des artisans et des commerçants de bouche en leur accordant, sous certaines conditions, des aides financières pour la modernisation de leur outil de production. En référence à ce dispositif, le service a, en 2014, instruit et géré les demandes d'aide financière pour 17 dossiers. Au global, ces petites entreprises ont bénéficié d'un soutien du Conseil général de 108 908 €, ce qui a permis l'achat de biens d'équipement nécessaires à leur activité pour un montant de 612 317 €.

I.4 - Communication

La tenue de salons et manifestations (Innovact, Viteff, Foire de Châlons, Sinal, ...) mobilise le service de façon à permettre une information détaillée sur l'action du Conseil général en matière de développement économique.

Outre les différents éléments d'information pour alimenter la communication institutionnelle, le service action économique est régulièrement saisi par l'État et la Région pour fournir, dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L.81 et L.83 du Livre des procédures fiscales, le bilan des aides attribuées aux entreprises par le Conseil général.

De même, le service apporte réponses aux nombreuses demandes formulées par les instances nationales (ADF, Aserdel, ...) sur les dispositifs en vigueur dans le département.

II - L'espace rural et l'agriculture

La politique du Conseil général en faveur de l'agriculture s'organise autour des trois axes suivants :

▸ **adaptation aux conditions de travail**, qui regroupe les actions en faveur des bâtiments d'élevage, l'installation de robots de traite et le plan sanitaire départemental ;

▸ « **produire propre** » : cette démarche vient compléter la politique du Conseil général en matière d'amélioration de la qualité de l'eau pour satisfaire aux objectifs de qualité fixés par la directive cadre européenne ;

▸ « **innover** » pour favoriser le développement de cultures à vocation non-alimentaire avec, dès à présent, une destination énergétique pour valoriser les productions agricoles départementales. Cette démarche complète la politique du Conseil général en matière de recherche, notamment dans le cadre du Pôle de compétitivité.

Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire a pour objectif de renforcer la cohésion territoriale par des actions destinées à réduire les déséquilibres, voire les gommer. Le Conseil général de la Marne accompagne de nombreuses actions qui visent à :

- favoriser la création de projets d'équipements communaux ou intercommunaux, en tenant compte des besoins agricoles au travers des opérations d'aménagement foncier ;
- contribuer à l'attractivité des territoires : actions en faveur du logement, maintien des services en zone rurale, ... ;
- accompagner la réalisation de travaux d'équipement rural.

I – L'aménagement foncier agricole et forestier

Les procédures d'aménagement foncier rural, engagées depuis 2006, sont placées sous l'entière responsabilité des Départements. Le service maîtrise désormais un solide savoir-faire en matière de développement et d'aménagement de l'espace rural.

Ainsi, il participe aux différentes réunions de suivi des opérations (comités de pilotage, commissions d'aménagement foncier, groupes de travail au niveau national, ...). Il rencontre régulièrement les partenaires concernés par l'aménagement foncier agricole (géomètres, bureaux d'études, services du cadastre et des hypothèques, profession agricole, services de l'État, maîtres d'ouvrage, maires, associations foncières ...).

En 2014, l'activité du service a été particulièrement axée sur les missions suivantes :

- Commission départementale d'aménagement foncier (CDAF)
 - secrétariat de la commission,
 - modification de sa composition suite aux élections municipales,
 - instruction des dossiers de demandes d'autorisation de divisions de parcelles.
- Aménagement foncier agricole et forestier (AFAF)
 - suivi des différents marchés en cours et gestion administrative.

Le service assure le suivi de deux opérations commencées sous l'égide de l'État. Ces opérations seront achevées administrativement au cours de l'année 2015.

- Échanges et cessions d'immeubles ruraux (ECIR)

Cette procédure, inscrite dans le Code rural et de la pêche maritime, est menée également par le service. Un projet d'échanges de parcelles viticoles est actuellement en cours de réflexion entre les propriétaires concernés de la commune de Chamery.

- Information aux communes

Le service, à la demande des communes, participe aux réunions locales au cours desquelles il informe les personnes intéressées sur la nouvelle procédure d'aménagement foncier agricole (maires, propriétaires fonciers, exploitants agricoles, présidents d'association foncière, ...).

Ainsi en 2014, des réunions ont été organisées dans les communes de Binarville, Broyes et Pomacle.

▸ Veille juridique et réglementaire

La législation et la réglementation évoluent très rapidement en matière d'aménagement foncier. Le service assure donc la veille juridique et réglementaire pour ce domaine de compétence. Ainsi, il participe régulièrement :

- à la mise à jour des instructions techniques du géomètre : les documents de référence des géomètres experts sont régulièrement « *toillettés* » en concertation avec l'Association Nationale des Agents Territoriaux en charge des Aménagements Fonciers et l'Ordre des Géomètres Experts ;
- au niveau national, aux retours d'expériences des autres Départements et recueille les jurisprudences nouvelles en matière d'aménagement foncier agricole ;
- à l'élaboration d'un manuel de procédure : ce document, complété de schémas et d'exemples d'expériences, servira de référence pour la mise en œuvre de nouvelles opérations ;
- à la mise à jour et à l'animation du protocole d'accord passé entre le Conseil général et les Organisations professionnelles agricole et viticole (signé en 2011) concernant les indemnités dues aux agriculteurs lors de la réalisation de travaux routiers départementaux. Une réunion de mise au point s'est déroulée en février 2014 entre le groupe de concertation et les correspondants locaux, à l'échelle des CIP, notamment sur la mise en œuvre des bonnes pratiques réciproques entre usagers et agriculteurs.

Le groupe de concertation composé de la profession agricole (Chambre d'agriculture, FDSEA et syndicat général des vignerons) et des services du Conseil général (DRD, CIP, acquisitions foncières et DAEDLP) est chargé de mettre en relation les différents correspondants locaux (CIP et élus de la profession agricole). Ces rencontres permettent de dresser un bilan des actions menées sur le terrain. Afin de vulgariser ce protocole et d'avoir connaissance des contraintes de chacun, le groupe de concertation prépare une plaquette d'information sur la problématique des aménagements routiers et des circulations agricoles. Cette plaquette sera diffusée auprès des communes.

▸ Participation au comité de pilotage mis en place par la DRÉAL concernant une étude sur les stratégies foncières

Le service s'est mobilisé autour de ce projet qui porte sur la problématique de la réduction de la consommation foncière et de l'étalement urbain en Champagne Ardenne. L'objectif est de comprendre les stratégies foncières mises en œuvre et d'identifier celles qui permettent de limiter la consommation du foncier. Les conclusions de cette étude seront connues début 2015.

Dans ce contexte, la Chambre d'Agriculture souhaite mettre en place une charte de territoire visant à préserver le développement de l'économie agricole et à accompagner les décideurs en leur apportant des éléments pratiques et utiles. Les services du Conseil général participent au groupe de concertation afin de travailler à l'élaboration de cette charte.

II - L'attractivité des territoires

II.1 - Politique en faveur du logement

Considérant que le logement relève essentiellement de la politique de l'Etat, l'Assemblée départementale a décidé, lors de sa session du 29 juin 2012, de supprimer l'ensemble des aides à l'investissement dans ce domaine.

Afin de respecter les engagements qui ont été pris les années précédentes, elle a toutefois convenu de maintenir, jusqu'à leur échéance, certaines de ses interventions.

▸ La lutte contre la précarité énergétique :

Afin d'agir en faveur des populations les plus défavorisées, le Conseil général a décidé au cours de l'année 2011, de s'associer au programme « *Habiter mieux* » mis en place par l'État, en signant un Contrat Local d'Engagement contre la Précarité Énergétique. Ce dispositif vise à aider les propriétaires occupants les plus modestes à réaliser des travaux d'économie d'énergie dans leur logement.

Le rôle du Conseil général consiste à faire remonter auprès des services de l'État, les situations de précarité énergétique dont il aurait connaissance et à informer les bénéficiaires potentiels de l'existence de ce dispositif. Ce rôle est assuré par les services sociaux.

Sur la période 2011-2013, le Conseil général a également apporté son soutien financier aux propriétaires modestes en leur attribuant une subvention complémentaire à l'aide de solidarité écologique versée par l'ANAH. En 2014, les services du Département ont traité les dossiers recevables au dispositif, déposés auprès de l'ANAH jusque fin décembre 2013. En 2014, 166 aides ont été accordées sur l'ensemble du territoire marnais. On en comptabilisait 70 en 2012 et 132 en 2013.

Le contrat local d'engagement, signé en 2011, est arrivé à échéance le 31 décembre 2013. Un avenant a été signé pour la période 2014-2017. Celui-ci précise les nouvelles modalités d'intervention du Conseil général en faveur de la lutte contre la précarité énergétique et tient compte des orientations prises par l'Assemblée départementale en 2012.

▸ La requalification des quartiers d'habitat collectif dense :

Pour améliorer les conditions de vie des familles modestes et démunies, le Conseil général de la Marne accompagne la requalification des quartiers d'habitat collectif dense. Les quatre grandes agglomérations du département, Reims, Vitry-le-François, Épernay et Châlons-en-Champagne se sont engagées dans une démarche de renouvellement urbain en lien avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Au titre de notre politique en faveur du logement, et sans être signataire des conventions avec l'ANRU, une enveloppe a été attribuée à chacune de ces collectivités pour les aider à mener à bien leur programme.

Au global, depuis 2004, le Département a participé, sur ces quatre villes, au financement de plus de 80 opérations pour un montant global d'environ 6,7 M€. Cette intervention a contribué à transformer l'image des quartiers et le cadre de vie des habitants, notamment par la réalisation de nouveaux espaces publics et d'équipements modernes et accueillants.

Epernay et Vitry-le-François ont soldé l'enveloppe qui leur était réservée.

Au cours de l'année 2014, deux opérations ont été financées sur Châlons-en-Champagne et cinq sur Reims, pour un montant de global de plus de 759 000 €.

Les services ont également participé à des réunions avec les partenaires institutionnels afin de faire le point sur l'état d'avancement des opérations. Ils ont également réalisé des notes et bilans d'étapes.

II.2 - Favoriser le maintien des services en zones rurales

Afin de favoriser l'attractivité des zones rurales et de permettre à la population d'accéder à l'ensemble des services et commerces, le Conseil général apporte une aide pour :

▸ la création ou l'aménagement de bâtiments relais à usage commercial ou de service

En accompagnement des collectivités locales ou de leurs groupements, le Conseil général finance la construction ou l'aménagement de bâtiments relais à usage commercial ou de service. Ces opérations, particulièrement délicates à monter, mobilisent de nombreuses sources de financement.

Régulièrement les services sont amenés à participer à des réunions de concertation et apportent conseils et informations aux collectivités concernées.

Depuis 2009, des financements ont été apportés pour la réhabilitation du bâtiment « Roll » à Saint-Remy-en-Bouzemont et pour six projets de commerces multiservices dans les communes de Val-de-Vesle, Germaine, Chouilly, Saint-Rémy-sur-Bussy, Givry-en-Argonne et Conflans-sur-Seine.

▸ maintien des services médicaux en milieu rural

En milieu rural, l'absence de médecin pénalise la population et compromet le développement du territoire et l'arrivée de nouveaux habitants. Certaines zones sont déjà déficitaires en offre de soins, dans la Marne comme ailleurs en France.

Dans ce contexte, la domomédecine peut proposer des solutions alternatives et innovantes. La Marne est à la pointe dans ce domaine : des industriels, des chercheurs et des professionnels de la santé travaillent ensemble pour mettre au point une gamme complète de solutions TIC appliquées au domaine de la santé. La DAEDLP fait partie du groupe de réflexion mis en place par l'agence Carinna et qui associe également des professionnels de la santé, des acteurs industriels et socio-économiques, des universitaires et des partenaires publics.

II.3 - La ligne de fret ferroviaire Esternay-Sézanne

Pendant l'année 2014, le Conseil général de la Marne s'est mobilisé sur le devenir de la ligne de fret ferroviaire Esternay-Sézanne. Ce tronçon, situé sur la ligne Esternay-Oiry, présente en effet un état de vétusté avancé. Une interdiction de circulation pour des raisons de sécurité a été prononcée au cours de l'été.

Le Département a souhaité mobiliser tous les acteurs concernés ou impactés, RFF, SNCF, collectivités territoriales et coopératives agricoles afin qu'ils étudient ensemble les différentes solutions permettant de maintenir l'activité de fret ferroviaire sur ce tronçon et d'une manière plus générale sur la totalité de la ligne Esternay-Oiry. Plusieurs réunions ont été organisées. A ces différentes occasions, les services ont été amenés à rédiger courriers et comptes rendus.

II.4 - Programmes européens

Pour suivre l'actualité et l'évolution des politiques de l'Union européenne, la DAEDLP a établi, depuis 2007, des contacts avec la Délégation européenne Lorraine Champagne-Ardenne située à Bruxelles. Cette structure dispose d'une solide connaissance des rouages européens, ce qui lui permet de décrypter l'actualité européenne et d'en diffuser les informations les plus récentes. Cette délégation peut également apporter une assistance technique : relais, identification des programmes européens et des financements possibles, mise en relation avec d'autres partenaires européens,

S'agissant des fonds structurels européens FEDER et FEADER, l'année 2014 a été une période charnière, consacrée à l'élaboration d'une nouvelle génération de programmation qui couvrira les années 2015 à 2020. Une autre initiative européenne est destinée à encourager les coopérations de proximité : les programmes INTERREG, dont l'un concerne la Champagne-Ardenne et la Wallonie. La DAEDLP participe aux réunions de travail organisées pour examiner et renforcer les coopérations entre ces régions frontalières. Ces rencontres ont lieu alternativement en France (Charleville-Mézières) et en Belgique (Libramont).

III - Equipement de la zone rurale

Pour conforter le développement de son territoire, le Conseil général s'est engagé à soutenir des actions permettant l'accès aux réseaux de télécommunications.

L'accès aux réseaux de télécommunications

Affirmer l'attractivité des territoires en renforçant son développement par un accès à un haut ou très haut débit est, pour le Conseil général, un enjeu majeur. Entreprises comme particuliers expriment chaque jour davantage leur souhait d'utiliser ces services et les applications professionnelles, administratives et personnelles se multiplient. Or, force est de constater des différences d'accès à ces services selon les territoires. Les opérateurs de télécommunication, inscrits dans une démarche commerciale, délaissent complètement certaines zones rurales, considérées comme moins rentables. Cette fracture numérique handicape sérieusement le développement de ces territoires.

Pour répondre à cet enjeu économique, l'Assemblée départementale a élaboré un projet de schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN). La version 1 de ce SDTAN a été validée en mai 2014.

La stratégie retenue vise à assurer le déploiement du FTTH sur l'ensemble du territoire marnais par paliers techniques. Il s'agit de faire croître la capacité des réseaux de communication sur la totalité du territoire pour répondre aux besoins exprimés des populations et des entreprises par l'utilisation des moyens techniques appropriés aux situations locales (construction d'un réseau fibre FTTH ou FTTO, montée en débit, ...).

La maîtrise d'ouvrage des opérations d'aménagement numérique est assurée par le SIEM. En prenant la compétence de l'aménagement numérique, le SIEM a dû modifier ses statuts en conséquence. Il a donc décidé de se transformer en syndicat à la carte pour pouvoir assurer la construction, l'exploitation des infrastructures et des réseaux de communications électroniques. Il appartient aux Communautés de Communes ou à défaut aux Communes concernées de manifester, auprès de lui, leur pleine adhésion à cette initiative en lui confiant la compétence de l'aménagement numérique de leur territoire. Il a engagé des études juridiques et la gestion administrative pour les transferts de compétence des collectivités membres.

Sur la base des orientations définies dans le SDTAN V1, il a commencé les démarches de concertation avec les EPCI et leurs Communes membres.

Les modalités de ce dispositif ont fait l'objet d'une convention entre le Conseil général et le SIEM. Le programme d'actions détaillé comporte une phase préliminaire, destinée à poursuivre la réflexion et une phase de réalisation des premières opérations d'aménagement numérique.

La DAEDLP s'est fortement mobilisée en 2014 sur ce dossier : réunions, rédaction de documents (convention, V1 du SDTAN, notes, rapport, courriers...), veille réglementaire,

Environnement et cadre de vie

L'environnement, les ressources naturelles, les paysages sont autant d'éléments clefs de la qualité de vie des marnais. Ils sont aussi au centre d'enjeux qui se révèlent parfois contradictoires : occupation des sols, besoins des acteurs économiques, attentes de la population, accès aux ressources. Dans ce contexte, le Conseil général intervient dans différents domaines pour contribuer à offrir un environnement et un cadre de vie de qualité.

I - Politique de l'eau

La directive européenne du 23 octobre 2000 fixe à l'échéance 2015 les objectifs pour parvenir à un bon état général des eaux superficielles et souterraines. Dans ce cadre et au travers de ses différents programmes d'actions, la politique de l'eau menée par l'Assemblée départementale traduit sa volonté de promouvoir une gestion équilibrée, durable et solidaire de l'eau pour assurer :

- la protection de la ressource en eau et l'alimentation en eau potable de la population ;
- la lutte contre les pollutions des eaux superficielles et souterraines notamment par la mise en place de dispositifs de traitement des eaux usées.

I.1 - Protection de la ressource en eau

Initialement axée vers la fourniture du service à l'ensemble des populations des zones rurales, la politique du Conseil général s'est progressivement infléchie vers la prise en compte des problèmes liés à la fourniture d'une eau répondant aux normes de potabilité. Ainsi, aujourd'hui cette politique s'articule autour de deux axes majeurs :

- l'amélioration de la distribution d'eau potable : cela concerne la réalisation de travaux de renforcement, d'extension de réseaux et de réfection des châteaux d'eau ;
- l'amélioration de la qualité de l'eau : cela concerne la réalisation de travaux d'interconnexion des réseaux, de recherche en eau, de création de nouvelles ressources et de mise en place d'unités de traitement.

En 2014, 21 opérations ont été programmées, représentant un volume de travaux de 6 726 K€ HT et 1 332 K€ de subventions. Les travaux concernant l'amélioration et la protection de la ressource en eau représentent 43 % des travaux subventionnés.

I.2 - Assainissement des communes

Afin de préserver la qualité des eaux superficielles et d'améliorer l'état des rivières du département, l'Assemblée départementale a décidé d'intervenir pour réduire les pollutions. Cette politique s'articule autour de deux axes :

- favoriser la mise en place de dispositifs de traitement des eaux usées adaptés aux conditions locales (assainissement collectif ou non collectif) ;
- améliorer la collecte des eaux de ruissellement des agglomérations en zone rurale et éviter leur rejet direct en rivière.

Pour les eaux usées : vingt opérations ont été programmées en 2014, ce qui représente un volume de travaux de 13 455 K€ HT et 1 687 K€ de subventions.

Pour les eaux pluviales : treize opérations ont été programmées en 2014, ce qui représente un volume de travaux de 917 K€ HT et 288 K€ de subventions.

En 2014, les travaux concernant la mise en place ou la réhabilitation de stations d'épuration et de systèmes de collecte des eaux usées représentent 51 % des travaux d'eaux usées soutenus.

En référence à ces programmes d'actions, les services ont apporté aux collectivités maîtres d'ouvrage informations et conseils afin de faciliter la mise au point de leurs dossiers.

La DAEDLP a également organisé des commissions techniques eau-assainissement avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'Agence Régionale de Santé afin de vérifier l'état d'avancement technique et administratif des dossiers.

Au cours de l'année 2014, la DAEDLP a participé à de nombreuses réunions :

- au niveau local :
 - comités de pilotage et comités techniques des contrats globaux pour l'Eau (Vesle Marnaise et Brie des Etangs) ;
 - réunions de concertation dans le cadre de l'alimentation en eau potable sur plusieurs secteurs du département (Communauté de Communes de la Brie des Etangs, commune de Vitry-en-Perthois, ...)
- au niveau départemental ou régional : réunion observatoire sécheresse ; rencontre annuelle avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, participation à la réunion de la Mission InterServices de l'Eau et de la Nature (MISEN),

Les services ont également suivi des dossiers particuliers au cours de l'année 2014 et notamment le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « *des 2 Morin* ». S'agissant plus particulièrement de l'avis du Conseil général sur le SAGE des 2 Morin et afin d'apporter tous les éléments et informations utiles à l'Assemblée départementale, un important travail d'analyse, de synthèse et de présentation des documents a été réalisé. Ce travail a permis à la commission en charge de ces dossiers d'étudier, au-delà des grands principes et objectifs du SAGE et de manière plus précise, les contraintes et obligations résultant de ce document au niveau départemental.

II - Hydraulique des rivières et des bassins

Afin de prévenir au mieux les épisodes dramatiques (inondations, coulées de boue, ...), le Conseil général s'est engagé, depuis de nombreuses années, dans une politique de soutien aux initiatives visant à la restauration et à la préservation des rivières et des bassins. Dans le contexte actuel où les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités, réduire la vulnérabilité du territoire est un enjeu incontournable et la politique de l'Assemblée départementale entre pleinement dans ce cadre avec nos programmes d'action en faveur de :

- l'hydraulique des rivières : soutien aux opérations permettant la préservation des rivières pour obtenir un retour au bon état écologique, la préservation des zones humides et la restauration des équilibres écologiques des cours d'eau, ce qui participe à la mise en œuvre des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau ;
- l'hydraulique des coteaux : soutien aux opérations permettant la maîtrise des écoulements et protégeant les populations et les habitations contre les inondations, et le milieu récepteur avant rejet en application de la Directive Cadre sur l'Eau.

II.1 - Hydraulique des rivières et des bassins

Afin de coordonner et d'harmoniser les actions d'aménagement effectuées au coup par coup sur les différents tronçons des rivières, le Département de la Marne soutient de longue date les initiatives visant à fédérer les collectivités compétentes dans le cadre d'établissements publics cohérents à l'échelle de chaque bassin versant. Ainsi, à l'heure actuelle, les différentes opérations entreprises pour la restauration et l'entretien des cours d'eau bénéficient d'un soutien financier :

- soit au travers des actions menées par l'Entente Marne et l'Entente Oise-Aisne, qui représentent, en terme hydraulique, la majeure partie de notre territoire ;
- soit au travers d'un programme spécifique d'aide à l'aménagement des cours d'eau. Celui-ci concerne le bassin de l'Aube et de la Seine, où pour l'instant, aucune structure n'a pu être mise en place.

En 2014, les services ont suivi avec beaucoup d'attention (examen des bilans, des comptes administratifs, préparation des conseils d'administration, rédaction de notes et de courriers, présence aux comités de pilotage, ...) les politiques mises en œuvre par :

- l'Entente Marne,
- la cellule d'assistance technique à l'entretien des rivières (CATER),
- l'Entente Oise-Aisne.

La DAELP a également suivi deux dossiers particuliers au cours de l'année 2014 :

- la saisine de la Chambre régionale des comptes de Champagne-Ardenne, Lorraine, par le Payeur Départemental de l'Aisne, concernant le paiement des participations du Département de la Marne envers l'Entente Oise-Aisne,

- l'impact de la création d'une nouvelle compétence obligatoire « *gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations* » par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

II.2 - Hydraulique des coteaux viticoles

Les actions menées en matière d'hydraulique des coteaux ont pour objet la réalisation d'opérations d'aménagement hydraulique destinées à limiter les conséquences néfastes (inondations, érosions, pollutions des cours d'eau, etc.) des écoulements lors des fortes pluies sur les coteaux viticoles pour protéger les populations, les habitations et le milieu récepteur.

En 2014, les services ont instruit, pour examen en session, un dossier concernant l'aménagement hydraulique des coteaux viticoles représentant un montant de travaux de 160 729 € et correspondant à un montant de subventions de 10 200 €. D'autres dossiers ont été examinés au cours de l'année sans donner suite à une subvention.

La DAEDLP a également participé à différentes réunions de concertation et de méthodologie de travail avec les principaux acteurs concernés (Agence de l'Eau Seine-Normandie, direction des routes départementales, police de l'eau, CIVC, Chambre d'Agriculture, ...) pour l'aménagement hydraulique des coteaux viticoles.

III - Cadre de vie

III.1 – Valorisation des parcelles forestières privées

La forêt est essentielle à notre environnement, à notre cadre de vie et à la diversité de nos paysages. La forêt abrite une biodiversité ordinaire et parfois remarquable, lieu privilégié pour la faune et la flore. Elle contribue également au développement économique : bois d'œuvre, bois énergie, Autant d'aspects qui intéressent la DAEDLP.

Dans la Marne, 78 % des forêts appartiennent à des propriétaires privés. Pour les encourager à valoriser ce patrimoine, le Conseil général a noué un partenariat, depuis de nombreuses années, avec le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière). Son action vise à une plus grande mobilisation du bois dans la petite et moyenne propriété forestière, à travers des opérations d'exploitation en commun, d'amélioration de la desserte et des équipements forestiers.

La DAE assure le suivi administratif et financier de cette démarche partenariale. Elle participe à des rencontres et à divers échanges avec les représentants du CRPF. En 2014, elle a également participé au groupe de travail animé par le CRPF pour encourager la structuration de la filière bois-énergie sur le territoire du Parc naturel régional de la montagne de Reims.

III.2 – Lutte contre les zoonoses

Depuis 1991, le Conseil général souscrit au plan national de vaccination orale des renards. Ce programme, financé à 75 % par l'Etat et 25 % par les Départements, fait apparaître un bilan favorable.

En effet, depuis juillet 1999, notre territoire n'est plus déclaré atteint par la rage. Cependant, pour éviter tout retour de la maladie, l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses (ELIZ) maintient une épidémiologie-surveillance des renards.

De plus, l'Entente a entrepris d'étudier un autre parasite transmis essentiellement par le renard : l'échinocoque. Les conséquences de cette zoonose, appelée l'échinococcose alvéolaire, peuvent être graves pour l'homme. Il apparaît que l'échinococcose alvéolaire a été formellement identifiée dans plusieurs communes marnaises. L'Entente a mis en place des moyens de prévention et d'information du public visant à en faire diminuer le risque pour l'homme.

En 2013, l'Assemblée a décidé de soutenir un programme spécifique mené sur la leptospirose. Comme 300 zoonoses répertoriées, la leptospirose est une infection transmissible de l'animal à l'homme. Chez l'homme, elle peut provoquer fièvres, douleurs et insuffisances rénales. Cette étude s'est poursuivie en 2014.

En complément de ces recherches, l'Entente a également entrepris de mieux connaître la maladie de Lyme et les autres maladies transmises par les tiques. La DAE est chargée d'assurer le suivi de ce partenariat, la rédaction de notes et rapports ainsi que le recueil d'information.

III.3 – Outils de planification environnementale

Au cours de l'année 2014, le Conseil général a été sollicité, à plusieurs reprises, pour donner son avis sur des projets de plans et schémas environnementaux :

- le projet de Schéma Départemental des Carrières de la Marne (SDC) ;
- le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics d'Ile-de-France ;
- le projet de classement du site des coteaux historiques du Champagne ;
- le projet de plan départemental de prévention et de gestion des déchets non-dangereux des Ardennes ;
- le projet d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur le territoire des communes d'Aÿ, Hautvillers et Mareuil-sur-Aÿ.

Pour chacune de ces sollicitations, la DAE s'est chargée d'étudier les différents documents, de les analyser notamment au regard du patrimoine et des compétences du Conseil général et des interactions avec le département de la Marne. Ainsi, elle a recueilli et centralisé l'avis des services concernés, demandé le cas échéant l'avis des territoires concernés, rédigé les divers rapports et courriers.

Développement durable

Le développement durable a pour objectif de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le Conseil général de la Marne n'a pas attendu pour prendre toute la mesure des enjeux du développement durable.

Depuis des années, il veille au respect de l'environnement, à l'aménagement équilibré de son territoire, à la solidarité, à l'optimisation des ressources et au développement économique. Il s'est également engagé dans une démarche interne de développement durable, en privilégiant les actions sur le patrimoine et le fonctionnement des services.

L'année 2014 s'est caractérisée par :

- l'élaboration et l'adoption du Plan Climat-Énergie de la collectivité ;
- la poursuite de la démarche « *feuille de route développement durable* » du Conseil général.

Des actions ont été plus particulièrement menées :

- dans le domaine de la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ;
- au titre des modes de production et de consommation responsables.

I – Le Plan Climat-Énergie de la collectivité

Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) concerne le patrimoine et les missions du Conseil général. Il comprend deux objectifs complémentaires pour lutter contre le changement climatique :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- l'adaptation au changement climatique : compte tenu du caractère inéluctable du changement climatique, il est nécessaire de réduire la vulnérabilité du territoire et de la collectivité. Ex. : efficacité énergétique, conception et exploitation des infrastructures,

Réalisé en 2012, le bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) a permis d'identifier les postes les plus émetteurs de GES, de cibler les secteurs d'activité où une marge de progression est envisageable et d'évaluer la dépendance du Département aux variations du coût des énergies fossiles. C'est à la lumière de ce diagnostic que le Plan Climat Énergie a été élaboré. Il propose un cadre d'intervention pragmatique et cohérent, formalisé autour de quatre axes d'intervention et 41 actions :

- axe 1 : la consommation responsable et les achats durables (quinze actions),
- axe 2 : des déplacements sobres en carbone (onze actions),
- axe 3 : les économies d'énergies (dix actions),
- axe 4 : la communication et la gouvernance (cinq actions).

Ce Plan Climat Énergie du Département de la Marne a été adopté par l'Assemblée départementale, le 27 juin 2014. D'ores et déjà, plusieurs projets se sont concrétisés et les avancées les plus marquantes concernent les initiatives suivantes :

- la dématérialisation des échanges, avec la mise en œuvre du protocole PESV2 ;
- la restauration responsable : le lancement de la plateforme « *Local/Appro51* » en partenariat avec la Chambre d'agriculture ;
- la mise à disposition d'équipements de téléconférence, web conférence et la mise en place d'une salle équipée en visio-conférence ;
- l'achat d'un premier véhicule électrique ;
- la performance énergétique du patrimoine : avec l'exemple du Collège Nicolas Appert, site pilote en la matière.

Tout au long de l'année 2014, la DAEDLP s'est fortement mobilisée sur ce dossier : suivi des prestations effectuées par le bureau d'études, coordination avec l'ensemble des directions concernées, organisation de réunions de travail avec les élus de la Commission Développement Durable et les services concernés, préparation des comités de pilotage et des réunions de restitution.

II – La feuille de route développement durable

Le Conseil général inscrit ses actions dans une logique de respect de l'environnement et de développement durable : les élus ont adopté une feuille de route développement durable et un groupe d'éco-correspondants s'est constitué au sein des services. Le service environnement de la DAE s'inscrit dans cette dynamique.

En 2014, l'élaboration du Plan Climat territorial a relancé les réflexions sur le développement durable et les initiatives contribuant aux « *Petits moins pour un grand plus* » : optimisation des moyens, gestion des ressources, possibilités d'évolution, déplacements, échanges d'expériences, relais internes (éco-correspondants). Ces initiatives ont été reprises dans des actions spécifiques du Plan Climat et la DAE se mobilise pour faire vivre la démarche au sein du Conseil général : pilotage d'actions, suivi/évaluation, sensibilisation,

En 2014, plusieurs temps forts ont émaillé l'année, dont les plus marquants sont présentés ci-dessous.

A l'occasion de la semaine européenne de la mobilité, la DAE s'est mobilisée pour organiser des manifestations autour du slogan « *Bougez autrement !* ». Cette initiative s'est traduite par une communication ciblée dans le hall d'accueil des services du Conseil général (rue de Jessaint) sur les modes de déplacements alternatifs, comme la marche, le vélo, les transports en commun. Cette année, il a été proposé aux agents de découvrir les treize lignes de bus « *marne mobilité* » et les nouvelles offres de la société de transport SITAC de Châlons-en-Champagne. Au global, une centaine de personnes ont été sensibilisées à l'occasion de cette semaine de la mobilité.

Le thème des déplacements revêt différents aspects. Pour partager les expériences et les bonnes pratiques, la DAE s'est rapprochée des services de l'agglomération châlonnaise et de la CCI Champagne-Ardenne qui ont mis en place un réseau d'acteurs concernés par ces questions. Cette année, les échanges se sont poursuivis sur les enjeux des Plans de déplacement.

Pour préparer la rédaction du rapport sur la situation du Département en matière de développement durable, la DAEDLP a sollicité l'ensemble des directions et des services pour connaître leurs actions et leurs préoccupations dans ces domaines.

Les services de la DAEDLP sont attentifs aux initiatives en faveur du développement durable menées par d'autres partenaires tels que le Conseil régional, la DREAL, le réseau Natura 2000, le comité 21, des associations et les expériences menées par d'autres collectivités et Départements. Ainsi en 2014, la DAEDLP a participé aux :

- réflexions du pôle départemental des énergies renouvelables ;
- démarches « *Agenda 21* » de Cités en Champagne, Epernay et Reims Métropole ;
- réseaux PCET et plans de déplacement-mobilité ;
- journées du Réseau Énergie Climat de Champagne-Ardenne ;
- journées du réseau CEREMA métier biodiversité : en mai à Metz et en novembre à Châlons.

III – La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources

III.1 - Partenariat avec le conservatoire d'espaces naturels

Afin de sauvegarder et de mettre en valeur les espaces naturels de la Marne, le Conseil général a engagé un partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, autour des axes suivants :

- gestion écologique des sites naturels gérés par le Conservatoire ;

- protection des espèces menacées : les chauves-souris ;
- espaces naturels sensibles.

En 2014, le Conservatoire a réalisé des travaux et des suivis techniques tels que :

- la poursuite des travaux de débroussaillage des pelouses du camp d'Attila à la Cheppe ;
- la réalisation des travaux d'entretien et de suivi et la réouverture d'un nouveau secteur sur le talus principal des pelouses du terme des cotes à Saint-Souplet-sur-Py ;
- au titre de la protection des chiroptères, le Conservatoire a apporté conseils et diagnostics sur quatre bâtiments et dix ouvrages d'art du Conseil général.

Tout au long de l'année, la DAE a suivi l'avancement de ces opérations et a veillé à l'instruction et au suivi financier de ces actions.

III.2 - Partenariat avec l'association Argonne Parc Naturel Régional

L'association Argonne Parc Naturel Régional a lancé en 2014 une étude de faisabilité pour la création d'un Parc Naturel Régional en Argonne. Cette étude a pour objet de :

- conduire la concertation locale ;
- délimiter un périmètre géographique ;
- inventorier et analyser les atouts et les richesses de l'Argonne ;
- proposer des actions de préfiguration et démontrer la capacité de l'association à mobiliser les acteurs locaux, concilier les objectifs de protection et de développement du territoire, développer l'attractivité de l'Argonne.

En 2014, la DAE a suivi les avancées de ce projet, en lien avec d'autres partenaires et financeurs.

III.3 - Trame Verte et Bleue

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil régional et l'Etat ont initié courant 2013, l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Champagne Ardenne. Ce document de planification identifie la Trame Verte et Bleue à l'échelle régionale, en tenant compte des grandes orientations nationales et des problématiques inter-régionales. Il spatialise et hiérarchise les enjeux régionaux en matière de continuités écologiques et définit un plan d'actions visant le maintien ou le rétablissement de ces continuités.

La procédure d'élaboration du projet, à laquelle sont associés de nombreux partenaires parmi lesquels le Conseil général de la Marne, s'est poursuivie tout au long de l'année 2014. Le projet a été arrêté par le Préfet de Région et le Président de Région en décembre 2014. Par la suite, il sera soumis pour avis aux Conseils généraux, parcs naturels régionaux, Communautés d'agglomération et Communauté de communes de la région, ainsi qu'au groupement d'intérêt public du projet de parc national « *forêts de Champagne et Bourgogne* ». Les avis doivent être rendus par écrit dans un délai de trois mois. Après ces consultations, le projet de SRCE fera l'objet d'une enquête publique régionale pour une approbation du document courant 2015.

En 2014, le service a participé activement aux travaux d'élaboration du SRCE : analyse des composantes du dossier (cartographie, plan d'actions, ...) collaboration avec les services (directions des routes et de l'aménagement) pour avis sur les points les concernant, transmission des observations auprès des services de l'Etat et de la Région.

Par ailleurs, les services sont, depuis 2009, mobilisés autour du projet pilote « *Symbiose* » qui a pour objectif d'étudier la mise en œuvre de « *Trames vertes et bleues* » en Champagne-Ardenne afin de fournir des retours d'expériences concrets et reproductibles. Le Département participe aux actions du programme « *Symbiose* » au travers de :

- la mise en place d'actions de gestion raisonnée le long de ses axes routiers : fauchage tardif en coupe haute, développement et maintien des haies, lutte contre les plantes invasives,

▸ l'élaboration de plans de gestion sur ses propriétés présentant un intérêt écologique fort (boisements du Mont de Berru : 20 ha). Il en a confié la gestion et le suivi scientifique au Conservatoire d'espaces naturels.

IV – Des modes de production et de consommation responsables

IV.1 - Partenariat Conseil général de la Marne/ADEME

Afin de protéger notre environnement et de contribuer au développement durable, les élus départementaux ont lancé, en 2005, un partenariat avec l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) autour des deux axes suivants :

- l'ADEME soutient des actions destinées à développer une économie du déchet à haute qualité environnementale ;
- le Conseil général met en lumière le soutien qu'il apporte aux opérations de maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables sur son territoire.

Pour le volet 2014 de ce partenariat, les services ont organisé plusieurs réunions de travail et ont réuni, le 3 octobre, le comité de pilotage constitué avec l'ADEME, pour examiner les dossiers de ce partenariat. Ils ont pris des contacts avec les élus et les services du Conseil général concernés afin d'identifier les opérations pertinentes de maîtrise de l'énergie et de développement durable. A ce titre, le Conseil général a notamment mis en lumière les opérations suivantes :

- maîtrise de l'énergie dans les bâtiments et collèges : travaux d'isolation, rénovation de système de chauffage, installations de GTC (Gestion Technique Centralisée) performantes, ... ;
- les formations dans les thématiques relevant de la maîtrise de l'énergie ;
- la réalisation du Plan Climat-Énergie de la collectivité.

IV.2 - Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux et plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics

La loi Grenelle 2 et l'ordonnance de transposition en droit français de la directive cadre européenne sur les déchets révisée en 2008 ont apporté des modifications importantes en matière de gestion des déchets. Cette réglementation impose, à l'initiative et sous la responsabilité des Présidents des Conseils généraux :

- la révision obligatoire des plans d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA) et leur évolution en plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non-dangereux (PPGDND) ;
- l'élaboration de plans de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics (PPGDBTP).

Ces plans de prévention et de gestion portent sur les déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics ainsi que sur les déchets non dangereux et non plus uniquement sur les déchets ménagers et assimilés. Ceci correspond à une extension très importante du périmètre des déchets à prendre en compte. Aussi, l'Assemblée départementale a décidé en 2013 d'avoir recours à une expertise extérieure pour l'élaboration de ces deux plans. Dès lors, la DAEDLP s'est fortement mobilisée sur ce dossier et au cours du premier semestre 2014, elle a mené les actions suivantes :

- élaboration des dossiers de consultation des entreprises : le premier concernant l'élaboration de ces deux plans jusqu'à leur approbation définitive, le second portant sur leur évaluation environnementale ;
- lancement de ces deux marchés ;
- analyse des offres reçues et rencontre des candidats.

Lors du Conseil des Ministres du 18 juin 2014, un projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République a été présenté. Ce projet de loi prévoit notamment de nouvelles dispositions en matière de planification des déchets. Dans un souci de simplification et de mise en cohérence des mesures applicables en matière de déchets, l'article 5 de ce projet de loi crée un plan unique élaboré au niveau régional qui se substitue aux plans existants. La DAE assure donc une veille juridique et réglementaire sur ces nouvelles dispositions.

Enseignement supérieur et recherche scientifique

La DAEDLP intervient dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Un domaine qui revêt de nombreux enjeux dans la Marne : attractivité, qualifications, compétences, innovations, emplois, Ainsi, le Conseil général s'est fixé pour stratégie d'encourager la recherche, de renforcer les pôles universitaires, de favoriser l'accueil de grandes écoles et de soutenir le développement des Pôles de Compétitivité Industries et Agro-Ressources (IAR) et Matériaux.

I - Partenariat avec les grandes écoles

Le Pôle de compétitivité Industries et Agro-Ressources (IAR) est au cœur de la chimie du végétal et des biotechnologies industrielles, une référence mondiale. Le site de Pomacle Bazancourt, baptisé Institut Européen de la Bioraffinerie, est la vitrine du Pôle IAR. La DAE a assisté à l'essor rapide de ce complexe agro-industriel qui rassemble des acteurs de la recherche, de l'enseignement et de l'industrie. C'est là que les équipes de l'École Centrale, d'AgroParisTech et de Néoma Business School ont impulsé le Centre d'Excellence en Biotechnologies Blanches. Des équipes de l'URCA les rejoindront prochainement. Chacun de ces acteurs dispose de compétences spécifiques et complémentaires. Dès lors, ils ont choisi de travailler en synergie, d'élaborer une stratégie commune et de partager certains équipements et projets.

L'École Centrale s'est installée dans la Marne en début d'année 2010. La DAE a suivi chaque étape de son implantation : le recrutement de l'équipe d'enseignants, de chercheurs et de techniciens, l'équipement de son laboratoire, l'avancement des recherches et du programme pédagogique, les contacts établis avec des partenaires locaux. La DAE rencontre régulièrement les équipes de Centrale : réunions semestrielles à Pomacle-Bazancourt, visite des laboratoires, suivi des travaux de recherche, suivi de la convention liant le Conseil général et Centrale.

Une autre grande école d'ingénieur s'est installée dans la Marne : AgroParisTech. Les activités de sa Chaire dédiée aux Agro-Biotechnologies Industrielles (ABI) concernent aussi bien le volet scientifique que pédagogique. Avec l'appui du Conseil général, l'équipe d'AgroParisTech s'est installée transitoirement dans les locaux disponibles du collège de Trois Fontaines, à Reims, en fin d'année 2012. Cette configuration lui permet à la fois de constituer une équipe de recherche, d'engager des travaux scientifiques et de créer des liens avec les professeurs et collégiens qui peuvent visiter le laboratoire. En 2014, la DAE a rencontré, à plusieurs occasions, l'équipe d'AgroParisTech.

Par la suite, ces différentes équipes spécialistes de la valorisation des agro-ressources emménageront dans un bâtiment commun : le Centre d'Excellence en Biotechnologies Blanches (CEBB), actuellement en construction à Pomacle-Bazancourt. La Région en assure la maîtrise d'ouvrage. La cérémonie pour la pose de la première pierre a eu lieu le 20 juin 2014, en présence du Président du Conseil général et de tous les acteurs concernés.

D'autres occasions ont amené la DAE à se mobiliser sur le thème de la recherche et des agro-ressources. En janvier 2014, elle a organisé une rencontre entre M. le Président, M. le Vice-Président, les élus de la IV^{ème} Commission et les responsables des Chaires de Centrale et d'AgroParisTech. En mars, la DAEDLP a mis en relation l'équipe de Centrale et un industriel marnais. En mai, elle a suivi les rapprochements entre ARD, Solliance et Givaudan, leader mondial des arômes et parfums. En septembre, le thème « *recherche et agro-ressources* » a fait l'objet d'une journée d'échange, sur le stand de la Foire de Châlons, à laquelle ont participé M. le Vice-Président et un représentant d'ARD. La DAE s'est également mobilisée en amont du Congrès européen dédié aux bioraffineries industrielles (EFIB) qui s'est déroulé à Reims en octobre.

Une autre grande école a choisi de s'implanter dans la Marne : Sciences Po Paris. Celle-ci a inauguré son nouveau Campus consacré aux relations internationales, en septembre 2010, à Reims dans l'ancien Collège des Jésuites. La Région, le Département et la Ville de Reims concourent à la création de ce Campus. La DAEDLP est chargée du suivi administratif de cette opération.

II - L'Université de Reims Champagne Ardenne

Établissement pluridisciplinaire, l'Université de Reims Champagne Ardenne (URCA) accueille près de 23 000 étudiants et 2 400 salariés. A Reims, ses locaux sont dispersés sur différents quartiers. Certains bâtiments sont très dégradés. Aussi, l'URCA a décidé de regrouper ses sites rémois sur le Campus Croix-Rouge. Ce projet d'envergure a pour ambition de consolider l'image de l'URCA, d'améliorer les conditions de travail et d'études, de mutualiser les espaces, de réduire les consommations énergétiques et les charges d'exploitation.

La DAE est chargée de suivre l'ensemble des projets liés à cette restructuration, notamment la réalisation du Pôle Santé, en partenariat avec la direction des bâtiments départementaux. Tout au long de l'année, les réflexions se sont poursuivies. Il s'agit là, d'un travail de longue haleine qui nécessitera des ressources financières exceptionnelles, bien au-delà des dispositifs classiques.

III - Programmes de recherches scientifiques

Pour connaître les différentes initiatives menées dans le domaine de la recherche et de l'innovation, la DAEDLP participe à plusieurs réunions : Assises de la Recherche, Innovact, semaine de la bioraffinerie, présentation d'appels à projets, Régulièrement, elle est en contact avec Carinna (agence pour la recherche et l'innovation), avec les services de l'URCA, avec d'autres partenaires institutionnels (Région, Villes de Reims et de Châlons) et avec certaines équipes de recherche.

IV - Le pôle de compétitivité Matérialia

Depuis sa création en 2009, le Pôle de compétitivité Matérialia concentre ses activités sur l'innovation des matériaux et des procédés : nanomatériaux, composites, allègement, performances, méthodes de fabrication, Matérialia accompagne des entreprises, des laboratoires et des centres de recherche dans leurs développements technologiques. La DAE est attentive à ces initiatives, d'autant plus que l'économie marnaise a la chance de compter sur des acteurs de premier plan dans ces domaines.

Le Pôle Matérialia propose régulièrement des visites, des formations, des échanges de bonnes pratiques et d'information. Il organise des réunions de présentation de projets innovants auxquelles participe la DAEDLP.

Dans la Marne, Matérialia a été à l'origine de la création du Cluster antimicrobien qui réunit une dizaine d'entreprises et d'industriels locaux avec pour projet commun de développer une large gamme de produits antimicrobiens complémentaires : mobiliers, équipements, peintures, revêtements de sol, Dès sa création, en 2013, la DAE s'est impliquée dans cette démarche qui répond à plusieurs enjeux : innovation, santé, nouveaux marchés, longévité, qualité de vie, compétitivité.

V – Carinna : Agence pour la recherche et l'innovation

Créée en janvier 2008, l'agence Carinna a pour principales missions de renforcer la recherche et l'innovation, d'identifier et d'accompagner des programmes de R&D en région, de faciliter le transfert de technologies, de fédérer différents acteurs, La DAE participe aux réunions et aux comités thématiques organisés par Carinna en faveur de la recherche et de l'innovation, tout particulièrement dans les domaines des agro-ressources et de la domomédecine. Tout au long de l'année 2014, la DAEDLP a assuré le suivi administratif et financier du partenariat engagé entre le Conseil général et Carinna et elle a suivi les projets et les différentes évolutions de Carinna.

Direction de l'aménagement

Direction de l'aménagement

2014 : point sur les activités aéroportuaires

Le trafic régulier du fret aérien sur l'aéroport Paris-Vatry a enregistré une hausse de 11 % par rapport à 2013. Le tonnage total traité sur l'ensemble de l'année 2014 a été de 6 215 tonnes.

Le trafic passager a enregistré 97 123 passagers.

Les vols d'entraînement représentent 6 286 mouvements et sont en augmentation par rapport à 2013 (57 %).

Le nombre total de mouvements aériens a été de 10 435 en 2014 contre 8 489 en 2013.

2014 : les faits marquants

⇒ **commercialisation terrestre**

▸ convention de mise à disposition de terrains avec le moto-club MVCC :

- localisation : terrain d'une superficie de 37 hectares, situé sur le site de l'ancienne marguerite militaire nord-ouest de l'aéroport Paris-Vatry ;
- objet : pratique de l'activité moto tout terrain (enduro, quad, trial, supermotard sauf moto-cross) ;
- durée : trois ans, possibilité de renouvellement express entre les deux parties pour une même durée ;
- divers : ce site a été visité par Monsieur le Préfet le 11 octobre 2014 car celui-ci recherche un lieu pour remettre en place la prévention routière à l'intention des motards. A ce jour, nous ne connaissons pas encore le nom du site retenu par la Préfecture.

▸ cutorisation d'occupation de terrains avec la société SASU Paris Vatry Sport Concept

- localisation : terrain d'une superficie de 17 hectares, situé sur le site de l'ancienne marguerite militaire nord-est de l'aéroport Paris-Vatry ;
- objet : exercice d'une activité de circuit automobile et de sécurité routière ;
- durée : 23 mois ;
- divers : afin de faciliter l'accès au terrain, le Conseil général a réalisé une voie d'accès au niveau de la deuxième entrée (entreprise EUROVIA). Cette voie permet de créer deux zones exploitables séparément.

▸ convention de mise à disposition de terrains avec les sociétés EOLE et DEVEOLE

- localisation : parcelles d'une superficie d'environ 29 hectares, situées sur les communes de Vassimont et Chapelaine, Haussimont et Sommesous ;
- objet : étude pour l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le site de l'aéroport ;
- durée : deux ans.

⇒ **domaine aéronautique**

▸ réhabilitation pour mise en sécurité de l'aire d'isolement

Ces travaux de réhabilitation pour mise en sécurité du parking de l'aire d'isolement, sur une surface d'environ 16 850m² dont 11 630m² de dalles, concernent plus particulièrement la réparation des dalles béton (épaufrures, fissures, ...) et la reprise des joints.

Ces travaux se sont déroulés en une seule phase et ont été réalisés par l'entreprise OAT France.

▸ étanchéification d'une partie des caniveaux BIRCO

En 2013, des travaux d'étanchéification des caniveaux BIRCO avaient été entrepris sur une longueur d'environ 1 500 ml du parking avions de fret de l'aéroport.

Des problèmes de mise en œuvre ainsi que des intempéries avaient impliqué une suspension des délais. De plus, le fournisseur devait refaire des essais et proposer une nouvelle membrane au Conseil général.

Les travaux, qui ont repris au printemps 2014, sont maintenant achevés.

▸ Reconstruction d'une partie des caniveaux BIRCO

Ces travaux de reconstruction se sont déroulés en une seule phase. Les caniveaux ont donc été reconstruits sur une longueur de 74 ml des parkings FRET et PASSAGERS.

Ils ont été réalisés par l'entreprise GUINTOLI (*sous-traitant OAT*), entreprise qui avait construit ces caniveaux au moment de l'édification de l'aéroport.

▸ Installations de passerelles à la demande de la DGAC pour le franchissement des fossés par des véhicules légers et le personnel en intervention aux abords de la piste lors de l'atterrissage d'un avion et, installation d'une dalle de manœuvre au VOR (*entreprise OAE*).

▸ Bassins AS2 et AS8 : Mise en place de gabions au fond des bassins pour éviter les ravinements (*entreprise OAE*).

⇒ **mesures compensatoires**

▸ Boisements

Afin de pallier les déboisements opérés suite à la construction de l'aéroport et à la création des zones d'aménagement, le Conseil général a reboisé 135 ha 63 a 86 ca sur une surface cadastrale de 152 ha 66 a 79 ca (*la différence étant due aux bassins, pelouses, chemins et emprise de gaz*).

En 2011, la gestion de l'ensemble de ces parcelles boisées, placées en régime forestier, a été confiée à l'Office National des Forêts par dossier d'aménagement d'une durée de trente ans.

En 2014, l'ONF a donc procédé à différentes actions comme :

- travaux préalables à la régénération : relevé de couvert, élimination des bois morts etc. ;
- entretien ou enlèvement des protections contre le gibier ;
- pour les plantations de moins de 1,5 m : dégagement manuel des plantations avec maintien du gainage ;
- dégagement mécanique de plantations par broyage des interlignes ;
- fourniture et mise en place de pins noirs au titre de la garantie de reprise.

L'ONF et la direction de l'aménagement ont également préparé le programme de travaux 2015.

▸ Terres de compensation

Un dossier est actuellement en cours d'étude avec la SAFER afin de pouvoir procéder aux dernières compensations pour environ 175 hectares.

⇒ **foncier**

▸ Acquisitions foncières

Aujourd'hui, reste à acquérir suite à l'ordonnance d'expropriation, certains chemins appartenant aux associations foncières locales.

⇒ **aménagement Nord rémois – Syndicat Mixte du Nord Rémois (SMNR)**

Conformément à la délibération du 15 janvier 2010, le Département de la Marne est adhérent du Syndicat Mixte du Nord Rémois (SMNR), créé par arrêté préfectoral du 18 juillet 2011 et composé de Reims Métropole, des Communautés de Communes de la Vallée de la Suippe, Beine-Bourgogne, et du Département.

Sa mission principale consiste en « *l'étude et la réalisation d'opérations déclarées d'intérêt syndical nécessaires à l'édification de grandes opérations d'aménagement indispensables au développement du Nord-Rémois sur le territoire des collectivités adhérentes* ».

Durant l'année 2014, le bureau syndical s'est réuni à trois reprises et le comité à cinq reprises. De nombreuses réunions techniques ont été organisées afin d'avancer sur les divers dossiers en cours (amélioration de la desserte ouest du pôle IAR, Très Haut Débit) et assurer le suivi du Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD) signé en juillet 2013.

Lors du comité du 13 juin 2014, Madame Catherine VAUTRIN a succédé à Monsieur René-Paul SAVARY à la présidence du SMNR ; ce dernier demeure vice-président avec Monsieur KERHARO. La coordination du SMNR est désormais assurée par les services de Reims Métropole.

▸ Le budget 2014

Le budget principal 2014 est inchangé sur cet exercice, soit 100 K€. Les dépenses concernent essentiellement les études effectuées par l'Agence d'Urbanisme et la mise à disposition des services des membres adhérents au SMNR ; les recettes sont composées des participations des collectivités membres, soit 30 K€ pour le Département.

Un budget annexe a été créé en 2014 pour le dossier du Très Haut Débit. Les dépenses d'investissement concernent les travaux nécessaires à la réalisation de l'infrastructure numérique, et les recettes sont fonction de la participation des divers financeurs.

Sur 2014, seules des dépenses afférentes au « *budget principal* » seront comptabilisées.

▸ Agence d'urbanisme de développement et de la prospective de la région de Reims (AUDRR) – Schéma d'organisation du territoire du SMNR

Dans le cadre de la convention signée entre l'AUDRR et la SMNR, l'AUDRR réalise l'ensemble des études devant mener à l'élaboration d'un schéma d'organisation du territoire du SMNR ajusté à l'emprise de la Base 112.

Sur la base du scénario validé en avril 2013, un schéma de principes a été élaboré et validé lors du comité du 3 février 2014. Ce schéma de principe constitue le fondement du futur schéma d'organisation du territoire et se définit suivant un plan de développement stratégique organisé autour des trois axes majeurs :

- pérenniser les espaces agricoles, naturels et forestiers (protéger le patrimoine naturel, gérer la consommation d'espaces, ...) ;
- polariser le développement (optimiser la répartition des zones d'activités économiques, ...) ;
- mailler le territoire (améliorer les conditions d'accès et de desserte, structurer en réseau les infrastructures, ...).

L'avancée de cette étude notamment en termes de priorités et moyens, a été présentée au comité syndical de décembre 2014.

En 2015, les travaux de l'AUDRR porteront sur l'approfondissement du schéma et la définition de zooms sur les différents secteurs à enjeux stratégiques, ainsi que sur la traduction du projet au niveau du S.Co.T.

L'enjeu de ce schéma est de concevoir un projet de développement durable et intégrant les différentes échelles territoriales :

- affirmer le Nord rémois dans la dynamique de développement métropolitaine ;
- inscrire la dynamique de développement à l'échelle locale ;
- structurer et rationaliser le développement.

▸ Mise en place d'une infrastructure ouverte permettant aux opérateurs de télécommunication d'offrir des services de communications électroniques à très haut débit sur le parc agro-industriel de POMACLE-BAZANCOURT et sur le futur parc LES SOHETTES-VAL DES BOIS

Ce projet consiste à mettre en place une infrastructure de réseau de communications électroniques (fourreaux et « fibres noires »), constituant un réseau d'initiative publique. Ce réseau de collecte sera raccordé, d'une part, au réseau de desserte des entreprises et établissements d'enseignement supérieur et de recherche situés sur le pôle agro-industriel de Pomacle-Bazancourt et d'autre part, aux réseaux de desserte irrigant le futur parc d'activité Les Sohettes – Val des Bois aménagé avec le soutien de la Région Champagne-Ardenne et du FEDER.

Ce dossier déclaré comme relevant de l'intérêt syndical lors du comité syndical du 9 décembre 2013, a fait l'objet d'une présentation à notre assemblée lors de sa session de janvier 2014 (conformément à l'article 3-2 des statuts où chaque adhérent du SMNR est appelé à délibérer sur la proposition d'intérêt syndical).

Durant l'année 2014, une nouvelle approche de ce dossier a été opérée et le choix de la maîtrise d'ouvrage du projet s'est portée sur le Syndicat Intercommunal des Énergies de la Marne (SIEM), opérateur désigné dans le SDTAN pour réaliser les projets départementaux et infra-départementaux et exploiter à terme les infrastructures.

Une étude a été réalisée sur l'année 2014, pour préciser le projet, le coût (estimation prévisionnelle de départ de 2,3 M€), les charges et recettes d'exploitation. Les liens avec le réseau JUPITER et Reims Métropole y sont également étudiés pour assurer au mieux la continuité du réseau. Les premiers éléments de cette étude ont été restitués lors du comité syndical de décembre 2014.

Un nouveau plan de financement a été consolidé, au regard des coûts ainsi précisés et des participations de chacun, Région, CCI, FEDER programme 2014-2020, CRSD-FNADT (fiche-action 2-4), SMNR,

Ce projet est cohérent avec le SDTAN approuvé au niveau départemental.

▸ Amélioration de la desserte ouest du pôle industrie-agro-ressources IAR

Ce dossier déclaré d'intérêt syndical en mai 2012, concerne la création de voies nouvelles ou contournements localisés des communes de Pomacle, Fresne-les-Reims et Bourgogne.

Lors du comité syndical du 9 décembre 2013, le principe du tracé de déviation a été validé.

Dans la continuité des premières études de faisabilité, des études relatives à l'état initial du site et des travaux topographiques ont été lancés en 2014. En parallèle, des réunions de concertation ont été organisées avec les collectivités et les représentants de la profession agricole.

Ces concertations ont permis d'aboutir à la validation du tracé de déviation de la commune de Pomacle (phase 1) uniquement. La validation des tracés relatifs aux déviations des communes de Fresne-Les-Reims (phase 2) et Bourgogne (phase 3) se poursuit.

Ainsi, seule une partie des études a pu être réalisée dans les délais impartis dans le cadre des marchés d'études engagés. De manière à finaliser les études opérationnelles (études environnementales, d'impact, géotechniques et dossier de Déclaration d'Utilité publique, loi sur l'eau) nécessaires au lancement des travaux de la phase 1 (dont le tracé est validé), un nouvel appel d'offres sera lancé en 2015. Concernant les phases 2 et 3, les études préalables et les concertations avec les acteurs locaux se poursuivront de manière à obtenir un consensus sur les propositions de tracés.

Au regard de ces divers éléments, corrélés à un contexte de réforme des collectivités territoriales, le Département a fait le choix de différer sa participation quant aux travaux de la phase 1.

▸ Suivi et évolution du contrat de redynamisation de site de défense (CRSD)

Pour mémoire, en application des mesures d'accompagnement en faveur des territoires impactés par la fermeture d'un site de la Défense, et afin d'impulser de nouvelles activités économiques, la reconversion de la BA 112 fait l'objet d'un Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD), signé le 19 juillet 2013 pour un montant de trois millions d'Euros.

Son objectif est de contribuer au développement économique, sans se limiter au seul territoire de l'ancienne BA 112, mais en prenant bien en compte l'ensemble du territoire du nord-rémois.

Ce CRSD est composé, à sa signature, de onze fiches-actions (dont quatre sous maîtrise d'ouvrage du SMNR).

Durant l'année 2014, trois réunions en sous-préfecture ont été organisées quant au suivi de ces différentes actions. Ce comité, composé à l'origine des seuls signataires du CRSD, a été élargi à d'autres membres (président de communauté de communes, président du conseil régional, ...).

Dans le cadre du suivi de ces fiches-actions, il s'est avéré nécessaire de procéder à la réorientation des actions du CRSD. Ceci s'est traduit par la signature d'un premier avenant au CRSD le 7 novembre 2014 (Fiche-action 1-1 : soutien à l'implantation et au développement d'activités porteuses d'emplois nouveaux : élargissement du dispositif aux artisans et commerçants).

Un second avenant est en cours de rédaction de manière à acter des nouveaux amendements, notamment l'abandon de certains projets, en raison de l'absence de plan de financement adapté et d'éléments fiables sur les coûts de fonctionnement. Les sommes ainsi libérées permettraient de majorer le financement des autres projets et d'en incorporer de nouveaux.

Ces évolutions seront actées en 2015.

⇒ **la SEVE**

La direction de l'aménagement assure le suivi de la convention de Délégation de Service Public signée entre le Département et la SEVE pour une durée de vingt années, soit jusque fin 2019.

L'année 2014 aura été marquée par l'arrivée d'une nouvelle équipe à la direction de la SEVE suite à la vente fin 2013 par plusieurs actionnaires de leurs actions, notamment SNC LAVALIN. La CCI de Châlons-en-Champagne est maintenant l'actionnaire majoritaire avec 87,87 % du capital.

Dans un premier temps, une réorganisation interne de la société a été opérée par un Directeur Délégué embauché, pour une durée déterminée à cet effet, dans l'attente de l'arrivée fin 2014, d'un nouveau Directeur général qui, de par son profil, laisse entrevoir de nouvelles perspectives et espérer le développement des activités de la plateforme.

La société qui emploie environ 69 personnes multiplie les initiatives et les contacts.

Sur 2014, plusieurs réflexions ont également été menées avec les autres collectivités locales sur les possibilités et moyens à mettre en œuvre, afin de faire évoluer le modèle actuel de gouvernance de la plateforme.

⇒ **activité passagers**

La composition de l'association Paris-Vatry Project (A.P.V.P.), est inchangée en 2014 (CCI de Reims - Epernay et de Châlons-en-Champagne - Vitry-le-François - Sainte-Menehould). Une réflexion a cependant été engagée quant à l'élargissement des partenaires et à son financement. L'association a donc poursuivi son action en 2014 par le biais de la signature d'une cinquième convention.

Le gestionnaire de l'aéroport a également poursuivi ses démarches afin de développer les vols charters et les vols réguliers.

L'année 2014 s'est révélée être un succès puisque ce sont **97 123** personnes qui ont transité par l'aéroport, et ce d'autant que le budget alloué à cette activité était en baisse par rapport à 2013 :

- **73 597** passagers à destination de Porto et Marrakech avec la compagnie RYANAIR (vols réguliers Low-cost),
- **17 504** passagers à destination de Nice, Malaga et Ajaccio avec JetAirfly (vols réguliers low-cost),
- **4 411** passagers (vols charters) avec la compagnie Top of Travel vers Malte, le Portugal et la Croatie,

L'aviation d'affaires représente **939** passagers, les vols militaires et autres représentent quant à eux **672** personnes.

Durant l'année 2014, la notoriété de la plateforme auprès du grand public s'est encore renforcée, puisque l'activité observée est au-delà des objectifs fixés. Les efforts doivent donc se poursuivre de manière à conforter le positionnement de la plateforme dans cette activité.

L'enjeu pour l'ensemble des partenaires demeure toujours de faire de cette zone d'activités un outil puissant d'aménagement du territoire régional, de développement local, d'attractivité touristique et de promotion économique. Cette volonté prend d'ailleurs tout son sens, au regard de l'impact des décisions prises au niveau local et l'incertitude engendrée pour l'avenir économique de notre région.

⇒ **exploitation**

▸ Service des eaux de l'aéroport Paris-Vatry

- Etude pour mettre en place un dispositif de la télérelève des compteurs d'eau et aussi de leur remplacement, aussi bien de l'aéroport, des zones publiques mais également de ceux situés dans les emprises des entreprises situées sur les ZAC.

Un diagnostic a été réalisé par la Lyonnaise des eaux en novembre 2014 sur la conformité du réseau au décret GRENELLE (décret 2012.97 du 24/01/12). Le rendement du réseau de Vatry est inférieur à 65 %.

Sont identifiés :

- l'audit de fiabilité des macro-comptages ;
- la mise en place d'une sectorisation du réseau en vue d'une surveillance en temps réel des pertes d'eau ;
- la fiabilisation des postes de comptages des abonnés (changement des compteurs suivant l'âge et la classe) ;
- intégration de l'ensemble de ces informations sur le dispositif de télérelève qui permet aussi la gestion de l'éclairage public, etc.
- changement du compteur du forage situé sur le territoire communal de Vassimont et Chapelaine suivant l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif à la mesure des prélèvements d'eau et aux modalités de calcul de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau.

Le compteur mécanique, ayant eu neuf ans d'âge (juillet 2005-juillet 2014), devait être changé afin de respecter cet arrêté. Un nouveau compteur électromagnétique a donc été posé.

▸ Sélection et nettoyage de boisements sur l'ancienne marguerite militaire sud-est

Suite à la demande de la Direction Générale de l'Aviation Civile et afin d'éliminer les derniers stigmates de la tempête de 1999, l'entreprise NINET a procédé au nettoyage et à la sélection des boisements sur environ dix hectares de cette ancienne marguerite ainsi qu'au nivellement de la zone.

Au préalable, la direction de l'aménagement a consulté les services du Conservatoire de la faune et de la flore, les services de la DREAL, la police de la chasse et de la forêt, la ligue pour la protection des oiseaux et enfin l'ONF afin d'être en parfaite corrélation avec la réglementation en vigueur en matière de protection des espèces végétales et animales.

▸ Travaux sur l'ancienne marguerite militaire nord-est

• Déconstruction des dix portes de hangarettes

Afin de pouvoir disposer des dix hangarettes situées sur cette marguerite, il a été procédé à la déconstruction des dix portes d'environ 130 tonnes chacune par l'entreprise DEMOLAF.

Il a été imposé à l'entreprise la parfaite conservation de la dalle intérieure de chaque hangarette sous peine de pénalités importantes. A la réception des travaux, aucune dalle n'a été endommagée.

Nota : l'armée avait retiré tous les systèmes d'ouverture des portes rendant ainsi les hangarettes inutilisables. Ces travaux permettent alors au Conseil général de pouvoir étudier davantage de projets sur cette zone et d'être réactif face à la demande.

• Déconstruction d'un hangar

Les entreprises BRAZIER et NINET ont démonté la structure de l'ancien hangar américain située sur cette zone, celle-ci étant à ciel ouvert et inutilisable. Il a également été imposé aux entreprises la conservation de la dalle béton avec les mêmes règles de pénalités que pour les portes des hangarettes.

▸ Protocole de chasse

Le protocole conclu le 07 décembre 2013 avec les sociétés de chasse de Fère Champenoise et Normée a été renouvelé pour une durée d'un an soit du 7 décembre 2014 au 7 décembre 2015. Celui signé avec la société de Sommesous a également été renouvelé pour un an soit du 26 novembre 2014 au 26 novembre 2015.

Un nouveau protocole a été signé le 5 octobre 2014 entre le Département et les sociétés de chasse de Bussy Lettrée, Haussimont et Vassimont & Chapelaine pour une durée d'un an renouvelable une fois pour la même durée.

Deux conventions ont été mises en place avec une équipe de fureteurs afin d'éradiquer la prolifération de lapins de garenne sur les emprises du domaine public départemental des ZAC 1 et 2 de l'aéroport et sur l'ancienne marguerite militaire. Celles-ci ont été signées avec prise d'effet au 2 janvier 2015.

▸ Travaux dans les salles du chef de quart et de repos de la tour de contrôle

Suite à différentes infiltrations (*dégâts depuis l'origine de la construction liés à des fuites provenant de la toiture*), la salle du chef de quart avait été fortement endommagée. Il a donc été nécessaire de remplacer une baie vitrée, le sol et de remettre en peinture la totalité de la pièce. Les poteaux de la salle de repos ont également été repris en peinture (*entreprise LAGARDE MEREGNANI*).

▸ Intervention sur le giratoire G0 à G1

Il a été procédé à la reprise du tapis d'enrobé du giratoire G0 au giratoire G1 inclus ainsi que de la signalisation horizontale (*entreprise EUROVIA*).

Direction de l'éducation, des loisirs et de la mobilité

- **L'éducation**
- **Le transport et la mobilité**
- **Le sport, la jeunesse et le tourisme**
- **La culture**

Direction de l'éducation, des loisirs et de la mobilité

Quatre services composent la direction de l'éducation, des loisirs, de la mobilité :

- la gestion des collèges,
- le transport et la mobilité,
- les sports, la jeunesse et le tourisme,
- les affaires culturelles.

Le budget total s'établit à 40 M€ en fonctionnement et 25 M€ en investissement, y compris les budgets des structures rattachées à la direction :

- les Archives départementales,
- la Bibliothèque Départementale de Prêt.

C'est une équipe de près de trente agents qui se mobilise pour donner un véritable sens à des politiques soit obligatoires ou facultatives, dans le cadre d'un budget contraint, avec comme objectif le meilleur service rendu à la population.

Sont rattachés à cette direction les 458 agents territoriaux des collèges qui assurent l'accueil, la restauration collective, entretiennent les bâtiments et les terrains et assurent la maintenance technique dans les 47 collèges publics. La particularité de ces agents est de se trouver sous l'autorité fonctionnelle du Chef d'établissement et de l'autorité hiérarchique du président du Conseil général, ce qui complique parfois un mode de relation basé sur des relations de confiance et la recherche d'une efficacité maximale.

En 2014, de nombreuses actions ont été mises en place au sein de cette direction, montrant son dynamisme et son implication, malgré les contraintes budgétaires imposées.

Tourisme

▸ poursuite de la mise en place du schéma départemental des véloroutes et voies vertes avec la réalisation en cours de l'itinéraire de la Vallée de la Marne (marché lancé) et de la véloroute du Canal de la Haute-Seine (en cours de finalisation) ;

▸ amélioration des équipements d'accueil des sites inscrits au schéma départemental des sites de mémoire par l'implantation de panneaux d'information service et d'une signalétique directionnelle. Ceci vient compléter l'action de mise en valeur par une signalétique touristique des sites et équipements touristiques par catégorie (monuments historiques, parcs et jardins, musées, aires de pique-nique et points de vue, sites de mémoire).

Culture

▸ poursuite du Festival Itinéraires, voyage musical et théâtral dans des sites confidentiels ou insolites du patrimoine rural : recherche particulière de lieux tout en respectant un équilibre territorial et en développant un appui significatif des structures culturelles locales ;

▸ mise en œuvre d'un programme ambitieux de sensibilisation artistique à destination des collégiens visant à la découverte et à la curiosité culturelles : en s'appuyant sur la richesse de création du territoire (intervention de structures culturelles locales, création du programme « *collèges en scène* » réunissant à travers treize projets, trente collèges et environ mille élèves).

Sport

- mise en place d'une stratégie visant à développer des « *actions sport santé nutrition* » dans le milieu scolaire et dans le milieu sportif associatif. Création d'un dispositif d'appel à projet porté par le Conseil général en étroite collaboration avec l'UNSS et la Direction académique, afin de valoriser les démarches entreprises par les collèges face à la problématique du « *bien manger-bien bouger* » ;
- développement du soutien au sport de compétition amateur en aidant l'ensemble des niveaux de jeux nationaux pour une cohérence et une continuité entre le niveau régional et le niveau professionnel ;
- clarification et simplification de la démarche d'obtention de bourses d'accessibilité au sport de haut niveau pour les collégiens inscrits en pole espoir ou France : plus de lisibilité en lien avec le mouvement sportif régional et l'Etat, seul département à avoir intégré ce type d'aide.

Education

- lancement d'une plateforme virtuelle d'approvisionnement local des restaurations scolaires en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Marne : chaque collège peut passer commande directement en ligne auprès des producteurs locaux marnais ;
- poursuite du déploiement de l'espace numérique de travail (ENT) dans les collèges : cette plateforme virtuelle, permettant aux professeurs, aux élèves, aux parents et à l'ensemble de la communauté éducative de partager informations et données (cours, cahiers de textes, ...) est mise en œuvre dans 36 collèges.

Transport et mobilité

- généralisation de la réforme des rythmes scolaires à toutes les écoles publiques de la Marne à la rentrée 2014, ce qui a impacté l'organisation des transports sur le territoire ;
- renouvellement d'une partie des marchés publics de transport scolaire ;
- transfert de compétence aux Communautés de communes et d'Agglomération ayant un périmètre de transport urbain ;
- inauguration du réseau départemental Mobilité réorganisé en treize lignes.

L'éducation

L'éducation constitue toujours une priorité pour le Conseil général qui consacre chaque année une part importante de son budget au fonctionnement et à l'investissement dans les collèges dans le but de favoriser la réussite des collégiens.

Ce constat démontre bien l'attachement du Département à ses collèges et au partenariat développé avec les E.P.L.E. et les services de l'Education nationale (DSDEN et Rectorat) afin d'offrir des conditions d'accueil optimales aux élèves.

Depuis l'acte II de la décentralisation, de nouvelles missions sont venues étoffer le champ d'action des conseils généraux. En effet la loi de 2004 a conféré aux Départements des compétences concernant la sectorisation, la restauration scolaire et la gestion du personnel technique, notamment. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 étend encore les compétences des collectivités territoriales au sein des établissements scolaires, notamment pour ce qui concerne la maintenance informatique.

I - Les effectifs des collèges

I.1 - Dans les collèges publics

A la rentrée scolaire de septembre 2014, les 47 collèges marnais ont accueilli 21 466 élèves marquant ainsi une diminution par rapport à l'année précédente (-0,6 %), et ce après trois années consécutives d'évolution positive des effectifs.

EFFECTIFS DES COLLEGES PUBLICS MARNAIS (y compris SEGPA)

Collèges	Effectifs rentrée 2009	Effectifs rentrée 2009	Effectifs rentrée 2010	Effectifs rentrée 2011	Effectifs rentrée 2012	Effectifs rentrée 2013	Effectifs rentrée 2014
District de Châlons	4 151	4 151	4 222	4 261	4 233	4 277	4 268
District d'Épernay	5 446	5 446	5 532	5 588	5 583	5 580	5 448
District de Reims	9 624	9 624	9 690	9 678	9 835	9 924	9 932
District de Vitry-le-François	1 875	1 875	1 770	1 767	1 781	1 808	1 818
TOTAL GENERAL	21 096	21 096	21 214	21 294	21 432	21 589	21 466
Evolution par rapport à l'année précédente	-107 élèves soit -0,50 %	-107 élèves soit -0,50 %	-48 élèves soit -0,2 %	+80 élèves soit +0,38 %	+138 élèves soit +0,68 %	+157 élèves soit +0,7 %	-123 élèves soit -0,6 %

I.2 - Dans les collèges privés

A la rentrée scolaire de septembre 2014, les treize collèges privés marnais ont accueilli 5 957 élèves, marquant ainsi une diminution par rapport à 2013 (-1,7 %).

EFFECTIFS DES COLLEGES PRIVES MARNAIS

Collèges	Effectifs rentrée 2009	Effectifs rentrée 2010	Effectifs rentrée 2011	Effectifs rentrée 2012	Effectifs rentrée 2013	Effectifs rentrée 2014
District de Châlons	1 265	1 272	1 316	1 332	1 303	1 258
District d'Épernay	698	725	753	721	686	670
District de Reims	3 572	3 576	3 666	3 737	3 752	3 727
District de Vitry-le-François	195	244	308	307	316	302
TOTAL GENERAL	5 730	5 817	6 043	6 097	6 057	5 957
Evolution par rapport à l'année précédente	+131 élèves soit +2,34 %	+87 élèves soit +1,52 %	+226 élèves soit +3,89 %	+24 élèves soit +0,4 %	-40 élèves soit -0,7 %	-100 élèves soit -1,7 %

II - L'investissement

II.1 - Dans les collèges publics

⇒ **la poursuite d'une forte volonté d'investissement**

Tout au long de l'année, le Conseil général a en charge la construction, la réparation et tous les travaux d'entretien des collèges publics. L'investissement dans les collèges représente plus de 482 millions d'euros depuis 1986 et une enveloppe annuelle globale de 12 millions d'euros en 2014.

Sur les 45 établissements (hors cités scolaires) :

- ▶ 31 collèges ont été reconstruits ou totalement réhabilités,
- ▶ 1 collège est en phase finale de reconstruction – livraison prévue en 2015 (Vertus)
- ▶ 8 collèges ont fait l'objet de gros travaux de réhabilitation,
- ▶ 5 collèges restent à reconstruire (Sermaize-les-Bains, Pontfaverger, Université, François Legros et Pierre Brossolette à Reims),
- ▶ lancement d'opérations importantes :
 - reconstruction du collège Louis Pasteur à Sermaize-les-Bains – pose de la première pierre le 24 novembre 2014,
- ▶ poursuite des études pour la reconstruction ou la réhabilitation des collèges :
 - Université à Reims,
 - Pierre Souverville à Pontfaverger.

Les 47 établissements ont également bénéficié d'une dotation de 7 000 € « *travaux urgents* » (représentant un montant total de 329 000 €) leur permettant de financer les menus travaux et réparations. Cette enveloppe permet aux agents affectés dans les collèges de réaliser des travaux en direct et assure une réactivité dans l'intervention.

II.2 - Dans les collèges privés

En 2014, en application des dispositions de la loi Falloux, des aides à l'investissement ont été accordées aux collèges privés à hauteur de 1 028 832 €. Ces subventions visent à participer au financement de travaux de sécurité et d'hygiène, de rénovation, de maintenance et d'accessibilité.

De plus, le Conseil général a accepté de garantir les emprunts contractés par les collèges privés pour mener à bien un programme de travaux pluriannuel représentant un coût important. A ce jour, sept collèges bénéficient de ce dispositif.

III - Le fonctionnement

III.1 - Dans les collèges publics

L'enveloppe répartie entre les 47 collèges est de l'ordre de 5,4 M€ et doit faire l'objet de la répartition la plus équitable possible entre les établissements.

Depuis 2013, les modalités de calcul de la dotation de fonctionnement des collèges sont les suivantes :

- ▶ prise en charge des dépenses de viabilisation au réel (moyenne actualisée des trois dernières années) ;
- ▶ prise en charge des dépenses liées aux contrats obligatoires de maintenance :
 - au réel (100 %) pour les collèges membres des groupements de commande pour la maintenance des ascenseurs et SSI ;
 - à hauteur de 80 % pour les collèges non-membres.

▸ prise en charge des dépenses assumées par les collèges soumis à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères à hauteur de 60 % (étant considéré que la part restante correspond au service de restauration et est prise en charge par la contribution des usagers, le budget restauration étant autonome).

Puis répartition du solde de l'enveloppe :

- au prorata des surfaces bâties (15 %) ;
- au prorata des effectifs (85 %) ;
- application d'un forfait pondéré de 1,5 pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} SEGPA.

En ce qui concerne les équipements sportifs, une subvention particulière est attribuée aux collèges qui doivent louer des équipements sportifs auprès d'autres structures. Un total de **54 236 €** a ainsi été versé aux douze collèges concernés.

Pour ce qui est des collèges dont le gymnase a été racheté par le Département, une subvention spécifique était jusqu'alors allouée pour un montant total de 185 386 € pour quinze collèges présentant cette situation. Ce dispositif visait à compenser les charges nouvelles et donc non prises en compte dans le calcul de la dotation de fonctionnement N+1. Néanmoins, les principaux postes de dépenses pour le fonctionnement d'un gymnase sont la viabilisation et les contrats de maintenance, lesquels sont pris en compte au réel dans le nouveau mode de calcul. Aussi, il a été décidé de supprimer progressivement (sur sept ans) ces crédits spécifiques « *gymnases* » et de les redéployer dans l'enveloppe globale de dotation de fonctionnement. Ces crédits spécifiques auront donc disparu en 2019. Ils représentaient encore en 2014, 123 134 €.

Parallèlement, une enveloppe budgétaire est réservée afin de verser un complément de subvention, en fin d'année, aux collèges qui rencontrent des difficultés budgétaires notamment liées à la viabilisation. Cette enveloppe s'élevait à un montant de 106 810 € en 2014. Sept collèges ont fait une demande de dotation complémentaire et ont reçu une aide particulière au vu de leur situation budgétaire et des dépenses prévisionnelles de fonctionnement et de viabilisation.

III.2 - Dans les collèges privés

Le Conseil général a formalisé à nouveau son engagement vis-à-vis des treize collèges privés en adoptant une convention de partenariat triennale (2013-2014-2015) avec la Direction Diocésaine et des représentants de collèges privés. En application du principe de parité, les diverses aides allouées par le Conseil général de la Marne aux collèges privés sont calculées sur la base des aides attribuées aux collèges publics. Le montant des aides allouées aux collèges privés, au cours de ces trois années de partenariat, pourra donc varier proportionnellement à l'évolution des budgets consacrés aux collèges publics.

Ainsi chaque établissement bénéficie de crédits de fonctionnement au prorata de ses effectifs, étant précisé que la participation est calculée sur la base de ce que coûte un élève de l'enseignement public. En application de l'article L.442-9 du Code de l'éducation, ces crédits sont versés aux établissements en deux contributions distinctes :

- la part « *matériel* » devant participer à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'établissement (participation départementale totale de 1 568 843 €) ;
- la part « *personnel* » devant participer à la prise en charge des dépenses de rémunération des personnels se rattachant à l'externat (participation départementale totale de 1 804 986 €).

IV - L'équipement

⇒ **le mobilier-matériel** : 705 000 €

La priorité est donnée au matériel pédagogique, aux casiers des élèves, au mobilier de classe, au matériel de cuisine et au matériel d'entretien des locaux utilisé par les agents techniques.

⇒ **l'informatique**

IV-1 - Dans les collèges publics : 1 M€

L'opération pluriannuelle de câblage lancée en 2008 porte aujourd'hui ses fruits puisque plus de 88 % des établissements sont désormais câblés. Ce programme doit s'achever en 2015.

Les investissements engagés par le Conseil général dans le domaine des équipements informatiques ont permis d'atteindre, dans la majorité des établissements, la moyenne nationale (six élèves/ordinateur).

Le Conseil général, en collaboration avec le Rectorat, vise toujours les mêmes objectifs :

▸ renouveler régulièrement le parc informatique afin que les élèves utilisent du matériel relativement récent ;

▸ équiper les collèges de matériels spécifiques (vidéoprojecteur interactif, tableau blanc interactif, etc.) lorsque l'équipe enseignante le demande et s'engage à être formée à son utilisation.

▸ **Les espaces numériques de travail** qui constituent un portail destiné à faciliter les échanges entre les élèves, les enseignants et les parents et à accéder à des ressources partagées. Suite à l'expérimentation de ce dispositif dans trois collèges (Terres Rouges à Epernay, Robert Schuman à Reims et Jean-Baptiste Drouet à Sainte-Menehould), le Département a décidé de déployer progressivement cet outil aux collèges volontaires. Après deux phases de déploiement (10 collèges à la rentrée 2012 et 18 collèges à la rentrée 2013), la troisième phase de déploiement, lors de la rentrée 2014, a permis à 18 nouveaux collèges de bénéficier d'un Espace Numérique de Travail :

- le collège Georges Charpak à Bazancourt
- le collège Pierre de Coubertin à Cormontreuil
- le collège Nicolas Ledoux à Dormans
- le collège Côte Legris à Epernay
- le collège Jean Monnet à Epernay
- le collège La Brie Champenoise à Montmirail
- le collège Henri Guillaumet à Mourmelon-le-Grand
- le collège Maryse Bastié à Reims
- le collège Colbert à Reims
- le collège Paul Fort à Reims
- le collège Saint-Rémi à Reims
- le collège Mont d'Hor à Saint-Thierry
- le collège La Fontaine du Vé à Sézanne
- le collège Louis Pasteur à Suippes
- le collège Paulette Billa à Tinquieux
- le collège Eustache Deschamps à Vertus
- le collège Les Indes à Vitry-le-François
- le collège Vieux Port à Vitry-le-François

Ainsi, **36** collèges bénéficient actuellement de l'E.N.T. proposé par le Conseil général de la Marne.

La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République comporte 89 articles dont certains ont une incidence pour les collectivités territoriales, notamment dans le domaine de l'informatique.

Ainsi, l'article 21 précise que « l'acquisition et la maintenance des infrastructures et des équipements, dont les matériels informatiques et les logiciels prévus pour leur mise en service, nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative, sont à la charge du Département ». Le principe qui prévaut est donc que « celui qui achète assure la maintenance ». Ce principe paraît simple mais en réalité il nécessite concrètement de déterminer ce qui relève de la maintenance (collectivité territoriale) et de l'assistance (Education nationale). En effet, l'article 19 de ce texte précise que l'Etat prend en charge les dépenses de fonctionnement à caractère directement pédagogique dont celles afférentes aux ressources numériques, incluant les contenus et les services, spécifiquement conçus pour un usage pédagogique.

Dans un premier temps, afin de répondre à cette problématique, l'Assemblée départementale a décidé d'étendre la garantie des matériels informatiques ou numériques acquis par le Département à cinq ans (trois ans sur site, deux ans en atelier), considérant les durées d'amortissement des appareils.

IV-2 - Dans les collèges privés : 114 751 € soit 8 827 € par collège, les établissements ayant opté pour une dotation forfaitaire et non une répartition en fonction des effectifs.

V - La poursuite de la mise en œuvre des compétences décentralisées

⇒ **les agents techniques affectés dans les collèges**

Le fonctionnement des collèges, c'est aussi la gestion des personnels techniques répartis sur tout le territoire départemental, le budget correspondant s'élève à 14 M€ par an. Un effort particulier doit être mené pour contenir, voire diminuer les dépenses de personnel, afin de s'inscrire dans une démarche de réduction des dépenses à hauteur de 1 % par an. Aussi, suite à la vacance d'un poste à l'occasion d'un départ à la retraite ou d'une mutation, la situation de l'établissement fait l'objet d'un examen attentif et il n'est pas procédé systématiquement au remplacement de l'agent partant.

Au cours de la période de recrutement 2014, vingt postes étaient vacants parmi lesquels quatorze ont été pourvus, un a été redéployé dans un établissement où a été intégré un agent précédemment mis à disposition d'un syndicat mixte, et cinq ont été gelés. Quinze postes ont ainsi été pourvus de la façon suivante :

- cinq par mobilité interne (soit 33 %),
- cinq par des personnes actuellement en contrat ou ayant été en contrat au Conseil général (soit 33 %),
- quatre par mutation au sein de la Fonction Publique (soit 27 %),
- un par une personne issue du secteur privé (7 %).

Depuis le transfert des T.O.S. au Conseil général, les collèges avaient continué d'employer des contrats aidés comme c'était le cas lorsque ces personnels relevaient du Rectorat. Néanmoins, le Conseil général a souhaité faire évoluer ce dispositif afin d'être employeur de l'ensemble des contrats aidés pour les missions d'accueil, d'entretien et de restauration. Ceci contribue à une meilleure gestion des effectifs.

⇒ **la restauration scolaire**

V-1 – Les tarifs de restauration

L'homogénéisation des tarifs de restauration scolaire se poursuit en **2014**, le Conseil général encadrant l'évolution des tarifs. Les collèges qui pratiquent des tarifs élevés sont incités à les geler alors que ceux qui appliquent des tarifs en dessous de la moyenne départementale sont incités à les augmenter.

V-2 – L'équilibre alimentaire

Le décret n°2011-1227 du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire impose la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition (GEMRCN) au 1^{er} septembre 2012.

Aussi, afin de préparer cette mise en œuvre, un groupe de travail composé de gestionnaires et de chefs de cuisine a mené une réflexion sur différents axes de travail :

- créer un réseau de chefs de cuisine pour favoriser les échanges d'expérience ;
- mettre en application la réglementation sur l'équilibre alimentaire (GEMRCN) ;
- engager une réflexion sur les produits bio et/ou régionaux (circuits courts ou de proximité) ;
- mettre en place un groupement d'achats.

Le poste de référent Hygiène-Sécurité-Restauration créé en 2011, a permis de dresser un état des lieux du fonctionnement des demi-pensions et d'initier une dynamique de réseau autour de ce coordonnateur.

V-3 – L'approvisionnement local

Dans le cadre du partenariat engagé par le Conseil général avec la Chambre d'agriculture de la Marne pour le développement et le suivi de l'approvisionnement durable de la restauration scolaire en produits locaux, une réflexion a été menée en 2014 pour la création d'une plateforme virtuelle pour la restauration collective.

Un comité de pilotage, constitué de producteurs locaux, de gestionnaires de restaurations collectives (dont les gestionnaires de collèges et les chefs de cuisine) ainsi que de représentants de collectivités territoriales, s'est constitué afin de recenser les attentes et les besoins des acteurs clés.

Lancée en octobre 2014, la plateforme virtuelle *Local'Appro51*, est gérée par la Chambre d'agriculture et permet aux différents acteurs de se mettre en contact. D'une part, les producteurs gèrent directement leurs offres et mettent régulièrement à jour leurs produits et leurs stocks. Les gestionnaires de restauration collective et scolaire, d'autre part, peuvent s'informer de l'offre proposée et passer commander directement sur ce site.

VI - Les politiques volontaires

Dans un contexte budgétaire contraint, le Département a continué de déployer une politique volontaire envers les collégiens afin de favoriser l'égal accès de chaque élève à la culture et aux sports.

⇒ en favorisant l'épanouissement des élèves :

▸ par l'encouragement à la pratique sportive en milieu scolaire : financement de la pratique de la natation par les élèves de 6^{ème}

- 85 000 € pour les collèges publics ;
- 20 000 € pour les collèges privés.

▸ par le développement de l'éducation à l'image : 47 000 €

Au titre de l'année scolaire 2013-2014, ce dispositif « Collège au cinéma » a confirmé son succès avec une participation de 31 collèges publics et 5 collèges privés.

Par ailleurs, les établissements qui le souhaitent peuvent bénéficier d'une ou deux séances de deux heures de sensibilisation et d'éducation à l'image, en lien avec les films vus par les élèves avec l'intervention du Télé Centre Bernon.

Le Conseil général participe depuis de nombreuses années au festival « Vidéo-action » initié par le Centre Départemental de Documentation Pédagogique, montrant ainsi sa volonté d'aider le développement de projets culturels et artistiques pour le public jeune (18 films présentés, 6 primés, dont le collège du Professeur Nicaise de Mareuil le Port, pour son film « *Deux* »).

▸ par une sensibilisation artistique

- à l'Opéra, par une action avec l'Opéra de Reims se concrétisant par la participation de plus de 400 collégiens, notamment du monde rural, à des spectacles ;
- au chant choral par le biais d'une charte départementale. Le travail des élèves est valorisé par la mise en place d'une semaine de manifestations organisées dans tout le département.

▸ par l'encouragement à la pratique artistique en milieu scolaire permettant à l'enfant et à l'adolescent de découvrir de façon vivante les activités artistiques, de rencontrer des artistes, de travailler avec eux, de s'initier dès leur plus jeune âge aux pratiques artistiques.

La participation financière du Département pour les projets artistiques et culturels organisés dans les collèges est de 33 % du budget : seize établissements scolaires ont été concernés par 31 projets pour un coût de 15 430 €.

▸ par un soutien aux sorties scolaires avec nuitées

Les conditions d'aide retenues par l'Assemblée départementale sont les suivantes :

Types de séjours	Durée minimum	Effectif minimum	Destination	Primaire	Collège
Séjours courts	1 à 3 nuitées	15 élèves	Marne	5 € par nuitée / élève	5 € par nuitée / élève
Séjours longs	4 nuitées et +	15 élèves	Marne	8 € par nuitée / élève	11 € par nuitée / élève
Séjours à l'étranger et appariements	4 nuitées et +	15 élèves	Etranger	–	50 % des frais de transport avec un plafond de 1 500 €/séjour

En 2014, 1 395 élèves d'écoles primaires et 380 collégiens ont réalisés un séjour scolaire dans la Marne, qui a été subventionné par le Conseil général de la Marne pour un montant total de 32 259 €. Pour les séjours à l'étranger et appariements, 3 193 élèves de collèges publics et 821 élèves de collèges privés ont participé à un séjour subventionné par le Département pour un montant total de 158 596,16 €.

En 2014, a été subventionné un séjour réalisé en 2013 et qui était encore éligible aux anciens critères d'aide (6 € par nuitée et par élève pour les séjours longs hors Marne) pour un montant total de 4428 €. Ce séjour a concerné 123 collégiens.

Le total des subventions pour les séjours scolaires s'élève à 195 283,16 €.

⇒ **en soutenant l'investissement des communes en faveur des regroupements scolaires**

Une politique attractive en matière de financement des regroupements scolaires (regroupement de sections maternelles, primaires, doté d'un service de restauration, de « locaux garderie ») est menée depuis de nombreuses années. Ainsi, à la rentrée 2014, on compte dans le département 178 regroupements pédagogiques dont 23 regroupements dispersés, 58 regroupements concentrés maternels et 97 regroupements concentrés élémentaires. 558 communes font partie d'un regroupement pédagogique.

Les crédits consacrés aux constructions scolaires (projets d'intérêt départemental et de solidarité) en 2014 sont de 1 181 613 € en autorisations de programme et 3,8 M€ en crédits de paiement.

⇒ **les aides aux collégiens**

▸ les bourses exceptionnelles

Le Conseil général de la Marne aide les familles de collégiens qui connaissent, au cours de l'année scolaire, un changement brutal de situation (décès d'un parent, chômage sans indemnité, séparation, divorce) en leur attribuant une bourse exceptionnelle de 381 € par enfant scolarisé dans un collège. Au titre de l'année scolaire 2012/2013, 23 dossiers ont été étudiés pour un montant total de 8 763 €.

▸ **le fonds social départemental pour collégiens**

Depuis 2013, un fonds social départemental a été créé pour aider les collégiens les plus en difficulté, et notamment ceux dont les familles rencontrent des difficultés pour faire face aux dépenses de restauration scolaire et aux charges liées à la scolarité de leur(s) enfant(s).

Ainsi, deux dispositifs ont été mis en place :

- **une aide forfaitaire** allouée aux établissements qui comptent plus de 45 % d'élèves issus de catégories socio-professionnelles défavorisées (moyenne départementale arrondie au supérieur) pour un montant total de 46 000 € ;
- **une aide individuelle**, allouée sur dossier établi par la famille et le collège, et qui est versée directement à l'établissement pour venir en déduction des factures de cantines ou autres.

Au cours de l'année 2013/2014, 29 dossiers individuels ont été étudiés pour un montant total de 3 971,88 €.

Le transport et la mobilité

En 2014 a eu lieu le lancement de la deuxième partie des appels d'offres pour les transports scolaires ainsi que la remise en concurrence des transports pour les élèves en situation de handicap.

Il a été procédé au déploiement du système de suivi des véhicules et des effectifs X-Opticar sur le réseau scolaire avec la création d'un poste au sein du service pour la gestion quotidienne des données.

L'année a été également marquée par les négociations financières liées aux transferts des compétences transports scolaires aux autorités organisatrices de transport urbains (agglomérations d'Epervy, Saint-Dizier et Châlons-en-Champagne).

Enfin, l'année 2014 a vu la mise en place des rythmes scolaires.

Par ailleurs, le service transport et mobilité a fait l'objet d'une réorganisation suite aux départs en retraite de deux agents, du départ du chef de service et à l'arrivée de nouveaux agents.

Toutes ces évolutions ont généré une forte activité au sein du service, particulièrement de juin à octobre, pour préparer la rentrée et ensuite la gérer.

I – Transports scolaires:

⇒ délivrance des abonnements scolaires

Les collégiens et lycéens devaient s'inscrire auprès du service pour la rentrée de septembre 2014, avec des frais s'inscription de douze euros. En plus, les frais de participation sont soit pris en charge par la collectivité soit versés par la famille, à hauteur de 70 € par collégien ou 120 € par lycéen.

Les familles pouvaient effectuer la démarche et le paiement sur www.marne.fr, le site étant désormais interfacé avec le logiciel Pégase via PegaseWeb. Environ 40 % des inscriptions ont été effectuées en ligne, ce qui témoigne d'une réelle progression par rapport à l'année 2013 (20 %). L'inscription en ligne facilite l'instruction des dossiers et le traitement des règlements est automatisé (CB). C'est pourquoi le Département cherche à développer la part des inscriptions en ligne.

Pour la première fois, a été mis en place pendant tout l'été 2014, un espace d'accueil au rez-de-chaussée du Couvent Sainte Marie (Petit Salon). Cet espace a permis d'accueillir dans de bonnes conditions l'ensemble des personnes qui souhaitaient réaliser leur inscription sur place directement auprès du service transport et mobilité.

Trois personnes, dont deux agents saisonniers, assuraient l'accueil physique et téléphonique du service transport de juin à septembre : cela a permis de traiter les dossiers dans les délais impartis et de délivrer les titres de transports, par le biais des établissements scolaires, courant septembre.

⇒ système de suivi des véhicules et des effectifs X-Opticar

Ce système, appelé X-Opticar, est élaboré avec le Département de l'Aube. Des développements informatiques sont effectués en interne par ce Conseil général, avec lequel nous sommes liés au travers de la SPL X-DEMAT.

Le principe est l'équipement dans le véhicule d'une tablette pourvue d'un GPS. Cette tablette est reliée à un valideur devant lequel passent les élèves avec leur carte pourvue d'une puce NFC.

Ce système permet une connaissance des trajets réellement effectués, des points d'arrêt réellement desservis, et de la charge des véhicules (effectifs transportés). Il sera à terme un élément d'information envers les collectivités partenaires (autorités organisatrices de second rang) et avec les parents d'élèves, notamment en situation d'intempéries.

Le déploiement de ce matériel à l'ensemble des véhicules effectuant des circuits scolaires pour le Département, s'est effectué du printemps à l'automne 2014. La mise en service s'est faite progressivement, jusqu'aux vacances de Noël. Depuis la rentrée de janvier 2015, l'utilisation d'X-Opticar est effective.

En parallèle, les élèves ont reçu leurs cartes magnétiques au printemps 2014 pour les premiers, et à la rentrée 2014 pour les nouveaux inscrits.

⇒ **réforme des rythmes scolaires**

L'année 2014 a été marquée, en particulier, par la généralisation de la réforme des rythmes scolaires à toutes les écoles de la Marne à la rentrée 2014. Grâce à une collaboration étroite avec les services de l'Inspection Académique et à une communication régulière avec les AO2, la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a eu un impact plutôt réduit sur le budget du service transport et sur l'organisation des services. Le Département a maintenu le principe d'un aller-retour par jour par établissement (passage après les activités périscolaires).

Le principal point de difficulté réside dans l'organisation des circuits scolaires le mercredi midi, où les véhicules doivent effectuer des retours simultanés des écoles primaires et des établissements du secondaire. Cela a causé quelques perturbations lors des premiers mois de l'année scolaire.

⇒ **rentrée scolaire et communication avec les AO2**

A l'occasion de la rentrée scolaire, l'accent a été mis sur la communication, notamment auprès des AO2. Des fiches horaires spécifiques ont été diffusées aux AO2, aux communes ainsi qu'aux établissements, ce qui a facilité l'information relative aux horaires pour les familles. D'une manière générale, la rentrée scolaire s'est bien passée en dehors de quelques dysfonctionnements en début d'année scolaire le mercredi midi, dus à la mise en place des rythmes scolaires.

⇒ **nouveaux marchés de transports scolaires**

Le renouvellement des marchés publics relatifs aux circuits scolaires s'est fait en deux temps :

- une première moitié du Département a fait l'objet d'un marché public en 2013
- une seconde moitié a fait l'objet d'un marché en 2014.

L'appel d'offre a été lancé en février 2014 pour une réponse en avril 2014 et une application en septembre. Il correspond à un marché à bon de commande d'une durée de sept ans avec commande minimale de véhicules et de kilomètres.

La préparation de cet appel d'offres a nécessité une étroite collaboration avec les AO2 afin de valider les modifications de circuits.

Les lots ont été attribués lors de la commission d'appel d'offres du 29 avril 2014. Deux lots ont fait l'objet d'une relance, sous la forme d'un marché négocié (lots 1 et 3) et ont été attribués lors de la commission d'appel d'offre du 24 juin 2014.

Ce nouveau marché concerne huit lots :

N° Lot	Secteur	Titulaire
01	Epernay Nord-ouest	Champagne Mobilités
02	Mareuil le Port	Regnault Autocars
03	Dormans	Regnault Autocars
04	Montmirail	Regnault Autocars
05	Montmort Lucy	Regnault Autocars
06	Fismes	Autocars Delannoy
07	Saint Thierry - Gueux	Champagne Mobilités
08	Sermaize-les-Bains	Autocars Bardy

⇒ **convention avec la SNCF**

La convention avec la SNCF a été renouvelée pour un an. Celle-ci fixe les modalités de prise en charge des abonnements scolaires SNCF par le Département. Cela permet notamment au Département de proposer des rabattements en car vers les gares SNCF : Bazancourt, Muizon, Jonchery-sur-Vesle, Rilly-la-Montagne, Dormans, Mourmelon-le-Petit, et Revigny-sur-Ornain.

⇒ **transfert de la compétence scolaire aux AOTU**

▸ Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne

- Convention de transfert de la compétence transport scolaire

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne à la compétence transport scolaire dans les 21 communes de son Périmètre de Transports Urbains (d'Avize, Brugny-Vaudancourt, Chavot-Courcourt, Chouilly, Cramant, Cuis, Cumières, Epernay, Flavigny, Grauves, Les Istres-et-Bury, Magenta, Mancy, Mardeuil, Monthelon, Morangis, Moussy, Oiry, Pierry, Plivot et Vinay.

Une convention de transfert financier, basée sur le coût réel d'exploitation des services en 2012/2013, a été signée en décembre 2014 pour un transfert financier de **315 616,81 €**.

Cette compensation est indexée annuelle sur l'évolution de la DGD.

- Convention d'affrètement avec Epernay Pays de Champagne

La CCEPC a souhaité déléguer la compétence transports scolaires au Département pour les communes ayant intégré le PTU au 1^{er} janvier 2014.

Une convention d'affrètement a donc été établie afin de définir les modalités d'organisation et de financement de la délégation de compétence des transports scolaires au Département.

▸ Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise

- convention de transfert de la compétence transport scolaire

Suite à la création du Périmètre de Transports Urbains en date du 20 décembre 2013 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise, la compétence transport scolaire sur les communes d'Ambrières, Landricourt, Hauteville, Saint-Eulien, Saint-Vrain, Sapignicourt, Trois Fontaines et Vouillers a été transférée à la Communauté d'Agglomération.

Une convention de transfert financier basé sur le coût réel d'exploitation des services en 2012/2013 a été signée en décembre 2014 pour un transfert financier de **131 452,05 €**.

Cette compensation est indexée annuellement sur l'évolution de la DGD.

▸ Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne Cités en Champagne

Les négociations avec la communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, qui a vu son périmètre de transport urbain s'élargir à 24 communes au 1^{er} janvier 2014, ont permis d'élaborer deux projets de conventions dont le but est de fixer les modalités d'organisation des transports scolaires et de déterminer le montant de la compensation financières liée au transfert de la compétence. Ces projets sont soumis aux votes des assemblées des deux collectivités début 2015.

⇒ **transports des élèves en situation de handicap**

Un appel d'offres à bons de commande de trois ans a été lancé en janvier 2014 pour une attribution en avril 2014.

Le marché est composé de quinze lots dont sept lots mono-attributaire sur les secteurs de Châlons-en-Champagne, Epernay et Reims permettant une meilleure réutilisation des moyens en place.

Les autres lots sont multi-attributaires afin de répondre plus facilement à des demandes de transport individuel.

Le coût du transport des élèves en situation de handicap reste stable en 2013/2014 tant qu'en nombre d'élèves transportés que financièrement.

Pour la 2^{ème} rentrée consécutive, le Conseil général notifie les avis de transport au vu des avis délivrés de la MDPH et du règlement départemental des transports.

Un travail d'échange entre l'Education Nationale et la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) semble continuer à porter ses fruits. L'année a vu la conclusion des discussions avec ces dernières instances.

II – Transports interurbains de voyageurs :

⇒ Marne Mobilité

Le réseau de lignes interurbaines de voyageurs a été réorganisé en 2013 : douze lignes ont fait l'objet d'un appel d'offres pour la rentrée de septembre 2013. Une treizième ligne est apparue sur le réseau en septembre 2014 : la ligne 170 Sermaize-les-Bains <> Vitry le François.

La logique de ce réseau est la desserte des principales communes autour des agglomérations sans omettre certaines dessertes d'équilibre du territoire.

Ce nouveau réseau de lignes régulières s'effectue avec des véhicules accessibles aux personnes en situation de handicap, l'effort devant ensuite porter sur la mise en accessibilité des arrêts concernés.

Intitulé Marne Mobilité, le réseau départemental a été inauguré le 11 juillet 2014 lors d'une cérémonie où a été dévoilée sa charte graphique. Cette charte graphique, développée sur l'ensemble des véhicules réalisant les services interurbains ainsi que sur les supports de communication, permet d'identifier clairement le Département comme un acteur de la mobilité.

Une présentation du réseau a été effectuée lors de la Foire de Châlons en septembre 2014.

⇒ Mobulys

Le service pour personnes à mobilité réduite est toujours très sollicité par les usagers et le prestataire, Regnault Autocars, veille à répondre au mieux aux demandes des usagers.

En 2014, le service a assuré plus de 9 000 voyages (280 000 kms) avec un parc dédié de six véhicules.

Afin de respecter l'enveloppe financière consacrée au service, chaque nouvelle demande fait l'objet d'un passage devant la commission d'admission.

Une commission d'admission a eu lieu en octobre 2014 afin d'étudier soixante nouvelles demandes d'accès au service.

⇒ transport à la demande Trans'Brie et Champagne

En 2014, le service a transporté 6 000 voyageurs et réalisé près de 76 000 kms. Malgré une refonte du service en 2013, la fréquentation du service n'a pas augmenté en 2014.

Compte tenu des résultats et de la fin du partenariat avec le Conseil général en juin 2015, les élus du Pays de Brie et Champagne ont adopté le principe de faire évoluer le dispositif de la façon suivante, tout en menant une réflexion sur les axes prioritaires sur chacun de leur territoire :

- développer un transport local à vocation sociale, permettant la desserte notamment des services médicaux-sociaux par un système de taxi ou de co-voiturage. Cette réflexion est menée par le Pays de Brie et Champagne.

- pérenniser certains besoins qui ont été identifiés lors de l'expérimentation (ex : liaison des interne de Sézanne vers Châlons, la liaison Montmirail – Château-Thierry, ...).

- rattacher le territoire au réseau national de transport (gare SNCF de Romilly-sur-Seine) par le biais de la mise en place d'une ligne de car reliant Sézanne à Romilly-sur-Seine.

Ce projet s'inscrivant dans la démarche Marne 2020, il a été proposé de maintenir en 2015 un engagement financier du Département, sur le territoire de Brie et Champagne en inscrivant dans le réseau Marne Mobilité, la ligne de transport de voyageurs entre Sézanne et Romilly.

III - Partenariats

⇒ syndicat mixte de transport suburbain de Reims

Le syndicat mixte de transport (type SRU) constitué par le Département avec Reims Métropole s'est inscrit dans le paysage et perdure malgré la refonte intercommunale, la ZAC de Thillois restant en dehors de l'agglomération.

⇒ convention Trans 'Champagne-Ardenne

La Région Champagne-Ardenne ayant désigné un nouvel exploitant pour sa ligne régulière Trans'Champagne, une convention a été signée avec les Courriers de l'Aube pour le règlement des abonnements scolaires délivrés par le Département sur l'axe Reims – Châlons-en-Champagne.

Par ailleurs, le Département a renouvelé l'autorisation accordée à la Région Champagne-Ardenne d'organiser cette ligne interurbaine sur son territoire de compétence.

⇒ renouvellement de la Convention pour la Centrale d'Information multimodale Vitici

Une deuxième convention a été signée avec la Région Champagne-Ardenne pour prolonger le système et propose une nouvelle version de VITICI qui s'adapte à l'évolution des services (accès sur smartphone, positionnement, ...) avec une interface rénovée.

Un engagement financier de 30 750 € par an sur 4 ans a été voté en janvier 2014.

⇒ TVA

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Département récupère la TVA sur les transports des secondaires ainsi que sur les lignes régulières, le transport à la demande et Mobuly's. En contrepartie, il verse de la TVA sur les recettes.

En 2014, la mise en place de ce principe a permis de réaliser une économie de 984 000 € sur le budget des transports scolaires.

Suite à l'instauration de la participation familiale sur le transport des élèves en situation de handicap, la même démarche a été opérée auprès des services de la DGFIP. La récupération de la TVA est estimée à 60 000 € pour une année scolaire.

Le taux de récupération prévu pour l'année 2015 est de 7,7 %.

Les chiffres présentés ci-dessous sont en TTC et ne tiennent donc pas compte de cette récupération.

IV – Chiffres

⇒ quelques chiffres :

- **19,4 M€** de dépenses dont 15,3 M€ pour le scolaire ;
- **2,53 M€** de recettes, dont 2,13 M€ de participations pour le transport scolaire ;
- **9** transporteurs et **7** régies assurent quotidiennement le transport des élèves ;
- **41** collectivités locales (mairies, syndicats ou communautés de communes) sont nos partenaires de terrain pour l'organisation des transports scolaires ;
- **20 853 élèves** pris en charge, dont **315 en situation de handicap** ;
- personnel au 31 décembre 2014 : 10 agents.

⇒ **tableau financier :**

Pour le scolaire, la référence est l'année scolaire 2013/2014. Pour le reste, l'année 2014.

Libellé	Dépenses TTC	Recettes
Transport scolaire (hors LID) 2013/2014	17 944 600 €	
Recettes perçues (scolaire, yc billettique) : régies STDM + Champagne Mob.		2 134 272 €
Lignes interdépartementales (LID) (Aube, Aisne) 2013/2014	71 039 €	250 791 €
Subventions surveillances 2013/2014	262 539 €	
Versement DGD (communautés d'agglomération) 2013-2014	198 808 €	
Lignes non scolaires 2014 (Mobulys, Trans'Brie et Champagne)	579 136 €	150 456 €
Vitici	30 750 €	
TOTAL	19 086 872 €	2 535 519 €
<i>Hors champ du service :</i>		
331 allocations transport élèves internes 2013/2014	79 091 €	
Subventions Transports urbains handicapés par DSD 2014	265 370 €	
TOTAL GENERAL	19 431 333 €	

Détail	Coût/élève	Dépenses TTC	Recettes
20 853 élèves utilisent 238 autocars	731 €	15 313 771 €	
804 élèves empruntent les CITURA	117 €	94 369 €	
1 385 élèves empruntent la SNCF et TransChamp.	586 €	811 443 €	
57 élèves ont des indemnités kilométriques dont 24 élèves handicapés	367 €	20 949 €	
315 élèves et étudiants handicapés en taxi	5 405 €	1 702 565 €	
15 élèves et étudiants handicapés en TC	300 €	1 503 €	
Total dépenses transport scolaire (hors LID)		17 944 600 €	
Participation des AO2 et des communes			1 523 498 €
Participation familiale			475 706 €
Recettes billettique (lignes régulières scolaires)			92 921 €
Abonnements bimestriels et tickets			42 147 €
Total Recettes perçues (scolaires et LR scolaires)			2 134 272 €
Trans Brie et Champagne		167 670 €	82 201 €
Mobulys		411 466 €	68 255 €
Total Lignes non scolaires		579 136 €	150 456 €

▸ Le coût du transport scolaire par car a peu augmenté (+1,92 %) par rapport à l'année scolaire 2012/2013. La mise en place des rythmes scolaires et le léger surcoût engendré en est la principale raison.

▸ Pour la 3^{ème} année consécutive, le coût du transport des élèves handicapés a baissé (cf supra).

▸ Pour le transport par les cars départementaux, les ratios sont les suivants : 8 020 élèves du primaire, pour un coût moyen de 439 € ; 12 833 élèves du secondaire, pour un coût moyen de 918 €.

▸ Le coût des lignes non scolaires a légèrement augmenté (+5,6 %), du fait principalement du regain d'activité de Mobulys.

Le sport, la jeunesse et le tourisme

Missions du service

Elles consistent à conseiller, accompagner, instruire et suivre sur le terrain les porteurs de projet (communes, communautés de communes, associations, particuliers) ayant sollicité une subvention éligible au titre de la politique sportive du Département :

- pour des travaux sur les bâtiments communaux : bâtiments scolaires, bibliothèques, salles socio-culturelles ;
- pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine ;
- pour la réalisation, l'aménagement et la rénovation d'équipements sportifs : gymnases, terrains de sport, vestiaires ;
- pour le fonctionnement et la mise en place d'actions en application de la politique sportive départementale ;
- pour des projets d'aménagement touristique : campings, gîtes ruraux, chambres d'hôtes, hôtels.

En 2014, 750 courriers ont été reçus et traités : accusé réception, étude et instruction, rapport à la Commission permanente ou à l'Assemblée départementale, gestion financière.

Le service (trois agents : trois ETP) traite également des dossiers qui relèvent d'autres politiques, notamment de l'éducation et de la culture. Les éléments correspondants ont été rattachés à chaque politique concernée.

Afin de simplifier le traitement administratif des dossiers, l'ensemble des projets d'investissements communaux (aménagement du territoire d'intérêt local ou départemental) ayant un lien direct avec les missions du service sont traités et instruits par ce service.

⇒ **les financements en faveur du sport, de la jeunesse et des loisirs**

Un budget de 3,8 millions d'euros est consacré à cette politique, dont 1,37 million au soutien de la pratique sportive et des activités de jeunesse ainsi que 2.43 millions à l'investissement (constructions scolaires du premier degré comprises).

Aide aux communes

Dans le cadre du développement des équipements d'accueil et d'animation en milieu rural, ont été attribués les montants de subventions suivants :

- 455 000 € pour différents dossiers de constructions de salles socio culturelles,
- 1 181 613 € pour 22 dossiers de constructions ou rénovations scolaires,
- 494 177 € pour trois projets dont celui du gymnase et du court de tennis couvert de Gueux,
- 299 178 € pour quinze dossiers de construction ou de rénovation « lourde » d'équipements sportifs.

Actions en faveur de la jeunesse et des loisirs

Dans le cadre des activités de jeunesse et de loisirs, le Conseil général soutient :

- les organisateurs de séjours de vacances.

Conformément au système d'aide financière adopté par l'Assemblée départementale lors de sa séance du 29 Juin 2012 et privilégiant les séjours organisés dans la Marne, les subventions sont calculées selon les critères suivants :

- Séjours courts (une à trois nuitées) :
Marne : 5 € par nuitée/enfant
- Séjours vacances (incluant les séjours de quatre nuitées et plus) :
Marne : 7 € par nuitée/enfant

Le total des subventions accordées en 2014 pour les séjours de vacances organisés en 2013 (critères 2012 puis 2013 à partir du mois de septembre) s'est élevé à **42 515 €**.

Actions en faveur du sport et de la vie associative

Lors de sa séance du 15 janvier 2009, l'Assemblée départementale a réaffirmé sa volonté de favoriser une accessibilité plus étendue à la pratique sportive pour tous et par-delà toutes considérations sociales, culturelles, physiques ou mentales. Du fait de contraintes budgétaires, il a été décidé par délibération du 29 juin 2012 de « *revisiter* » les différentes actions dans l'objectif de réaliser des économies budgétaires sur cette politique facultative pour le Département.

⇒ **faire du sport un droit pour tous**

▸ les contrats d'objectifs

Le Département en 2014, poursuit l'accompagnement de quatorze comités sportifs départementaux (+2 en 2014), pour un montant total de 130 000 €, dans la mise en œuvre d'actions :

- visant l'accès à la pratique pour le plus grand nombre et en particulier pour les publics « *cibles* » (handisport, jeunes en difficulté, pratique féminine) ;
 - de structuration et de détection des jeunes athlètes ;
 - de formation des dirigeants, bénévoles, éducateurs bénévoles ;
 - en faveur de l'éthique sportive, créatrices de lien social ;
 - en faveur de la santé et d'une meilleure prise en compte du handicap.
- aide au fonctionnement des associations par les jeunes licenciés

Cette aide est attribuée aux associations afin de les soutenir dans l'organisation de leurs activités traditionnelles, au regard du nombre de jeunes licenciés âgés de 6 à 18 ans : 276 550 € en 2014.

▸ soutien à l'organisation de stages sportifs au profit des « *clubs performance* »

Cinquante jeunes de moins de 25 ans sont partis en stage pour des actions d'optimisation de la performance (perfectionnement, expertise). L'aide totale attribuée est de 1 980 €.

▸ acquisition de matériel sportif et achat de véhicules

Ce financement est maintenant largement sollicité par les associations, qui s'associent pleinement au dispositif mis en place par les services de l'Etat dans le cadre du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport).

Le Conseil général de la Marne a soutenu l'achat de matériel sportif pédagogique par les associations, pour un montant de 108 881 €.

Six véhicules pour un total de subvention de 26 870 €.

⇒ **valoriser l'esprit sportif et en faire un atout pour l'image du département**

▸ soutien aux manifestations sportives

Le soutien aux courses cyclistes locales ainsi que les nombreuses compétitions d'envergure nationale permettent de mettre en avant l'image de la Marne, mais cet appui reste avant tout plébiscité par les petites associations représentant près de 70 % des demandes, sur des projets locaux et départementaux.

110 431 € ont été attribués pour un total de 95 manifestations organisées dans le département.

- soutien au sport de haut niveau
 - Les athlètes de haut niveau

Les sportifs de haut niveau sont soutenus dans leur parcours de vie sportive à travers des bourses d'aide dont le montant est défini selon leur inscription sur l'une des quatre types de listes ministérielles, dites de « *haut niveau* » : espoir, jeunes, seniors et élites.

Au total, 54 athlètes ont été récompensés pour une subvention globale de 38 850 €.

- Les clubs amateurs « performance »

Ce soutien est déterminant pour maintenir ou développer le niveau d'activité des équipes « *performance* », permettant de prendre en charge une grande partie des frais inhérents à leur participation aux compétitions (déplacements dans toute la France, formation des jeunes joueurs, frais médicaux, ...).

Au titre de la saison 2014/2015, 34 clubs, regroupant 39 équipes ont donc été soutenus, pour un coût total de 396 850 €.

- Soutien aux collégiens marnais inscrits en « pôle Espoir » ou « pôle France »

Dans le cadre de l'aide aux jeunes sportifs inscrits dans des parcours d'excellence sportive, le Conseil général a simplifié l'attribution de ces bourses en privilégiant les collégiens résidents et licenciés dans la Marne.

Onze jeunes ont été soutenus pour un montant de 3 750 €.

- l'aide à l'emploi sportif

21 postes financés	148 100 €
--------------------	-----------

En 2013, suite à la décision prise de ne plus créer de nouveaux emplois sportifs, l'enveloppe initialement réservée à ce dispositif (295 000 €) a été ajustée pour 2014 à 150 000 €.

Sur les 34 contrats signés depuis la mise en place du dispositif, quatorze sont arrivés à terme avant 2014.

Vingt ont encore été soutenus en 2014 mais pour onze d'entre eux, il s'agissait de la dernière année de financement. Neuf postes seront donc toujours soutenus en 2015 (dernière année).

- le « sport-santé »

En 2009, le Conseil général a initié une politique de développement du « *sport santé* », exclusivement à travers le soutien au « *réseau sport santé* », association développant notamment la mise en place de « *parcours de soins* » destinés aux personnes porteuses de pathologies comme le diabète, l'asthme, l'obésité (mise en réseau du milieu des professionnels de santé et du mouvement sportif).

Le Conseil général de la Marne, le mouvement sportif et l'Etat, associés étroitement aux professionnels de santé, construisent ensemble une politique publique « *Sport Santé Bien-être* ».

L'Assemblée du 29 Juin 2012 a voté la mise en place d'un axe dédié au soutien pour les projets associatifs développant des actions innovantes sur cette thématique.

Afin de poursuivre les actions que nous avons entreprises jusque maintenant dans le domaine, nous adaptons nos modalités d'intervention **vers un soutien direct aux associations sportives et aux collèges** qui mettent en place des actions « *sport santé* ». La Marne est le seul département de la région qui s'est lancé dans ce type d'opération liant à la fois, le sport, la santé et l'éducation, dans les milieux sportifs et scolaires (collèges).

En 2014, deux appels à projets « *sport santé* » ont donc été lancés. 17 créneaux « *sport santé* » ont été labellisés et soutenus par le Département à hauteur de 8 834 €. Les projets des collèges sont en cours d'élaboration.

Sports de nature

Placée sous l'autorité du président du Conseil général, par la loi Sport du 6 juillet 2000, la CDESI s'est installée dans la Marne le 2 juillet 2008. Organe de concertation regroupant l'ensemble des partenaires concernés par la pratique des sports de nature, cette commission a pour rôle d'élaborer un Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) et d'en assurer la gestion au travers d'une concertation entre l'ensemble des usagers des espaces naturels afin de régler les conflits d'usage.

Ce plan doit garantir l'accessibilité pour le plus grand nombre à la pratique des sports de nature, sans pour autant compromettre les objectifs de préservation environnementale, l'exercice d'autres activités et le droit de propriété. Il a pour but d'identifier les lieux de pratique sportive de nature dont les membres de la CDESI, collégialement, et le Conseil général souhaitent prioritairement garantir l'accès aux pratiquants.

Non juridiquement opposable, il apporte donc une plus-value aux sites inscrits tout en laissant possible la pratique sur d'autres sites.

L'inventaire des lieux de pratiques des sports de nature a été effectué et a permis d'identifier l'ensemble des sites de pratique du département, qu'ils soient terrestres, nautiques ou aériens, parmi lesquels seront sélectionnés les sites à inscrire au PDESI. La CDESI travaille sur l'élaboration des critères de sélection pour les ESI à inscrire au PDESI, garantissant un site accessible, entretenu, sécurisé et aménagé afin de proposer une pratique de qualité ayant un impact réduit sur l'environnement et les autres usages environnants.

Ce projet doit être présenté à la CDESI avant d'être validé par les élus du Conseil général. Cependant, du fait des implications financières que celui-ci comporte, il doit faire l'objet d'une analyse approfondie au regard des nouvelles contraintes budgétaires. La réflexion doit donc se poursuivre pour la mise en place concrète d'actions prenant en considération nos contraintes budgétaires actuelles et selon un ordre de priorité qu'il reste à définir.

Il est cependant à noter que la création des véloroutes et voies vertes, ainsi que l'actualisation du PDIPR participent à la mise en place des sports de nature et que dans ce domaine le Département de la Marne est très actif.

Tourisme

I - Le schéma d'aménagement touristique

Le schéma départemental d'aménagement touristique comprend neuf axes d'intervention qui ont été déclinés en 2014 de la manière suivante :

⇒ **axe 1 : hébergement touristique**

▸ hôtels

Suite à l'examen des données relatives à la situation du parc hôtelier départemental, l'Assemblée départementale soutient les projets sans distinction d'implantation géographique et de supprimer tout seuil de population. Il a été également décidé de soutenir les projets jusqu'à quatre étoiles sachant que c'est dans cette gamme que le département manque le plus de chambres.

▸ meublés de tourisme, chambres d'hôtes et hébergement atypiques (cabanes perchées dans les arbres, roulottes, yourtes, péniches, tipis et autres) en milieu rural

Les aides apportées sont les suivantes :

- cinq dossiers de gîtes pour 56 937 € ;
- trois dossiers de chambres d'hôtes pour 39 500 €.

▸ hébergement touristique de plein air

Le Conseil général accorde des subventions en cas de création, d'aménagement, de transformation ou de modernisation de terrains de camping et de caravanning publics ou privés dont le fonctionnement est reconnu bénéfique pour l'économie locale.

Une aide est également accordée pour l'aménagement d'aires de camping-car (quatre dossiers pour 91 762 €).

⇒ **axe 2 : véloroutes et voies vertes**

Le schéma départemental des véloroutes et voies vertes, voté en octobre 2008, comprend huit itinéraires à vocation nationale pour lesquels le Conseil général de la Marne se porte maître d'ouvrage. Deux itinéraires sont étudiés en priorité : l'itinéraire de la Vallée de la Marne et celui du canal de Haute Seine.

▸ véloroute de la Vallée de la Marne :

Le Conseil général de la Marne s'est engagé dans la réalisation des travaux de l'itinéraire véloroute de la Vallée de la Marne en cinq tranches distinctes : une tranche ferme allant de Condé-sur-Marne à Damery, correspondant aux chemins de halage du canal latéral à la Marne et des canaux de dérivation de Cumières et Damery (25 km) et quatre tranches conditionnelles, correspondant à l'itinéraire en bord de la rivière Marne pour des acquisitions foncières, sont nécessaires.

Le maître d'œuvre, SNC Lavalin accompagné du cabinet d'architecte-paysagers AEI, désigné en 2012, a constitué les documents du projet fin 2013.

L'appel d'offres pour travaux a été lancé en juillet 2013 et notifié le 7 octobre 2013. Ce marché est décomposé en deux lots:

- « *lot 01 : Voirie - réseaux-divers* » attribué à l'entreprise EUROVIA SAS pour un montant de 3 600 533 € HT pour la tranche ferme et 5 997 961 € HT toutes tranches confondues.
- « *lot 02 : Aménagements paysagers et mobiliers* » attribué à l'entreprise ID VERDE pour un montant de 219 761,75 € HT pour la tranche ferme et 294 638,25 € HT toutes tranches confondues.

Au total, le montant des travaux s'élèvent à 6 373 890 € HT dont 3 820 291 € HT pour la tranche ferme. Les travaux de la tranche ferme sont financés en partie par les crédits européens FEDER (934 751 € soit près de 25 %) et les crédits régionaux dédiés aux véloroutes et voies vertes (300 000 € soit près de 8 %).

Les travaux ont démarré le 20 janvier 2014 sur la tranche ferme dont l'emprise foncière est maîtrisée. En effet, un protocole de partenariat et une convention de superposition d'affectation avec Voies Navigables de France ont été signés le 15 octobre 2013, en complément des conventions signées avec les communes concernées par le projet.

Pendant les dix mois de travaux, aucun incident majeur n'a été identifié. Les travaux ont été réceptionnés le 17 décembre 2014 avec réserves. Celles-ci devront être levées avant fin mai 2015.

Sur les tranches conditionnelles, afin de s'assurer de la maîtrise foncière du projet, une négociation à l'amiable a été engagée avec les 180 propriétaires privés concernés. Suite à la procédure de déclaration d'utilité publique pour voie d'expropriation lancée par le Département par délibération du 29 juin 2012, le projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté inter-préfectoral du 14 juin 2013. Un arrêté de cessibilité a par la suite été prononcé le 6 janvier 2014 par la Préfecture de la Marne et le 3 février 2014 par la Préfecture de l'Aisne. Enfin, le juge a ordonné l'expropriation sur les emprises parcellaires pour lesquelles aucun accord n'avait pu être trouvé sur les tranches conditionnelles 1 et 4 (7,3 km) le 10 juillet 2014 dans la Marne (complétée par son jugement en rectification d'erreur matérielle du 06 août 2014) et le 23 septembre 2014 dans l'Aisne.

Sur les tranches conditionnelles 2 et 3 (12,7 km), la véloroute emprunte des chemins dont trois Associations Foncières de Remembrement Agricole sont propriétaires. La négociation est toujours en cours.

▸ véloroute du Canal de Haute-Seine :

Suite à la désignation en 2011 d'un maître d'œuvre pour la réalisation et le suivi du projet de véloroute du Canal de Haute-Seine, le document d'AVANT-PROJET a été validé pendant l'année 2012. Toutefois, l'avancement de ce projet avait été suspendu en 2013 en raison de la nécessité de définir une solution pertinente et sécurisée pour la traversée de l'écluse et de la RD48 à Conflans-sur-Seine. Plusieurs réunions sur site ont été organisées sans avoir pu déterminer de solution qui convienne à tous.

En septembre 2014, une solution a été trouvée puisqu'un tracé sur la commune de Conflans a été validé par le Maire de Conflans-sur-Seine, le Vice-président du Conseil général en charge du tourisme, le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Anglure, le responsable de la CIP Sud-Ouest et l'ensemble des personnes présentes.

En 2015, les études topographiques et d'impact environnemental, doivent être réalisées avant de pouvoir lancer les études de maîtrise d'œuvre.

▸ autres itinéraires nationaux du schéma des véloroutes et voies vertes :

Les études de faisabilité et les études d'impact environnemental de chacun des six autres itinéraires à vocation nationale du schéma des véloroutes et voies vertes ont été présentées lors du comité de pilotage du 21 février 2014 :

- véloroute du canal de la Marne à l'Aisne, de Courcy à Berry-au-Bac (15 km) ;
- véloroute de Condé-sur-Marne à Sillery (33 km) ;
- véloroute du canal latéral à la Marne, de Condé-sur-Marne à Juvigny (10 km) ;
- véloroute du canal latéral à la Marne, de Moncetz-Longevas à Vitry-le-François (23 km) ;
- véloroute du canal de la Marne au Rhin, de Vitry-le-François à Sermaize-les-Bains (25 km) ;
- véloroute de la forêt de Trois-Fontaines, de Sermaize-les-Bains à Trois-Fontaines (15 km).

A l'occasion de ce comité de pilotage, les élus ont déterminé un ordre de priorité pour la réalisation de ces itinéraires.

⇒ **axe 3 : randonnée pédestre et sports de nature**

Mis en place dans la Marne en 1999, le PDIPR représente aujourd'hui 2 500 kilomètres de sentiers dont 545 de grande randonnée (GR), 357 kms de grande randonnée de pays (GRP) et 1 500 kms de petite randonnée. Afin de valoriser ce réseau et d'en assurer la gestion, le Conseil général de la Marne et le CDT se sont associés au Comité Départemental de Randonnée Pédestre par le biais d'une convention tripartite signée en 2011 qui contient les clauses suivantes :

- subvention de 5 000 € par an pour le fonctionnement du CDRP ;
- subvention de 10 € par kilomètre entretenu et balisé par le CDRP ;
- mise en place et maintenance d'une signalétique directionnelle et des panneaux de départ pour 95 circuits.

Cette convention a pris fin cette année et les conditions de son renouvellement sont en cours de réflexion, afin de perpétuer au mieux ces actions. En parallèle, une convention similaire a été signée avec le syndicat du Der pour apporter un soutien financier à l'entretien des sentiers de randonnée géré par le syndicat.

Au total, 1 445 kilomètres de sentiers ont été entretenus en 2014 et des travaux de signalétique ont été menés, représentant une subvention totale de 18 683 € pour le CDRP. Sur le territoire du Der, la totalité des sentiers (75 kms) a été entretenue, représentant une subvention de 750 € pour le syndicat du Der.

D'autre part, un groupe de travail dédié aux pratiques de la randonnée pédestre, VTT et équestre en Argonne a été créé, à l'initiative conjointe du Comité Départemental du Tourisme et du Conseil général, afin de mieux organiser et valoriser ces pratiques sur le territoire argonnais.

⇒ **axe 4 : Champagne**

▸ route touristique du Champagne

Le Conseil général est associé au Comité Départemental du Tourisme de la Marne, aux Comités Départementaux du Tourisme et aux Conseils généraux de l'Aube, de l'Aisne, de la Haute-Marne et de la Seine-et-Marne, ainsi qu'à la région Champagne-Ardenne et au Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne (CIVC), afin de définir et de financer une nouvelle charte graphique de la route touristique du Champagne.

En 2013, le Conseil général de la Marne, grâce à la collaboration entre la DELM et les CIP concernées, a finalisé la pose de cette signalétique sur les 545 kilomètres marnais de la route touristique du Champagne, en intégrant les modifications et mises à jour du tracé ainsi que la pose d'une signalétique de rabattement depuis les principaux axes routiers départementaux. 167 communes sont ainsi concernées par ce nouveau tracé représentant plus de 900 panneaux.

En parallèle au jalonnement de cet itinéraire, un panneau « *Commune d'appellation Champagne* » a également été fourni par le Conseil général aux 213 communes classées AOC Champagne dans la Marne afin de valoriser le territoire d'appellation.

▸ soutien à la candidature UNESCO

L'Assemblée départementale a adhéré à l'association Paysages de Champagne UNESCO qui porte le projet d'inscription de l'intégralité de l'aire d'appellation Champagne sur la liste du patrimoine mondiale de l'UNESCO et a alloué en 2014 une participation de 25 000 €.

⇒ **axe 5 : tourisme fluvial**

Le Conseil général soutient les communes inscrites au schéma départemental des haltes et relais nautiques qui réalisent des travaux d'aménagement.

⇒ **axe 6 : signalétique touristique**

▸ programme départemental de signalétique touristique

En complément de la signalétique implantée depuis 2009, et dans le cadre de la préparation des commémorations du Centenaire de la Grande Guerre, une signalétique spécifique a été mise en place pour les sites de mémoire du village détruit de Beine-Nauroy.

▸ Relais Information Service (RIS)

Il existe 85 RIS dans le département dont un seul a été rénové en 2013.

⇒ **axe 7 : tourisme de mémoire**

Il s'agit de soutenir des projets d'aménagement liés au tourisme de mémoire en réservant notre aide aux sites faisant référence dans ce domaine et apparaissant déjà comme tels dans nos brochures promotionnelles. Dans le cadre de la préparation des commémorations du Centenaire de la Grande Guerre, les services du Département ont identifié les sites devant bénéficier de la mise en place d'une signalétique directionnelle nouvelle ou rénovée.

⇒ **axe 8 : parcs et jardins**

Cet axe vise au développement de l'offre départementale de la filière parcs et jardins pour une valorisation du cadre de vie et du label « *Département fleuri* ». Les communes classées trois ou quatre fleurs et les communes réalisant des travaux dans un parc classé doivent s'engager dans une réelle politique d'embellissement et d'accueil par le biais du tourisme floral.

⇒ **subventions diverses**

Le Conseil général a mis en place une contractualisation avec l'ONF au regard du projet de labellisation « *Forêt d'exception* » des sites forestiers de la Montagne de Reims : Verzy, Chêne à la Vierge et Hautvillers et signé une convention de partenariat 2013-2014-2015 sur la base d'un montant annuel de participation de 20 000 €.

II - Participation au financement de structures touristiques

⇒ **le parc naturel régional de la Montagne de Reims**

▸ participation au fonctionnement

243 840 € dont 38 000 € au titre de la TDENS ont été versés au parc pour faire face aux missions exercées dans le cadre plus spécifique de la notion de développement durable.

Afin d'accompagner le PNR dans la fermeture du domaine de Commétreuil et du Centre d'Initiation à la Nature, une subvention de 90 000 € correspondant à 50 % du déficit enregistré en 2014 a été versée par redéploiement de crédits affectés au contrat de Parc 2009-2013.

▸ subvention d'investissement

Un montant de 100 000 € a été attribué au titre des opérations 2014 dans le cadre d'un contrat de partenariat entre le Parc, le Conseil régional et le Conseil général pour la période 2009-2013.

⇒ **le syndicat mixte du lac du Der-Chantecoq**

- participation au fonctionnement : 180 830 € dont 12 830 € pour son plan de promotion ;
- subvention d'investissement : 325 000 €.

Le programme d'investissement 2014 porte comme chaque année sur l'amélioration de l'accueil et la promotion, sur des travaux de maintien de la qualité des sites ainsi que la poursuite du programme d'aménagement de la ZAC II Rougemer. Celle-ci s'étendra sur une cinquantaine d'hectares sur la commune de Giffaumont-Champaubert et est appelée à recevoir des services, des commerces, des zones d'hébergement de tourisme, la nouvelle Maison du Lac et l'Office de Tourisme lesquelles ont été inaugurées en Novembre 2014 (coût 2,2 M€ - participation du Conseil Général de 315 672 €) et le casino JOA (investissement privé de 7,5 M€) dont l'ouverture s'est faite en Décembre 2014.

⇒ **le Comité Départemental du Tourisme**

Afin de mener à bien l'ensemble de ses missions, une subvention de fonctionnement de 2 010 000 € a été accordée au CDT pour l'année 2014.

2014 a été pour le CDT de concentrer son action autour de deux grandes priorités : conquête et proximité.

⇒ **subventions diverses**

- Union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative de la Marne :
 - 500 € pour le fonctionnement,
 - 54 500 € pour le fonctionnement des OTSI (répartition par structure proposée par l'union départementale).
- Association pour la réservation des Gîtes de France et du tourisme vert : 10 000 €.
- Association Clévacances : 3 000 €.
- Association départementale des Logis de France de la Marne : 3 000 €.

⇒ **délégation de service public du Musée du Pays du Der**

Le musée du Pays du Der est, depuis la fermeture de la Maison de l'Eau et du Poisson, le seul élément d'animation touristique existant autour du Der.

Le Conseil général de la Marne a confié à l'association de gestion du Musée du Pays du Der l'exploitation et la gestion de cet établissement par une convention de délégation de service public signée en décembre 2010 et effective au 1^{er} janvier 2011 pour une durée de six ans. Une subvention de compensation de service public de 57 000 € est versée chaque année par le Conseil général au délégataire.

En 2014, l'établissement a enregistré une progression de la fréquentation de 13 %, due principalement aux investissements réalisés en termes de communication et de visibilité (changement de nom, pose de mats porte-drapeaux, totem à l'entrée du parking).

La modification du nom en « *Village musée du Der* » et l'ensemble des investissements réalisés ont été inaugurés le 7 juillet 2014, lors d'un temps fort, véritable coup de projecteur sur ce site.

L'objectif est maintenant de poursuivre le travail fourni sur la communication qui reste un élément incontournable pour susciter l'engouement des touristes.

La culture

Avec une enveloppe de l'ordre de 3,7 M€, l'action culturelle menée par le Conseil général a revêtu diverses formes en fonction des différentes compétences qu'il assume dans ce domaine :

I - des compétences obligatoires (0,900 M€ hors frais de personnel) qui sont portées par la Bibliothèque Départementale de Prêt et les Archives départementales et auxquelles est venue s'ajouter, depuis la loi du 13 août 2004, l'élaboration du schéma départemental des enseignements artistiques.

I - une politique volontaire de développement culturel du territoire (2 M€) ;

I - une politique d'investissement culturel (0,800 M€).

I – Les compétences culturelles obligatoires

I-1 - La Bibliothèque Départementale de Prêt

⇒ plan de lecture publique

Bibliothèque au service des bibliothèques, la BDP a pour principale mission d'aider au développement de la lecture publique en milieu rural.

Afin d'encourager une politique d'aménagement du territoire équilibré, la Bibliothèque Départementale impulse une organisation du réseau des bibliothèques. Le plan de développement de lecture publique voté en 2010 définissait cette organisation. Au vu de la réforme territoriale et de l'évolution du rôle dédié aux bibliothèques, ce plan sera amené à être modifié.

C'est pourquoi la Bibliothèque départementale est engagée dans un travail autour de sa politique documentaire. Ce travail lui permet de s'interroger sur la manière dont elle remplit ses missions auprès de son réseau. Il doit mettre en évidence les éléments qui sont toujours adaptés aux exigences actuelles mais aussi ceux qui ne sont plus appropriés et qui méritent d'être revus.

L'enjeu de cette structuration réside dans la mise en réseau des bibliothèques situées dans un même secteur géographique selon un schéma ajusté au plus près des configurations locales. Ce type d'architecture vise à mailler le territoire en démultipliant les points d'accès à la lecture pour les usagers avec des structures de proximité et des structures à rayonnement large.

La BDP fait évoluer les systèmes informatiques de gestion des bibliothèques de son réseau. L'objectif est d'améliorer le service à la population en rendant les catalogues accessibles via internet de n'importe où et à tout moment.

⇒ missions et activités

Effectifs

Le personnel est composé de 18 agents.

Site internet :

Depuis l'ouverture officielle du site de la BDP en janvier 2012, de nouvelles pratiques et de nouveaux usages ont émergé. La BDP montre la volonté, via son portail, de s'inscrire dans une démarche de réseau de proximité.

Ce portail tout public permet la consultation de l'ensemble du catalogue de la BDP (livres, CD, DVD). Il présente également les matériels d'animation et les calendriers et lieux des expositions prêtées dans les bibliothèques de son réseau. Il s'enrichit régulièrement de ressources variées : sélections, coups de cœur, boîte à outils, L'actualité du site peut être suivie via des flux RSS. La BDP utilise son portail pour valoriser les catalogues en ligne des bibliothèques de son réseau.

Un service de presse en ligne ainsi qu'un service permettant de lire les premiers chapitres d'ouvrages récents ont été lancés au cours de l'année 2014. Ces ressources numériques sont amenées à s'enrichir régulièrement.

Pour l'année 2014, le portail a enregistré 37 586 visites pour la consultation de 441 323 pages.

Le plan annuel de formation destiné aux équipes qui gèrent les bibliothèques du réseau de la BDP peut être consulté.

Un accès professionnel dédié permet aux responsables des bibliothèques de se connecter à leur compte, ce qui les autorise à réserver n'importe quel document de la BDP, de consulter la liste des emprunts effectués et l'état des réservations en cours. 37 911 réservations ont été enregistrées en 2014. La forte augmentation de ce flux a nécessité la création d'un service logistique au sein de la BDP. Le nombre des navettes mensuelles est passé de cinq à sept navettes afin de répondre de façon plus réactive aux demandes du terrain.

Outre cet accès aux ressources, ce portail a pour vocation d'être un support de communication et de médiation de l'activité culturelle liée à la lecture dans le département. Une carte dynamique présente les différents points d'accès à la lecture publique dans le département.

Une synthèse des données statistiques 2013 des bibliothèques est également en ligne et montre l'activité et les moyens mis en œuvre en faveur de la lecture publique dans le département.

La BDP a intégré l'Observatoire de la lecture publique, du ministère de la Culture et de la Communication qui a en charge la collecte, l'exploitation et la diffusion de données statistiques relatives aux bibliothèques publiques. Les données des bibliothèques du département peuvent être consultées à cette adresse : <http://www.observatoirelecturepublique.fr>.

La BDP diffuse une lettre mensuelle d'information qui a pour objectifs de faire connaître son actualité mais aussi de suivre celle du monde des bibliothèques. Un compte Twitter permet d'envoyer en temps réel, des informations utiles à tous les professionnels.

Desserte du territoire

Moyens

Dotée d'un budget d'acquisition de 228 000 €, la BDP constitue un fonds documentaire qui est ensuite prêté à l'ensemble de ses 146 dépositaires (49 bibliothèques, 16 points lecture, 70 dépôts, 11 prêts directs).

La BDP a fait l'acquisition de douze tablettes qui lui permettent d'organiser des stages de formation à partir de ces nouveaux supports et de faire de la médiation numérique. Ces tablettes peuvent être prêtées aux bibliothèques du réseau qui en font la demande.

▸ répartition budgétaire des acquisitions

	Livres	CD audio	Revue/expos	DVD	Jeux vidéo	Ressources numériques
Adulte	100 000,00	8 000,00	18 200,00	24 500,00	3 500,00	10 700,00
Jeunesse	46 000,00	4 800,00		12 300,00		
TOTAL	146 000,00	12 800,00	18 200,00	36 800,00	3 500,00	10 700,00

▸ nombre de documents acquis et mis au rebut

Comme chaque année, le nombre de documents acquis est proche du nombre de documents éliminés, ce qui dénote d'une bonne gestion documentaire. Le fonds reste donc équilibré, pertinent et riche d'une information actualisée.

▸ prêt de documents en milieu rural

Trois bibliobus et un véhicule utilitaire ont acheminé les documents dans les 146 points de lecture publique.

	Livres	CD audio	Revue	DVD	Matériels d'animation	Total
Adulte	74 861		2 253		709	77 821
Enfant	63 125		627			63 752
Discothèque		9 217				9 217
Vidéotheque Adulte				5 233		5 235
Vidéotheque Enfant				2 035		2 035
Total	137 986	9 217	2 880	7 268	709	158 060

▸ conseil en aménagement du territoire

Dans le cadre de la structuration du territoire, des études de projets ont été menées dans une cinquantaine de communes et communautés de communes.

▸ conseil pour l'aménagement et la construction de bibliothèques

La BDP exerce une activité de conseil et d'expertise auprès des élus qui souhaitent construire, réaménager ou redynamiser une bibliothèque dans leur collectivité.

Cette année, les services de la BDP sont intervenus pour l'aménagement intérieur de bibliothèques, le développement des systèmes informatiques, l'étude des coûts de fonctionnement et l'aide au montage du plan de financement.

▸ conseil en bibliothéconomie

Une des missions de la BDP est d'apporter une aide technique aux responsables des bibliothèques municipales ou intercommunales. L'équipe de la BDP est intervenue régulièrement sur site pour former et accompagner les équipes des bibliothèques.

▸ aide à l'animation

Chaque année de nouveaux supports d'animation viennent enrichir un fonds de matériels qui est régulièrement emprunté par les bibliothèques du réseau : 246 matériels, 360 prêts et plus d'une centaine d'interventions sur site.

▸ stages de formation proposés aux bibliothécaires du réseau

Afin de parfaire les connaissances des personnels salariés et bénévoles, la BDP organise chaque année des stages de formation encadrés par des intervenants extérieurs spécialisés dans le domaine culturel et par les professionnels de la BDP. 38,5 jours de formation ont eu lieu pour 308 bibliothécaires.

II-2 - les Archives départementales de la Marne

L'année 2014 a encore été une année exceptionnelle pour les Archives de la Marne, marquée par la réouverture du centre de Reims dans son nouveau bâtiment, la seconde phase du déménagement des collections, une grosse opération de dépoussiérage d'archives et la mise en place de la nouvelle organisation fonctionnelle.

Au 31 décembre 2014, les Archives départementales de la Marne disposaient, sur leurs deux sites, de 33 agents répartis comme suit : 29 agents départementaux (un A, huit B dont un à temps partiel à 80 %, vingt C dont cinq à temps partiel à 80 % et quatre contractuels, dont trois en contrat aidé) et quatre agents d'État mis à disposition par le ministère de la Culture (trois A, dont un à 80 % et un à 90 %, un B à 80 %).

L'équipe du centre de Reims a été étoffée par l'arrivée de deux assistants de conservation du patrimoine chargés pour l'un de la collecte et du traitement des archives contemporaines, pour l'autre des archives privées. Au centre de Châlons, le départ d'un agent administratif, assurant l'accueil et le standard, et de deux magasiniers en contrat aidé a été compensé par le recrutement au 1^{er} décembre de trois agents en contrat aidé. Le renforcement progressif de l'équipe par des archivistes qualifiés depuis 2012 permet aux Archives de mener une politique plus active de collecte d'archives publiques et privées, et d'assurer pleinement leur mission de contrôle scientifique et technique, en particulier en inspectant les archives des communes. Une archiviste est plus particulièrement chargée du suivi de l'archivage au sein des services du Conseil général.

⇒ **budget (en euros)**

	Fonctionnement	Investissement
Crédits votés BP	106 450,00 €	70 000,00 €
Subvention de l'État pour le colloque	8 000 €	
Subvention de l'État pour le bâtiment de Reims		374 138 €
Subvention du Conseil régional pour le colloque	1 000 €	
Recettes : ventes d'ouvrages, photocopies et photographies	3 780 €	

⇒ **bâtiments**

▸ bâtiment de Châlons-en-Champagne

La seconde phase du déménagement en mars et avril 2014 a été l'occasion de réorganiser profondément les collections du centre principal, afin d'optimiser la gestion de l'espace et de rétablir la cohérence de certaines séries éclatées en plusieurs endroits. Près de 400 m.l. de vieux rayonnages ont été démontés dans le bâtiment principal afin de créer deux salles dédiées à la conservation des documents iconographiques (cartes, plans, affiches et autres documents de grand format). D'autres rayonnages ont été remontés. Le bâtiment principal de Châlons dispose maintenant d'une capacité de stockage de 18 km.l. Il est destiné dorénavant à conserver surtout des documents antérieurs à 1940, ainsi que des archives notariales et communales.

Cependant, les magasins situés dans le sous-sol du bâtiment ont dû être vidés à cause d'une infestation de champignons apparue à la fin de l'été 2013 : 600 m.l. d'archives contemporaines ont été déménagés à Reims en mars 2014, puis 736 m.l. d'archives judiciaires ont été transférés, en novembre, dans un ancien entrepôt à vins situé rue de Vinetz à Châlons. Ce sous-sol est inutilisable sans l'installation d'un équipement de traitement de l'air pour réguler la température et l'hygrométrie. Nous perdons donc actuellement environ 1 500 m.l. d'espace de stockage dans le bâtiment de Châlons.

Le local de la rue de Vinetz, équipé de rayonnages sur trois niveaux, est utilisé par les Archives départementales depuis un certain nombre d'années. Cependant, les conditions de sécurité et de conservation y sont déplorables, et les Archives avaient prévu de l'abandonner après l'ouverture du centre de Reims. Néanmoins, 1 400 m.l. de documents y sont encore conservés, faute de place suffisante dans le bâtiment principal.

Au total, à Châlons-en-Champagne, les Archives départementales conservent 16,7 km.l. de documents et 1,5 km.l. de rayonnages sont inutilisables sans la mise en œuvre d'un système de traitement d'air dans le sous-sol. Malgré les importants transferts de collections lors du déménagement, **le bâtiment principal de Châlons-en-Champagne est presque saturé.**

▸ bâtiment de Reims

Le cabinet d'architectes Hamonic et Masson ayant été choisi fin 2008 pour la reconstruction du centre de Reims, le chantier a démarré le 8 septembre 2011 et s'est terminé en juillet 2013. Après une première phase de déménagement des agents et des collections de l'ancien bâtiment fin 2013, le nouveau centre a ouvert ses portes au public le 7 janvier 2014. Une seconde phase de déménagement en mars et avril a permis le transfert de 5 750 m.l. d'archives de Châlons-en-Champagne vers Reims et de 500 m.l. de l'annexe vers le centre principal. **Le nouveau bâtiment de Reims ayant accueilli de nombreuses entrées d'archives publiques et privées au cours de l'année il est déjà rempli aux trois quarts de sa capacité (13, 6 km.l. occupés sur 18 km.l.)**

Ce bâtiment a été inauguré solennellement par le Président du Conseil général et le Directeur chargé des Archives de France le 23 juin 2014 en présence de 200 personnes.

Le parti architectural et l'attention portée par les architectes à la décoration intérieure sont en général admirés par les visiteurs. Les installations de traitement de l'air et de récupération des eaux pluviales, qui ont valu à ce bâtiment le label Développement durable de Reims Métropole, suscitent l'intérêt de nombreux techniciens. Les lecteurs, quant à eux, apprécient la salle de lecture qui est vaste et très claire. La signalétique a été ajustée en 2014, mais il reste à mieux inscrire ce bâtiment dans le quartier où il est mal signalé et pas toujours facilement repérable.

⇒ entrées et accroissement

Les entrées ont représenté 1 995 mètres linéaires en 2014 (quatre fois plus qu'en 2013).

La collecte d'archives publiques ayant été fortement ralentie depuis une dizaine d'années à cause de la saturation des magasins des Archives départementales, un fort retard de versements s'était accumulé dans les administrations. Dès janvier 2014 certaines d'entre elles ont versé leurs archives au centre de Reims qui a ainsi reçu 45 versements soit 682 m.l. environ, provenant essentiellement de la Préfecture, du Conseil général (Direction de la solidarité départementale, Direction des routes et Direction des finances, des marchés et de l'informatique), du Service régional de police judiciaire, de la cour d'appel de Reims, de la subdivision de la Direction départementale des territoires en charge des bases aériennes sur la base aérienne 112, de la Direction régionale des affaires culturelles, de l'Agence régionale de santé, de l'INSEE, Des archives provenant de l'Établissement public de santé mentale de la Marne et des services de la publicité foncière de Reims et de Châlons ont été versées au centre de Châlons, soit 163 m.l. environ. Par ailleurs, dix études notariales de Châlons-en-Champagne, Reims, Sézanne, Montmirail, Tours-sur-Marne et du Mesnil-sur-Oger ont versé des minutes (soit 353 m.l.). De plus, vingt communes, une communauté de communes et un syndicat d'électrification ont déposé près de 29 m.l. d'archives.

Les Archives départementales exercent une veille sur l'archivage électronique. En 2014 l'équipe de direction a suivi les évolutions de la plateforme X-Demat proposée par la SPL initiée par le Conseil général de l'Aube et à laquelle adhère celui de la Marne. Le logiciel d'archivage électronique XSacha a été acquis par le Conseil général en fin d'année après la décision de la Commission permanente d'octobre de proposer aux communes adhérentes de la SPL, et qui n'ont pas de service d'archives, d'assurer l'archivage de leurs données issues de cette plateforme aux Archives départementales.

La collecte d'archives privées a été particulièrement fructueuse en 2014 et ces documents représentent 742 m.l. environ. Parmi ces archives on peut signaler les fonds suivants :

- la suite du fonds d'archives familiales de la famille Krug, en don ;
- le fonds du cabinet d'architectes rémois Roubert, Dumont et Bléhaut, en don (environ 400 m.l.) ;
- le fonds d'érudit d'Hubert Cabart, archéologue châlonnais spécialiste du verre, en don ;
- les archives de l'antenne rémoise de la Croix-Rouge française, en dépôt ;
- les archives de l'association Rhin et Danube ;
- les archives de deux associations étudiantes de l'université de Reims-Champagne-Ardenne : l'Association générale des étudiants rémois (AGER) et Intercampus ;

- les archives de plusieurs entreprises ou associations mises en liquidation judiciaire : les Galeries rémoises, l'association du Centre équestre de Reims et SICA Est Elevage, soit 303 m.l. ;
- plusieurs fonds iconographiques composés d'albums photographiques surtout sur la première guerre mondiale et ses destructions ;
- des affiches anciennes des XIX^e-XX^e siècles : il s'agit notamment d'affiches publicitaires ;
- des cartes postales et gravures ;
- des documents manuscrits isolés.

Les Archives départementales ont participé, pour la seconde année consécutive, les 14 et 15 novembre, à l'opération nationale de la « *Grande Collecte* » lancée par la Bibliothèque Nationale de France, la Mission du Centenaire et le Service interministériel des Archives de France pour collecter et numériser des documents de la première guerre mondiale. Les Archives ont été contactées par environ quarante personnes. À ce jour, ont déjà été reçus quatorze prêts de documents ou objets pour reproduction et onze dons. Il s'agit essentiellement de photographies, correspondances sur cartes ou lettres, cartes postales, documents officiels (livrets militaires, attributions de médailles, ...), témoignages sous différentes formes (carnets de guerre écrits au jour le jour, mémoires rédigés après-guerre, etc.).

La bibliothèque s'est enrichie de 26 m.l. d'ouvrages et de périodiques.

On peut signaler également que le Mémorial de Dormans 1914-1918 a donné aux Archives de la Marne deux registres matricules des élèves de l'École normale d'instituteurs de Châlons (1833-1878 et 1891-1909), qui vont intégrer le fonds de cet établissement déjà conservé aux Archives. Ces registres avaient été laissés à l'association par un particulier.

176 m.l. d'archives publiques et privées ne présentant aucun intérêt historique ont été détruits. **Le volume total des collections représente ainsi au 31 décembre 2014, sur les deux sites de Châlons-en-Champagne et de Reims, environ 30,4 kilomètres linéaires de documents. Il reste seulement 5,6 km.l. de rayonnages libres** (sans compter les 1,5 km.l. actuellement inutilisables).

Une quinzaine d'agents a suivi en décembre, à Châlons-en-Champagne, une formation de trois jours sur le classement des archives dispensée par l'Association des archivistes français.

⇒ **contrôle scientifique et technique**

On peut noter, au titre du contrôle scientifique et technique exercé au nom de l'État sur les archives publiques de nombreuses actions dont notamment :

- six dossiers de dérogation aux règles de communicabilité des archives publiques, déposés par des particuliers, ont été instruits en 2014. 22 dérogations à la consultation d'états signalétiques et des services ont été accordées ;
- les Archives départementales ont effectué 29 visites d'information et actions de contrôle des archives publiques dans les différents services de l'administration régionale et départementale, cinq visites chez des notaires, ainsi que 41 inspections et quatre visites de communes, communautés de communes et syndicats intercommunaux ;
- suite aux élections municipales du printemps, les Archives ont recueilli à ce jour les récolements réglementaires de 239 communes sur les 620 que compte le département. Cette collecte continue. Plusieurs relances ont d'ores et déjà été effectuées.
- les deux archivistes itinérantes, assistantes de conservation, du Centre de gestion de la Marne ont quitté leur poste en juin. L'une a été remplacée et a pris ses fonctions le 1^{er} novembre. Les Archives de la Marne ont participé au jury de recrutement.
- 219 demandes de visas d'élimination de documents ont été étudiées (ce qui représente près de 3 825 m.l. de documents éliminés) et trois tableaux de gestion, élaborés par les Archives municipales et communautaires de Reims, ont été validés.

⇒ conservation et nouvelles technologies

Plusieurs programmes de numérisation de grande ampleur ont été lancés en 2014. Ainsi, les deux photographes des Archives de la Marne ont numérisé 5 076 documents provenant des opérations de la Grande Collecte de 2013 et 2014 et de fonds photographiques déjà présents aux Archives et relatifs à la première guerre mondiale. De plus, grâce à l'acquisition d'un scanner A1, la numérisation des registres de recensement militaire (dits matricules militaires) a pu être démarrée début septembre. La numérisation a commencé par les classes concernées par la première guerre mondiale, soit 1887 à 1921. En quatre mois, 23 290 images ont été réalisées, soit quatre classes numérisées.

Le portail internet des Archives départementales, <http://archives.marne.fr>, lancé le 2 janvier 2012, a été enrichi. Une mise à jour concernant les registres d'état civil a été effectuée en mars (1 421 images en plus). D'autres mises à jour ont été faites sur plusieurs instruments de recherche et sur le cadastre numérisé. Le portail a été considérablement enrichi par la mise en ligne début novembre de 5 076 images relatives à la première guerre mondiale issues notamment de la Grande Collecte.

En 2014, le portail a reçu 323 658 visites (dont 102 613 visiteurs uniques) et 5 293 941 pages ont été consultées (50 % de pages consultées en plus par rapport à 2013). Le nombre de visiteurs uniques est en hausse de 7 % par rapport à l'an dernier. La mise en ligne de fonds relatifs à la première guerre mondiale participe à ce gain d'intérêt pour notre site.

A la fin de l'été 2013 le fonds des archives judiciaires de l'époque moderne, soit 736 m.l., conservé dans des magasins situés au sous-sol du bâtiment principal de Châlons-en-Champagne, a été infesté de moisissures. Une partie de ces documents (43 m.l. d'archives, essentiellement des registres) a été désinfectée à l'oxyde d'éthylène en mai et juin 2014 puis, en novembre, une société spécialisée a été chargée d'extraire l'ensemble des documents judiciaires de leur magasin d'origine, de les dépoussiérer avant de les reconditionner dans des liasses provisoires en papier neutre et de les replacer sur des étagères propres dans deux magasins de l'annexe de la rue de Vinetz. Par ailleurs, environ 72 m.l. de documents du cabinet d'architectes rémois Roubert, Dumont et Bléhaut ont été portés à la désinfection en décembre avant leur entrée aux Archives départementales.

⇒ communication des documents en salle de lecture et recherches

En 2014, 14 194 articles (cartons, liasses, registres, ...) ont été consultés dans les deux centres des Archives départementales par 2 395 visiteurs. Il faut y ajouter la consultation, non comptabilisée, dans les salles de lecture des documents numérisés du portail internet. Le nombre des lecteurs inscrits s'élève à 977 en 2014, dont 33 % viennent de départements extérieurs à la Marne. Malgré la fermeture de la salle de lecture du centre de Châlons-en-Champagne en avril et durant une partie du mois de mai à cause du déménagement, les chiffres de fréquentation sur les deux centres sont en très nette hausse : **par rapport à 2013, 28 % de communications en plus, 32 % de lecteurs inscrits supplémentaires.** Cette hausse est due indiscutablement à l'effet d'appel du nouveau bâtiment du centre de Reims. En effet, on y a inscrit environ 200 lecteurs de plus dans l'année que dans l'ancien bâtiment et le nombre de documents communiqués a doublé. Le nombre d'étudiants inscrits a également augmenté grâce à des travaux dirigés donnés par des enseignants de l'université de Reims-Champagne-Ardenne à des étudiants de licence. Ainsi, même si les 60-69 ans représentent la principale classe d'âge de nos lecteurs avec 27 % des inscrits, les 20-29 ans arrivent en seconde place avec 14 %.

Les lecteurs sont à la recherche de documents plus spécialisés. Au centre de Châlons-en-Champagne, la consultation des archives notariales et de la bibliothèque a fortement augmenté, tandis que celle des archives anciennes (antérieures à 1789) et modernes (1800-1940) reste stable. Au centre de Reims, les principaux documents communiqués sont ceux liés au recrutement militaire et les dossiers de dommages de guerre à la suite de la première guerre mondiale, documents d'autant plus prisés en cette période de commémoration du centenaire de ce conflit.

De novembre 2013 à janvier 2014 les Archives de la Marne ont participé à l'enquête lancée par les Archives de France sur les publics des services d'archives (lecteurs en salle et internautes).

⇒ action culturelle

Les actions de valorisation des collections ont pris les formes suivantes :

- présentation d'expositions conçues par les Archives départementales, seules ou en coopération

Expositions itinérantes

- *Un siècle d'avancées sociales dans la Marne, 1850-1950* réalisée en 2012 par les professeurs du service éducatif avec la collaboration de Madame Gracia Dorel-Ferré, dans un lycée rémois ;
- d'autres expositions itinérantes réalisées par les Archives départementales depuis 2008, *Le front invisible. Artistes et camoufleurs dans la Marne, 1914-1918* et *Chienne de guerre*, ont également été présentées en divers lieux du département dans le cadre du programme « *Marne, pays d'histoire* ».

Nouvelles expositions

- *1814. La C(h)ampagne de Napoléon*, réalisée par les Archives départementales à l'occasion du bicentenaire de la campagne de France, en collaboration avec les Archives départementales de l'Aube, la Fondation Napoléon et le Musée de l'Armée, a été présentée au centre de Reims du 2 juin au 31 août (556 visiteurs) ;
- *Deuils et souvenirs de la Grande Guerre* réalisée par les Archives départementales en partenariat avec l'ECPAD dans le cadre des commémorations du centenaire de la première guerre mondiale a également été présentée au centre de Reims du 20 septembre au 15 novembre (725 visiteurs).

Colloque

Parallèlement à cette dernière exposition, les Archives départementales ont organisé, en partenariat avec le Service interministériel des Archives de France, un colloque international intitulé *Le soldat et la mort dans la Grande Guerre*, qui a réuni une trentaine d'intervenants du 1^{er} au 3 octobre à la Maison commune du Chemin-Vert à Reims. 407 personnes ont suivi les débats pendant les deux jours et demi de la manifestation. Les actes seront publiés en 2015 aux Presses universitaires de Rennes.

▸ prêt de documents à l'extérieur pour des expositions : les Archives départementales de la Marne ont prêté une trentaine de documents et objets provenant de leurs collections pour cinq expositions. Les Archives nationales du monde du travail, à Roubaix, ont emprunté 18 documents provenant de fonds d'archives d'entreprises pour leur exposition *Au fil des archives : le travail, c'est tout un monde !* ainsi que des photographies pour l'exposition *A fond(s) la photo*. D'autres prêts ont été consentis aux Archives départementales des Ardennes (dix documents pour une exposition sur le cadastre), au Musée des beaux-arts de Reims pour leur exposition *Jours de guerre et de paix* et quatre souvenirs de la famille Krug à la maison de champagne Krug pour les Journées du patrimoine.

▸ organisation de visites dans les deux centres des Archives pour des groupes. L'animatrice, présente au centre de Châlons-en-Champagne depuis avril 2010, partage maintenant son temps entre les deux centres et répond aux demandes de visites de groupes, d'accueil des classes, même en dehors de la présence de l'enseignant, et propose de nombreuses visites guidées pendant les expositions. L'ouverture du nouveau bâtiment de Reims a suscité une forte curiosité, puisqu'il y a eu 209 visiteurs contre 57 au centre de Châlons-en-Champagne qui, pourtant, a encore une fois participé à l'opération « *Bienvenue dans vos entreprises* ».

De plus, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine en septembre, les deux bâtiments ont ouvert au public :

- à Châlons 175 personnes ont visité les locaux et 309 personnes ont vu l'exposition sur panneaux *La Marne dans la Grande Guerre* réalisée par le Conseil général ;
- à Reims 177 personnes ont visité le nouveau bâtiment et 196 personnes ont vu l'exposition *Deuils et souvenirs de la Grande Guerre*.

▸ rencontres annuelles de la section archives départementales de l'Association des archivistes français : elles ont eu lieu à Reims, les 15 et 16 mai 2014, sur le thème du contrôle scientifique et technique. Les Archives de la Marne ont activement participé à l'organisation de ces rencontres. Plus d'une centaine d'archivistes se sont retrouvés pour des échanges professionnels. A cette occasion 74 d'entre eux ont visité le nouveau bâtiment de Reims.

▸ participation aux commémorations du centenaire de la Grande Guerre :

Les Archives de la Marne ont participé activement et de diverses manières à ces commémorations (la plupart de ces actions ont été décrites en détail dans les paragraphes précédents) :

- Organisation du colloque international *Le soldat et la mort dans la Grande Guerre* à Reims du 1er au 3 octobre ;
- Réalisation de l'exposition *Deuils et souvenirs de la Grande Guerre* à Reims du 20 septembre au 15 novembre ;
- Participation à l'édition 2014 de *la Grande Collecte des documents de la première guerre mondiale* ;
- Mise en ligne début novembre sur le site internet des Archives d'une base de documents numérisés de la Grande Guerre (plus de 5 000 images) ;
- Depuis septembre numérisation en interne des registres matricules pour les classes 1887-1921 ayant participé à la première guerre mondiale. Cette action s'inscrit dans un projet national, celui du Grand Mémorial. Les images seront mises en ligne progressivement à partir du printemps 2015 ;
- Participation le 4 juin au forum de Canopé Marne sur les actions pédagogiques liées à l'histoire du premier conflit mondial ;
- Préparation d'une brochure pédagogique sur les sources de la Grande Guerre conservées aux Archives de la Marne (la brochure sera diffusée en février 2015) ;
- Mise au point d'ateliers et de mallettes pédagogiques sur cette période ;
- Nombreuses recherches documentaires effectuées pour des journalistes et documentaristes.

⇒ **action éducative et de formation**

Les principales actions menées en direction des scolaires et des étudiants, pendant l'année 2014, sont les suivantes :

▸ visites spéciales organisées pour les classes des 1^{er} et 2^{ème} degrés dans les deux centres (1 156 élèves), dans le cadre des travaux personnels encadrés, du concours de la Résistance et autres ateliers pédagogiques, ou pour des visites des bâtiments et des expositions ;

▸ accueil et animation d'une formation pour les enseignants à la demande de l'inspection académique présentant des sources relatives à la première guerre mondiale avec des pistes d'exploitation pédagogique à Châlons-en-Champagne ;

▸ participation le 12 novembre à un forum de Canopé Marne sur les services éducatifs ;

▸ mise en place de PAG sur l'année 2014-2015 avec la Comète à Châlons-en-Champagne et le Manège à Reims ;

▸ participation aux commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale et du bicentenaire de la Campagne de France de 1814 par la préparation d'un livret de ressources pédagogiques pour les enseignants, la création d'ateliers et de mallettes pédagogiques sur la Grande Guerre, de ressources en ligne sur les deux commémorations, et l'aide du professeur du service éducatif du centre de Reims pour la conception et la réalisation des expositions.

I-3 - Le schéma départemental des enseignements artistiques (432 800 €)

Adopté en mai 2007, il pose les principes généraux d'une politique territoriale de la musique visant à favoriser l'accès du plus grand nombre aux enseignements musicaux. En plus des critères relatifs à l'aide à la musique adoptés en 2008, vingt contrats d'objectifs ont été conclus dont le bilan a été présenté à la 5^{ème} Commission et inscrit dans le rapport d'assemblée des 23 et 24 janvier 2014.

Les bilans reflètent le dynamisme des établissements d'enseignement musical et leur contribution à la vie culturelle des territoires :

- stabilisation des effectifs dans la plupart des cas ;
- consolidation du statut des chargés de cours dans certaines écoles ;
- projets d'« orchestres à l'école » associant Education nationale et municipalités ;
- rayonnement territorial accru d'écoles de musique rurales et évolutions constatées vers un statut intercommunal ;
- présence de pratiques orchestrales dans l'ensemble des écoles de musique ;
- succès des examens départementaux de fin de cycles, proposés par la CMF.

Toutefois, **une apparente fragilité des enseignements a été mise en exergue :**

- formation musicale diversement enseignée, parfois même en tant que « solfège » ;
- très forte spécialisation autour des guitares et batterie aux dépens du reste ;
- difficultés à recruter et maintenir des chargés de cours dans certains secteurs ;
- raréfaction de certains instruments, compromettant le devenir des orchestres.

Des rencontres inter-écoles ont été conduites en fin d'année scolaire à Epernay, Reims, Vertus et Châlons, mettant l'accent sur ces problématiques de fonctionnement appelant une réponse adéquate et urgente :

- valoriser les instruments d'orchestre tendant à disparaître, en facilitant la programmation d'ensembles et les rencontres inter-écoles et en soutenant des projets de master-classes ;
- valoriser auprès des usagers la formation musicale, en lien avec la pratique instrumentale ;
- mettre en place un dispositif mutualisé de soutien aux professeurs itinérants pour les disciplines et les établissements qui le nécessitent ;
- soutenir la pratique du chant en tant que discipline complémentaire de la formation musicale.

⇒ **soutien au fonctionnement des écoles de musique et sociétés musicales : 340 400 €**

- 115 000 € pour le CRR de Reims, dans le cadre d'une convention d'objectifs avec la Ville de Reims arrivée à terme fin 2013 ;
- 219 300 € pour les écoles de musique du département, en application des critères et dans le cadre de contrats d'objectifs pour vingt d'entre elles. Deux autres contrats d'objectifs sont en projet ;
- 6 100 € pour la formation des membres des sociétés musicales et pour l'organisation par la Fédération départementale des sociétés musicales des examens départementaux de fin de cycle.

⇒ **aides aux projets et aux dispositifs spécifiques : 62 400 €**

- des aides spécifiques aux projets des écoles de musique répondant aux orientations du schéma, pour un montant de 17 000 € ;
- des aides à l'acquisition de matériel musical des écoles de musique, sociétés musicales ou chorales, pour un montant total de 45 400 €.

⇒ **l'Orchestre Symphonique Départemental des Jeunes : 30 000 €**

Constitué d'une soixantaine d'élèves des conservatoires et écoles de musique du département, cet orchestre, placé sous la direction artistique de Yann Molénat, connaît un succès croissant auprès des jeunes instrumentistes qui, pour certains, participent depuis plusieurs années.

Les concerts ont été programmés les 25, 26 et 27 avril à Epernay, Châlons et Reims avec un succès public notoire. L'orchestre a de nouveau assuré la première partie du spectacle de clôture des Itinéraires, le 12 octobre à Sainte-Menehould (450 spectateurs).

Depuis quatre ans, le stage est hébergé durant une semaine des vacances d'avril au Lycée polyvalent Frédéric Ozanam à Châlons-en-Champagne. La gestion logistique, administrative et comptable du stage est désormais assurée directement par le Conseil général, permettant d'intéresser plusieurs services à cette initiative culturelle que mène notre collectivité en direction des jeunes.

II – L'action volontaire du Conseil général dans le domaine culturel

Animer le territoire rural, accompagner les structures culturelles, proposer au jeune public une sensibilisation artistique sont les axes forts de cette action soutenue par un crédit de près de 2 M€.

II-1 - Animer le territoire rural

Elément d'attractivité, de rayonnement, d'identité et de développement économique, la culture doit irriguer le territoire rural, en s'appuyant et en dynamisant le réseau existant.

« *Marne, pays d'histoires* » et le festival « *Itinéraires* » cheminent le département, à la rencontre du public rural.

A - « *Marne, pays d'histoires* », un programme d'expositions itinérantes

La longévité des expositions du programme « *Marne, pays d'histoires* » est due à un contenu évolutif (mise à jour des informations, enrichissement de la scénographie par lieu) et à une maintenance permanente du mobilier de présentation. L'attractivité des expositions repose également sur la nature et les caractéristiques des lieux et des événements auxquels elles se rattachent.

L'offre se compose des thématiques suivantes :

- La gastronomie oubliée ;
- Visages du patrimoine marnais ;
- Le front invisible ;
- Chienne de guerre ;
- Une bulle peut en cacher une autre : les brasseries marnaises ;
- Le beau et l'utile : parcs et jardins de la Marne.

L'exposition *Héritage de Jacques Cazotte* a été rendue à la commune de Pierry pour une diffusion locale.

A la veille du Centenaire de la Grande Guerre, un certain engouement pour ce fait majeur de notre histoire contemporaine est perceptible et les expositions *Le front invisible* et *Chienne de guerre* recueillent un intérêt grandissant.

Bilan quantitatif « Marne, pays d'histoires » 2014

Expositions	Lieux		Visiteurs		Total
	Nature	Durée	Adultes	Enfants	
Brasseries marnaises	Salle communale	1 WE	250	50	1 490
	Foire	1 WE	+1 000		
	EHPAD	1 mois	50		
	Musée	1 mois	140		
Parcs et jardins	Médiathèque	1 mois	100	50	500
	Château	1 WE	50		
	Eglise	2 mois	300		
Front invisible	2 collèges	2 mois		600	600
Chienne de guerre	Site mémoriel	3 mois	2 000	100	2 350
	Centre d'interprétation	1 mois	200	50	
La gastronomie oubliée	Centre social	15 jours	50	50	1 550
	Centre culturel	1 WE	200		
	Parc exposition	1 WE	+1 000		
	Centre culturel	15 jours	200	50	

B - « Les Itinéraires » : un projet de territoire

L'édition 2014 des Itinéraires affiche un taux de fréquentation de 90 % et confirme le succès de la manifestation, désormais identifiée et attendue du public. La Fondation de Braux-sous-Valmy a réaffirmé sa volonté d'amener la culture en milieu rural et de permettre à la population marnaise de redécouvrir son patrimoine en confiant l'organisation et la coordination du festival aux services du Conseil général.

⇒ la mise en valeur du patrimoine sur tout le territoire

Les Itinéraires 2014 ont fait étape dans dix communes, en veillant à une répartition équilibrée des programmations sur tout le territoire. De nouveaux lieux ont été investis parmi lesquels :

- la Halle de Cheminon,
- la Main de Massiges et l'atelier-musée,
- le Parc Massez de Courtisols,
- le village-musée du Der,

⇒ une programmation exigeante et ouverte

Ancrer le spectacle vivant au cœur des endroits les plus atypiques et insolites du département demeure le fer de lance du festival.

La Fondation a souhaité reconduire les partenariats avec les structures sélectionnées en 2012 pour leur compétence artistique et leur savoir-faire en matière de programmation décentralisée :

- Jazzus productions s'est vu confier la programmation de cinq concerts (musiques du monde, classique et jazz) ;
- la MJC Intercommunale d'Ay a programmé quatre spectacles (théâtre et musique) ;
- l'Opéra de Reims a assuré le concert de clôture, en programmant en première partie l'Orchestre Symphonique Départemental des Jeunes Marnais.

⇒ **Créer une dynamique culturelle de territoire**

Les Itinéraires 2014 ont permis de renforcer les partenariats locaux en programmant des artistes professionnels soutenus au titre de l'aide à la création par le Département d'une part, et en valorisant les ressources et associations culturelles, d'autre part.

Ces partenariats contribuent à créer une réelle dynamique de territoire, par la mise en valeur et l'échange des savoir-faire, la circulation des publics, la diffusion des artistes locaux.

A noter, près de 75 % des dépenses (artistiques, techniques, communication, hébergement, restauration) ont été réalisées dans le département.

II-2 - Soutenir les structures culturelles : 1 194 000 €

Le département de la Marne bénéficie d'un environnement culturel particulièrement riche : un maillage associatif culturel important doublé de structures culturelles labellisées.

La qualité de la vie culturelle crée un dynamisme du territoire et le soutien du Département participe à renforcer cette source d'attractivité.

La délibération du 29 juin 2012 a modifié les critères d'aides à projets culturels. L'Assemblée départementale a réaffirmé sa volonté de maintenir ces dispositifs mais replacés dans le cadre de missions dévolues au Département, afin de compléter de façon transversale le projet départemental global.

Concrètement, il s'agit d'accompagner des projets culturels de territoire coordonnés dans les différents domaines de compétence obligatoire du Conseil général, notamment à destination des publics « *prioritaires* » : publics éloignés de l'offre culturelle, jeune public et milieu rural.

A - Les aides à projet : 1 005 000 €

Notre politique culturelle prévoit de sensibiliser à l'art sous ses formes les plus diverses tous les publics, jeunes ou moins jeunes, habitants en milieu rural ou encore en situation de handicap.

⇒ **l'aide à la création et les ateliers de création**

Ces aides accompagnent les projets de création artistique menés par des compagnies implantées dans la Marne. Certaines de ces compagnies, de par leur recherche d'excellence en matière de création et de diffusion, contribuent au rayonnement de notre département. Leur présence en Avignon en est une illustration.

Deux types d'aides sont apportés au titre de la création :

▸ **le soutien à la création professionnelle : 220 000 €**

L'année de création d'un spectacle, le Département apporte son soutien à hauteur de 25 % des dépenses artistiques engagées pour sa réalisation. L'année suivante, il accompagne ce même projet dans sa diffusion sur le territoire : 25 % de la subvention accordée pour la création.

Accompagner sur la durée le projet artistique dans sa phase d'élaboration, de production, de diffusion, contribue au développement et à la structuration du territoire.

▸ **les aides aux pratiques amateurs : 100 000 €**

Ces ateliers de création, encadrés par des professionnels, s'adressent à des amateurs et font l'objet d'une restitution publique. Ces activités spécifiques de création, qui reflètent le dynamisme associatif, sont le plus souvent soumises à des budgets plus contraints.

A noter, 25 000 € des crédits consommés sont fléchés sur le Contrat Urbain de Cohésion Sociale rémois (CUCS).

⇒ **les projets à destination des publics porteurs de handicap et en insertion : 85 000 €**

Une quinzaine de projets artistiques et culturels concernant des publics handicapés ou en insertion ont été soutenus cette année sur l'ensemble du département.

Encourager ces initiatives permet de développer les échanges et ainsi de sortir de l'isolement les personnes atteintes de handicap.

⇒ **l'aide à la diffusion : 600 000 €**

Le Département apporte une aide à la diffusion de spectacles auprès de publics qu'il privilégie particulièrement :

- en milieu rural ;
- pour les jeunes publics ;
- pour les publics éloignés de l'offre culturelle.

Le nombre constant de programmations (une cinquantaine) témoigne de la volonté des acteurs locaux d'insuffler une vitalité culturelle au cœur de leur territoire.

⇒ **le soutien aux manifestations culturelles (festivals et évènements à rayonnement intercommunal)**

Pour plusieurs de ces manifestations, le Département s'affirme comme un véritable partenaire et non comme un simple soutien financier. Il s'est notamment associé à des actions de prévention des conduites addictives en participant à la sensibilisation des festivaliers et en finançant des navettes à la disposition des spectateurs.

B - Participation au fonctionnement : 189 000 €

Dans le cadre du soutien aux principales structures de diffusion, le Conseil général apporte une aide au fonctionnement des établissements suivants : l'Opéra de Reims, le Salmanazar d'Épernay et l'EPCC Bords 2 Scènes de Vitry-le-François.

Les subventions au titre du fonctionnement de la Comédie de Reims, du Manège de Reims et de la Comète de la Châlons-en-Champagne, diminuées de 50 % en 2013, ont été supprimées en 2014.

II.3 - Offrir une ouverture culturelle au jeune public

A - Collèges en scène

L'éducation artistique et culturelle a été réaffirmée depuis 2013 priorité commune aux ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale. Elle a pour but de permettre aux jeunes élèves d'accéder à des productions artistiques de qualité et de les associer au travail des artistes.

C'est dans ce cadre que le Département intervient dans l'éducation des collégiens dont il a la charge. Aussi, tout en apportant son soutien aux projets pilotés par l'Éducation nationale (PAG, résidences), il mène en parallèle son propre programme de sensibilisation artistique « *Collèges en scène* ».

Composé d'une dizaine d'initiatives qui relèvent de domaines variés, tels que le théâtre, le cirque, la danse, la musique, les arts plastiques ou l'écriture, ce dispositif concerne des élèves de tout niveau et donne lieu à des restitutions de leurs travaux sur tout le territoire. Ces actions témoignent de la volonté du Conseil général de la Marne de favoriser la participation active des élèves à des projets engagés dans une sensibilisation artistique inhérente au développement d'un regard critique et personnel.

En 2013/2014, 50.440 € ont été consacrés à onze projets qui ont concerné 29 établissements.

- « *L'Homosexualité expliquée aux gens* » en partenariat avec la compagnie Attention au(x) Chien(s) de Reims (quatre collèges) ;
- « *Octopoulpe le Vilain* » en partenariat avec la compagnie Pseudonymo de Reims (un collège) ;

- « *C'est du jazz mais c'est pas grave* » en partenariat avec l'association Jazzus Productions de Reims (deux collèges) ;
- « *Les Dramaticules* » en partenariat avec Musiseine de Marcilly-sur-Seine (un collège) ;
- « *L'Exil* » en partenariat avec l'association Nova Villa de Reims (six collèges) ;
- « *L'expression des sentiments dans la musique ancienne* » en partenariat avec l'ensemble Akadêmia d'Épernay (deux collèges) ;
- « *Forêt de stèles* » en partenariat avec l'atelier Recto Verso de Reims (un collège) ;
- « *Sur les traces de Fernand Léger* », exposition et visite en Argonne menée par le Service culturel du Département (un collège) ;
- « *Chauve-Souris* » en partenariat avec la compagnie Les Escargots Ailés de Châlons-en-Champagne (un collège) ;
- « *Sur la Route du Manège* » en partenariat avec Le Manège de Reims (quatre collèges) ;
- « *Mots de guerre* » en partenariat avec l'association Les Ateliers Slam.com de Reims (six collèges).

B- Centenaire de la Grande Guerre : accompagnement des collèges

Dans l'histoire de la Grande Guerre, la Marne se singularise. A deux reprises, le sort du conflit se joue dans les plaines champenoises : en 1914, la première bataille de la Marne stoppe l'avancée allemande. Le front se fige et s'enlise pendant quatre ans avant que la seconde bataille ne lance enfin, au cours de l'été 1918, la reconquête du pays.

Le Département a souhaité sensibiliser, interpellier et faire participer les collégiens marnais à l'Histoire de leur territoire.

- Création de l'exposition « *La Marne dans la Grande Guerre* »

Conçue pédagogiquement pour être présentée en priorité dans les établissements scolaires, cette exposition itinérante traite chronologiquement des points généraux du conflit avec une déclinaison marnaise particulièrement développée se fondant sur les spécificités propres de la guerre sur notre territoire. Quinze panneaux ont été rédigés par des historiens, complétés par un catalogue développant chacun des aspects abordés.

- 1 600 collégiens acteurs du Centenaire : la cérémonie nationale de la bataille de la Marne à Mondement

Le 12 septembre, Mondement a commémoré le centenaire de la 1^{ère} Bataille de la Marne. En cette occasion, le Département a porté cette mémoire aux jeunes générations en invitant sur place près de 1 600 collégiens. La cérémonie a ainsi clôturé de nombreux travaux pédagogiques initiés plusieurs mois auparavant dans les collèges. La classe CHAM du collège Terres Rouges d'Épernay a notamment été mise à l'honneur en interprétant un hymne à la paix. Les élèves ont vécu le souvenir de cette bataille emblématique de la Grande Guerre porté par des valeurs de paix et de réconciliation.

▸ « ***Sur les traces de Fernand Léger*** » a été retenu au profit des classes de 3^{ème} et de 4^{ème} du collège Jean Moulin de Saint-Memmie. L'exposition « *Le front invisible* » est le fil conducteur du parcours en traitant la Grande Guerre sous l'angle original du fait culturel et du témoignage de l'artiste Fernand Léger. Cette exposition permet d'aborder plusieurs matières enseignées (histoire, histoire des arts, musique, français).

Mis en place et animé par le service des affaires culturelles, le projet repose sur des supports complémentaires comprenant :

- l'exposition « ***Le front invisible*** » ;
- le documentaire de 52' « ***Léger au front*** » ;
- une journée découverte en Argonne « ***in situ*** ».

L'exposition « ***Chiennes de guerre*** » constitue également une action très demandée au regard des réservations pour 2014.

Tout au long des cinq années, des actions particulières s'adresseront tout spécifiquement au jeune public à travers des projets culturels et notamment une nouvelle exposition itinérante. Une programmation annuelle va permettre de valoriser chaque site mémoriel emblématique et d'irriguer tout le territoire du département durant ce cycle commémoratif.

III – Le développement culturel

⇒ **sauvegarde du patrimoine**

▸ une aide de 3 821 € à la Communauté de communes Vitry Champagne et Der pour l'aménagement des abords du Monument aux Morts du Mont Morêt ;

▸ une aide de 990 € à l'Association de Sauvegarde du Mausolée de Bourgogne pour la restauration de mosaïques ;

▸ une aide de 5 232 € à l'Association des bénévoles pour la restauration de l'église de Taissy pour la création de quatre vitraux ;

▸ un total de 242 538 € de crédits a été consacré à neuf dossiers de restauration d'églises classées et de 3 827 € pour la restauration d'objets d'art.

⇒ **développement de la lecture**

En application du plan de développement de la lecture dans le département :

▸ la commune de Fleury-la-Rivière a bénéficié d'une aide de 7 470 € pour l'équipement de la nouvelle médiathèque ;

▸ six dossiers d'animation dans les bibliothèques ont bénéficié de subventions à hauteur de 1 547 € et six dossiers pour un montant de 1 251 € pour le déplacement d'écoles vers des bibliothèques.

Par ailleurs, dans le cadre du soutien à la diffusion de spectacles dans les bibliothèques, trois tournées de spectacles en liaison avec la Bibliothèque Départementale de Prêt ont été organisées représentant une dépense de 18 202 €.

Effectif et organigramme des services du département

**Etat des emplois permanents des services du Département
au 1^{er} janvier 2015**

Directions	Grades emplois	Cat.	Effectif théorique	Effectif réel au 01/01/2015	Observations
Cabinet du président du Conseil général	Directeur de cabinet	A	1	0	Emploi cabinet – Fonction mutualisée avec celle de DGSD
	Chef de cabinet	A	1	1	Emploi cabinet
	Rédacteur	B	1	0	
	Collaborateur de cabinet	A	3	1	Emploi cabinet
Secrétariat de l'Assemblée	Attaché	A	3	1	
	Rédacteur princ. 1e cl	B	1	1	
	Adjoint tech. princ. 2e cl	C	1	1	
	Adjoint adm. 2e cl	C	1	1	
Maison du Département à Reims	Adjoint adm. 2e cl	C	2	2	
	TOTAL		14	8	2 NT
Direction de la communication	Attaché	A	3	3	2 NT
	Collaborateur de cabinet	A	1	1	
	Rédacteur princ. 1e cl	B	1	1	
	Rédacteur	B	2	2	1 NT
	Adjoint tech. 2e cl	C	1	1	
	TOTAL		8	8	3 NT
Direction générale des services du Département	Directeur général	A	1	0	
	Administrateur général	A	1	1	Fonction mutualisée avec celle de directeur de cabinet
	Ingénieur chef cl except.	A	1	1	
	Adjoint adm. 1e cl	C	1	1	
	TOTAL		4	3	
Direction des finances, des marchés et de l'informatique	Directeur	A	1	1	
	Rédacteur princ. 1e cl	B	1	1	
	Adjoint adm. 2e cl	C	1	1	
	Chargé de mission FSE	A	1	1	1 NT
Service des finances	Directeur	A	1	0	
	Attaché princ.	A	1	0	
	Attaché	A	1	0	
	Rédacteur princ. 1e cl	B	5	4	
	Rédacteur princ. 2e cl	B	1	1	
	Rédacteur	B	1	1	
	Adjoint adm. princ. 1e cl	C	2	2	
	Adjoint adm. 1e cl	C	2	2	
	Adjoint adm. 2e cl	C	4	4	
Service informatique	Ingénieurs	A	3	3	
	Attaché	A	4	4	1 NT
	Rédacteur	B	1	1	1 NT
	Technicien princ. 1e cl	B	4	3	
	Technicien princ. 2e cl	B	2	2	1 NT
	Technicien	B	1	1	
	Adjoint tech. Princ. 2e cl	C	1	1	
Service des marchés	Attaché	A	2	2	
	Rédacteur princ. 1e cl	B	1	1	
	Rédacteur princ. 2e cl	B	2	1	
	Adjoint adm. 2e cl	C	1	1	
Service achats	Attaché	A	1	1	
	Rédacteur princ. 1e cl	B	1	1	
	Adjoint adm. princ. 2e cl	C	1	1	
	TOTAL		47	41	4 NT

Direction des ressources humaines et des affaires juridiques	Directeur	A	1	1	
	Attaché	A	1	0	
	Rédacteur princ. 2e cl	B	1	0	
	Rédacteur	B	1	1	
Service de la gestion des carrières et des rémunérations	Attaché princ.	A	1	1	
	Rédacteur	B	3	3	
	Adjoint adm. princ. 2e cl	C	1	1	
	Adjoint adm. 1e cl	C	1	1	
	Adjoint adm. 2e cl	C	5	5	
Service des recrutements et de la gestion des effectifs	Attaché	A	1	1	
	Rédacteur princ. 2e cl	B	1	1	
	Adjoint adm. 2e cl	C	2	2	
Service de la formation, de la gestion des compétences et de la vie au travail	Conseiller socio-éduc.	A	1	0	
	Rédacteur princ. 1e cl	B	1	1	
	Technicien princ. 1e cl	B	1	1	
	Assistant socio-éduc. princ.	B	1	1	
	ATEEP 2e cl	C	1	1	
	Adjoint adm. 1e cl	C	3	3	
Service des affaires juridiques	Attaché princ.	A	1	1	
	Attaché	A	1	0	
	Rédacteur princ. 2e cl	B	1	1	
	Rédacteur princ. 1e cl	B	1	1	
Service imprimerie et reprographie	Attaché	A	1	0	
	Adjoint techn. princ. 2e cl	C	2	2	
	Technicien	B	1	1	
	Adjoint techn. 2e cl	C	4	4	
	ATEE 2e cl	C	1	1	
	Agent de maîtrise	C	1	1	
	Adjoint adm. 2e cl	C	1	1	
	Adjoint adm. 1e cl	C	3	3	
	Adjoint adm. princ. 2e cl	C	1	1	
TOTAL		47	42		
Direction des bâtiments départementaux	Ingénieur chef cl except.	A	1	1	
Service des études et des travaux de bâtiment	Ingénieur princ.	A	3	2	
	Technicien princ. 1e cl	B	6	6	
	Technicien princ. 2e cl	B	1	1	
	Technicien	B	1	0	
	Adjoint techn. 1e cl	C	1	1	
	ATEEP 2e cl	C	2	2	
	Adjoint adm. 1e cl	C	1	1	1 NT
Service de la gestion du patrimoine	Attaché princ.	A	1	1	
	Attaché	A	1	1	
	Rédacteur princ. 1e cl	B	2	2	
	Rédacteur	B	1	1	
	Adjoint tech. 2e cl	C	1	0	
	Adjoint adm. 1e cl	C	1	1	
Service de la maintenance du patrimoine	Adjoint adm. 2e cl	C	1	1	
	Ingénieur princ.	A	1	1	
	Ingénieur	A	1	1	1 NT
	Technicien princ. 1e cl	B	1	1	
	Technicien	B	3	3	3 NT
	Adjoint tech. princ. 1e cl	C	2	2	
	Adjoint tech. 2e cl	C	1	2	1 NT
	ATEEP 2e cl	C	1	1	
Service logistique	Adjoint adm. 2e cl	C	1	1	
	Technicien	B	1	1	
	Adjoint tech. princ. 1e cl	C	1	1	
	Adjoint tech. princ. 2e cl	C	2	2	
	Adjoint tech. 1e cl	C	1	1	
	Adjoint tech. 2e cl	C	3	3	
TOTAL		44	42	6 NT	

Direction des routes départementales	Ingénieur chef cl except.	A	1	1	1 NT
	Rédacteur	B	1	0	
Mission insertion des équipements dans leur milieu	Ingénieur chef cl except.	A	1	1	
Service soutien administratif et budgétaire des routes	Attaché princ.	A	1	1	
	Rédacteur princ. 1e cl	B	1	1	
	Rédacteur	B	1	1	
	Adjoint adm. princ. 2e cl	C	4	4	
	Adjoint adm. 1e cl	C	3	2	
Service d'exploitation des routes et du matériel	Ingénieur princ.	A	1	1	
	Ingénieur	A	1	1	
	Rédacteur princ. 1e cl	B	2	2	
	Rédacteur	B	1	1	
	Technicien princ. 1e cl	B	1	0	
	Technicien princ. 2e cl	B	2	2	
	Technicien	B	2	1	
	Agent de maîtrise	C	1	1	
Adjoint adm. 2e cl	C	1	1		
Division des investissements routiers	Ingénieur	A	1	1	1 NT
Service de la maîtrise d'ouvrage d'art	Ingénieur chef cl. Norm.	A	1	0	
	Technicien princ. 1e cl	B	2	2	
	Adjoint tech. princ. 2e cl	C	1	1	
Service de l'ingénierie routière et de l'urbanisme	Ingénieur princ.	A	1	1	
	Attaché	A	1	0	
	Technicien princ. 1e cl	B	2	2	
	Agent de maîtrise	B	1	0	
	Adjoint tech. princ. 2e cl	C	2	2	
	Adjoint adm. 1e cl	C	1	1	
Service des affaires foncières routières et de l'urbanisme	Attaché princ.	A	1	1	
	Attaché	A	1	0	
	Rédacteur princ. 1e cl	B	1	0	
	Rédacteur princ. 2e cl	B	1	1	
	Adjoint adm. 2e cl	C	1	1	
Service des ouvrages d'art	Technicien	B	1	1	
	Adjoint tech. 2e cl	C	1	1	
Service d'information géographique	Ingénieur princ.	A	1	1	
	Technicien princ. 1e cl	B	3	3	
CIP Châlons-en-Champagne	Ingénieur princ.	A	1	1	
	Technicien princ. 1e cl	B	1	1	
	Adjoint adm. princ. 2e cl	C	1	1	
CRD Courtisols	Agent de maîtrise	C	1	1	
	Adj. tech. princ. 1e cl	C	1	1	
	Adj. tech. princ. 2e cl	C	6	5	
	Adjoint tech. 1e cl	C	1	1	
	Adjoint tech. 2e cl	C	2	2	
CRD Saint-Memmie	Technicien	B	1	1	
	Adj. tech. princ. 2e cl	C	2	2	
	Agent de maîtrise princ.	C	2	2	
	Adjoint tech. 1e cl	C	2	2	
	Adjoint tech. 2e cl	C	2	2	
CIP Reims-Nord	Ingénieur princ.	A	1	0	
	Technicien princ. 1e cl	B	4	3	
	Technicien princ. 2e cl	B	1	1	
	Technicien	B	1	1	
	Rédacteur princ. 1e cl	B	1	1	
	Agent de maîtrise princ.	C	1	1	
	Agent de maîtrise	C	2	2	
	Adjoint tech. princ. 2e cl	C	1	1	
	Rédacteur princ. 2e cl	B	1	1	
	Adjoint adm. princ. 2e cl	C	1	1	
	Adjoint adm. 2e cl	C	1	1	
CRD Bourgogne	Adjoint tech. princ. 2e cl	C	2	1	
	Agent de maîtrise princ.	C	1	1	
	Adjoint tech. 1e cl	C	1	1	
	Adjoint tech. 2e cl	C	4	4	

CRD Fismes	Agent de maîtrise princ.	C	1	0	
	Agent de maîtrise	C	1	1	
	Adjoint tech. princ. 1e cl	C	1	1	
	Adjoint tech. 1e cl	C	4	4	
	Adjoint tech. 2e cl	C	2	1	
CRD Pontfaverger	Agent de maîtrise	C	1	1	
	Adjoint tech. princ. 2e cl	C	1	1	
	Adjoint tech. 1e cl	C	1	1	
	Adjoint tech. 2e cl	C	3	3	
CRD Reims	Agent de maîtrise princ.	C	1	1	
	Adjoint tech. princ. 2e cl	C	2	2	
	Adjoint tech. 1e cl	C	2	2	
	Adjoint tech. 2e cl	C	3	3	
CRD Ville-en-Tardenois	Adjoint tech. princ. 2e cl	C	1	1	
	Agent de maîtrise	C	1	1	
	Adjoint tech. 1e cl	C	1	1	
	Adjoint tech. 2e cl	C	3	3	
CRD Sillery	Agent de maîtrise princ.	C	1	1	
	Agent de maîtrise	C	1	1	
	Adjoint tech. princ. 2e cl	C	5	4	
	Adjoint tech. 2e cl	C	3	3	
CIP Vertus-Epernay - Centre-Ouest	Ingénieur princ.	A	1	1	
	Technicien princ. 1e cl	B	1	0	
	Technicien	B	1	1	
	Adjoint tech. princ. 2e cl	C	2	1	
	Adjoint tech. 1e cl	C	1	0	
	Adjoint adm. 1e cl	C	1	1	
	Adjoint adm. princ. 1e cl	C	1	1	
	Adjoint adm. 2e cl	C	1	1	
CRD Dormans	Agent de maîtrise	C	2	1	
	Adjoint techn. princ. 2e cl	C	2	2	
	Adjoint tech. 2e cl	C	2	2	
CRD Dizy	Technicien	B	1	1	
	Agent de maîtrise princ.	C	1	1	
	Agent de maîtrise	C	1	1	
	Adjoint tech. princ. 1e cl	C	1	1	
	Adjoint tech. princ. 2e cl	C	1	1	
	Adjoint tech. 1e cl	C	1	1	
	Adjoint tech. 2e cl	C	4	4	
CRD Epernay	Technicien princ. 2e cl	B	1	1	
	Technicien princ. 1e cl	B	1	1	
	Agent de maîtrise princ.	C	1	1	
	Adjoint tech. princ. 2e cl	C	2	2	
	Adjoint tech. 1e cl	C	2	2	
	Adjoint tech. 2e cl	C	5	4	
CRD Vertus	Technicien	B	1	1	
	Agent de maîtrise princ.	C	1	1	
	Adjoint tech. princ. 2e cl	C	4	4	
	Adjoint tech. 1e cl	C	1	1	
	Adjoint tech. 2e cl	C	1	1	
CIP Vitry-le-François - Sud-Est	Ingénieur princ.	A	1	1	
	Technicien princ. 1e cl	B	4	3	
	Technicien princ. 2e cl	B	1	1	
	Rédacteur	B	1	0	
	Agent de maîtrise	C	2	2	
	Adjoint adm. princ. 2e cl	C	1	1	
	Adjoint adm. 1e cl	C	1	1	
	Adjoint adm. 2e cl	C	1	1	
CRD Sermaize	Agent de maîtrise princ.	C	1	1	
	Adjoint tech. princ. 2e cl	C	3	3	
	Adjoint tech. 1e cl	C	1	1	
	Adjoint tech. 2e cl	C	1	1	

CRD Sommesous-Vatry	Agent de maîtrise princ.	C	1	1	
	Adjoint tech. princ. 2e cl	C	3	3	
	Adjoint tech. 1e cl	C	1	1	
	Adjoint tech. 2e cl	C	1	1	
CRD Vanault-les-Dames	Agent de maîtrise princ.	C	1	1	
	Adjoint tech. princ. 2e cl	C	3	3	
	Adjoint tech. 1e cl	C	1	1	
	Adjoint tech. 2e cl	C	1	1	
CRD Vitry-Marolles	Agent de maîtrise princ.	C	2	2	
	Adjoint tech. princ. 1e cl	C	1	1	
	Adjoint tech. princ. 2e cl	C	6	6	
	Adjoint tech. 1e cl	C	3	3	
	Adjoint tech. 2e cl	C	2	2	
CIP Montmirail-Sézanne	Ingénieur princ.	A	1	1	
	Technicien princ. 1e cl	B	1	1	
	Technicien princ. 2e cl	B	1	1	
	Technicien	B	1	1	
	Rédacteur	B	1	1	
	Agent de maîtrise princ.	C	1	1	
	Adjoint adm. princ. 1e cl	C	1	1	
	Adjoint adm. 1e cl	C	1	0	
CRD Anglure	Technicien princ. 1e cl	B	1	1	
	Agent de maîtrise princ.	C	1	1	
	Adjoint tech. princ. 2e cl	C	2	2	
	Adjoint tech. 1e cl	C	2	2	
	Adjoint tech. 2e cl	C	3	3	
	Adjoint adm. 1e cl	C	1	1	
CRD Esternay	Agent de maîtrise princ.	C	1	0	
	Agent de maîtrise	C	1	1	
	Adjoint tech. princ. 2e cl	C	2	2	
	Adjoint tech. 1e cl	C	2	2	
CRD Fère-Champenoise	Technicien princ. 1e cl	B	1	1	
	Agent de maîtrise princ.	C	1	1	
	Agent de maîtrise	C	1	1	
	Adjoint tech. princ. 2e cl	C	2	2	
	Adjoint tech. 1e cl	C	3	3	
	Adjoint tech. 2e cl	C	2	2	
	Adjoint adm. 1e cl	C	1	1	
CRD Montmirail	Agent de maîtrise princ.	C	1	1	
	Agent de maîtrise	C	1	1	
	Adjoint tech. princ. 1e cl	C	2	2	
	Adjoint tech. princ. 2e cl	C	6	4	
	Adjoint tech. 1e cl	C	2	1	
	Adjoint tech. 2e cl	C	1	1	
CIP Sainte-Menehould - Nord-Est	Attaché princ.	A	1	1	
	Technicien princ. 1e cl	B	1	0	
	Technicien princ. 2e cl	B	1	1	
	Rédacteur	B	1	1	
	Adjoint tech. 1e cl	C	1	1	
	Adjoint adm. princ. 2e cl	C	2	2	
	Adjoint adm. 1e cl	C	1	1	
CRD Suippes	Technicien	B	1	1	
	Agent de maîtrise princ.	C	2	2	
	Adjoint tech. princ. 2e cl	C	3	3	
	Adjoint tech. 1e cl	C	4	4	
	Adjoint tech. 2e cl	C	4	4	
CRD Givry-en-Argonne	Adjoint tech. princ. 1e cl	C	1	1	
	Adjoint tech. princ. 2e cl	C	3	3	
	Adjoint tech. 1e cl	C	2	1	
	Adjoint tech. 2e cl	C	2	2	
CRD Sainte-Menehould	Technicien	B	1	1	
	Agent de maîtrise princ.	C	1	1	
	Adjoint tech. princ. 2e cl	C	6	5	
	Adjoint tech. 1e cl	C	2	2	
	Adjoint tech. 2e cl	C	3	3	

Observatoire de la sécurité routière	Technicien princ. 2e cl	B	2	1		
Service d'appui à l'entretien des routes départementales	Ingénieur princ.	A	2	1		
	Technicien princ. 1e cl	B	7	7		
	Technicien princ. 2e cl	B	3	3		
	Technicien	B	2	2		
	Agent de maîtrise princ.	C	5	5		
	Agent de maîtrise	C	4	2		
	Adjoint tech. princ. 2e cl	C	1	1		
	Adjoint tech. 2e cl	C	8	8		
	Adjoint adm. princ. 2e cl	C	1	1		
	Adjoint adm. 2e cl	C	1	1		
	Adjoint adm. 1e cl	C	1	1		
	TOTAL			350	316	2 NT
	Direction de la solidarité départementale	Directeur	A	2	2	
Médecin HC		A	1	1		
Rédacteur		B	2	1		
Adjoint adm. princ. 2e cl		C	1	1		
Adjoint adm. 2e cl		C	1	1		
Service social et de la prévention	Attaché princ.	A	1	1		
	Puéricultrice	A	1	1	1 NT	
	Rédacteur princ. 1e cl	B	1	1		
	Adjoint adm. 1e cl	C	3	3		
Service de l'aide sociale à l'enfance	Conseiller socio-éduc.	A	1	1		
	Attaché princ.	A	2	2		
	Attaché	A	1	1		
	Psychologue CN	A	1	1		
	Assistant socio-éduc. princ.	B	1	1		
	Assistant socio-éduc.	B	3	3	1 NT	
	Rédacteur princ. 1e cl	B	4	3		
	Rédacteur	B	2	2		
	Adjoint adm. princ. 1e cl	C	1	1		
	Adjoint adm. 1e cl	C	3	3		
	Adjoint adm. 2e cl	C	2	2		
	Assistants familiaux	-	446	446		
	Service solidarité grand âge et handicap	Attaché princ.	A	2	1	
Attaché		A	1	1		
Conseiller socio-éduc.		A	1	1		
Chargé de mission		A	1	0		
Infirm. soins gén. HC		A	2	2		
Rédacteur princ. 1e cl		B	1	1		
Rédacteur princ. 2e cl		B	2	2		
Rédacteur		B	13	13	2 NT	
Adjoint adm. princ. 1e cl		C	5	5		
Adjoint adm. princ. 2e cl		C	2	2		
Adjoint adm. 1e cl		C	5	5		
Adjoint adm. 2e cl		C	12	12		
Assistant socio-éduc. princ.		B	4	4		
Assistant socio-éduc.		B	3	3	2 NT	
Service de la protection maternelle et infantile	Médecin 1e cl	A	1	1		
	Médecin	A	1	1		
	Puér. cadre de santé sup.	A	1	1		
	Psychologue	A	1	0		
	Rédacteur princ. 1e cl	B	1	1		
	Adjoint adm. 2e cl	C	1	1		
Service des affaires sanitaires	Médecin HC	A	1	1		
	Infirm. soins gén. HC	A	1	1		
	Rédacteur	B	1	1		
	Adjoint adm. 2e cl	C	1	0		

Service insertion et logement social	Attaché	A	6	6		
	Assistant socio-éduc. princ.	B	1	1		
	Assistant socio-éduc.	B	2	2		
	Rédacteur	B	1	1	1 NT	
	Adjoint adm. princ. 2e cl	C	2	2		
	Adjoint adm. princ. 1e cl	C	1	1		
	Adjoint adm. 1e cl	C	4	4		
	Adjoint adm. 2e cl	C	10	10		
	Chargé de mission	A	2	2	2 NT	
CSD Châlons rive gauche	Attaché	A	1	1	1 NT	
	Médecin 2e cl	A	1	1		
	Chargé de mission	A	1	1	1 NT	
	Sage-femme cl except.	A	1	1		
	Infirm. soins gén. HC	A	1	1		
	Infirm. soins gén. CN	A	1	1		
	Puéricultrice cl. sup.	A	1	1		
	Puéricultrice CN		1	1		
	Conseiller socio-éduc.	A	1	1		
	Psychologue cl normale	A	1	1		
	Assistant socio-éduc. princ.	B	11	11		
	Assistant socio-éduc.	B	8	8	4 NT	
	Rédacteur princ. 1e cl	B	1	1		
	Adjoint adm. princ. 1e cl	C	1	1		
	Adjoint adm. princ. 2e cl	C	1	1		
	Adjoint adm. 2e cl	C	4	4		
	TISF - Agent soc. 2e cl	C	1	1		
CSD Châlons rive droite	Conseiller socio-éduc.	A	2	1		
	Médecin 1e cl	A	1	1		
	Psychologue CN	A	1	1		
	Sage-femme cl except.	A	2	2		
	Puéricultrice cl sup.	A	1	1		
	Infirm. soins gén. HC	A	2	2		
	Attaché	A	1	1		
	Chargé de mission	A	2	2	2 NT	
	Assistant socio-éduc. princ.	B	7	6		
	Assistant socio-éduc.	B	12	12	2 NT	
	Adjoint adm. princ. 1e cl	C	1	1		
	Adjoint adm. 2e cl	C	6	6		
	CSD Epernay Bachelin	Conseiller socio-éduc. sup.	A	1	1	
		Conseiller socio-éduc.	A	1	1	
Puéricultrice cl sup.		A	2	2		
Attaché		A	1	1		
Assistant socio-éduc. princ.		B	8	8		
Assistant socio-éduc.		B	7	7	2 NT	
Infirmière cl sup.		B	1	1		
Médecin HC		A	1	1		
Adjoint adm. princ. 2e cl		C	1	1		
Adjoint adm. 1e cl		C	2	2		
Adjoint adm. 2e cl		C	3	3		
ATEE 2e cl		C	1	1		
Monit. éduc. et interv. fam.		C	1	1		
CSD Epernay JM Laudat		Conseiller socio-éduc.	A	1	1	
	Sage-femme cl except.	A	1	1		
	Puéricultrice cl. normale	A	1	1		
	Infirm. soins gén. HC	A	2	2		
	Assistant socio-éduc. princ.	B	6	6		
	Assistant socio-éduc.	B	4	4	1 NT	
	Chargé de mission	A	1	1	1 NT	
	Adjoint adm. 1e cl	C	2	2		
	Adjoint adm. 2e cl	C	2	2		
	TISF - Agent soc. 2e cl	C	1	1		

CSD Vitry-le-François	Conseiller socio-éduc. sup.	A	1	1	
	Médecin HC	A	1	1	
	Puéricultrice HC	A	2	2	
	Puéricultrice cl. normale	A	1	1	
	Sage-femme cl excep.	A	1	1	
	Infirmière cadre santé	B	1	1	
	Chargé de mission	A	1	1	1 NT
	Assistant socio-éduc. princ.	B	5	5	
	Assistant socio-éduc.	B	14	14	4 NT
	Rédacteur princ. 2e cl	B	1	1	
	Rédacteur	B	1	1	
	Adjoint adm. 1e cl	C	2	2	
	Adjoint adm. 2e cl	C	1	1	
	CSD Sainte-Menehould	Conseiller socio-éduc.	A	1	0
Assistant socio-éduc. princ.		B	4	4	
Assistant socio-éduc.		B	3	3	2 NT
Infirm. soins généré. HC		A	1	1	
Adjoint adm. princ. 1e cl		C	1	1	
Adjoint adm. princ. 2e cl		C	1	1	
Adjoint adm. 2e cl		C	1	1	
TISF - Agent soc. 2e cl		C	1	1	
CSD Sézanne	Puéricultrice cl sup.	A	2	2	
	Médecin HC	A	1	1	
	Conseiller socio-éduc.	A	1	1	
	Assistant socio-éduc. princ.	B	5	5	
	Assistant socio-éduc.	B	7	6	4 NT
	Éducateur jeunes enfants		1	1	
	Rédacteur		1	1	
	Adjoint adm. 2e cl	C	3	3	
CSD Witry-les-Reims	Monit. éduc. et interv. fam.	C	1	1	
	Médecin 2e cl	A	1	1	
	Infirm. soins généré. CN	A	1	1	
	Chargé de mission	A	1	1	1 NT
	Puéricultrice cl normale	A	2	2	
	Conseiller socio-éduc.	A	2	1	
	Assistant socio-éduc. princ.	B	3	3	
	Assistant socio-éduc.	B	4	4	
	Rédacteur princ. 1e cl	B	1	1	
CSD Fismes	Adjoint adm. princ. 2e cl	C	2	2	
	Monit. éduc. et interv. fam.	C	1	1	
	Conseiller socio-éduc.	A	1	1	
	Médecin HC	A	1	1	
	Infirm. soins généré. CN	A	1	1	
	Assistant socio-éduc. princ.	B	5	5	
	Assistant socio-éduc.	B	3	3	2 NT
	Infirmière cl normale	B	1	1	1 NT
CSD Reims Jadart	Adjoint adm. princ. 2e cl	C	2	2	
	Adjoint adm. 2e cl	C	1	1	
	Conseiller socio-éduc.	A	1	1	
	Médecin HC	A	1	1	
	Puéricultrice cl sup.	A	2	2	
	Infirm. soins généré. HC	A	1	1	
	Assistant socio-éduc. princ.	B	9	9	
	Assistant socio-éduc.	B	10	8	2 NT
	Rédacteur	B	1	0	
Rédacteur princ. 1e cl	B	1	1		
Adjoint adm. 1e cl	C	1	1		
Adjoint adm. 2e cl	C	3	3		

CSD Reims Pont de Laon	Médecin HC	A	1	1	
	Conseiller socio-éduc. sup1	A	2	1	
	Sage-femme cl except.	A	1	1	
	Puéricultrice cl sup.	A	3	3	
	Infirm. soins gén. HC	A	1	1	
	Attaché	A	1	1	
	Assistant socio-éduc. princ.	B	9	9	1 NT
	Assistant socio-éduc.	B	6	5	
	Rédacteur	B	2	2	1 NT
	Adjoint adm. 2e cl	C	3	3	
	Monit. éduc. et interv. fam.	C	1	1	
CSD Reims Croix-Rouge	Médecin HC	A	1	1	
	Sage-femme cl except.	A	1	1	
	Puéricultrice HC	A	2	1	
	Puéricultrice cl normale	A	1	1	
	Chargé de mission	A	1	1	1 NT
	Attaché	A	2	1	1 NT
	Rédacteur	B	1	1	1 NT
	Assistant socio-éduc. princ.	B	9	9	
	Assistant socio-éduc.	B	9	9	2 NT
	Adjoint adm. 1e cl	C	2	2	
	Adjoint adm. 2e cl	C	4	3	
CSD Reims Ruisseau	Attaché	A	1	1	
	Conseiller socio-éduc.	A	1	1	
	Puéricultrice cadre santé	A	1	1	
	Chargé de mission	A	1	1	1 NT
	Infirm. soins gén. HC	A	1	1	
	Rédacteur princ. 1e cl	B	1	1	
	Assistant socio-éduc. princ.	B	7	6	
	Assistant socio-éduc.	B	6	6	1 NT
	Adjoint adm. 1e cl	C	2	2	
	Adjoint adm. 2e cl	C	4	4	
CSD Reims Porte Mars	Conseiller socio-éduc.	A	2	2	
	Sage-femme cl. except.	A	1	1	
	Puéricultrice HC	A	1	1	
	Infirm. soins gén. HC	A	2	2	
	Assistant socio-éduc. princ.	B	8	8	
	Assistant socio-éduc.	B	6	6	
	Chargé de mission	A	2	2	2 NT
	Rédacteur	B	2	2	
	Adjoint adm. princ. 2e cl	C	1	1	
	Adjoint adm. 1e cl	C	1	1	
CSD Reims Europe	Adjoint adm. 2e cl	C	3	3	
	Conseiller socio-éduc.	A	1	1	
	Sage-femme	A	1	1	1 NT
	Médecin 2e cl	A	1	1	
	Puéricultrice cl sup.	A	3	3	
	Puéricultrice cl norm.	A	1	0	
	Chargé de mission RSA	A	1	1	1 NT
	Assistant socio-éduc. princ.	B	7	7	
	Assistant socio-éduc.	B	4	4	
Service départemental de prévention	Rédacteur princ. 1e cl	B	2	2	
	Adjoint adm. 2e cl	C	3	3	
	Conseiller socio-éduc.	A	1	1	
	Assistant socio-éduc. princ.	B	5	5	
Maison départementale pour les personnes handicapées	Assistant socio-éduc.	B	9	9	3 NT
	Adjoint adm. 1e cl	C	1	1	
	Infirmière cadre de santé	A	1	0	
	Attaché	A	1	1	
	Assistant socio-éduc.	B	1	1	
Crèche	Adjoint adm. 1e cl	C	3	3	3 NT
	Adjoint adm. 2e cl	C	24	20	
	TOTAL		1015	992	59 NT
	Sage-femme cl except.	A	1	1	
Crèche	Auxiliaire puér. princ. 1e cl	C	2	1	
	Auxiliaire puér. princ. 2e cl	C	1	0	
	TOTAL		4	2	

Direction des affaires économiques, du développement local et de la prospective	Directeur général adjoint	A	1	1	
	Technicien princ. 2e cl	B	1	1	
Service des actions économiques, de l'enseignement supérieur et de la recherche	Directeur	A	1	0	
	Attaché	A	2	2	
	Adjoint adm. 2e cl	C	1	1	
Service de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des politiques contractuelles	Attaché princ.	A	1	1	
	Attaché	A	1	1	
	Ingénieur	A	1	1	
	Rédacteur princ. 1e cl	B	1	1	
	Rédacteur princ. 2e cl	B	1	0	
TOTAL			11	9	
Direction de l'aménagement	Ingénieur chef cl. except.	A	1	1	1 NT
	Ingénieur princ.	A	1	0	
	Ingénieur	A	1	1	
	Attaché	A	1	1	
	Rédacteur	B	1	1	
	Adjoint adm. 1e cl	C	1	1	
TOTAL			6	5	1 NT
Direction de l'Éducation, des Loisirs et de la Mobilité	Directeur	A	1	1	
	Attaché	A	1	1	
Service de la gestion des collèges	Attaché	A	2	1	
	Rédacteur	B	1	1	
	Adjoint adm. 2e cl	C	2	2	
Service des transports et de la mobilité	Ingénieur	A	1	0	
	Attaché princ.	A	1	0	
	Attaché		1	1	
	Rédacteur princ. 1e cl	B	1	1	
	Rédacteur princ. 2e cl	B	1	1	
	Rédacteur	B	4	4	2 NT
	Adjoint adm. princ. 2e cl	C	1	0	
	Adjoint adm. 2e cl	C	4	4	
Service des sports, de la jeunesse et du tourisme	Attaché	A	1	1	
	Rédacteur princ. 1e cl	B	1	1	
	Rédacteur	B	2	1	
Service des affaires culturelles	Attaché	A	3	3	1 NT
	Rédacteur	B	1	1	1 NT
TOTAL			29	24	4 NT
Bibliothèque Départementale de Prêt	Conserv. biblio.	A	1	1	
	Rédacteur princ. 1e cl	B	1	1	
	Rédacteur	B	1	1	
	Ass. conserv. princ. 1e cl	B	8	8	
	Ass. conserv. princ. 2e cl	B	1	1	
	Educ. APS princ. 1e cl	B	1	1	
	Techn. param. CN	B	1	1	
	Adjoint pat. 1e cl	C	1	1	
	Adjoint pat. 2e cl	C	2	2	
	Adjoint tech. 2e cl	C	1	1	
	Adjoint adm. 1e cl	C	1	1	
TOTAL			19	19	
Archives Départementales	Attaché conserv. pat.	A	1	1	
	Ass. conserv. princ. 1e cl	B	2	2	
	Ass. conserv. pat.	B	3	3	3 NT
	Rédacteur princ. 2e cl	B	1	1	
	Rédacteur	B	2	2	1 NT
	Agent de maîtrise	C	1	1	
	Adjoint tech. princ. 2e cl	C	1	1	
	Adjoint pat. princ. 1e cl	C	1	1	
	Adjoint pat. 1e cl	C	2	2	
	Adjoint pat. 2e cl	C	5	4	
	Adjoint adm. princ. 2e cl	C	3	3	
	Adjoint adm. 1e cl	C	1	1	
	Adjoint adm. 2e cl	C	4	3	
TOTAL			27	25	4 NT
SOUS-TOTAL			1625	1 536	83 NT

**Etat des emplois permanents des établissements d'enseignement (TOS)
au 1^{er} janvier 2015**

Collèges	Grades emplois	Cat.	Effectif budgétaire	Emplois pourvus à temps complet au 01/01/2015	Observations
Collège du Mazelot - ANGLURE	ATEEP 2e cl	C	1	1	
	ATEE 1e cl	C	6	6	
	ATEE 2e cl	C	1	1	
Collège Saint-Exupéry - AVIZE	ATEE 2e cl	C	4	4	
	ATEE 1e cl	C	2	2	
	Adj. technique 2e cl	C	2	2	
Collège Yvette Lundy - AY	ATEEP 2e cl	C	1	1	
	ATEE 1e cl	C	4	4	
	ATEE 2e cl	C	6	4	
Collège Georges Charpak - BAZANCOURT	ATEEP 1e cl	C	1	1	
	ATEE 1e cl	C	5	5	
	ATEE 2e cl	C	5	5	
Collège Nicolas Appert - CHALONS-EN-CHAMPAGNE	ATEEP 2e cl	C	1	1	
	ATEE 1e cl	C	4	4	
	ATEE 2e cl	C	5	5	
Collège Victor Duruy - CHALONS-EN-CHAMPAGNE	ATEEP 2e cl	C	2	2	
	ATEE 1e cl	C	6	6	
	ATEE 2e cl	C	4	4	
Collège Perrot d'Ablancourt - CHALONS-EN-CHAMPAGNE	ATEEP 1e cl	C	1	1	
	ATEE 1e cl	C	12	12	
	ATEE 2e cl	C	2	2	
Collège Pierre de Coubertin - CORMONTREUIL	ATEEP 2e cl	C	1	1	
	ATEE 1e cl	C	5	5	
	ATEE 2e cl	C	6	6	
Collège Nicolas Ledoux - DORMANS	ATEE 1e cl	C	4	4	
	ATEE 2e cl	C	6	6	
Collège Côte Legris - EPERNAY	ATEEP 1e cl	C	1	1	
	ATEEP 2e cl	C	1	1	
	ATEE 1e cl	C	6	6	
	ATEE 2e cl	C	4	4	
Collège Jean Monnet - EPERNAY	ATEEP 1e cl	C	2	2	
	ATEE 1e cl	C	2	2	
	ATEE 2e cl	C	7	7	
Collège Terres Rouges - EPERNAY	ATEEP 2e cl	C	2	2	
	ATEE 1e cl	C	5	5	
	ATEE 2e cl	C	4	4	
Collège du Grand Morin - ESTERNAY	ATEE 1e cl	C	5	5	
Collège Louis Grignon - FAGNIERES	ATEEP 1e cl	C	2	2	
	ATEE 1e cl	C	7	7	
	ATEE 2e cl	C	5	5	
Collège Stéphane Mallarmé FERE-CHAMPENOISE	ATEE 1e cl	C	4	4	
	ATEE 2e cl	C	2	2	
Collège Thibaud de Champagne - FISMES	ATEEP 2e cl	C	1	1	
	ATEE 1e cl	C	7	6	
	ATEE 2e cl	C	2	2	
Collège Pierre-Gilles de Gennes - FRIGNICOURT	ATEE 1e cl	C	4	3	
	ATEE 2e cl	C	3	3	
	Adj. technique 2e cl	C	1	1	
Collège Raymond Sirot - GUEUX	ATEEP 1e cl	C	1	1	
	ATEE 1e cl	C	7	7	
	ATEE 2e cl	C	2	2	

Collège Professeur Nicaise - MAREUIL-LE-PORT	ATEEP 1e cl	C	1	1	
	ATEEP 2e cl	C	1	1	
	ATEE 1e cl	C	1	1	
	ATEE 2e cl	C	3	2	
Collège de la Brie Champenoise - MONTMIRAIL	ATEEP 2e cl	C	1	1	
	ATEE 1e cl	C	5	5	
	ATEE 2e cl	C	2	1	
	Adj. technique 1e cl	C	1	1	
Collège de MONTMORT	ATEE 1e cl	C	1	1	
	ATEE 2e cl	C	3	3*	1 NT
	Adj. technique 2e cl	C	1	1	
Collège Henri Guillaumet - MOURMELON-LE-GRAND	ATEEP 1e cl	C	1	1	
	ATEE 1e cl	C	1	1	
	ATEE 2e cl	C	4	4	
Collège Pierre Souverville - PONTFAVERGER	ATEEP 2e cl	C	1	1	
	ATEE 1e cl	C	2	2	
	ATEE 2e cl	C	3	3	
Collège Maryse Bastié - REIMS	Adj. tech. princ. 1e cl	C	1	1	
	ATEEP 1e cl	C	1	1	
	ATEE 1e cl	C	4	4	
	ATEE 2e cl	C	6	6	
Collège Georges Braque - REIMS	ATEEP 1e cl	C	1	1	
	ATEE 1e cl	C	6	6	
	ATEE 2e cl	C	2	2	
Collège Pierre Brossolette - REIMS	ATEEP 2e cl	C	1	1	
	ATEE 1e cl	C	4	4	
	ATEE 2e cl	C	2	1	
Collège Colbert - REIMS	ATEEP 2e cl	C	4	2	
	ATEE 1e cl	C	13	12	
	ATEE 2e cl	C	2	2	
Lycée Colbert - REIMS	ATEE 1e cl	C	1	1	
	ATEE 2e cl	C	2	1	
Collège Paul Fort - REIMS	ATEEP 1e cl	C	1	2	
	ATEE 1e cl	C	8	7	
	ATEE 2e cl	C	2	2	
Collège Joliot Curie - REIMS	Adj. tech. princ. 2e cl	C	1	1	
	ATEE 1e cl	C	3	3	
	ATEE 2e cl	C	2	2	
Collège François Legros - REIMS	ATEEP 2e cl	C	1	1	
	ATEE 1e cl	C	6	5	
	ATEE 2e cl	C	4	0	
Collège Saint-Rémi - REIMS	ATEEP 2e cl	C	2	2	
	ATEE 1e cl	C	3	3	
	ATEE 2e cl	C	3	3	
Collège Robert Schuman - REIMS	ATEEP 2e cl	C	2	2	
	ATEE 1e cl	C	5	4	
	ATEE 2e cl	C	5	5	
Collège Trois Fontaines - REIMS	Technicien	B	1	0	
	ATEEP 2e cl	C	1	1	
	ATEE 1e cl	C	3	3	
	ATEE 2e cl	C	9	9	
	Adj. technique 2e cl	C	1	1	
Collège Université - REIMS	ATEEP 1e cl	C	1	1	
	ATEEP 2e cl	C	1	1	
	ATEE 1e cl	C	3	3	
	ATEE 2e cl	C	9	9	

Collège La Source - RILLY-LA-MONTAGNE	ATEEP 2e cl	C	1	1	
	ATEE 1e cl	C	2	2	
	ATEE 2e cl	C	3	3	
Collège Jean Moulin - SAINT-MEMMIE	ATEEP 1e cl	C	1	1	
	ATEEP 2e cl	C	1	1	
	ATEE 1e cl	C	5	5	
	ATEE 2e cl	C	7	7	
Collège du Mont d'Hor - SAINT-THIERRY	ATEEP 2e cl	C	3	3	
	ATEE 1e cl	C	2	2	
	ATEE 2e cl	C	4	4	
Collège J.B. Drouet - SAINTE-MENEHOULD	ATEEP 2e cl	C	1	1	
	ATEE 1e cl	C	10	10	
	ATEE 2e cl	C	3	3	
Collège Louis Pasteur - SERMAIZE-LES-BAINS	Adj. technique 2e cl	C	1	1	
	ATEE 1e cl	C	7	6	
	ATEE 2e cl	C	3	3	
Collège Louis Pasteur - SUIPPES	ATEE 1e cl	C	4	4	
	ATEE 2e cl	C	3	3	
Collège Paulette Billa - TINQUEUX	ATEEP 1e cl	C	1	1	
	ATEE 1e cl	C	5	4	
	ATEE 2e cl	C	4	4	
	Adj. tech. 2e cl	C	1	1	
Collège Eustache Deschamps - VERTUS	ATEEP 2e cl	C	1	1	
	ATEE 1e cl	C	5	3	
	Agent de maîtrise	C	1	1	
Collège Paul Eluard - VERZY	ATEEP 1e cl	C	2	2	
	ATEE 1e cl	C	2	2	
	ATEE 2e cl	C	3	3	
Collège Les Indes - VITRY-LE-FRANCOIS	ATEEP 1e cl	C	1	1	
	Agent de maîtrise	C	1	1	
	Adj. tech. princ. 1e cl	C	1	1	
	ATEE 1e cl	C	3	3	
	ATEE 2e cl	C	6	6	
Collège Vieux Port - VITRY-LE-FRANCOIS	ATEE 1e cl	C	6	6	
	ATEE 2e cl	C	1	1	
Collège Léonard de Vinci - WITRY-LES-REIMS	ATEEP 2e cl	C	1	1	
	ATEE 1e cl	C	3	3	
	ATEE 2e cl	C	6	6	
	TOTAL		457	436	1 NT
TOTAL GENERAL			2 082	1 972	dont 84 NT
Données chiffrées pour l'année 2012 (au 01/01/2013)			2 012	1 988	106 NT
Données chiffrées pour l'année 2011 (au 01/01/2012)			1 990	1 976	118 NT
Données chiffrées pour l'année 2010 (au 01/01/2011)			1 973	1 986	109 NT

ORGANIGRAMME DES SERVICES DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE / DÉCEMBRE 2014

Président du Conseil général / Sénateur de la Marne : René-Paul SAVARY

Directeur général des services / Directeur de Cabinet : Guy CARRIEU – 03 26 69 52 20

Chef de Cabinet : Jérôme GORGEOT – 03 26 69 81 65

Secrétariat de l'assemblée : Martine LAUNAY – 03 26 69 40 25

Direction de la communication : Sandrine PFISTER – 03 26 69 52 05

Secrétariat
particulier
Yvette
PIETREMENT
03 26 69 52 01

Maison du Département (Reims)
Brigitte HOURLIER 03 26 69 52 03

Direction des finances, des marchés et de l'informatique : Gérard GAMICHON – 03 26 69 51 50

Service des finances
Nathalie JAILLOT
03 26 69 52 07

Service informatique
Franck LEFEVRE
03 26 69 52 90

Service des marchés publics
Hélène GILTARD
03 26 69 51 93

Service des achats
Raymonde CHAUVET
03 26 69 52 24

Direction des ressources humaines et des affaires juridiques : Jean-Louis FERAL – 03 26 69 52 22

Service des recrutements
et de la gestion
des effectifs
Dominique LEFRET
03 26 69 51 44

Service de la gestion
des carrières et des
rémunérations
Jean-yves STEPHAN
03 26 69 52 17

Service de la formation,
de la gestion des
compétences et
de la vie au travail
Lucia FLORID
03 26 69 52 15

Service des affaires
juridiques
Sylvie CAGNA
03 26 69 52 25

Imprimerie et
reprographie
Philippe DELETAINE
03 26 69 51 03

Direction des bâtiments départementaux : Marc DELANNOY – 03 26 69 51 70

Service des études
et des travaux de bâtiment
Olivier DELAVAL
03 26 69 51 75

Service de gestion du patrimoine
Sandra BRUNET
03 26 69 51 20

Service de maintenance du patrimoine
Kevin GILLET
03 26 69 51 25

Service logistique
Cédric MARIE
03 26 69 52 33

Direction des routes départementales : Lionel LECLERC – 03 26 69 51 69

Service soutien
administratif et
budgétaire des
routes
Odile CAURIER
03 26 69 51 65

Service d'appui
pour l'entretien
des routes
départementales
Stéphane
DUHAZÉ
03 26 65 13 63

Service de la
maîtrise
d'ouvrage
Bertrand
DELACOTTE
03 26 69 59 43

Service de
l'ingénierie
routière
Christophe
LEGAND
03 26 69 51 92

Service des
ouvrages d'art
03 26 69 40 65

Service
d'exploitation
des routes
et du matériel
Jean-Pierre
SCHANG
03 26 69 51 60

Observatoire
de la sécurité
routière
Laurent MÉZINO
03 26 69 81 63

Service des
affaires foncières,
routières et de
l'urbanisme
Anne-Marie
IVERNEL
03 26 69 51 40

Service
d'information
géographique
Marie-Laure RING
03 26 69 40 36

6 circonscriptions des infrastructures et du patrimoine

Centre (Châlons-en-Champagne)
José FRANÇOIS
03 26 69 59 42

Sud-Ouest (Montmirail-Sézanne)
Emmanuel PREUD'HOMME
03 26 81 20 49

Nord (Reims)
Reynald DEVYNCK
03 26 77 65 50

Nord-Est (Suippes)
Catherine PASTORE
03 26 70 00 76

Centre-Ouest (Vertus)
Dominique LAROCHE
03 26 59 52 90

Sud-Est (Vitry-le-François)
André LEBLANC
03 26 62 15 20

Direction de l'aménagement : Patrick VOISIN – 03 26 69 59 70

Direction de la solidarité départementale : Isabelle DEBAILLEUL – 03 26 69 52 30 Adjoint au directeur : Hervé SCHMITT – 03 26 69 40 43

Service de la
protection
maternelle
et infantile
03 26 69 52 70

Service des affaires
sanitaires
Dr Dominique
LAFOURCADE
03 26 69 52 39

Service de l'aide
sociale à l'enfance
Christiane
DEVALLADE
03 26 69 52 41

Foyer
départemental
de l'enfance
Alain LEBAAD
03 26 68 12 83

Service insertion
et logement social
Laurence LAMIABLE
03 26 69 40 31

Service solidarité
grand âge
et handicap
Damien COLLARD
03 26 69 52 60

Service social
et de la prévention
Jean-Philippe
HUSSON
03 26 69 52 35

15 circonscriptions de la solidarité départementale

Châlons
Rive-droite
Emmanuel
TUTIAUX
03 26 69 40 95

Châlons
Rive-gauche
Christine
DEGHAYE
03 26 65 18 82

Reims Port
de Laon
Nadia
EDDIYANNE
03 26 88 62 29

Reims
Porte-Mars
Denis
MULOT
03 26 86 74 60

Reims Jadart
Thierry
SOULIER
03 26 86 74 69

Reims Croix
Rouge
Bertrand
DUVIVIER
03 26 06 84 10

Reims
Ruisseau
Brigitte
BOURGEOIS
03 26 06 84 20

Reims
Europe
Francine
HENRY
03 26 86 77 60

Épernay
Bachelin
Françoise
BERTIN
03 26 54 40 51

Épernay
Jean-Mary
Laudat
Sylviane
KOLAR
03 26 55 65 33

Fismes
Martine
GAMON
03 26 48 07 08

Sainte-
Ménéhould
Stéphanie
NOSTRY
03 26 60 85 09

Sézanne
Stéphanie
NOSTRY
03 26 80 51 49

Vitry-le-
François
Sylvie
DÉSIRON
03 26 74 40 56

Witry-lès-
Reims
Catherine
COTTEREAUX
03 26 97 00 94

Service
départemental
de prévention
Philippe
SCHNEIDER
(secteur
de Reims)
03 26 86 74 55

Direction des affaires économiques, du développement local et de la prospective : Edouard KSON – 03 26 69 51 35

Service des actions économiques, de l'enseignement supérieur et de la recherche
03 26 69 51 38

Service de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des politiques contractuelles
Alexa WADLOW 03 26 69 51 38

Direction de l'éducation, des loisirs et de la mobilité : Christine BOBAN-RICHARD – 03 26 69 52 80

Service de la gestion
des collèges et des bourses
départementales
Célia BERGER
03 26 69 52 81

Service des transports
et de la mobilité
Rémy DAUCHY
03 26 69 34 01

Service des sports,
de la jeunesse
et du tourisme
Grégoire PASTRES
03 26 69 52 86

Service des affaires
culturelles
Marion DOYARD
03 26 69 56 41

Bibliothèque
départementale de prêt
Marie-Hélène ROMEDENNE
03 26 70 28 28

Archives
départementales
Isabelle HOMER
03 26 68 06 69

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DU DÉPARTEMENT

2^{bis} rue de Jessaint - CS 30454
51038 Châlons-en-Champagne cedex
tél. 03 26 69 51 51
fax. 03 26 68 46 33

www.marne.fr

La Marne